This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES

Du département de l'Aube

N° 75.

1er Trimestre de l'année 1861.

TROYES,

Aux Bureaux de la Société, 27, rue du Temple.

Nota. — Les membres correspondants qui auront laissé écouler deux années sans envoyer à la Société leurs observations ou mémoires, soit imprimés soit manuscrits sur les différents objets dont elle s'occupe, cesseront de recevoir le Recueil des Mémoires que la Société publie.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

du Département de l'Aube.

N° 73.

Ier TRIMESTRE de l'année 1840.

Séance publique du 17 décembre 1839.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ PAR M. DARCY, PRÉFET DE L'AUBE,

Et Président honoraire de la Société.

MESSIEURS,

La société qui a bien voulu, par une faveur dont je lui rends grâce, me confier le soin de la présider aujourd'hui, s'est abstenue depuis l'année 1835, de livrer ses séances aux honneurs de la publicité. Ce long silence qu'on lui reprochait s'explique par des faits dont

elle récuse la responsabilité : ses programmes avaient convié l'industrie à introduire dans nos fabriques un certain nombre de perfectionnements; elle espérait que son appel serait écouté et qu'elle aurait plus tard, dans une réunion solennelle, à proclamer les résultats obtenus.

Son attente n'a pas été remplie; la lice est demeurée à peu près déserte; il y a lieu de regretter que les séances publiques aient été ajournées, et que les concurrents aient fait défaut.

Toutefois si la vie extérieure de la Société a été suspendue pendant quatre années, on aurait tort d'en conclure que ses travaux ordinaires aient subi aucun ralentissement; la lecture de son compte-rendu donnera bientôt la preuve que jamais ses efforts n'ont été plus actifs; que jamais elle n'a mieux mérité le titre complexe de Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Lettres qui lui a été justement conféré.

Les Sociétés académiques de nos provinces ont à coup sûr, messieurs, un vaste programme à parcourir; si vaste même qu'elles ont été conduites par la force des choses à prendre et à délaisser tour à tour les diverses parties qui le composent, en obéissant à leur inçu, pour le choix de leurs études successives, à l'influence que la situation politique de chaque époque ne saurait manquer d'exercer.

Sous l'Empire, quand la France n'était qu'un champ de guerre glorieux, le temps n'était point propice pour réfléchir sur la science agricole et sur les arts paisibles qui s'alarment au bruit des combats; il ne pouvait s'a-

Dunning
Nijhoff
7-30-26
13603

gir de perfectionner la charrue, mais de trouver du salpêtre et de fondre des canons : fatiguées de ces luttes violentes, tenues en dehors du mouvement politique qu'un génie puissant avait concentré dans son palais, les académies évitaient jusqu'à l'examen de ces grandes questions sociales qui devaient plus tard agiter si profondément les esprits : elles se bornaient à chercher dans des études purement littéraires une honorable distraction.

Ces habitudes artistiques ne purent se maintenir au milieu des luttes passionnées qui troublèrent le cours de la restauration ; chacun prit parti dans le duel qui s'éleva contre les divers pouvoirs de l'Etat. Une inquiétude générale ne tarda point à s'emparer des masses, et à descendre sourdement jusque dans les entrailles du pays.

La littérature académique ne pouvait rester muette à la veille de la crise ; elle grandit au niveau des circonstances ; son langage devint plus grave et ses études se rattachèrent plus spécialement à l'histoire où chacun cherchait des armes pour légitimer ses droits.

Enfin, lorsque le drame qui s'agitait eût reçu la révolution de 1830 pour glorieux dénouement, le pays se reposant avec confiance dans l'avenir, certain de conserver intactes, avec la dynastie nouvelle, ses libertés qu'il avait récemment conquises, marcha d'un pas rapide dans la voie des améliorations matérielles qu'il avait désertée trop long-temps.

C'est alors que l'élément industriel entra plus avant dans les sociétés litteraires : emportées par l'impulsion

générale, elles passèrent à une nouvelle phase de leur existence; elles se transformèrent en sociétés savantes, et les riantes fictions de la poésie s'enfuirent devant le langage positif du géologue ou du fabricant.

A chaque époque son œuvre, Messieurs. Assez longtemps la France a pu s'enorgueillir d'avoir hâté la civilisation de l'Europe par ses efforts désintéressés; sa littérature et ses arts ont fait, comme ses armes, le tour du continent : écrasée par le nombre en 1815, elle a montré combien son ascendant civilisateur était irrésistible, en inculquant à ses ennemis, au milieu même de leur triomphe, ses mœurs, ses coutumes et ses lois.

Mais ce rôle, si beau qu'il soit à remplir, doit recevoir un terme : il ne faut pas que la France exerce perpétuellement la mission d'apôtre; il faut aussi qu'elle travaille pour elle-même; qu'elle emploie au profit de son bien-être l'énergie des forces qu'elle a si souvent dépensées pour la cause générale de l'humanité.

Il semble en effet que dans la vie des nations, chaque âge se donne tour à tour une tâche dont il poursuit avec un zèle inflexible l'accomplissement. La société française se préoccupait hier des questions les plus ardues sur l'origine du pouvoir, et sur les rapports qui doivent unir le citoyen à l'État. Aujourd'hui elle abandonne les hauteurs métaphysiques pour considérer de préférence le côté matériel de la civilisation : la science n'est plus étudiée avec désintéressement pour elle-même, mais en vue des applications qu'elle fournit à l'industrie et aux arts : grâce à l'énergie des efforts dirigés dans cette voie, l'aspect du monde physique se

modifie comme par enchantement : les chemins qui sillonnent le territoire deviennent aussi rapides que la pensée ; la vapeur efface les distances qui séparaient les royaumes ; plus puissante que Louis XIV qui n'avait abaissé que les Pyrénées, elle renverse les barrières que l'éloignement avait posées entre les différens États : leurs capitales sont presque devenues les quartiers d'une même cité.

La magnificence de ces résultats ne saurait être contestée : on a réalisé en quelques années des hypothèses que l'imagination la plus aventureuse aurait osé à peine entrevoir dans un avenir lointain : c'est un beau spectacle dans lequel les intelligences d'élite tiennent à honneur de prendre un rôle actif, et ne croient point avoir satisfait à leur dette, en se bornant à l'admirer.

Vous avez montré par la tendance imprimée à vos travaux, Messieurs, que vous n'entendiez point accepter le rôle de témoin : vous avez couvert de votre patronage tous les essais d'amélioration pratiqués autour de vous, et votre action salutaire a suscité la plupart des entreprises que les précédentes années ont vu éclore dans le département.

Ainsi, vous aviez exprimé le vœu, dans l'intérêt de l'agriculture, que les différentes couches, formant le terrain de l'Aube, fussent soumises à des investigations attentives ; cet examen pouvait avoir pour résultat de constater la présence de ces nouveaux combustibles dont la découverte exercerait sur l'industrie locale une si favorable réaction. Les produits, empruntés à nos forêts, atteignent de jour en jour un prix plus élevé, il était

vivement désirable qu'on s'occupât de pourvoir à leur insuffisance, soit en recherchant sous l'écorce du sol la houille ou la tourbière qu'il peut recueillir, soit en couvrant d'arbres verts nos collines crayeuses qui attristent aujourd'hui les regards par leur aspect inculte et désol.

Le vœu que vous aviez formé, Messieurs, a été entendu; un savant professeur a été chargé de dresser la carte géologique du département. M. Leymerie s'est déjà en partie acquitté de la tâche confiée à ses soins; l'œuvre que vous aviez recommandée sera bientôt accomplie, et vous pourrez revendiquer à bon droit la participation qui vous appartiendra dans les résultats obtenus.

Des esprits prévoyans avaient compris l'avantage qu'offrirait à nos cultivateurs la possession d'une ferme-modèle, située dans un rayon rapproché de leurs héritages, où les procédés que la science a récemment introduits seraient enseignés et pratiqués sous leurs yeux. Vous avez été consultés sur cette création importante, et les documents qne vous avez fournis ont éclairé mon prédécesseur sur le choix des mesures qu'il convenait d'adopter.

Les premières difficultés sont aujourd'hui surmontées; la ferme de Belley a cessé d'être à l'état de simple projet : le ministre et le conseil général ont libéralement alloué les crédits nécessaires pour approprier les bâtiments à leur future destination : un habile agronome, formé à Grignon, prendra la direction de la ferme en 1840; douze élèves viendront y puiser les connaissances

agricoles qu'il reporteront plus tard sur toute la surface du département.

Les jeunes maîtres de l'École-Normale participeront aussi au bienfait de cet enseignement : car c'est par eux surtout et du haut de leurs modestes chaires de village que les réformes agronomiques pourront descendre plus sûrement dans les masses ; la génération actuelle de nos fermiers, prenant ses habitudes pour des principes, n'acceptera qu'avec défiance les méthodes perfectionnées ; la condition de leurs fils sera plus favorable, et leur esprit, libre des préoccupations du passé, s'ouvrira plus facilement aux conseils qu'une pratique intelligente s'empressera de leur adresser.

Enfin, Messieurs, vous avez souvent demandé que l'Aube ne restât point, à l'égard des comices agricoles, en arrière des départements voisins ; vous avez sollicité l'établissement de ces concours publics où les propriétaires viennent exposer avec orgueil leurs instruments de culture, et l'élite de leurs troupeaux. Il est permis de croire que ces comices seront appelés à vivre dans un avenir assez rapproché ; la ferme-modèle déterminera sans doute leur prompte création : elle servira à les rallier dans un centre commun, et cette institution ne tardera point à jeter de puissantes racines dans un sol préparé par vos soins.

Le département de l'Aube, et en particulier la ville chef-lieu, vous sauront gré des efforts que vous suivez avec une si louable persistance pour améliorer la situation du pays. La ville de Troyes que Napoléon se plaisait à désigner comme une des cités les plus considé-

rables de l'empire, ne doit pas rester étrangère au mouvement qui emporte l'industrie vers un avenir si éclatant. Vous l'aidez chaque jour à s'affranchir des liens qui pourraient ralentir sa marche ascendante ; mon plus constant désir, Messieurs, sera d'unir mes efforts aux vôtres, et de concourir avec vous à la prospérité d'un pays qu'une faveur vivement souhaitée a confié à mon administration.

COMPTE RENDU

Des travaux de la Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, depuis la séance publique du 8 décembre 1835, jusqu'à celle du 17 déc. 1839,

PAR M. DELAPORTE, SECRÉTAIRE-ADJOINT.

MESSIEURS,

Concours ouverts en 1835.

Dans votre dernière séance publique qui eut lieu le 8 décembre 1835, vous aviez mis au concours divers sujets de prix pour 1836, 1837 et 1838, et vous espériez couronner les vainqueurs dans les séances solennelles que vous vous proposiez de tenir vers la fin de chacune de ces années. Vous ne pensiez pas, en offrant des prix, à la meilleure statistique de l'un des cantons du département de l'Aube, au fabricant de ce département qui aurait justifié que le premier il avait fait travailler utilement, au moins durant six mois consécutifs, dix métiers à bas en n'employant pour la confection des

bas que des laines du département, à celui qui aurait fait travailler, dans ce département, au moins dix métiers à la Jacquart, avant le 1er septembre 1838, à la personne qui, la première, aurait introduit dans ce département la machine transversale à tondre perfectionnée par John Collier, et en aurait fait un usage conforme aux prescriptions de votre programme, et enfin à l'auteur du meilleur mémoire sur l'extinction de la mendicité dans ce département, vous ne pensiez pas dis-je, que cet appel resterait presque sans résultat.

Vous aviez entendu dire que quelques-uns des fabricants de ce département, étaient ou allaient se mettre en mesure d'entrer dans la lice que vous aviez ouverte. Vous aviez même reçu de quelques personnes des avis et des mémoires qui vous faisaient connaître que vos programmes n'étaient pas restés ignorés.

Tout vous faisait donc croire qu'en donnant plus de publicité encore à tous ces concours, et qu'après en avoir plusieurs fois prorogé les termes, vous verriez se présenter de nombreux aspirants. Votre espoir a été deçu: les commissions spéciales que vous aviez chargées de vous faire des rapports sur ces divers concours sont venues vous dire dans vos deux séances mensuelles d'octobre et de novembre derniers que, pour les trois premiers articles du programme, personne n'avait répondu à votre appel; qu'à l'égard du quatrième, un seul fabricant avait cru pouvoir prétendre à vos récompenses, mais à tort, puisqu'il n'avait point fait la justification exigée; que pour le cinquième enfin, l'extinction de la mendicité, quatre concurrents s'étaient présentés,

mais que tout en rendant justice aux généreux efforts, et aux nombreuses recherches de ceux d'entr'eux qui ont eu soin d'étudier et de citer presque toute la législation concernant cette matière, on était obligé de déclarer qu'aucun des prétendants n'avait traité la question mise au concours d'une manière assez complète, et n'avait indiqué, pour éteindre la mendicité, de moyens qui parussent satisfaisants, ou dont l'essai pût promettre quelque chance de succès. Par toutes ces considérations, vos commissions ont pensé qu'il n'y avait lieu de décerner aucun des prix proposés.

Il vous a été pénible d'entendre cette sentence; mais elle vous parut si justement fondée qu'il vous fallut bien l'admettre; et alors vous avez du regretter d'avoir différé jusqu'à ce jour votre séance publique, sous le trompeur espoir de l'animer par la distribution solennelle des prix que vous aviez mis au concours.

Causes du retard de la séance publique.

Tels sont les motifs qui ont retardé si longtemps cette séance que vous aviez résolu de rendre annuelle, pour appeler le plus souvent possible tous les amis de la chose publique à vous aider dans l'œuvre que vous avez entreprise, et les inviter à diriger, de concert avec vous, leurs efforts et leurs travaux vers l'amélioration de l'agriculture et des arts dans ce département. C'est, Messieurs, pour atteindre ce but que, chaque fois que vous vous présentez devant vos concitoyens, vous prescrivez à l'un de vos secrétaires de vous rappeler les principales questions qui vous ont occupé depuis votre dernière séance publique. Chargé cette année de cette honorable tâche, je sens toute mon insuffisance; et je

regrette bien sincèrement que la santé de notre digne Secrétaire n'ait point permis à sa plume élégante et facile de vous rendre ce compte dont vous lui aviez confié le soin que, consultant seulement son zèle, il avait d'abord accepté. Je le regrette, surtout dans cette circonstance, où il eut été nécessaire, plus que jamais, d'avoir recours à une main exercée, puisqu'il faut vous présenter l'analyse de vos travaux, non point pour un an seulement, mais pour quatre années entières. Je dois le regretter d'autant plus que, comme vous le savez, Messieurs, le temps lui-même m'aura, pour ainsi dire, manqué; mais je compte sur toute cette indulgence dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

Ordre à suivre dans le compte-rendu.

L'agriculture, les sciences, les arts et les lettres formant les quatre sections dont la Société se compose, je crois devoir, suivant l'usage, diviser ainsi les diverses matières dont vous vous êtes principalement occupés, et les énumérer, autant que possible, selon l'ordre des temps où elles vous ont été présentées, en ayant soin toutefois, quand un sujet sera commencé, d'y rattacher tout ce qui s'y rapporte.

1° AGRICULTURE.

Culture du mûrier et éducation des vers à soie.

La culture du mûrier et l'éducation des vers à soie excitent depuis longtemps votre attention : vous avez même, dans votre dernière séance publique, offert de décerner, en 1840, un prix de 300 francs à la personne qui aura la première, formé dans ce département, un établissement complet où la culture de mûrier sera réunie d'une manière satisfaisante à l'éducation des

vers à soie. Convaincus que si l'on pouvait développer dans notre département l'industrie qui produit la soie, il en résulterait pour le pays de grands avantages ; désirant appeler le plus grand nombre possible de concurrents, et les éclairer sur le choix des mûriers à cultiver, vous avez publié une notice sur le mûrier multicaule rédigée par notre collègue M. Baltet. Partageant l'opinion de cet habile horticulteur, vous avez pensé que, le mûrier croissant aisément dans ce département, l'éducation des vers à soie y serait aussi assurée que dans les pays plus méridionaux, puisqu'il est plus facile d'élever, par des moyens artificiels, la température au degré favorable à l'existence des vers, que de la faire descendre quand elle est excessive : avec lui encore, tout en recommandant le mûrier multicaule beaucoup trop vanté par quelques personnes, et proscrit à tort par quelques autres, vous avez conseillé surtout la culture des diverses espèces et variétés du mûrier blanc, et notamment de celle que les botanistes appellent *Morus alba macrophylla.*

Dans un travail postérieur au précédent, le même collègue vous ayant de nouveau entretenus de la nécessité de redoubler d'efforts pour encourager l'introduction dans ce département de la culture du mûrier et de l'industrie séricicole, vous avez adressé son mémoire à M. le Préfet et au Conseil général que vous avez prié d'allouer la somme nécessaire pour distribuer gratuitement des plants de mûrier, et donner des primes aux personnes qui se livreront les premières à l'éducation en grand des vers à soie. Le Conseil général, regrettant

que les nombreux services auxquels il est obligé de pourvoir ne lui permissent pas de consacrer de fonds à cet objet, a vivement recommandé cette demande à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

Arbres verts. Dès sa fondation, la Société avait porté ses regards et ses soins sur ces plaines crayeuses et presque stériles qui forment une partie du territoire de ce département vers le nord et le nord-ouest : elle avait indiqué les moyens d'en améliorer le sol aride à l'aide des arbres verts, et pour provoquer de nombreux efforts, elle a même offert, en 1822, un prix de 300 francs à celui qui aurait le mieux réussi à boiser une surface de terrain de 15 hectares au moins, avec la condition expresse que les plantations fûssent effectuées sur des collines ou autres endroits élevés, et continssent, par hectare, au moins 500 pins ou autres arbres verts d'un pied de hauteur chacun. M. Baltet mérita et obtint ce prix, en 1829, lorqu'il n'était pas encore membre de la Société, et depuis il n'a cessé d'encourager cette culture par son exemple et par ses conseils. Dans une notice fort étendue et très-précieuse, il vous a présenté le résultat des essais qu'il a tentés pour enseigner à couvrir, à peu de frais et avec profit, les plaines crayeuses de la Champagne de pins d'Écosse et d'autres arbres verts. Il vous a fait connaître avec les détails les plus circonstanciés tous les moyens qu'il faut employer pour assurer le succès de ces plantions. Il vous a démontré comment, avec une dépense de 25,175 francs, y compris l'acquisition de 200 arpents de terrain en Champagne et les intérêts de

tous les capitaux avancés, un homme pourrait, après 30 années, retirer un produit qu'on ne peut évaluer à moins de 133,000 francs, sans y comprendre le prix du terrain qui, conquis ainsi à la culture, aura cependant une valeur assez élevée. Vous vous êtes empressés de publier cet important document qui est le fruit d'une longue expérience, et peut servir de guide à tous ceux de nos agriculteurs qui voudront entreprendre de se livrer à ce genre de plantations.

Tourbe. Vous connaissez, Messieurs, tous les avantages que ce département a recueillis, depuis 25 ans, de la tourbe employée comme combustible dans les ateliers des villes, dans les fours à chaux, et dans les tuileries. Vous savez aussi tout le parti qu'on a tiré, sinon près de vous, au moins dans d'autres départements, de sa carbonisation. Cette précieuse substance réduite en grosse poudre peut encore, suivant notre collégue M. Pillard-Tarin, être employée comme un excellent engrais, et rendre ainsi les plus grands services à l'agriculture.

Dans une note qui vous a été communiquée à ce sujet par cet habile agriculteur, il vous a été dit qu'à l'état de poussière, la tourbe a une telle action végétative qu'une fosse de vigne, dans laquelle on en a mis, est, l'année suivante, totalement envahie par les racines, effet que l'on ne peut obtenir avec le meilleur fumier : semée sur des terres argileuses, compactes, grasses ou crayeuses, elle les ameublit, empêche leur tassement, rend leur culture plus facile et leur donne une fertilité extraordinaire. A St.-Parres les Tertres, il a été répandu de la poussière de tourbe sur des carrières abandonnées

à cause de leur stérilité, et peu de temps après, ces mêmes terrains furent couverts d'arbres fruitiers superbes, de froments et de colzas qui y viennent depuis huit à dix ans, sans fumier, et sont d'une force prodigieuse. Il résulte encore des expériences de M. Pillard-Tarin que la cendre de tourbe est un amendement très-précieux pour toutes les espèces de prairies.

Des observations aussi curieuses et faites par un agronome d'une pratique aussi exercée méritaient d'être publiées, et c'est pourquoi vous les avez insérées dans le recueil de vos mémoires.

Carie des blés.

Le même collègue vous a fait part également du procédé simple et d'une facile exécution qu'il employe pour détruire la carie des blés. Déjà, il y a quelques années, vous avez cru devoir répandre, chez les cultivateurs de ce département, une note qui avait pour objet de préserver le blé de cette funeste maladie, en faisant tremper celui qui est destiné à l'ensemencement dans une solution de sulfate de cuivre. Les agents qu'employe M. Pillard-Tarin, sont moins coûteux, et sont chaque jours mis entre les mains de tout le monde sans pouvoir occasionner aucun danger; c'est simplement de la chaux et du sel de cuisine dont on se sert à la dose de 2 kilog. pour la 1re et de 1 kilog. pour le 2me, par chaque hectolitre de froment. Le sel est dissous dans une quantité d'eau suffisante pour y délayer ensuite la chaux, et pouvoir, avec ce mélange, humecter tous les grains de blé : le reste de l'opération consiste à jeter, avec une pelle, ce lait de chaux sur le tas de froment, pendant que deux personnes le remuent de

telle sorte qu'il se ressente tout entier de cette aspersion. L'auteur de ce procédé regarde l'expérience comme certaine, lorsqu'on a changé le blé trois fois de place en le rejetant toujours en tas.

Choix de pommes de terre pour semences.

Il est de la plus haute importance pour le cultivateur de bien choisir ses semences et d'apporter dans l'ensemencement toute l'économie possible : telle était l'idée dont était pénétré M. Pillard-Tarin, lorsqu'il lut, dans les mémoires de la Société de Seine-et-Oise, le conseil que l'on y donnait de choisir, pour semences de pommes de terre, les plus petits tubercules, et le compte qu'on y rendait des produits très-satisfaisants obtenus par ce moyen. Il se hâta de faire de nombreuses expériences à ce sujet, avec des pommes de terre grosses et entières, avec des moitiés et des quarts de gros tubercules, ainsi qu'avec des pommes de terre entières tant moyennes que petites. Il vous a fait connaître les résultats de ses essais desquels il a conclu que les petits tubercules sont les seuls à employer pour semence, non seulement parce qu'ils donnent d'aussi beaux produits que la grosse pomme de terre, mais encore parce qu'ils en donnent en plus grande abondance.

État agricole de l'Algérie.

M. Vallier, l'un de vos membres correspondants, établi près d'Alger, vous a fait connaître, dans une de ses lettres, l'état de l'Algérie sous le rapport des produits que le sol cultivé paraît devoir y fournir avec abondance. Vous avez entendu la lecture de ces documents avec un vif intérêt, et vous avez jugé utile de

publier tout ce que votre correspondant vous mandait sur la culture du mûrier, de l'olivier, du coton et de l'indigo, dont le succès, dit-il, est assuré dans cette nouvelle colonie française. Et tout en espérant que les craintes conçues par M. Vallier, sur l'impossibilité d'y cultiver avec profit le café et la canne à sucre, ne seront pas toujours fondées, vous avez appris avec satisfaction que le caoutchouc, le filao, le baobab et beaucoup d'autres arbres si précieux de l'Asie et du Sénégal, paraissent devoir s'y acclimater.

Liste des plantes cryptogames des environs de Bar-s.-Seine.

Vos vœux appellent, depuis plusieurs années, l'apparition d'une Flore de ce département pour laquelle nos collègues, MM. Corrard de Breban et Des Etangs, vous ont déjà apporté plus d'un tribut, et que cependant il ne nous sera peut-être jamais donné de voir terminée, si le Conseil général de ce département ne vient, un jour, prêter à cette œuvre importante et difficile le puissant concours de sa munificence. Un de vos membres correspondants les plus savants et les plus dévoués, M. le docteur Cartereau de Bar-sur-Seine, voulant apporter son contingent à ce grand travail vous a envoyé une liste de plus de 300 espèces et variétés de plantes cryptogames que l'on rencontre dans les environs de la ville où il réside. Il a joint à l'appui de son travail toutes les plantes qui y sont dénommées, et vous en a envoyé la collection parfaitement disposée et classée avec le plus grand soin. Ce don qui enrichira votre musée, méritait bien à M. Cartereau tous les remercîments que la Société lui a adressés.

Projet d'établissement d'un jardin botanique à Troyes.

Depuis long-temps, les hommes qui s'occupent avec le plus de soin de doter la ville de Troyes de tous les moyens d'instruction qu'on devrait trouver dans des villes de cette importance, s'entretiennent de la nécessité de compléter le musée, et d'y joindre dans la même enceinte un jardin botanique. M. Des Etangs, dont vous avez chaque jour l'occasion de reconnaître le zèle et les lumières, comme l'un des conservateurs de votre musée, crut devoir transformer ce simple vœu en une proposition directe, motivée et appuyée de tous les documents désirables qu'il adressait au Maire et au Conseil municipal de Troyes ; mais avant de soumettre ce projet à cette assemblée, il vous l'a présenté en vous priant de l'examiner et de le recommander. Il avait joint à sa demande un plan figuré et un devis comprenant les détails d'exécution. La commission à laquelle vous vous êtes empressés de renvoyer l'examen de cette affaire, vous a fait connaître, par l'organe de son rapporteur M. Corrard de Breban, combien elle appréciait l'utilité et l'importance de cette proposition. Elle vous a fait remarquer l'impossibilité d'enseigner ici les diverses branches de l'histoire naturelle, tant que les collections, déjà faites dans les règnes animal et minéral, ne seront pas complétées par leur indispensable corollaire, un jardin botanique. M. Corrard vous a signalé encore tous les services que rendrait à notre horticulture cet établissement où l'on créerait nécessairement une école de taille et de propagation des bonnes espèces d'arbres fruitiers dont les jardins qui servent à notre consommation sont la plupart dépourvus. Enfin M. le Rappor-

teur, auquel ses connaissances spéciales en cette matière donnent une grande autorité, a conclu au nom de la commission et au sien, en proposant à la Société d'appuyer la demande de M. Des Etangs, et de déclarer que les jardins de St.-Loup seraient très-convenables à cette destination. Ces conclusions ont été adoptées par vous, Messieurs, et adressées au Conseil municipal qui n'a pas pu jusqu'à présent les accueillir, parce qu'il lui faut subordonner l'exécution des plans même les plus utiles aux ressources pécuniaires de la cité.

Taille des arbres fruitiers.

Les améliorations apportées, dans Montreuil, à la taille des arbres fruitiers et surtout des pêchers ont changé ce lieu autrefois humble et pauvre village en un bourg aussi riche que peuplé. Un tel exemple est bien propre à exciter les efforts de tous ceux qui s'occupent d'horticulture, et mériterait d'être proposé à l'imitation de tous nos jardiniers. Mais déjà quelques-uns d'entre eux paraissent y songer sérieusement, et avoir à cœur d'introduire, partout où ils sont appelés, la méthode qui a si bien réussi à Montreuil, ou au moins un mode qui a avec elle beaucoup d'analogie. Deux jardiniers de cette ville, MM. Lasnier et Martin, persuadés que vous verriez avec satisfaction les résultats de leur pratique en ce genre, vous ont même écrit pour appeler votre attention sur ce qu'ils ont fait à ce sujet, et ils vous ont prié de visiter les arbres fruitiers qu'ils ont taillés dans divers jardins confiés à leurs soins.

Cet appel a été favorablement accueilli par vous, Messieurs, et vous avez chargé de cette mission plusieurs

de vos membres qui sont venus vous rendre compte du résultat de leur examen. Deux rapports vous ayant été faits, le premier par M. Des Etangs, au nom d'une commission spéciale, et le second par M. Paillot de Saint-Léger, au nom de la section d'agriculture, vous avez, conformément à leurs conclusions, reconnu qu'il était juste d'accorder à MM. Lasnier et Martin un témoignage public de votre satisfaction pour leurs soins et leurs succès dans la taille des arbres fruitiers; et en conséquence vous avez arrêté que des paroles de félicitation et une médaille d'encouragement seraient données à chacun de ces deux habiles jardiniers, dans votre séance publique de la présente année.

Ulcères des ormes.

Les promenades qui enceignent une grande partie de cette ville sont un de ses plus beaux et de ses plus précieux ornements, et l'on est sûr, Messieurs, d'exciter tout votre intérêt en vous parlant des moyens de leur conservation. Aussi M. Des Etangs s'est-il fait un devoir de vous soumettre ses observations sur les ulcères dont sont atteints un grand nombre des ormes qui garnissent ces promenades. Il vous a démontré que ces ulcères, qui donnent à ces arbres un aspect si désagréable, et les font dépérir peu à peu, sont tous occasionnés par l'excision ou la rupture de branches plus ou moins grosses. Il vous a expliqué la cause physiologique de cette maladie, vous en a fait suivre les diverses périodes et connaître le remède. Suivant notre collègue, la sève arrivant sur le bord de la plaie s'altère par l'action de l'air, et ainsi dénaturée n'est plus propre

à former une nouvelle couche de bois; elle corrode au contraire les couches avec lesquelles elle est en contact, et finit par déterminer vers le bas de l'arbre d'abord un ulcère, puis une gouttière. Pour prévenir ces graves accidents, il eut suffi de couvrir les plaies nouvelles encore avec une pâte formée de plâtre, de cendres, de sable et de bouse de vache, et appliquée d'une manière convenable. Vous avez pensé que ce moyen préservatif qui convient à toute espèce d'arbre méritait d'être publié et recommandé.

Culture de la garance.

La garance paraissant s plaire et fournir des produits d'excellente qualité dans un sol où l'élément calcaire abonde, M. Schlumberger, de Mulhausen, vous a invités, il y a déjà plusieurs années, à faire cultiver cette plante autour de vous. Répondant à cet appel vous aviez provoqué auprès de plusieurs de vos membres des expériences dont il vous a été rendu compte, et qui promettaient de bons résultats à ceux qui voudraient se livrer à cette culture sur une certaine étendue de terrain. Désirant qu'il fût donné suite à ces premières tentatives, votre savant correspondant vous a envoyé, il y a près de trois ans, un certain nombre de jeunes pousses de garance, en vous invitant d'en faire usage pour de nouveaux essais. M. le docteur Bédor, auquel il avait été confié douze de ces jeunes pousses, vous a rendu compte des résultats qu'il a obtenus : il vous a fait connaître les accidents qui arrivés à huit d'entr'elles les ont détruites; il vous a dit aussi que les quatre autres plantées sur la terrasse de l'Hôtel-Dieu de cette ville ont

réussi, et lui ont donné, après dix-huit mois de séjour en terre, un produit en racines dont le poids était quintuplé, et dont les propriétés physiques lui ont paru semblables en tout à celles de la garance du commerce. Notre collégue se propose de la faire essayer dans un atelier de teinture de cette ville, et de vous entretenir dans une seconde notice du résultat de cette expérience.

Forces de Bohême.

M. le Ministre du commerce vous ayant transmis, par l'intermédiaire de M. le Préfet, un instrument nommé *Forces de Bohême*, à lames courbes et brisées, avec invitation d'en recommander l'usage aux propriétaires de bêtes à laine du département, vous avez prié successivement MM. Pillard-Tarin et Dupreuil de vouloir bien faire l'essai de cet instrument et de vous en rendre compte. Nos deux collégues se sont empressés de répondre à vos désirs, et sur leurs rapports, vous avez, en votre séance de juillet dernier, reconnu que ces forces sont préférables à celles dont on se sert dans nos contrées, parce qu'elles sont plus légères, plus solides, plus aisées à repasser à la meule à cause de la mobilité de l'une de leurs branches, moins sujettes à piquer les bêtes que l'on tond à cause de la coubure des lames vers la pointe, et enfin parce qu'elles rendent le travail plus facile. En conséquence vous avez ordonné que cet instrument fût déposé au musée et mis en évidence. Vous avez arrêté en outre que le rapport de M. Pillard-Tarin serait inséré dans vos mémoires, et qu'avant la saison de la prochaine tonte des moutons, l'attention publique serait appelée, par la voie de la presse, sur l'usage des *Forces de Bohême*.

Tournis des bêtes à laine.

Les ravages que le tournis fait très-fréquemment dans les troupeaux de bêtes à laine, avaient déjà excité votre sollicitude; vous aviez recommandé le procédé de M. de Neirac qui consiste à appliquer un fer rouge sur le front des agneaux atteints de cette dangereuse maladie. Mais cette opération, ainsi que la méthode de Riem conseillée par M. Huzard, ne donnant pas des résultats constants et certains, M. Pillard-Tarin a cru devoir vous décrire avec détails le moyen à l'aide duquel un berger de Villechetif a guéri trois moutons malades du tournis qui lui avaient été confiés par notre collègue, et par d'autres agriculteurs des environs. L'opération pratiquée par ce berger diffère de celle de Riem en ce que dans la première, non seulement on perce l'hydatide mise à découvert et on en fait sortir toute la liqueur, mais encore on extrait en son entier la membrane elle-même qui renfermait cette liqueur. Le succès obtenu par ce procédé vous a engagés, Messieurs, à publier la note par laquelle M. Pillard-Tarin vous l'a fait connaître.

Établissement d'une Ferme modèle, près de Troyes.

Fidèles à votre premier mandat, vous souvenant toujours que si le cercle des attributions et des études de cette Société s'est agrandi successivement depuis son établissement, le premier objet de sa formation fut l'amélioration de l'agriculture dans ce département, vous songiez surtout à y propager les connaissances agricoles. Déjà l'un de vos membres, fortement appuyé par un de ses collègues, M. Lépine, qui toujours soutient avec chaleur les mesures favorables à l'instruction publique, avait obtenu du Conseil général qu'il fût porté,

au budget départemental de 1838, des fonds destinés au payement d'un professeur d'agriculture à l'école normale du département de l'Aube; mais le défaut de ressources avait fait ajourner par ce conseil l'établissement d'une ferme-modèle. M. Stourm, notre collègue et député de l'arrondissement électoral de Troyes, qui non seulement poursuit avec un zèle digne des plus grands éloges, l'exécution de toutes les mesures qui intéressent ce département, mais encore bien souvent les provoque, pensa que, pour faire porter des fruits à ce vote du Conseil général, il fallait obtenir du gouvernement les fonds nécessaires pour pouvoir annexer à cette école d'agriculture une ferme-modèle : Car, en agriculture surtout, il faut joindre l'exemple aux préceptes, et la pratique aux leçons de la théorie. M. Stourm fit donc à cet effet, auprès de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, les démarches les plus empressées, et vous instruisit, par sa lettre du 28 septembre 1838, de ses projets, de ses demandes ainsi que de la réponse du Ministre qui donnait l'assurance la plus positive de la disposition où il était de concourir à la formation d'une école rurale pour le département de l'Aube. Notre digne député terminait sa lettre en pressant la Société de prendre une part active à cette affaire, et l'invitait à rechercher et proposer à ce sujet ce qui pouvait être fait de plus avantageux.

Une commission fut chargée immédiatement de l'examen de cette question : elle s'en occupa activement, et partageant toutes les idées de M. Stourm, mais craignant que, si elle réclamait l'érection d'une ferme-modèle dé-

partementale sur une échelle étendue, le chiffre trop élevé de la dépense ne fût un obstacle au succès de sa demande, elle vint, par l'organe de son rapporteur, M. Thiérion, vous proposer, à titre d'essai, un terrain de quelques hectares qu'elle avait choisi à très-peu de distance de Troyes, et qui, loué et cultivé convenablement à l'aide des fonds que vous solliciteriez du gouvernement, servirait à l'enseignement des élèves de l'école normale auxquels devait être fait un cours d'agriculture.

Telle était la proposition que vous soumettait votre commission, en la séance du 23 novembre 1838, lorsque M. le Préfet, qui s'y trouvait présent, vous fit part de ses idées à ce sujet, et vous exposa que, s'occupant depuis quelque temps de cette question, il avait déjà presqu'arrêté avec MM. les Administrateurs des hospices de Troyes le loyer d'une ferme dont l'étendue était de 68 hectares et la distance de Troyes de 5 kilomètres seulement. M. le Préfet ajouta qu'il espérait obtenir du Conseil général et du gouvernement les fonds nécessaires pour louer cette ferme et en mettre les bâtiments en état; mais avant de pousser plus loin son projet, il vous pria de l'examiner et de lui faire connaître si la ferme de Bellay était propre à la destination d'une ferme-modèle, si ses bâtiments étaient en bon état et suffisants pour l'exploitation et pour y loger les élèves à y admettre, ou plutôt quelles réparations et additions y étaient nécessaires, et quelle en serait la dépense, enfin quel devrait être le mode de gestion de l'établissement?

Votre commission à laquelle toutes ces questions dé-

veloppées dans une lettre de M. le Préfet, en date du 14 décembre 1838, furent renvoyées, s'en occupa avec tout le zèle que vous attendiez d'elle, et dans un second rapport qui vous fut présenté par votre digne Président, M. Thiérion, elle vous proposa des réponses claires et précises à chacune des questions qui vous avaient adressées. Elle vous soumit des plans et des devis de constructions montant à environ 21,000 francs, et vous indiqua même toutes les dépenses qu'il serait nécessaire de faire pour mettre, dès son début, l'établissement projeté en voie de prospérer.

Les propositions de votre commission furent accueillies par vous; la délibération qui fut prise à ce sujet et le rapport lui-même furent envoyés à M. le Préfet qui y donna sa complète adhésion et demanda des fonds au gouvernement. M. Stourm ayant réuni ses pressantes instances à celles de M. le Préfet, le Ministre offrit de concourir à la dépense, pour 16,000 francs en deux ans: le Conseil général, dans sa session d'août dernier, se chargea du surplus, autorisa M. le Préfet à faire un bail avec l'administration des hospices de Troyes, et un traité avec un jeune agriculteur, M. Salmon. Et tout récemment vous avez appris avec une vive satisfaction que cette ferme modèle si désirée par vous, Messieurs, serait enfin donnée l'année prochaine à notre département.

Si ce fut pour vous, Messieurs, une agréable occasion d'adresser tous vos éloges et de sincères remerciments aux magistrats qui ont pris une si grande part à cette œuvre d'une haute importance, il vous est doux également de pouvoir dire que vous y avez prêté un concours aussi actif qu'éclairé.

2. SCIENCES.

L'intérêt croissant qui s'attache, depuis plusieurs années, aux études géologiques, a provoqué autour de vous et parmi vos membres des travaux qui ont mérité toute votre attention. Course géologique sur les bords de la Laigne.

M. Clément-Mullet dont les connaissances géologiques sont si bien appréciées par vous, que vous lui avez confié, depuis qu'il est devenu l'un de vos membres résidants, la conservation d'une partie de votre Musée, vous a soumis plusieurs fois le résultat de ses observations et de ses recherches. D'abord il vous a présenté, sous le titre de *Course géologique*, la description des diverses espèces de terrain calcaire qui composent le territoire de plusieurs des communes sises le long des rives de la Laigne, en remontant le cours de cette petite rivière, à partir des Riceys, jusque vers sa source. Dans ce travail, il vous a particulièrement signalé les carrières dites de Molême qui contiennent cette pierre calcaire à grain très-fin, susceptible d'un si beau poli, que l'on admire dans les carreaux de la nef de notre cathédrale, et cette marne argileuse dont on se sert pour la confection du ciment de molême désigné le plus souvent sous le nom de ciment romain par nos constructeurs qui en font tant de cas.

Plus tard, dans un mémoire qui lui est commun avec M. Des Etangs, il vous a entretenus d'observations géologiques faites à Montgueux et à Laines-aux-Bois. Il vous a décrit avec soin la nature du terrain qui forme la montagne de Montgueux, les pyrites fer- Observations géologiques faites à Montgueux et à Laines-aux-Bois.

rugineuses, les silex pyromaques, et les nombreux fossiles silicifères que l'on y rencontre. En vous rappelant la constitution toute calcaire du sol de Laines-aux-Bois, il vous a signalé, parmi les divers minéraux que l'on y trouve, et comme phénomène tout-à-fait digne de remarque, l'existence de nombreux fragments d'une roche tout à la fois calcaire et siliceuse disséminés au milieu d'un terrain marneux.

Bélemnites, pierres de foudre, aérolithes.

Enfin, M. Clément-Mullet vient de vous communiquer une notice sur les bélemnites, les pierres de foudre et les aérolithes. Dans ce savant travail, après avoir démontré toute l'importance que doivent avoir aux yeux du philosophe les recherches historiques sur les sciences, recherches qui nous font suivre la marche de l'esprit humain, et peuvent nous amener souvent à des découvertes aussi grandes qu'inattendues, notre collègue décrit d'une manière fort complète, les diverses substances qui font l'objet principal de sa notice, présente leur histoire, et fait connaître à leur sujet l'opinion de la plupart des auteurs qui en ont traité depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. C'est ainsi que pour les bélemnites, il expose leur gissement, leurs diverses espèces, leurs propriétés physiques, leur composition et les opinions fort divergentes que l'on a eues sur leur nature et leur origine, depuis Pline jusqu'au temps présent où on les considère comme l'extrémité fossilisée de l'os intérieur d'un être de la famille des sèches.

Suivant la même marche pour les pierres de foudre, les pyrites et les aérolithes, M. Clément-Mullet énu-

mère presque tout ce qui a été écrit à ce sujet, et fait remarquer le peu de rapport qu'il y a entre les deux premières si improprement dénommées, si mal connues depuis long-temps, et les dernières que l'on a confondues à tort avec elles, et qui seules peuvent être classées parmi les pierres météoriques. Il passe en revue la plupart des minéraux compris sous la première désignation, et en fait de même pour les aérolithes et les masses ferrugineuses. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne les corps supposés tombés du ciel, tant à tort qu'à raison, soit par les anciens, soit par les modernes, il vous a parlé des étoiles filantes dont il a sommairement tracé l'histoire en remontant jusqu'à Aristote, et en émettant l'opinion que l'on doit regarder comme bien fondée la théorie adoptée par plusieurs naturalistes qui les considèrent comme de vraies aérolithes. Quant à l'origine de ces dernières, il vous a dit combien les savants étaient peu d'accord à ce sujet, et que beaucoup penchaient à voir, dans le phénomène de leur apparition, des fragments de planètes circulant dans l'espace jusqu'à ce qu'une cause quelconque les amène dans la sphère d'attraction de la terre sur laquelle ils viennent tomber. Si je n'ai pas cru devoir étendre davantage cette rapide analyse de la notice qui vous a été lue par notre savant collégue dans votre dernière séance, c'est que son travail, si plein de recherches précieuses pour l'histoire des sciences naturelles, sera publié, suivant votre décision, dans le recueil de vos mémoires.

Blocs de grès. M. Cottet, conservateur adjoint de votre musée, vous a présenté le résultat de ses observations et de ses méditations sur ces blocs de grès qui sont si abondamment répandus vers les confins de notre département, aux points où il touche aux départements de l'Yonne et de Seine-et-Marne. Parmi les géologues, les uns regardent ces blocs comme erratiques, les autres pensent que ce sont des restes d'une ancienne couche tertiaire qui jadis recouvrait la craie. M. Cottet partage cette dernière opinion et l'appuie sur l'immense quantité de ces blocs, sur la direction de tous les courants d'eau qui arrosent actuellement ce département, direction contraire à celle qu'auraient dû suivre les courants anciens qu'on supposerait avoir amené ces grés sur notre territoire. Profitant de l'excursion qu'il faisait jusqu'à la limite orientale de ce département pour étudier ces blocs de grès, M. Cottet a examiné tout le terrain de craie qu'il a parcouru sur sa route, et dans ce même mémoire, il en a décrit toutes les variétés avec beaucoup de soin, en mentionnant et dénommant tous les minéraux et les fossiles qu'il y a rencontrés.

Coup d'œil géologique sur le département de l'Aube. Le talent et le zèle que déjà vous aviez si souvent remarqués en M. Cottet, vous ont déterminés à lui confier le soin d'aller recueillir le plus grand nombre possible d'échantillons des terrains, des minéraux et des fossiles qui composent le sol de ce département. M. Cottet s'est acquitté de cette mission avec activité et dévoûment, et non-seulement il a rapporté dans votre musée un grand nombre de ces échantillons, mais

encore il vous a présenté, comme résultat de ses courses et de ses études, un mémoire intitulé aperçu de la distribution géologique des terrains du département de l'Aube. Ce travail que vous avez jugé digne d'être publié dans vos mémoires a surtout pour objet de déterminer les principaux points des limites des grandes divisions du sol de ce département. Pour mieux faire connaître ces divisions, l'auteur a ajouté à son mémoire une carte sur laquelle elles sont tracées sous la forme de cinq zônes parallèles dirigées du sud-ouest au nord-est. M. Cottet a non-seulement établi ces cinq divisions principales qu'il rapporte toutes à la partie supérieure des terrains secondaires, savoir, les trois premières, au terrain crétacé, et les deux autres au terrain jurassique supérieur, mais encore il est entré dans des détails sur les variétés de terrain que chacune d'elle renferme. Enfin il a fait observer que ces cinq zônes étaient traversées par la Seine, dont le cours, à une époque bien reculée sans doute, avait, par l'érosion de la craie, mis le gault a découvert, et formé, dans la zône crayeuse, l'espèce de baie qui s'avance jusqu'à Troyes; et il a signalé un effet semblable, mais moins sensible, qui paraît avoir été produit au point d'enchevêtrement de chaque formation.

Carte et description géologiques du département de l'Aube.

Mais, messieurs, ces travaux n'étaient, comme le disent leurs auteurs eux-mêmes, que quelques matériaux apportés par eux pour commencer l'édifice d'une description géologique et d'une carte complète et exacte de ce département. Vous n'aviez point perdu de

vue celui qui, le premier, avait mis sérieusement la main à cette œuvre importante, celui qui avait transformé nos idées et nos vœux en une réalité en créant votre cabinet d'histoire naturelle, et qui vous avait été enlevé, il y a quelques années, pour aller fonder une partie de l'enseignement dans la grande école de la Martinière nouvellement ouverte à Lyon. Arraché ainsi à votre musée et à ses travaux favoris, M. Leymerie n'avait point oublié cependant le département de l'Aube, et dans les courts loisirs que lui donnaient les vacances annuelles de cette école, il venait encore faire quelques courses géologiques dans nos contrées. Mais, hélas! il s'appercevait bien lui-même que, pour achever un travail de ce genre, il fallait y consacrer des années entières, sans presque le quitter, et non quelques semaines chaque année. Telle était aussi notre pensée, lors qu'apprenant que ce savant collègue, entraîné par ses goûts vers les études géologiques, avait quitté le professorat et emploierait volontiers tout son temps à la confection de la carte et de la description géologiques de ce département, si le Conseil général de l'Aube voulait les lui confier, je vous entretins de ce projet, et réclamai votre concours pour arriver à son exécution. Fort de votre appui je poursuivis ce projet auprès du Conseil général et grâce au bienveillant accueil que ces idées obtinrent auprès de mes collègues, grâce au concours empressé de M. le préfet, j'eus la satisfaction de pouvoir vous annoncer l'année dernière que vous ne tarderiez pas à jouir de ce précieux travail: M. Leymerie se mit aussitôt à l'œuvre : pendant tout l'hiver

dernier, il prépara son plan, et, à l'aide des matériaux qu'il possédait déjà il put même en rédiger la savante introduction dont il vous communiqua le sommaire dans votre séance du 21 juin dernier. Il vous fit part aussi dans cette même séance de ses nouvelles recherches sur le canton de Soulaines dont il venait de visiter toutes les communes, et dont il vous présenta la carte ainsi que la description géologique. Ces documents, qui vous étaient soumis en quelque sorte comme spécimen du travail que l'auteur se proposait de faire au sujet de tous les autres cantons de ce département, valurent à M. Leymerie toutes vos félicitations ; et en témoignage de votre assentiment, vous vous êtes empressés d'en ordonner la publication, et d'en adresser un exemplaire à chacun de MM. les membres du Conseil général, au commencement de leur session dernière.

Ce travail a été goûté par cette assemblée qui s'est fait un plaisir d'en remercier l'auteur et de consommer le traité qu'elle avait invité M. le Préfet à faire avec M. Leymerie pour l'exécution, dans le cours de deux années, de la carte et de la description géologiques de tout ce département. Il ne pouvait en être autrement, messieurs, car il serait impossible de lire sans un vif intérêt un ouvrage aussi curieux, à l'aide duquel on peut connaître les divers terrains qui forment le canton de Soulaines, leur division en quatre zônes qui sont dirigées a peu près du nord-est au sud-ouest, et qu'on peut traverser, en marchant du nord-ouest au sud-est, dans leur ordre d'ancienneté, savoir : le ter-

rain d'alluvion ancienne, les argiles et sables que l'on peut rapporter au gault, le terrain néocomien qui forme la base du terrain crétacé, et le terrain jurassique ; leurs limites exactes, les moindres cours d'eau qui s'y rencontrent, les étangs, les sources minérales, les carrières et tout ce qu'il y a de remarquable sous les rapports géologique et minéralogique, non-seulement dans l'ensemble de ce canton, mais encore dans chacune des communes dont il se compose.

Terrains diluviens des environs de Troyes.

Indépendamment de cette précieuse description, M. Leymerie a encore enrichi vos Mémoires, 1° d'une notice sur les terrains diluviens des environs de Troyes, dont il vous a retracé en quelque sorte la formation, décrit la composition, et signalé les fossiles qui s'y rencontrent ; 2° d'une lettre adressée à M. Arago sur les gouffres et les sources du canton de Soulaines. Dans cette savante dissertation, M. Leymerie expose la forme de ces gouffres, et fait remarquer qu'ils sont tous dans le calcaire néocomien exclusivement. Il pense qu'ils communiquent avec les sources jaillissantes que l'on y rencontre en divers lieux, et il en cite comme exemple le gouffre dit *Fosse-Cormont* situé au pied de la colline sur laquelle est placé le village de Ville-sur-Terre : ce gouffre lui paraît être en rapport avec la source qui jaillit à Soulaines et y forme la fontaine si remarquable par l'abondance de ses eaux. Il en explique la formation par l'infiltration des eaux pluviales à travers le terrain néocomien, et l'entraînement par ces eaux d'une partie des couches de sable qui, sur plusieurs points, forment la base de ce terrain et le séparent du calcaire juras-

Gouffres et sources du canton de Soulaines.

sique. Suivant lui la croûte néocomienne privée ainsi de son appui se serait affaissée sous son propre poids, et aurait produit de la sorte les effondrements ou gouffres que l'on observe souvent dans ce terrain.

Observations météorologiques.

M. Des Etangs, dont le nom est si souvent cité dans vos Mémoires, vous a présenté le résultat de quelques observations météorologiques qu'il avait faites. Il vous a entretenus d'une variation extrême du baromètre qui est descendu, en cette ville, à 0m 72, le 10 octobre 1835, vers six heures du matin, durant un orage où la pluie tombait par torrents, mêlée de grêle et accompagnée d'éclairs et d'éclats de tonnerre. Cet abaissement n'a été, dit l'auteur, dépassé qu'une seule fois, dans les observations faites à Paris, depuis 1785 jusqu'en 1836, savoir, en 1821 où la colonne barométrique descendit à om 713.

L'Annuaire du bureau des longitudes, pour 1836, ayant appelé l'attention des observateurs sur les étoiles filantes qui paraissent se reproduire annuellement dans la nuit du 12 au 13 novembre, M. Des Etangs s'est attaché à constater l'apparition de ce phénomène, et, dans un moment où le ciel s'était éclairci, il a aperçu, le 14 novembre 1836, à la naissance du jour, un de ces météores dont il vous a signalé la forme et la direction.

Le même collègue vous a décrit l'aspect et les phases des aurores boréales observées, à Troyes, le 18 octobre 1836 et le 18 février 1837 : il vous en a dit la durée ; et de concert avec M. le docteur Patin, il vous a fait connaître également ce qu'ils ont observé concernant

les aurores boréales du 28 juillet 1837 et du 11 novembre suivant.

Fils de la Vierge.

M. le docteur Doé, dont la Société a reçu plusieurs fois d'intéressantes communications, vous a adressé, sur l'origine des fils *dits* de la vierge, une note où il a émis l'opinion que ces fils étaient improprement attribués par Pluche et Cuvier au travail d'une espèce d'araignée, et qu'ils n'étaient au contraire qu'un résidu des brouillards secs, raréfiés. M. Des Etangs qui, à la lecture de cette note, avait soumis quelques objections verbales contre cette opinion, s'est livré, pour éclaircir cette question, à des observations dont il vous a présenté le résultat dans un mémoire que vous avez publié. Dans cet examen où notre collègue a fait preuve d'une patience et d'une sagacité réaumuriennes, il a reconnu que les fils dits de la vierge, que l'on voit flotter dans l'air à la suite des brouillards du printemps ou de l'automne, ne sont point des résidus de ces brouillards, mais bien une sorte de soie produite par plusieurs espèces d'araignées, et se détachant, le matin, de la surface du sol, par le mouvement de l'air ou par toute autre cause accidentelle.

Méthode d'enseignement du dessin linéaire.

Dans un temps où les arts industriels ont un si grand besoin d'être aidés par les lumières des sciences pour lutter avec les industries rivales des nations voisines et pour l'emporter sur elles, dans une ville toute manufacturière comme l'est la nôtre, c'est faire acte de bon citoyen que de répandre autour de soi la connaissance des sciences éminemment applicables à la pratique des

arts et métiers. Aussi avez-vous accueilli avec reconnaissance l'hommage que le savant auteur du Traité complet de la Peinture, M. Paillot de Montabert, notre collègue, vous a fait d'un mémoire dans lequel il expose la méthode qu'il croit la meilleure pour enseigner le dessin linéaire dans les écoles primaires. Vous vous êtes hâtés de publier cet excellent mémoire, et vous avez vivement invité l'auteur à compléter son travail en y ajoutant quelques développements, et en y joignant les dessins que son texte paraissait réclamer. Votre demande a été accueillie, et M. de Montabert a fait imprimer sa méthode accompagnée de toutes les planches nécessaires, sous la forme d'un manuel parfaitement approprié à l'usage des instituteurs et des élèves. Il vous est agréable, Messieurs, de pouvoir payer un juste tribut de gratitude à notre collègue en annonçant, en cette solennité, que la bonté de sa méthode est déjà confirmée par l'expérience, et que l'habile professeur, qui l'a adoptée dans ses leçons de dessein linéaire données aux jeunes élèves des écoles primaires communales de la ville de Troyes, en obtient les meilleurs résultats.

Recherches statistiques sur le département de l'Aube.

La grande œuvre d'une statistique complète de ce département occupe depuis longtemps votre pensée, et après en avoir tracé le plan et indiqué les détails, vous avez provoqué de tous vos efforts, par un appel fait à tous vos membres, et par des prix offerts aux personnes étrangères à votre Société, le concours de tous à cette utile entreprise. Vos dernières séances publiques et les comptes rendus de vos travaux, ont déjà fait connaître

l'empressement de quelques savants et laborieux citoyens à répondre à votre invitation, et ont cité avec éloge la statistique du canton de Nogent, par M. Collin, et celle de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, par M. Maupas que vous comptez, ainsi que M. Collin, parmi vos associés les plus zélés. Vous avez même fait publier, dans l'Annuaire de l'Aube, ces deux intéressants mémoires.

Le concours de statistique que vous aviez ouvert, en 1835, et qui a été prorogé jusqu'en la présente année, n'a plus, depuis 1837, époque où vous avez décerné à M. le docteur Doé, une mention honorable, amené dans la lice aucun nouveau concurrent.

Des travaux de ce genre vous ont cependant été adressés; car vous avez reçu de M. le docteur Collin, votre associé, et de M. Merger, avocat à Bar-sur-Aube, deux mémoires ayant pour objet, l'un la statistique du canton de Marcilly-le-Hayer, et l'autre celle de l'arrondissement de Bar-sur-Aube. Notre savant collègue, M. Lhoste, au nom d'une commission spéciale, vous a entretenus de ces deux ouvrages, dont les auteurs n'avaient pas jugé convenable de prendre part au concours, puisqu'ils vous avaient fait connaître leurs noms, et vous avaient même demandé votre avis sur leurs travaux. Vous avez partagé l'opinion de votre commission, et sur son rapport, vous avez témoigné à M. Collin tout l'intérêt avec lequel vous aviez pris connaissance de son travail; et tout en appelant son attention sur quelques corrections que vous avez cru devoir lui signaler, vous l'avez invité, après qu'il aurait revu son travail, ainsi que celui dont il est auteur sur le canton de Nogent, à

donner suite à son projet de publication d'une statistique complète de cet arrondissement. Si M. Collin achève une œuvre aussi réellement utile, il méritera à juste titre la reconnaissance de ses concitoyens.

Conformément aux conclusions du même rapport, et aux intentions de l'auteur, vous avez aussi fait connaître à M. Merger votre opinion sur son ouvrage. Vous vous êtes plu à rendre un juste témoignage des soins et des peines qu'ont dû lui coûter les recherches nombreuses, les détails minutieux et multipliés que présente son travail; mais vous avez dû lui faire remarquer la nécessité de coordonner tous ses matériaux, d'adopter un plan et de le suivre, de ne point confondre la partie historique avec la partie descriptive, de refaire les plans dont il a donné les croquis, et d'avoir soin de les dessiner à la règle et au compas et d'après des échelles, de retrancher plusieurs documents qu'on peut considérer comme des hors-d'œuvre, de revoir avec le calme et la sage réserve de l'historien sa biographie des hommes distingués dont l'arrondissement de Bar-sur-Aube s'honore. Si ces diverses corrections et quelques autres encore que votre commission à indiquées sont faites, M. Merger, auquel vous avez d'ailleurs adressé vos remercîments pour sa communication, pourra faire une bonne statistique avec les nombreux éléments qu'il possède et ceux qu'il devra y réunir.

Caisses d'épargnes.

Voulant aussi apporter son faible contingent à la collection de documents statistiques que vous réunissez

chaque année dans vos mémoires, pour faire bien connaître ce département, votre secrétaire-adjoint vous a présenté d'abord une notice sur la situation de la caisse d'épargnes de Troyes et ses opérations en 1837: il vous a fait connaître le nombre des déposants, leurs professions, le montant des dépôts divisés en plusieurs catégories suivant leur importance; et après avoir comparé cette caisse avec celles de plusieurs autres départements, il vous a fait voir, quoi qu'elle marchât vers un progrès fort marqué depuis quelques années, combien elle laissait encore à désirer sous ce rapport: il vous a cité des caisses d'épargnes plus récentes que la nôtre, et où la valeur moyenne des dépôts, comparativement à la population, est trois, quatre et même neuf fois plus forte. Et à ce sujet, il a cru devoir appeler l'attention de l'autorité et des bons citoyens sur l'utilité d'agrandir les opérations et les services de la caisse d'épargnes de Troyes, en lui donnant des succursales dans les autres chefs-lieux de canton de l'arrondissement. — En second lieu j'ai eu l'honneur de vous soumettre l'analyse des précieux documents que le gouvernement a recueillis de tous les points de la France sur l'agriculture et ses produits, sur le territoire et sur la population; documents qui, publiés par les ordres du Ministre du commerce et de l'agriculture, sous le titre de Statistique de la France, et sous la forme de volumineux tableaux, sont malheureusement trop peu répandus. Dans un premier travail, je me suis attaché principalement à extraire, de ces grandes archives propres à tous les départements de la France, ce qui se rapporte au

Produits agricoles.

Territoire et population.

département de l'Aube, notamment en ce qui concerne le prix moyen annuel du froment, depuis 1756 jusqu'en 1835, ses importations et ses exportations, le produit des récoltes et la consommation des céréales, les quantités de terrain qui en sont ensemencées, le poids moyen des grains, la statistique des bestiaux, la consommation et le prix de la viande, les droits d'octroi payés sur les boissons, etc. Et dans un second travail, je vous ai présenté tout ce qui était propre à notre département, et concernait le territoire considéré dans son état physique, sa division administrative et agricole, la division de la propriété foncière ; la population considérée dans son étendue à diverses époques, dans sa répartition territoriale, sa classification et ses mouvements annuels de 1800 à 1835, avec l'indication des naissances, des décès et des mariages, et l'accroissement annuel ou la diminution du nombre des habitants. En constatant ainsi tous les résultats propres au département de l'Aube, nous avons eu soin de le comparer chaque fois, tant à la France entière qu'aux départements les plus voisins, et à ceux qui, par leurs différences soit en plus soit en moins, s'éloignaient le plus du nôtre.

3°. ARTS.

Nouvel établissement de tissage, à Troyes.

Sachant combien vous êtes désireux d'accorder des encouragements aux nouveaux procédés industriels inventés ou importés dans ce département, M. le docteur Patin a signalé à votre attention l'établissement en cette ville d'une nouvelle fabrique d'étoffes de coton à la mé-

canique et à la vapeur, sous la direction de M. Colas-Anheim, l'un de nos plus habiles manufacturiers.

Vous vous êtes empressés, Messieurs, de nommer une commission à l'effet de visiter cet établissement et de vous rendre compte du résultat de son examen. Dans un excellent rapport, M. Masson, organe de cette commission, vous a présenté avec détails l'état de cette fabrique; il vous en a décrit tous les appareils, leur jeu et leurs produits qui consistent surtout en étoffes dites cotonnes et en finettes. Il vous a dit toute l'économie qu'apportent à la fabrication de ces tissus les nouvelles machines introduites par M. Colas-Anheim dans ses ateliers, tout le profit que notre commerce local pourrait tirer de cette nouvelle branche d'industrie; et au nom de tous les membres de la commission, il vous a fait connaître que cet établissement de tissage méritait toute votre approbation. C'est pourquoi, Messieurs, vous vous êtes fait un devoir de le mentionner honorablement dans vos mémoires et dans les journaux du pays.

Moyen de débarrasser les tissus des sels métalliques.

M. Gréau aîné, notre collègue, auquel ses connaissances théoriques et pratiques dans l'art du blanchiment et de la teinture ont si souvent procuré la satisfaction de donner d'utiles conseils aux personnes qui se livrent à ces deux genres d'industrie, vous a entretenus du moyen à employer pour débarrasser des sels métalliques les tissus fabriqués avec des chaînes parées. Ce moyen consiste à faire bouillir ces tissus dans une liqueur formée avec 300 litres d'eau et 2 kilogr. de

soude à 60°, puis à les laver et à les faire tremper pendant une demi-heure dans un bain acidulé avec 1/20 de litre d'acide hydrochlorique. Vous avez publié ce procédé suffisamment recommandé par l'autorité que M. Gréau a si justement acquise en toutes ces questions par sa longue et savante pratique.

Essais de teinture avec la garance du département de l'Aube.

Vous devez encore au même collègue un rapport sur un envoi qui vous avait été fait par M. Schlumberger, de seize échantillons de percales teintes, pour comparaison, avec des garances d'Avignon, de Mulhausen et de notre département. Il vous souvient, Messieurs, qu'en votre dernière séance publique, il vous a déjà été rendu compte des efforts de votre digne correspondant, M. Henri Schlumberger-Heilmann, pour introduire la culture de la garance dans nos terrains crayeux, et des bons résultats qu'il en espère, tant pour l'industrie générale sous le rapport de la qualité des produits, que pour nos contrées auxquelles cette nouvelle branche d'industrie agricole ouvrirait une large source de richesses. Il vous avait en même temps envoyé des boutures de garance qui, confiées aux soins de MM. Dupreuil, de Chavaudon et de Buchères, ont donné une certaine quantité de racines que vous avez transmises à M. Schlumberger suivant sa demande. Notre correspondant s'empressa de les essayer en teinture comparativement avec des garances d'Avignon et d'Alsace ; et voyant avec une vive satisfaction que celle de notre département égalait, par sa richesse colorante, les meilleures garances d'Avignon, il s'empressa de vous en instruire et de vous

adresser seize échantillons des essais comparatifs qu'il avait faits, afin que vous pussiez juger, par vos propres yeux, de l'exactitude de son assertion. En même temps, il vous pria d'exciter de toutes vos forces la culture de cette plante dans nos contrées, et d'offrir à cet effet, à l'exemple de la Société de Mulhausen, des prix d'encouragement.

Notre collègue, M. Gréau, auquel vous aviez renvoyé la lettre de M. Schlumberger et les échantillons précités, vous a rendu compte de l'examen attentif auquel il s'est livré sur chacun d'eux. Il vous a fait remarquer qu'il résultait de ces divers échantillons, que ceux qui avaient été teints avec la garance de notre département provenant de l'espèce d'Alsace surpassaient, en vivacité et en intensité de couleur, les échantillons teints avec les garances cultivées en Alsace; et que la couleur rouge obtenue avec des garances (espèce d'Avignon), cultivées aux environs de Troyes, avait un tel éclat et une telle richesse que l'on devait espérer d'obtenir dans nos contrées une puissance colorante supérieure à celle acquise par les mêmes racines dans le sol d'Avignon. Il vous a démontré ensuite les immenses avantages que produirait à notre pays la culture de cette plante si précieuse, si recherchée et cependant trop peu employée encore; et partageant l'avis de M. Schlumberger sur l'utilité de l'encourager par des prix, il a conclu en vous invitant à offrir une médaille d'or, de la valeur de 200 francs, à celui de nos agriculteurs qui aura cultivé la garance dans un terrain crayeux du département de l'Aube, sur une étendue de 40 ares au moins, et sans interruption

depuis le mois de mars 1841 jusqu'en décembre 1843. Persuadés que l'introduction de la culture de la garance peut rendre de très-grands services à l'agriculture, à l'industrie des tissus et à celle des tricots dans ce département, vous avez accueilli avec empressement cette proposition, et ordonné l'impression du rapport de M. Gréau dans vos Mémoires, ainsi que le dépôt au Musée des échantillons de percales teintes par les soins de M. Schlumberger. Et à ce sujet, Messieurs, permettez-moi d'exprimer ici une pensée qui me sourit, savoir, qu'un jour nos successeurs pourront peut-être proclamer en cette enceinte que la récolte annuelle de la garance s'élève, en ce département, à 20 millions de francs, comme cela a lieu dès à présent pour le département de Vaucluse.

Essai de fabrication de sucre de betterave, à Troyes.

Naguères encore la fabrication du sucre de betterave était florissante : près de 600 fabriques élevées et en exercice dès l'année 1836, répandues dans quarante départements, dont quelques-uns étaient limitrophes de celui de l'Aube, donnaient lieu d'espérer que cette industrie ne tarderait pas à s'introduire au milieu de vous. Et en effet, Messieurs, comme notre collégue, M. Gayot, vous l'a fait connaître dans une notice qu'il vous a lue sur un essai de fabrication de sucre de betterave tenté par M. Ferrand-Lamotte, vous avez appris qu'un atelier de ce genre venait d'être fondé dans la commune de Troyes et non loin de portes de la ville.

Dans une notice habilement rédigée, M. Gayot vous a rendu compte des résultats obtenus par M. Ferrand-

Lamotte qui l'avait invité à l'aider dans cet essai. Il vous a dit que, malgré l'époque tardive où l'on a procédé à l'extraction du sucre, malgré l'inexpérience des ouvriers, et le défaut d'ustensiles bien appropriés à la fabrication, et quoiqu'on ait agi sur des betteraves récoltées dans un terrain humide, l'on en avait cependant obtenu 4 p. 0/0 d'un sucre d'une belle cristallisation. Cette tentative paraît à notre collègue assez encourageante, et promettre d'assez bons résultats pour qu'on puisse regarder la réussite de cette industrie comme certaine dans ce département. Et pour mieux faire partager son opinion à cet égard, M. Gayot vous a présenté, dans sa notice, de nombreuses considérations tendant à démontrer que, dans les environs de Troyes, une fabrique de sucre de betterave trouvera réunies toutes les conditions nécessaires au succès, savoir, un sol propre à la culture de la betterave, dans la tourbe un combustible d'un prix peu élevé, la main d'œuvre abondante et à un taux modéré surtout pendant l'hiver, du noir animal fabriqué sur les lieux, et des moyens de transport à Paris assez peu coûteux. Désirant, comme l'auteur vous y invitait, encourager et mettre en honneur la culture de la betterave dans ce département, vous avez pensé, Messieurs, ne pouvoir mieux faire, pour atteindre ce but, que de publier son intéressant travail.

Vitre incendiographe.

Lorsqu'au milieu des ténèbres de la nuit, un incendie éclate à une certaine distance de nous, il est bien difficile, et souvent impossible de reconnaître précisément le lieu vers lequel il faut diriger les secours. Souvent le

zèle et le dévoûment précipitent une population empressée sur des points d'un dangereux accès, et souvent aussi l'on n'arrive au lieu du désastre que par une voie détournée et trop longue. Ne pourrait-on pas éviter ces déceptions de la perspective, et remédier à ces graves inconvénients ? Tel est le problême que, mu par une philanthropie éclairée, M. de Montabert a cherché à résoudre. Et à cet effet, dans une notice qu'il vous a lue sur cet objet, il vous a décrit une vitre incendigraphe qu'il propose d'adapter aux tours communales. Il vous a indiqué comment, à l'aide de cet appareil qui sert à faire reconnaître le lieu du sinistre, et d'un registre d'indication où, sous divers numéros correspondant à ceux de la vitre incendigraphe, se lisent le nom du pays cherché, sa distance précise, les chemins à parcourir, les accidents à éviter, et d'autres documents qui par avance y ont été inscrits, on peut être éclairé immédiatement sur le point qui appelle les secours, et sur la direction à suivre pour les y porter, en évitant les retards et les empêchements. Ce travail de notre savant collègue vous a paru trop précieux pour ne pas en ordonner immédiatement l'impression dans vos Mémoires, afin qu'il arrive ainsi, avec votre recommandation, à la connaissance de MM. les Maires des diverses communes de ce département, et qu'il se répande le plus qu'il sera possible.

4° LETTRES.

Philosophie morale.

Dans un temps, où les docrines du matérialisme et du scepticisme si répandues par des hommes malheureusement trop habiles, depuis le dernier siècle jusqu'à nos

L'âme. Les deux génies, les deux mondes.

jours, ont porté une si grave atteinte à la morale publique, et menacent la société de faire disparaître de son sein toutes les vertus qui contribuent à sa conservation, à sa gloire et à son bonheur, pour y substituer le vil égoïsme, il appartient aux associations comme la vôtre de combattre des théories aussi funestes. Il appartient surtout à celui de vos membres qui dirige, avec tant d'habileté et de succès, le collége communal de Troyes devenu, grâce à lui, l'un des premiers colléges communaux de la France, d'appuyer de sa parole éloquente les doctrines consolantes et les seules vraies de l'immortalité de l'âme et d'une vie à venir. Aussi notre collègue, M. Forneron, s'efforce-t-il chaque jour d'inculquer ces grandes et nobles idées dans l'esprit des nombreux élèves qui reçoivent le haut enseignement de ses préceptes et de ses exemples; et non content de préparer ainsi les jeunes générations qu'il a mission de former, a-t-il jugé qu'il était utile de répandre au dehors ces principes salutaires et trop souvent oubliés ou méconnus. Vous associant à sa pensée vous vous êtes empressés, Messieurs, de publier, dans le recueil de vos Mémoires, les deux excellents discours qu'il vous a présentés sous le nom modeste d'esquisse de philosophie morale, et qui sont intitulés, le premier, de l'*Ame*, et le second, les *Deux Génies*, les *Deux Mondes*. Il était difficile de démontrer d'une manière plus complète et avec plus de talent que ne l'a fait M. Forneron, combien l'âme et le corps sont distincts et différents entr'eux, de mieux décrire toutes leurs propriétés, de mieux dépeindre comment et combien l'une est grande et l'autre

est petit, l'une est forte et l'autre est faible, l'une est éternelle et l'autre est périssable; de mieux dire pourquoi et comment ils sont associés ensemble, et tout ce que leur union a pu produire de merveilles dans l'ordre matériel et dans l'ordre intellectuel et moral. Un tel travail où, sous un style tout à la fois simple et élevé, clair et nerveux, tout se presse et s'enchaîne par une logique serrée, perdrait trop à être analysé pour que je ne m'abstienne pas de le faire.

Notice historique sur Clairvaux.

Nonobstant ces graves études et ses occupations multipliées, M. Forneron a su trouver encore le temps d'embellir l'une de vos séances par la lecture de la première partie de sa Notice historique sur Clairvaux. Dans cet ouvrage qui est devenu l'une des pages les plus brillantes du recueil de vos Mémoires, notre collègue peint d'abord à grands traits l'origine de l'abbaye de Citeaux, son humble début, son accroissement rapide, les trois premières colonies qu'elle envoie bientôt sur divers points de la France, et cette quatrième surtout qui, sous la conduite de Saint-Bernard, sort de Citeaux, en 1115, pour aller fonder un nouveau monastère. Mais, avant de vous présenter St-Bernard occupé à cette grande œuvre, M. Forneron vous a dit, en quelques mots, la noble naissance de ce personnage illustre, les noms de tous ses parents, de sa sœur, de ses cinq frères qu'il doit tous entraîner un jour par l'ascendant de son caractère, de son éloquence et de sa vertu dans la pieuse retraite des couvents. Il vous a décrit toutes les qualités du corps et de l'âme qui distinguaient le jeune

Bernard dès son enfance, ses progrès rapides dans les lettres sacrées et profanes, et ses succès éclatants. Il vous a émus en vous retraçant cette scène si douloureuse où, s'approchant de son vieux père qu'il aime et dont il est aimé tendrement, il lui présente ses frères et lui annonce, dans un triste adieu, qu'il part pour aller s'enfermer à toujours avec eux dans un cloître. Vous avez suivi avec un tendre intérêt St-Bernard arrivant à Citeaux où il est accueilli avec joie, et peu après le quittant par les ordres de son abbé pour aller fonder une Rome nouvelle dans un lieu abandonné et presqu'inaccessible. Clairvaux étant enfin élevé, vous l'y avez contemplé menant cette vie trop laborieuse pour ses forces, et qui l'eût fait succomber si les ordres d'un sage ami, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, devenu un moment son supérieur, ne l'eussent arraché à ses pénibles travaux. Vous avez souffert avec lui de cette famine qui faillit causer sa perte et celle de ses moines; mais aussi, après avoir partagé ses vicissitudes, vous avez goûté avec lui le bonheur qu'il éprouva en voyant son monastère s'agrandir et s'élever au premier rang de prospérité et de gloire : vous vous êtes réjouis de ses succès et de ses triomphes; vous avez admiré cette activité, ce génie, cette piété qu'il a déployés dans les circonstances ou les plus difficiles ou les plus brillantes. Vous avez vu avec satisfaction les princes et le pape lui-même venir dans Clairvaux rendre hommage à sa vertu : et plus tard, malgré la douleur que lui causèrent les désastres d'une croisade qu'il avait tant contribué à susciter, et au milieu des murmures

publics, vous avez vu, jusqu'à sa dernière heure, sa grande âme ne jamais s'abattre, et s'élancer radieuse vers le séjour de son éternel bonheur.

Telle est la faible esquisse du grand tableau que M. Forneron vous a offert sous le titre de première époque de Clairvaux. Puisse bientôt son auteur vous communiquer les nouvelles parties que ce titre promet.

Bibliothèque de Clairvaux, en 1503.

Le haut intérêt qui s'attache, en ce département, à tout ce qui concerne cette illustre abbaye de Clairvaux vous a valu encore une notice fort curieuse sur sa bibliothèque en 1503.

M. Harmand, professeur au collége de Troyes, et l'un des bibliographes les plus distingués de cette ville, ayant eu pendant quelque temps sous ses yeux un répertoire manuscrit de la première bibliothèque de Clairvaux, vous en a présenté une description sommaire. Il vous a fait connaître la forme de ce manuscrit et sa date qu'il fixe, en raison du caractère de l'écriture, à la première moitié du 16e siècle. Il vous a dit que le nombre des volumes composant cette bibliothèque pouvait s'élever à environ cinq mille, que les plus nombreux étaient ceux qui concernaient la théologie, que les ouvrages sur les sciences y étaient assez rares, que les historiens latins et grecs, les grammairiens, les orateurs et les poètes y tenaient une assez large place ; que tous ces ouvrages étaient écrits en latin, à l'exception d'environ 300, en langue française, parmi lesquels il n'est guère que les chroniques de Froissart, de Monstrelet et le roman de la Rose translaté de rime en prose, ou

quelques autres encore qui offrent de l'intérêt; et qu'enfin, de tous les ouvrages de St-Bernard qui y sont cités, il n'en est pas un seul qui soit en français.

Quant au mérite des éditions, le manuscrit précité n'étant qu'un simple répertoire destiné à faciliter l'usage de la bibliothèque, et non un catalogue, il n'était possible à M. Harmand de se livrer, à ce sujet, qu'à de simples conjectures : néanmoins il vous a fait observer fort justement que, cette ancienne bibliothèque n'étant formée que des premières productions de l'imprimerie, on peut dire qu'elle contenait un bon nombre d'éditions originales.

Couleurs symboliques des peintures chrétiennes.

Dans un mémoire très curieux sur une question empruntée au savant ouvrage de M. Frédéric Portal, mais complétée, simplifiée et disposée à l'usage des artistes, M. de Montabert vous a entretenus du caractère symbolique des principales couleurs employées dans les peintures chrétiennes. Il vous a expliqué la signification symbolique de 21 couleurs en y comprenant le noir, le blanc et le gris, et, s'il n'en a pas admis un plus grand nombre, c'est qu'au-delà les significations seraient subtiles et sans précision.

Nous ne pouvons entreprendre de retracer ici les explications données par notre collègue sur chacune de ces couleurs, et nous pensons que, pour vous rappeler cette savante théorie, il suffira de citer, même en l'abrégeant, ce qu'il dit de quelques-unes d'entr'elles. Le blanc est le symbole de la divinité ou de Dieu, de la lumière, de l'innocence, l'emblême de l'harmonie; il in-

dique la beauté suprême, la perfection, la félicité. Le noir est le symbole de l'esprit du mal ou du démon, des ténèbres, du péché ou de la dégradation morale ; il est l'emblême du cahos, de la laideur et du vice ; il indique le malheur. Le gris-noir est l'emblême du commencement du triomphe des ténèbres sur la lumière, ou du mal sur le bien : le gris-clair signifie symboliquement le commencement du triomphe de la lumière sur es ténèbres au sein du cœur, ou la victoire spirituelle de l'homme sur les mauvaises passions. Le jaune pur, couleur de l'or mat, est le symbole de la vérité révélée, vérité pure, exprimée par le métal le plus pur : le jaune noirci signifie la vérité obscurcie par les ténèbres de l'ignorance et du péché, il est l'emblême du mensonge. C'est ainsi que M. de Montabert cherche à restituer l'unité primitive du caractère symbolique des couleurs principales du culte et de l'art chrétiens.

L'Alcyon au Cap. Élégie.

Mlle Pauline de Flaugergues, institutrice des enfants de S. A. R. la marquise de Loulé, infante de Portugal, vous a adressé sous le titre de l'Alcyon au Cap, une douce élégie qui peint bien la douleur que la patrie absente inspire à tous les peuples et surtout à un cœur français. Si les beaux vers échappés de la lyre de votre correspondante n'avaient été publiés dans le recueil de vos Mémoires, s'ils n'étaient encore présents à vos souvenirs, et surtout si le temps ne nous pressait, nous vous en eussions donné lecture en cette solennité, bien sûr que vous les entendriez avec une nouvelle et tendre émotion.

Acte de vertu des époux Lévêque.

Mais, Messieurs, si des vers harmonieux ont pour vous un charme irrésistible, le récit en prose élégante d'une belle action arrachée à l'oubli, et proposée à l'imitation de tous, a peut-être plus de mérite encore à vos yeux. Aussi avez-vous accueilli avec un vif sentiment d'intérêt et de plaisir l'exposé chaleureux et touchant qui vous a été fait par notre collègue, M. Dautremant, d'un acte de véritable philanthropie que ses auteurs, les époux Lévêque, ont continué et enseveli durant vingt ans dans un modeste secret. Il vous a dit comment, en cette année 1847 où la disette sévissait sur toute la France et principalement chez de pauvres manouvriers tels que les époux Lévêque, ceux-ci adoptèrent et élevèrent, au prix de mille privations, un jeune enfant nouvellement né et abandonné par ses parents dont la demeure était alors et resta toujours inconnue. Il vous a vivement émus en vous racontant les sacrifices et les peines que s'imposa ce vertueux Lévêque, même au milieu des douleurs d'une longue maladie, pour pourvoir aux besoins et à l'instruction de son fils adoptif dont il remplit le cœur des plus nobles sentiments, et qu'il mit en état d'entrer comme élève maître à l'école normale primaire de ce département.

Une charité aussi grande et une vertu aussi pure ne pouvaient manquer d'exciter en vous la plus vive sympathie pour les époux Lévêque : aussi vous êtes-vous empressés, suivant la demande de M. Dautremant, de les recommander à l'Académie française qui les récompensera sans doute dans une de ses prochaines distributions des prix Montyon. Mais, en attendant que cette

justice leur soit rendue, et qu'ils reçoivent de cette haute assemblée une noble gratification, vous avez pensé que c'était pour vous un devoir de leur donner, en votre séance publique, un témoignage de votre satisfaction. Et tout en regrettant que les ressources si exigues de cette Société ne vous permissent pas d'être, envers ces vertueux manouvriers, aussi généreux que vous l'auriez désiré, vous avez adopté avec enthousiasme la proposition qui vous a été faite par leur zélé protecteur, M. Dautremant, de leur remettre, en cette solennité, une médaille d'honneur, et une somme de 60 francs à titre de secours et d'honorable souvenir.

Objets funéraires trouvés près d'Arcis.

Poursuivant ses savantes recherches archéologiques, M. Camus-Chardon vous a adressé une notice fort intéressante sur des fosses funéraires découvertes près d'Arcis et sur les objets qu'elles contenaient. Ces fosses se trouvent dans un cimetière payen dont l'origine est, suivant l'auteur, antérieure à l'invasion Romaine, et dont l'emplacement d'une contenance d'environ 4 hectares est connu sous le nom de contrée du Paradis. L'on y a rencontré des médailles, des vases funéraires, tant en terre cuite vernissée qu'en verre, de formes très-belles et très-variées, des débris de squelettes et de parties ligneuses, des clous et des crochets en fer qui prouvent, dit l'auteur, que les cadavres ont été mis dans des cercueils en bois dur, dont quelques-uns s'ouvraient à volonté pour recevoir ce dépôt. M. Camus-Chardon vous a envoyé, à l'appui de sa notice, cinq feuilles de dessins coloriés faits avec le plus grand soin,

et représentant 38 objets qui ont été recueillis, dans ces fosses, par lui ou par d'autres personnes.

La commission, à l'examen de laquelle vous aviez renvoyé tout ce qui vous avait été offert par votre savant asssocié, vous en a rendu un compte très-favorable par l'organe de M. Bouché; et conformément à ses conclusions, vous avez adressé des remercîments à M. Camus-Chardon, et fait imprimer sa notice à laquelle vous avez annexé ses dessins reproduits par la lithographie. Le rapport de M. Bouché a également été imprimé.

Vases funéraires trouvés à Saint-Loup de Bussigny.

Depuis quelques années, notre sol semble nous offrir enfin les nombreux restes de souvenirs anciens qu'il avait recélés jusqu'à nos jours. Les découvertes faites à Arcis, et dont il vient d'être question, avaient été précédées par celles des bijoux en or trouvés à Mailly, et n'ont pas tardé à être suivies par celles qui sont dues à M. Collinet. Cet ancien maire de Saint-Loup-de-Bussigny ayant trouvé, sur le territoire de cette commune, deux anciennes tombes contenant encore des débris d'ossements humains, se livra aussitôt avec quelques habitants du pays à des recherches attentives qui firent reconnaître sur le même point plus de vingt sépultures creusées à même dans la craie. Le sol environnant fut ensuite fouillé, et l'on y rencontra plus de deux cents vases en terre cuite et de nombreux cadavres qui prouvèrent qu'un cimetière avait existé en ce lieu. Déjà, dans la première fouille, l'on avait trouvé deux poignards, une lame d'épée rongée par la rouille, et

quelques médailles ; et la nouvelle s'en était bientôt répandue. Aussitôt qu'il en fut instruit, M. Doazan de Bernière, l'un de vos membres associés, se transporta sur les lieux, y recueillit le plus d'objets qu'il lui fut possible, fit des dessins de ce qu'il ne put obtenir, et vous transmit le tout avec une notice détaillée de cette découverte. Il vous fit part en même temps de ses conjectures qui vous prouvèrent combien votre associé, déjà si familier avec tous les beaux arts, est versé encore dans l'archéologie.

Les détails transmis par M. Collinet dans deux lettres adressées à l'autorité administrative, ainsi que l'envoi de M. Doazan furent soumis à l'examen d'une commission qui vint, par l'organe de son savant rapporteur, M. Corrard de Breban, confirmer l'opinion de M. Doazan sur la destination des lieux, sur l'origine gallo-romaine de ce cimetière, et sur l'époque des sépultures attribuées aux trois premiers siècles de notre ère. Quant aux vases funéraires trouvés dans ces fouilles, votre commission les regarde comme ayant été destinés, les uns dont la forme est longue, à renfermer des liquides agréables aux morts, savoir, du lait, du vin et des essences, les autres, dont la surface est presque plane, à contenir les viandes et les mets qui leur étaient offerts. Cette assertion, appuyée par de nombreuses preuves et par une habile dissertation de M. Corrard de Breban, vous a paru fort vraisemblable, et vous avez ordonné l'impression de son excellent rapport et de la lettre de M. Doazan auquel vous avez adressé des remercîments ainsi qu'à M. Collinet.

Lettres inédites de Nicolas Camusat.

Le même collègue, M. Corrard de Breban, qui se livre avec non moins d'ardeur aux études historiques sur cette ville et notre département qu'aux recherches archéologiques, a appelé votre attention sur deux lettres inédites, adressées en 1603, par Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, à MM. de Sainte-Marthe, et sur un registre domestique tenu, au XVI^e^ siècle, par un notaire de Troyes, J. Bonjour. Il vous a invités à publier dans vos Mémoires les deux lettres du savant auteur du *Promptuarium*; ce que vous avez accueilli d'autant plus volontiers que ces lettres étaient un témoignage authentique de l'empressement avec lequel notre Camusat communiquait aux savants de son temps ses avis et ses recueils pour servir à leurs ouvrages.

Registre domestique de J. Boujour.

Quant au registre de J. Bonjour, attendu qu'il présentait, notamment sur le prix des céréales et du vin, des choses dignes d'intérêt, vous avez accepté l'offre qui vous était faite par M. Corrard de Breban d'en préparer lui-même un extrait à insérer dans l'Annuaire de l'Aube.

Essai sur le courage civil.

L'un de nos nouveaux membres associés, M. Ernest Bertrand, substitut de M. le procureur du roi, à Arcis, vous a payé largement son tribut d'admission par l'hommage qu'il vous a fait d'un excellent discours, intitulé : *Essai sur le Courage civil.* Vous avez encore présent à votre mémoire tout l'effet produit au milieu de vous, Messieurs, par la lecture que l'auteur de cet éloquent morceau vous en a donnée lui-même. Vous l'avez félicité, non-seulement de son talent, mais encore de

son patriotisme; et en effet, notre collègue a montré tout à la fois, dans ce discours, un rare mérite littéraire et une belle âme. Non satisfait d'avoir déterminé avec le plus grand soin tous les vrais caractères du courage civil, d'avoir indiqué en quelles régions élevées du cœur humain il prend sa source, de lui avoir marqué son but et signalé les écueils qu'il doit éviter, il l'a appelé à se mettre en action dans les circonstances les plus ordinaires de la vie non moins que dans les plus éclatantes. Il a prouvé que, dans notre pays, avec nos mœurs actuelles, au milieu de cette absence de foi presque générale en politique, en morale et en religion, et dans un temps où la vie civile est devenue pour tous un combat continuel, le courage civil est une vertu nécessaire à tous, et que sa manifestation est indispensable au salut de la chose publique. Et tout en parcourant cette grande et vaste carrière, M. Bertrand a tracé avec une haute philosophie, et avec toute la chaleur d'un bon citoyen presque tous les devoirs de l'homme envers la société.

L'Agendicum de J. César est-il Sens ou Provins?

La question de savoir si l'*Agendicum* des Commentaires de César est Sens ou Provins, est depuis longtemps l'objet des recherches et des discussions des géographes et des archéologues. Dans une savante dissertation qui vous a été lue, en 1831, par M. Corrard de Breban et que vous avez jugée digne à plus d'un titre d'être publiée dans le recueil de vos Mémoires, notre collègue vous a présenté tous les motifs qui l'ont déterminé à regarder la ville de Sens comme étant l'*Agendicum* de J. César.

Cette opinion ne tarda pas à être contredite par un homme fort érudit, M. le docteur Doé, membre de la Société des Antiquaires de Paris, qui vous adressa une note sur les antiquités et l'origine de Provins, où il émettait l'avis que c'était cette dernière ville qui avait été désignée par César sous le nom d'*Agendicum*. — Le sujet vous parut assez important pour mériter de votre part un examen attentif. La note de M. le docteur Doé fut donc renvoyée à l'un de vos membres, M. Thiérion, avec invitation d'en faire l'objet d'un rapport à la Société. Notre collègue s'acquitta de cette mission avec ce soin et ce scrupule qu'il met à l'examen de tout ce dont il est chargé : il se livra à des recherches multipliées et approfondies sur cette matière qui lui parut digne du plus grand intérêt, tant pour fixer la position de plusieurs villes ou pays de la Gaule à l'époque de l'invasion de J. César, que pour apprécier l'une des grandes manœuvres militaires de ce premier capitaine de l'antiquité.

Après avoir recherché et comparé, avec une patience et une sagacité rares, tout ce qui peut éclairer cette question, à partir des Commentaires de César jusqu'aux publications faites de nos jours sur ce sujet, il vous a présenté le résultat de son travail et de ses méditations, dans un savant rapport dont vous avez ordonné l'impression. Dans cet excellent ouvrage, M. Thiérion discute et explique les cinq passages des Commentaires où le mot d'*Agendicum* est employé ; il analyse et examine tous les principaux motifs sur lesquels se sont appuyés ceux qui se sont prononcés soit en faveur de Sens, soit en

faveur de Provins ; il passe avec eux en revue tous les géographes anciens et modernes, tous les historiens ou chroniqueurs depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, tous les archéologues qui offrent les principaux renseignements sur cette matière : et après avoir présenté ainsi avec un ordre et une clarté admirables, et en y joignant ses propres observations critiques, toutes les raisons que chacun a fait valoir pour soutenir son système, il arrive à faire connaître une troisième opinion due à des hommes, non moins versés dans les sciences historiques et archéologiques, qui prétendent qu'*Agendicum* n'est ni Sens, ni Provins. Enfin, se rapprochant de l'opinion de ces derniers qu'il n'adopte pas entièrement, M. Thiérion déclare, qu'en raison de la position, l'Agendicum des Commentaires de César ne lui paraît pas être Sens, et qu'il ne lui est pas complétement prouvé non plus que ce soit Provins; que si l'ancien *Agendicum* n'était pas où est cette dernière ville, en faveur de laquelle pourtant il existe de grandes probabilités, il ne devait pas en être éloigné, et que, dans ce cas, il faudrait le chercher ou dans les pays environnants, ou dans le Gatinais entre Sens et Provins, mais dans un point plus rapproché de cette dernière ville que de la première, et sur lequel il n'est peut-être plus resté de traces des ruines de cet ancien camp romain.

Rapports sur divers ouvrages.

Indépendamment de tous ces travaux de vos membres qui vous les ont communiqués dans vos séances mensuelles, il est encore beaucoup d'objets dont vous vous êtes occupés dans ces mêmes séances, mais que je dois

omettre ici dans la crainte d'être trop long. Toutefois je ne puis me dispenser de vous rappeler que les nombreux mémoires, qui vous ont été offerts par des Sociétés correspondantes, ayant été renvoyés par vous à l'examen de plusieurs de vos membres, ont été, de la part de quelques-uns d'entr'eux, l'objet de rapports dont vous avez entendu la lecture avec intérêt et ordonné, soit l'insertion dans vos Mémoires, soit le dépôt dans vos archives.

Ces rapports ont été faits, 1° par M. Thiérion, votre digne Président, sur le journal intitulé la *Chronique de Champagne*, sur celui dit l'*Agronome*, et sur le recueil des travaux du Comité central de salubrité de l'Aube, au sujet duquel vous avez prié M. le Préfet de faire imprimer et distribuer en très-grand nombre dans ce département les cadres des tableaux qui y sont insérés et ont pour objet la statistique des naissances, décès et mariages, en recommandant aux personnes auxquelles ces cadres seraient adressés de les remplir avec tout le soin possible. Et à ce sujet encore, j'ajouterai pour remplir vos intentions, que vous avez adressé des remercîments à MM. les Membres du Comité central de salubrité et particulièrement à M. Patin, son Président, comme témoignage du grand intérêt avec lequel vous avez accueilli leur communication.

2° Par M. Baltet, sur les annales de la Société royale d'horticulture de Paris, et sur l'engrais Jauffret;

3° Par M. Corrard de Breban, sur les annales des Sociétés d'Orléans, de Toulouse, d'Indre-et-Loire, de Rouen, de l'Institut historique de Paris, etc.;

4° Par M. Pillard-Tarin, sur les annales des Sociétés départementales de l'Ain et de la Charente;

5° Par M. le docteur Bédor, sur les bulletins des Sociétés géologique et géographique de Paris, de Saint-Etienne et de Lille, et sur la chronique scientifique;

6° Par M. Forneron, sur le journal de l'Institut historique et sur les Mémoires des Sociétés d'Abbeville, d'Indre-et-Loire et de la Marne;

7° Par M. Delaporte, sur la statistique de l'Espagne dont il vous a été fait hommage par votre savant correspondant, M. Moreau de Jonnès, et sur les mémoires des Sociétés de Dijon, de Boulogne, des Vosges, etc.

Enfin, Messieurs, je dois vous dire encore que divers ouvrages manuscrits ayant été soumis à votre appréciation par leurs auteurs, savoir, par M. Bataillard, avocat à Paris et membre correspondant, une traduction d'un épisode anglais intitulé la *Femme du Baronnet*; par M. Argence, avocat à Troyes, une notice nécrologique sur M. Patris; par M. Pilon, professeur de calligraphie, en cette ville, sa méthode pour apprendre à écrire de la main gauche; par M. Moreau, médecin-vétérinaire à Arcis, un mémoire sur la maladie *dite* aphteuse des bêtes bovines; et par M. Barbier, instituteur à Troyes, son *Arithmétique composée*, il vous a été fait à ce sujet des rapports verbaux par suite desquels vous avez adressé à MM. Bataillard, Argence, Pilon, Moreau et Barbier des paroles de félicitation et des remercîments : et s'il vous reste à vous prononcer sur le mérite d'une méthode de chant, et d'un dictionnaire tachygraphique syllabique de la langue française qui vous ont été pré-

sentés tout récemment par MM. Labosne et Denisart, c'est que ces ouvrages viennent d'être renvoyés à l'examen de vos sections dont vous attendez les rapports.

Sociétés correspondantes.

Désirant agrandir le cercle de vos relations, et voyant vos efforts appréciés, vous avez répondu à la demande qui vous a été faite par plusieurs nouvelles Sociétés académiques d'un échange de vos Mémoires avec ceux qu'elles publient : et maintenant plus de soixante Sociétés vous transmettent le résultat de leurs travaux et de leurs observations.

Nouveaux Membres associés et correspondants.

Le nombre de vos membres correspondants, s'est également accru : la liste de vos associés étrangers s'est enrichie des noms européens de MM. de Blumenbach, doyen de l'université de Gættingue, de Héeren, professeur d'histoire en la même université, de Wilken, professeur des langues orientales en l'université de Berlin, et Nægelé, professeur de la faculté de médecine d'Heidelberg ; et vous avez ajouté à vos associés et correspondants français vingt-huit nouveaux membres, savoir : comme membres associés,

MM. Gérost, propriétaire à Villenauxe.
Parisot, receveur de l'enregistrement, à Chaource.
De Chabran, propriétaire, à Bar-sur-Aube.
Bertrand, substitut du procureur du roi, à Arcis.
Aubertin, fils, médecin, à Bayel, près Bar-sur-Aube.
Ray, notaire, aux Riceys.

Et comme membres correspondants,

MM. Soulange-Bodin, directeur de l'institut horticole de Fromont.

MM. Camille Bauvais, propriétaire de la ferme-modèle des Bergeries.
Humbert, méd. et auteur d'un traité d'orthopédie.
Fleurot, directeur du jardin botanique de Dijon.
Lefebvre, conservateur du Musée d'Auxerre.
Mimart, secrétaire de l'académie royale de Douai.
Paris, bibliothécaire de Rheims.
Bressier, directeur des domaines à Dijon.
Neveu-Lemaire, avocat à Paris.
Dubuc, fils, pharmacien à Rouen.
Alcide d'Orbigny, naturaliste à Paris.
Delachapelle, botaniste à Cherbourg.
Ragonde, bibliothécaire à Cherbourg.
Delaunay, répétiteur de mathématiques et d'astronomie, à l'École Polytechnique.
Goubaut, directeur de l'École primaire supérieure de Paris.
Roberton, médecin à Paris.
Moreau de Jonnès, chef des travaux de la statistique de France à Paris.
Delaporte, secrétaire du comice agricole de l'arrondissement de Vassy, et notaire à Doulevent.
Trois-Doué, Ingénieur à St.-Saturnin.
Alfred Dupreuil, propriétaire à Sorlun.
Didron, secrétaire du comité des monuments historiques à Paris.
Avenel, médecin à Rouen.

En remplacement des membres résidants, soit décédés, soit éloignés de Troyes par leurs fonctions, soit démissionnaires par raison de santé ou d'occupations

qui les empêchaient de prendre part à vos travaux, vous avez appelé dans le sein de cette Société, en qualité de membres résidants,

Nouveaux membres résidants.

MM. Deséjourné, manufacturier.
Chéron, maître de pension.
François, ingénieur-mécanicien.
Gabé, ingénieur des mines.
Bouché, architecte du département.
Paillot de Montabert, peintre.
Anner-André, imprimeur.
Bouchier, géomètre en chef du cadastre.
Gayot, membre du conseil d'arrondissement de Troyes.
Clément-Mullet, propriétaire.
Lasneret, membre du conseil municipal de Troyes.

Membres décédés.

Mais, Messieurs, en vous montrant avec tant de satisfaction vos rangs se serrer et se doubler en quelque sorte, un triste souvenir se présente à ma pensée et m'avertit qu'il faut rappeler ici les coups que la mort inexorable est venue porter au milieu de vous. Parmi vos membres résidants elle a frappé MM. Marcotte, Morin et Astruc.

M. Marcotte.

M. Marcotte, votre trésorier, ami éclairé des arts, avait en tout temps pris plaisir à encourager et à protéger les artistes qui lui paraissaient doués de quelque talent : sa main généreuse s'était plus d'une fois ouverte pour eux. Faut-il, hélas ! quand il se proposait d'aider et d'appuyer plus vivement que jamais un de nos jeunes concitoyens qui débutait avec gloire dans la difficile

carrière des beaux-arts, que la mort soit venue atteindre ce bienveillant protecteur ! Il a passé si peu d'instants parmi vous que le temps lui a manqué pour prendre à vos travaux toute la part qu'il désirait. Cependant le zèle avec lequel il a provoqué les sondages artésiens dans cette ville qu'il voulait ainsi doter d'eaux pures et jaillissantes, son espoir fût-il un jour deçu, n'en mériterait pas moins notre gratitude et nos souvenirs.

M. Morin était venu, dans la force de l'âge, se fixer à Troyes : dès son arrivée, il prit au barreau une place distinguée parmi les avocats de cette ville. S'étant fait remarquer par une élocution facile et par un esprit juste, il fut appelé à faire partie de cette Société presqu'aussitôt qu'elle fut rétablie. Nommé Secrétaire-Adjoint, il aurait conservé long-temps ces fonctions qu'il pouvait si bien remplir, si les affaires multipliées que lui apportait une clientelle nombreuse lui eussent permis de donner une partie de son temps à vos travaux. Mais, exclusivement occupé de sa profession, toujours prêt à consacrer ses soins et ses veilles à la défense des malheureux, il lui restait trop peu de loisir pour seconder vos efforts. Et d'ailleurs, sa santé s'affaiblissant tout d'un coup lui interdit bientôt un travail trop soutenu, et le priva même du bonheur qu'il aurait eu à continuer de prêter l'appui de son talent et de ses lumières à ses nombreux clients, et surtout à cette classe peu fortunée à laquelle sa parole puissante avait été si utile en de graves circonstances. M. Morin.

M. Astruc passa une partie de sa vie au milieu de M. Astruc.

cette grande armée française qui, durant un quart de siècle, parcourut l'Europe en y semant son sang et ses trophées. Quand la paix fut rétablie, il n'en continua pas moins ses services à son pays, et remplit avec distinction les fonctions honorables de sous-intendant militaire. Placé à Troyes en cette qualité dès 1822, il s'y fit bientôt distinguer par l'aménité de son caractère, par son goût pour les beaux-arts, par ses connaissances variées et étendues, et par des poésies gracieuses qu'il composait dans quelques instants de loisir. Nommé membre de cette Société, en 1828, il s'y montra tout aussitôt plein de zèle et de dévouement, fut assidu à vos séances et prit une part active à vos travaux. Chargé de plusieurs rapports par les commissions dont il fit partie, il s'en acquitta avec talent, et vous l'entendîtes avec autant d'intérêt que de plaisir vous rendre compte du précieux ouvrage de M. Recoing sur l'éducation des sourds-muets, et du cours de mnémotechnie de M. Aimé Paris. Choisi alors pour Secrétaire-Adjoint, il fit preuve d'une plume habile et exercée dans son rapport sur les travaux de la Société depuis le 1er avril 1829 jusqu'au 1er mai 1830. Mais, hélas ! ses forces ne tardèrent pas à l'abandonner, et quand vous vous flattiez que, plus libre et jouissant d'une douce retraite, il vous prêterait un concours plus utile encore, votre espoir se trouva tout d'un coup bien douloureusement déçu. Car il faut bien le dire, si la mort ne vous l'a enlevé que depuis quelques jours, sa santé s'était, depuis plusieurs années, tellement altérée, qu'il avait cessé dès long-temps de vous donner cette collaboration sur laquelle vous aviez

compté, et qu'il eut la douleur de ne pouvoir remplir, comme il l'aurait désiré, l'honorable mandat que les électeurs du premier canton de cette ville lui avaient confié, en le choisissant pour les représenter au Conseil général de ce département.

M. Buret de Longchamp.

Vous avez eu aussi le malheur de perdre, il y a près d'un an, l'un de vos membres associés les plus actifs et les plus distingués, M. Buret de Longchamp, auteur de plusieurs ouvrages fort estimés, et de nombreuses recherches sur des sujets qui intéressent à un haut point notre département. La piété filiale a consacré à ce savant infatigable une notice biographique qui vous sera lue, en cette séance, par son auteur, M. Buret, l'un de vos membres associés.

M. Eusèbe Salverte.

Il est encore une mort plus récente que la France entière a sentie, et qui doit faire un large vide parmi vous, c'est celle de M. Eusèbe Salverte qui était non-seulement un grand citoyen appartenant à la France entière, mais aussi l'un des plus anciens membres correspondants de votre Société, et l'un de vos plus zélés collaborateurs, avant que les électeurs de Paris ne l'arrachassent à ses études littéraires, pour l'élever sur la scène politique où il se montra tout d'un coup si digne de paraître. Vous savez, Messieurs, tout le plaisir qu'il avait à se dire l'un de vos collègues, tout l'intérêt et toute la part qu'il prenait à vos travaux. Vous avez encore présent à vos souvenirs le soin qu'il apportait à vous communiquer tout ce qu'il découvrait concernant notre département, et toutes ses idées sur ce qu'il jugeait

utile qu'on fît pour sa prospérité. C'est ainsi qu'il vous faisait connaître, dans un mémoire qu'il a publié en commun avec feu M. Cadet-Gassicourt, les propriétés et la composition des eaux minérales de la Chapelle-Godefroy, près de Nogent-sur-Seine; qu'il vous faisait part de ses essais de culture du chêne quercitron dans l'espoir d'introduire, en ce département, un arbre aussi précieux à la teinture; qu'il s'empressait de vous annoncer la découverte que l'on venait de faire d'un banc de minerai ferrugineux, près de l'embouchure de la petite rivière de l'Ardusson. Combien de fois, Messieurs, avant que les affaires publiques eussent absorbé tout son temps, n'avez-vous pas reçu de lui de savantes productions soit manuscrites, soit imprimées? Parmi celles dont il vous a fait hommage, vous rappellerai-je ce discours *sur l'avant-scène dans les Comédies de caractère* qui, lu dans une de vos séances publiques, fut si goûté et prouvait si bien cette finesse et cette sagacité dans les aperçus, ainsi que cette profonde connaissance du théâtre ancien et moderne, que M. Salverte possédait à un si haut point? Vous citerai-je ces ouvrages qu'il a publiés sous les titres d'essai historique et philosophique sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux, d'Horace et l'empereur Auguste, des sciences occultes ou essai sur la magie, les prodiges et les miracles, de Venise et Raguse, ouvrages où il s'est montré si versé dans l'histoire et où il a fait preuve d'une vaste érudition? Si, depuis que les électeurs du 5e arrondissement de Paris l'ont choisi pour leur digne mandataire à la Chambre des Députés, il ne lui a plus été possible d'être

l'un des membres actifs de votre Société, vous ne l'avez pas moins trouvé continuellement prêt à soutenir partout les intérêts de ce département qui lui était toujours cher et où il a fait tant de bien. Ne l'avons-nous pas vu, dans la session de 1837, tandis que la question du canal de la Haute-Seine s'agitait à la Chambre, se lever de son siège, au milieu de la discussion, et contre toutes ses habitudes, s'avancer vers le ministre des travaux publics, et le presser de monter à la tribune pour défendre ce projet de loi à l'adoption duquel le département de l'Aube attachait tant de prix. Et, un mois après, le *Moniteur* ne vous a-t-il pas dit comment M. Salverte, du haut de la tribune, interpellait avec fermeté M. le ministre de l'intérieur pour l'exciter à faire rendre enfin justice à notre ville dans une question importante ? Mais pardonnez-moi, Messieurs, si en vous parlant d'un si grand citoyen, je ne vous ai entretenus que des moindres actions de cette illustre vie. C'est à d'autres qu'il appartient, en des lieux plus élevés et plus vastes que cette enceinte, de peindre cet homme d'un caractère antique et d'une vertu sans tache qui ne s'est jamais démentie. Laissons à ses collègues de l'Institut et de la Chambre des Députés l'honneur de démontrer comment il devint dans les langues, dans l'érudition, dans l'économie politique, un des plus savants hommes de notre temps; comment par sa fidélité à remplir son mandat de député, par son ardeur infatigable à défendre la fortune publique, par ses travaux et ses veilles pour étudier et connaître dans leur ensemble toutes les questions sur lesquelles il était appelé à se prononcer, par sa fermeté

et sa noble indépendance, par son courage à toute épreuve, par son patriotisme aussi éclairé que sincère, par son désintéressement absolu, par sa probité exemplaire, et par toutes les autres qualités non moins rares dont il était doué, il avait obtenu de la France entière le plus beau des titres, celui de député-modèle. Qu'il nous suffise, Messieurs, pour faire sentir toute la douleur qu'a du éprouver cette Société en apprenant la mort d'un collègue aussi dévoué et si regrettable, de répéter avec un savant illustre, M. Arago : *que jamais la patrie n'eut à déplorer une plus grande perte que celle de M. Salverte.*

Ici finit le compte que j'avais à vous rendre de vos principaux travaux, de l'accroissement que votre société a pris par l'admission de plusieurs nouveaux membres et des pertes douloureuses qu'elle a faites.

Dons faits au musée de la société.

Permettez-moi toutefois, Messieurs, avant de terminer un exposé déjà bien long, de rendre un hommage public aux nombreux donateurs de notre musée. Tant de personnes ont apporté leur tribut à cet établissement que leurs noms, déjà publiés d'ailleurs dans les journaux, ne peuvent être proclamés tous ici ; mais cependant il est plusieurs de ces généreux citoyens auxquels nous ne pouvons nous dispenser d'adresser, en cette circonstance solennelle, de nouveaux remercîments. De ce nombre est M. Alexandre qui, non content de recueillir chez lui et près de tous ses amis, un grand nombre d'objets qu'il a offerts au musée, a proposé et réalisé une souscription à laquelle il a largement concouru et dont il a employé le produit à acheter, pour cet établis-

ment, la belle collection d'oiseaux empaillés de M. Péan de Thionville.

M. Lorey, médecin, à Marseille, votre correspondant, vous a envoyé une série de 177 échantillons de productions du Vésuve.

M. de Blainville, l'un des administrateurs du jardin des plantes, accueillant avec bienveillance nos demandes instantes, vous a adressé une collection de modèles en plâtre d'ossements fossiles des environs de Paris.

M. Chaulmet, médecin à l'Ile-Bourbon, votre correspondant, déjà cité si honorablement pour sa générosité envers notre musée, lui a continué ses précieux envois et fait don d'oiseaux, de colliers arabes, de charmantes peintures chinoises représentant des Dieux et des Déesses, et de plusieurs autres objets provenant du même pays.

M. le chevalier de Graimberg, votre correspondant, vous a gratifiés de nouveau de très-belles gravures représentant des vues d'Heidelberg, de Bade, des bords du Rhin et du Necker.

M. Berthelin, avocat en cette ville, possesseur de deux aquarelles représentant, l'une le portail de l'église Saint-André, et l'autre l'ancien couvent des Cordeliers à Troyes, vous a offert ces deux dessins dont le mérite avait été apprécié à l'exposition du Louvre, et que l'auteur, M. Max Berthelin, son frère, lui avait donnés en témoignage de sa bonne amitié.

Messieurs Thiesset, frères, vous ont prié de déposer au musée, en leur nom, un tableau représentant un concert donné, en 1630, au roi Louis XIII, dans un bos-

quet du Vouldy, par le facétieux abbé Bergerat, aidé de ses enfants de chœur.

Madame veuve Coquet-Nérot, vous a fait don d'un portrait en pied d'un ancien boucher de Troyes, M. Legas.

Nécessité d'agrandir le Musée.

Outre tous ces tableaux, il en est plusieurs encore qui, donnés à la ville de Troyes, ont été confiés à votre garde et que vous avez déposés au Musée, dans la galerie que vous y avez consacrée. Mais là, comme dans le cabinet d'histoire naturelle, vous manquerez bientôt de place pour y ranger convenablement les nouvelles richesses que vous avez droit d'attendre de la générosité de vos concitoyens et de leur zèle pour l'instruction publique à laquelle votre Musée est surtout destiné. Il serait donc bien désirable, que les plans préparés par un habile architecte, M. Vaudé, notre collègue, pour l'embellissement et l'extension de cet important établissement fussent bientôt en état d'être présentés par votre intermédiaire à M. le Maire et au conseil municipal de Troyes, et que cette assemblée vous prêtât de nouveau, en cette circonstance, son puissant et indispensable appui. Ce serait pour vous, Messieurs, un élément de succès de plus pour l'accomplissement de votre noble mission : car, propager, à l'aide de ce Musée, le goût des sciences naturelles et des beaux-arts dans ce département; donner une vive impulsion au perfectionnement de son agriculture par l'établissement d'une ferme-modèle et d'une école d'instruction rurale; encourager par des récompenses la production d'ouvrages utiles

aux arts et aux lettres, et l'application des découvertes nouvelles à notre industrie agricole et manufacturière ; tels sont les trois grands moyens que vous poursuivez pour atteindre le but de votre institution : Et c'est à cet effet, Messieurs, que, tout en regrettant que l'exiguité des ressources financières de cette Société vous prescrivît des bornes si étroites, vous avez résolu de mettre au concours de nouveaux prix dont il ne me reste plus, pour achever la tâche que vous avez daigné me confier, qu'à vous retracer le programme.

PRIX MIS AU CONCOURS PAR LA SOCIÉTÉ.

Prix à décerner en 1840.

1° Un prix de 300 francs à la personne qui aura, la première, formé dans ce département un établissement complet où la culture du mûrier sera réunie d'une manière satisfaisante à l'éducation des vers à soie, conformément au programme publié par la Société en sa dernière séance publique (1).

2° Une médaille d'or de la valeur de 150 francs pour le tableau historique d'une des époques les plus importantes de la ville de Troyes, ou pour la biographie d'un homme illustre du département de l'Aube.

Les mémoires destinés à concourir à ce dernier prix

(1) La Société a décidé que les concurrents pourraient, jusqu'au 1er août 1840, faire les justifications exigées par le programme.

devront être remis, à Troyes, chez le secrétaire de la société, francs de port, avant le premier août 1840. Ils porteront chacun une épigraphe ou devise repétée sur un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur qui ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

La Société ne rendra aucun des mémoires qui lui seront adressés.

Ces prix seront décernés en la séance publique de 1840.

Prix à décerner en 1841.

Une médaille d'or de la valeur de 150 francs à l'auteur d'un Manuel pratique d'hygiène, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, pour les animaux domestiques.

Cette hygiène doit s'étendre à toute espèce de bétail tel que chevaux, ânes, bêtes bovines et bêtes à laine, chèvres, etc., enfin à tous les animaux qui sont en état de domesticité, et dont le cultivateur tire ou peut tirer service ou produit; ce qui comprend, outre les quadrupèdes ci-dessus, les chiens et les chats, les lapins de clapier, les oiseaux de basse-cour, poules, oies, dindons, canards, faisans, pigeons, et les volailles de toute espèce; les poissons des étangs et viviers, et les insectes utiles, savoir l'abeille et le ver à soie.

Les concurrents devront avoir transmis leurs ouvrages au secrétaire de la Société, francs de port, avant le premier août 1841. Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise repétée sur un billet cacheté

joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur qui ne devra pas se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Le prix sera décerné en la séance publique de 1841. La Société ne rendra aucun des mémoires qui lui seront adressés.

Prix à décerner en 1843.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs pour la culture de la garance dans le département de l'Aube.

M. Henri Schlumberger, de Mulhausen, membre correspondant, persuadé que les terrains crayeux du département de l'Aube donneraient de la garance d'une bonne qualité, envoya à la Société des boutures de cette plante provenant de l'Alsace et d'Avignon. Ces boutures, cultivées dans les environs de Troyes, ont parfaitement réussi. Les racines qu'on en obtint furent adressées à M. Schlumberger suivant sa demande, et soumises par lui, comparativement avec des garances d'Avignon et d'Alsace, à des essais de teinture dont il a transmis seize échantillons à la Société.

De l'examen de ces échantillons qui a été fait par M. Gréau, aîné, membre résidant, et du compte qu'il a rendu à la Société, il résulte :

1° Que les garances, espèce d'Alsace, cultivées aux environs de Troyes, donnent des couleurs beaucoup plus vives et plus intenses que celles cultivées en Alsace, et qu'elles acquièrent, dans le sol des environs de Troyes, un accroissement de principe colorant qui les rend à peu près égales aux garances d'Avignon.

2° Que les garances, espèce d'Avignon, plantées aux environs de Troyes, produisent des couleurs dont le rouge a tant d'éclat et de vivacité qu'on doit espérer, d'après ces essais, d'obtenir dans nos contrées une puissance colorante supérieure à celle acquise par les mêmes racines dans le sol d'Avignon.

La fixation, à un si haut degré, du principe colorant dans ces racines paraît être due principalement à la nature crayeuse du sol de nos contrées, et la Société ne peut trop engager les agriculteurs à la culture de la garance dont elle croit utile de rappeler les principaux avantages.

La garance s'emploie en agriculture et en industrie.

En agriculture, le feuillage de la plante fauché et convenablement séché peut servir de fourrage. Les graines se vendent si facilement, qu'il y a bénéfice à laisser la fructification s'opérer; et l'on gagne quelque fois plus sur la graine que sur les racines.

En industrie, la garance s'emploie dans les teintures. Le principe colorant est contenu dans la racine qui est sechée et reduite en poudre pour être livrée au commerce. La consommation en est considérable, la vente facile, et le bénéfice assuré.

La Société fait remarquer de quelle utilité il serait dans un département qui produit autant de laines que celui de l'Aube, de récolter aussi la garance, si l'attention des fabricants s'y portait sérieusement sur la mise en œuvre de ces deux produits du sol qui souvent se prêtent un mutuel appui : en effet, 1° la teinture des draps employés pour les pantalons des soldats de notre

armée en absorbe chaque année des quantités considérables.

2° On obtient, par la garance, le beau rouge sur coton connu sous le nom de rouge des Indes ou rouge d'Andrinople et les éclatantes couleurs des damas de laine et de soie destinés aux ameublements.

3° On lui doit encore la plupart de ces couleurs violettes, lilas, rouges et roses qui, au renouvellement de chaque saison, paraissent en mille dessins gracieux, sur les tissus imprimés de soie, de laine et de coton, et dont les nuances présentent autant de solidité que de vivacité.

4° Enfin la garance, en donnant à beaucoup de teintures la fixité qui constitue le bon teint, rend cette racine très précieuse pour l'industrie.

La Société, pénétrée de tous les avantages que l'introduction de la garance peut procurer à *l'agriculture*, *à l'industrie des tissus*, et *à celle des tricots* dans le département de l'Aube, après avoir entendu le rapport de M. Gréau, et sur sa proposition, a décidé :

Qu'il serait décerné, en la séance publique de 1843, une médaille en or de la valeur de 200 fr. à celui des agriculteurs du département de l'Aube qui aurait cultivé, en garance, au moins 40 ares de terrain crayeux, sans interruption pendant tout le temps qui s'écoulera depuis le mois de mars 1841 jusqu'au mois de décembre 1843.

Les concurrents devront se faire connaître, dans le courant de l'année 1841, par lettre affranchie adressée au secrétaire de la Société. Ils seront encore admis si, avant le premier juillet 1842, ils ont justifié au secrétaire de la Société, par un certificat du maire de leur

commune, qu'au mois de mars 1842 ils avaient planté ou ensemencé, en garance, au moins 40 ares de terrain crayeux.

Nota.—*Les concurrents pourront se pourvoir de graines ou de plants de garance, en demandant, par lettre affranchie, à M. Henri Schlumberger-Heilman de Mulhouse, les moyens de s'en procurer.*

Pour ne rien omettre de ce qui concerne la séance publique, il est nécessaire de dire ici qu'après la lecture du compte rendu des travaux de la Société, M. le préfet, président, a invité les lauréats à s'approcher pour recevoir les médailles et récompenses qui leur avaient été décernées par la Société.

Sur cette invitation, Messieurs Martin et Lasnier, jardiniers, demeurant à Troyes, et Levêque, manouvrier, demeurant à Bùchères, s'étant avancés vers le bureau, M. le préfet a remis une médaille à chacun des deux premiers, et les a félicités de ce qu'ils ont employé, depuis plusieurs années, avec intelligence et succès les méthodes reconnues les meilleures pour la taille des arbres fruitiers.

M. le préfet a également adressé au vertueux Levêque les éloges dont il s'est rendu si digne par sa philantropie et son généreux dévouement envers un pauvre orphelin qu'il a élevé et pourvu d'un état honorable, en s'imposant, pendant vingt ans, les plus dures privations : et en même temps il lui a remis la médaille d'encouragement et la somme de soixante francs que la Société lui offrait en témoignage de sa satisfaction.

INFLUENCE DE L'USAGE DU VIN ET DU CAFÉ

SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE ET PRINCIPALEMENT SUR LA POÉSIE.

Lecture faite en la Séance publique de la Société d'Agriculture, etc., de l'Aube, du 17 décembre 1839,

Par M. THIÉRION, Président annuel.

L'affaiblissement progressif de la littérature en France et de la poésie surtout, depuis la fin du XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, a tellement frappé les esprits que plusieurs écrivains en ont indiqué certaines causes morales ; mais personne, que je sache, n'en a recherché les causes physiques ; et celles-ci, à mon avis, y ont peut-être contribué plus que les premières.

Parmi ces causes physiques, il en est une que j'ai considérée comme n'étant pas sans quelqu'importance, et sur l'effet de laquelle j'ai cru devoir appeler l'attention des littérateurs et principalement des amateurs de la belle poésie. C'est un changement, une innovation dans une partie du genre de vie adopté depuis plus d'un demi-siècle par nos littérateurs et par nos poëtes, savoir l'usage beaucoup plus modéré du vin, et l'adoption presqu'exclusive du café : régime nouveau qui m'a paru avoir sur notre littérature en général, et sur la poésie en particulier, une influence si remarquable, qu'on peut

lui attribuer en grande partie l'extrême rareté parmi nous de chefs-d'œuvre poétiques, et de poëtes du premier ordre.

Chez les anciens, on regardait le vin comme nécessaire aux poëtes; et les poëtes eux-mêmes pensaient qu'ils devaient en faire une fréquent usage. Les modernes avaient adopté ce principe. De là l'éloge du vin chez tous les poëtes anciens et modernes, jusque vers le premier tiers du XVIII[e] siècle.

Il était reçu chez les Grecs que tout poëte devait boire très-amplement. Le vin était le sang des dieux blessés dans les combats des géants; et suivant la mythologie grecque, c'était Bacchus qui conduisait les Muses. Tous les poëtes ont donc à l'envi célébré ses louanges. A leur tête paraît Anacréon, dont la poésie tendre, mais tout à la fois vive et légère, remue le cœur avec délices et lui présente un plaisir toujours nouveau. Alcée, Eschyle et Sophocles n'ont composé leurs tragédies que sous l'inspiration de Bacchus. Euripide, Aristophanes, Philoxènes, Ion, Timocréon étaient aussi regardés comme grands buveurs. Homère même est assez gaîment accusé par Horace d'avoir fort aimé le vin, parce qu'il en faisait l'éloge dans ses vers immortels.

Laudibus arguitur vini vinosus Homerus.
(Ep. L. 1., 19.)

« Homère en des vers qu'on admire
« Vante le vin, d'où je conclus
« Qu'il en buvait sans nous le dire.

C'est ainsi que Daru a traduit ce passage.

Et effectivement on conclut volontiers qu'un poëte

n'est pas ennemi d'une boisson, quand il se plaît tant à en faire l'éloge.

Epicharme dit qu'il n'y a pas de dithyrambe dans les pays où l'on ne boit que de l'eau : et Archiloque, « oui « je sais entonner un brillant dithyrambe en l'honneur « de Bacchus, quand j'ai le cerveau foudroyé par le « vin. » Enfin, suivant Eschyle, le dithyrambe est fait pour accompagner le cortége de Bacchus.

Peut-être dira-t-on que l'usage un peu immodéré du vin était habituel chez les Grecs, et que tous y étaient fort adonnés ? On citera des philosophes, des législateurs, etc., etc. Ils appelaient même Bacchus Ευζουλος, comme inspirant de bons conseils.

Les Romains, il est vrai, désignaient l'action de boire amplement par le mot *pergrœcari*, c'est-à-dire *boire à la grecque*, ce qui prouverait seulement que cette nation si vive, si spirituelle, a pu devoir à l'usage du vin cet esprit pénétrant, ces saillies ingénieuses que nous admirons encore aujourd'hui, mais il n'en resterait pas moins comme bien certain que les poëtes plus particulièrement se mettaient sous la protection très-efficace du dieu du vin.

Nous savons aussi que les poëtes romains ont cherché leurs inspirations poétiques dans la liqueur bachique. Horace, qui lui-même avait voué un culte particulier à Bacchus, dit à Mecène, qu'au rapport de Cratinus, Ennius ne saisit jamais sa trompette guerrière pour chanter les exploits des romains, qu'il n'eût réchauffé sa verve par d'amples libations de vin.

« *Prisco, si credis, Mæcenas docte, Catino,*
» *Ennius ipse pater nunquam, nisi potus, ad arma*
« *Prosiluit dicenda.*»

(L. 1. Ep. 19.)

Et le même Horace allait jusqu'à prétendre que les buveurs d'eau ne pouvaient être poëtes, ou que du moins ils ne pouvaient composer des vers agréables, ni dignes de l'immortalité.

« *Nulla placere diù, nec vivere carmina possunt*
« *Quæ scribuntur aquæ potoribus. Id., id.*»

Et, avant de se livrer à la composition, il voulait qu'un vin généreux pénétrât dans ses veines.

« *Generosum et dulce requiro*
.....« *Quod.... manet*
« *In venas animumque meum.*»

Ces passages ont été traduits ainsi par Daru :

« Jamais notre bon Ennius
« Ne prit à jeun sa noble lyre
« Pour chanter Mars et Régulus.
« Si j'en crois le vieux Cratinus,
« Les buveurs d'eau, sage Mecène,
« Ne tirent de leur froide veine
« Que des vers qu'on lit avec peine,
« Et que bientôt on ne lit plus.
. . . . . .
« . . . . . Il me faut du très-bon,
J'aime un nectar qui déride mon front.

Ovide, Tibulle et Properce trouvaient dans le vin cette élégance gracieuse, et surtout cette gaîté brillante et passionnée qui respire dans leurs vers. Martial disait qu'il ne pouvait rien produire sans avoir bu.

« *Possum nil ego sobrius.* »

Enfin les poëtes anciens, grecs et romains, avaient pris Bacchus pour leur patron : sa fête était fixée au retour du printemps. Ovide, dans son exil, regrette de ne pouvoir célébrer cette fête.

« *Illa dies hæc est quâ te celebrare poetæ,*
« *Si modo non fallunt tempora, Bacche, solent.* »
(Tris. T. 5. 3).

Il était donc bien reconnu dans toute l'antiquité que les poëtes puisaient leur génie poétique dans le vin, et que lui seul pouvait imprimer à leurs vers le sceau de l'immortalité. Les poëtes modernes ont assez généralement partagé ce sentiment; et, dès la renaissance des lettres, on voit tous les écrivains, et les poëtes surtout, se livrer à l'usage presqu'immodéré du vin.

Je ne parlerai pas des Allemands dont le goût pour cette liqueur a toujours été si vif; mais les poëtes anglais et espagnols, les italiens surtout et les français, continuèrent à boire très-largement. Je ne citerai qu'un Italien, Massi : « Apollon, dit-il, est sur mes lèvres « quand Bacchus est dans mon sein. »

Io Febo ho in bocca, quando ho Bacco in seno.

Je viens aux Français.

La lecture des œuvres du facétieux Rabelais suffit pour convaincre que même les prosateurs qui ont eu quelque célébrité, invoquaient comme les poëtes le dieu du vin. Je me bornerai à nos poëtes.

A leur tête paraît Ronsard. Cet auteur a joui dans son siècle d'une réputation si brillante, que ses contemporains l'appelaient le PRINCE DES POETES : et Ronsard

passait pour avoir presque toujours ce qu'on appelle une forte pointe de vin. Dans ce même siècle et depuis, Pontus de Thyard, évêque de Châlons-sur-Saône, Ogier, Regnier, Villon, Mairet, Maynard, Balzac, Racan, ont successivement soutenu la réputation de poëtes bons buveurs. « Buvons, disait ce dernier,

« Buvons à longue haleine
« De ce jus délicieux,
« Qui pour l'excellence précède
« Le breuvage que Ganimède
« Verse dans la coupe des dieux. »

Patrix, auteur de ces vers célèbres.

« Je pensais cette nuit que de mal consumé,
« Côte à côte d'un mort on m'avait inhumé. » Etc., etc.

Desbarreaux, connu par son Sonnet, Varigni, Bois-Robert, Lamotte, Saint-Evremond, ont tous eu la réputation de grands buveurs.

Il en était de même de nos poëtes latins modernes. Parmi les plus distingués, je citerai Nicolas de Bourbon, natif de Vandœuvres, et l'illustre Santeuil, qui ne composaient jamais rien sans s'être excités fortement par quelques verres de vin de Champagne.

Je reviens à nos poëtes français. Chapelle, favori d'Apollon, l'était aussi de Bacchus : il était grand ami de Lafontaine, de Boileau, de Racine, de Molière, etc. Tous allaient boire à la *Pomme-de-Pin*, taverne que leur réunion rendit célèbre.

Qui ignore la suite de ce fameux souper d'Auteuil, au sortir duquel ces grands hommes, la tête exaltée par

l'excès des fumées bachiques, se disposaient, pour s'immortaliser, à se noyer ensemble dans la Seine en retournant à leurs logis, résolution dont l'exécution ne fut arrêtée, que parce que l'un d'eux conseilla de la remettre au lendemain, au grand jour, afin que leur mort eût plus d'éclat et de célébrité. Le spirituel Andrieux a fait de cette anecdote une petite comédie en vers libres, qui a pour titre : *Molière avec ses Amis*, ou *la Soirée d'Auteuil*. Dans cette pièce, qui a paru en 1804, l'auteur fait dire par Chapelle, de Molière convalescent :

« Il est toujours au lait ! C'est un triste breuvage !
« Un poëte, du lait ! Fi donc ! fi ! Quel travers !
« Ce n'est que dans le vin qu'on trouve les bons vers.
. . . . . .
. . . . . « Je sais tout ce qu'il vaut,
« Oui, qu'il devienne ivrogne, il sera sans défaut.

Il ajoute,

« Au cabaret j'étais en bonne compagnie,
« Un comte, deux marquis à la cour bien venus,
« Nous avions fait gageure à qui boirait le plus.

Laforêt lui répond :

« Et vous l'avez gagnée. — Assurément ma chère,
« Et tu vois qu'il n'y paraît guère,
« Prêt à recommencer. »

Voici une autre anecdote moins connue, rapportée ainsi par Dutillet.

« Despréaux, grand ami de Chapelle, l'ayant ren-
« contré un jour auprès du palais, ne put s'empêcher
« de lui dire qu'un homme de son mérite, et chéri de
« toutes les personnes de distinction, devrait se re-

« trancher un peu sur la boisson ; qu'il était obligé de « lui dire, comme son ami, que ce penchant lui faisait « beaucoup de tort. Chapelle parut fort touché du dis- « cours de Despréaux ; il le remercia de ses bons avis ; « mais malheureusement il se trouva un cabaret vis- « à-vis l'endroit de leur conférence, et Chapelle invita « Despréaux d'y entrer pour s'asseoir et pour suivre « plus commodément la conversation qu'ils avaient « commencée. Despréaux ne put s'en dispenser pour « achever la conversion de Chapelle. Il fallut bien, en « entrant au cabaret, demander au moins chopine de « vin, laquelle fut suivie de plusieurs autres ; et enfin « ces messieurs, l'un en prêchant, l'autre en écoutant, « s'enivrèrent si bien, qu'il fallut les porter chez eux. »

Andrieux n'a pas manqué de mentionner ce trait dans sa comédie : il le fait ainsi raconter par Chapelle.

« Toujours prompt à médire,
« Ce Boileau des buveurs me faisait la satire,
« Et gravement me pérorait ;
« Je l'ai tout doucement conduit au cabaret ;
« Là, tout en l'écoutant, et sans le contredire,
« Je lui versais à boire, et mon homme à la fin
« Toujours grondant, buvant et se donnant carrière,
« Se coiffa le cerveau de la bonne manière,
« En déclamant contre le vin. »

Et Boileau lui-même, ce grand prévôt du Parnasse, était persuadé que le vin pouvait inspirer les poëtes ; aussi convient-il, dans son *Art poétique*, que quelquefois il pouvait suppléer au génie.

« Mais pourtant on a vu le vin et le hasard
« Inspirer quelquefois une muse grossière,
« Et fournir sans génie un couplet à Linière.

Lainez, traducteur de Pétrone, Lafare, Chaulieu, son ami et celui de Lafontaine, le chansonnier Lafond, Regnard qui voulait fonder une abbaye consacrée à Bacchus, tous célébraient à l'envi la liqueur bachique : Lamotte, Panard, Jean-Baptiste Rousseau ont, suivi cet exemple. Le premier disait.

« Buveurs, brisez le joug d'une raison trop fière,
« Éteignez son triste flambeau, etc.

Et l'on a surnommé le second le Lafontaine du vaudeville. Rousseau nous a donné une belle cantate en l'honneur de Bacchus. Voltaire enfin, ce géant littéraire du dix-huitième siècle, long-temps ami du poète Rousseau, fut conduit, encore fort jeune, par l'abbé de Chateauneuf, son parrain, dans la société des Lafare, Chaulieu, Saint-Aulaire, Courtin, du grand prieur de Vendôme, le même qui sur les lettres qu'il écrivait à M. Defourmont, son ami, mettait ainsi son adresse.....

« Demeurant sur le double mont,
« Vers la taverne, où Bachaumont
« Buvait et chantait sans mesure.

Ce fut dans ces joyeuses et bachiques réunions que Voltaire puisa cette aimable gaîté, le goût de ces saillies fines, et cette imagination vive, étincelante, qui caractérisent toutes ses productions. Son premier feu poétique s'alluma dans le temple de Bacchus. Œdipe, la Henriade, furent les premiers fruits de cette muse précoce née au milieu des plaisirs de la table ; et ce fut presque sous l'inspiration de cette société qu'il conçut le projet, et commença même l'exécution de ce

poëme si bizarre dans son sujet, si original dans sa composition, si riche de poèsie, et qui n'est qu'une véritable débauche d'esprit.

Mais déjà vers la fin du dix-septième siècle, avait commencé à se répandre l'usage d'une boisson dont la couleur noirâtre, le goût uniforme et un peu amer, forment un contraste bien tranchant avec la couleur vive et brillante du vin, avec son goût varié, enchanteur. De ces deux liqueurs fort disparates, pour nous plaire, l'une doit être d'un frais délicieux, l'autre veut être bue presque brûlante : Le café enfin, repoussé d'abord par des personnes d'un goût exquis, insensiblement adopté par les classes les plus élevées de la société, devint aussi l'ami des gens de lettres, et nos poëtes, abandonnant peu à peu le culte de Bacchus, savourèrent avec délices l'infusion de cette amande torrefiée, et quittèrent le culte de l'antique dieu de l'Inde pour l'usage de la nouvelle fève d'Arabie.

Ce changement s'opéra lentement : il n'eut pas lieu toutefois sans que l'introduction du nouveau venu, destiné à détrôner le dieu des vendanges, et à le précipiter du Parnasse, n'éprouvât, avant d'être universellement reçu, de grandes difficultés. Heureusement ce ne furent pas des combats semblables à ceux que les premiers partisans du culte de Bacchus, les Indiens et leurs rois Oronte et Dériade eurent à livrer sous les auspices du dieu vainqueur des géants, sur les bords de l'Hydaspe, contre Penthée, Persée et le féroce Lycurgue, contre la Thrace etc. etc.; mais son admission fut soumise à de nombreux contradicteurs tous pacifiques. La nouvelle

divinité à laquelle ils sacrifiaient, n'exaltait pas assez leur imagination, pour qu'ils cherchassent à soumettre leurs adversaires par la force des armes. Une femme célèbre dans les fastes de la littérature française regardait le café comme une affaire de mode qui serait bientôt passée; et même encore aujourd'hui en France, il n'est pas rare d'entendre des gens qui, sans savoir pourquoi, persistent à attribuer au café de graves inconvénients, et par caprice plutôt que par conviction, en redoutent l'usage pour eux et pour les autres; mais son triomphe sur le vin n'en est pas moins assuré.

Même encore après la fin du règne de Louis XIV, le grand seigneur, l'homme de lettres et ceux que l'on appelait alors les bons bourgeois, allaient au cabaret. Ce ne fut, à proprement parler, que sous la régence, dont l'un des premiers cafés prit le nom, qu'il commença à s'en établir à Paris. Il en avait déjà paru plusieurs à la foire Saint-Germain, du nombre desquels était le café du Florentin Procope, devenu depuis si célèbre, et longtemps fréquenté par les poëtes les plus distingués du dix-huitième siècle.

Les gens de lettres ont assez universellement depuis adopté cette ambroisie qu'ils ont nommée Boisson Intellectuelle. Les poëtes crurent y trouver exclusivement leurs inspirations. Berchoux l'a célébrée dans sa gastronomie. Cette liqueur, dit-il,

« Est du dieu des vers honorée et chérie;
« On dit que du poëte elle sert le génie,
« Et que plus d'une fois le rimeur échauffé
« A dû ses meilleurs vers au parfum du café.

Et cependant nous voyons le talent poëtique décroître sensiblement pendant le dix-huitième siècle, et sa décadence se prolonger et s'étendre encore au commencement du dix-neuvième.

Un autre poëte, plus célèbre mais dont la poésie facile, souvent harmonieuse, ne présente pas ces traits vigoureux, ces élans qui ravissent, transportent le lecteur, et plus riche en descriptions agréables qu'en peintures fortement animées, l'abbé Delille a fait du café un éloge encore plus pompeux :

« C'est toi, divin café, dont l'aimable liqueur,
« Sans altérer la tête épanouit le cœur.
. . . . . .
« Viens donc, divin nectar, viens donc, inspire moi.
. . . . . .
« A peine j'ai senti ta vapeur odorante,
« Soudain de ton climat la chaleur pénétrante
« Réveille tous mes sens ; sans trouble, sans chaos,
« Mes pensers plus nombreux accourent à grands flots :
« Mon idée était triste, aride, dépouillée,
« Elle rit, elle sort richement habillée,
« Et je crois, du génie éprouvant le réveil,
« Boire, dans chaque goutte, un rayon du soleil.

C'est donc au culte de cette divinité que les gens de lettres se sont exclusivement voués. On abandonna le vin, il troublait la raison : aussi a-t-on beaucoup raisonné depuis près d'un siècle. Les grandes compositions littéraires et philosophiques commencèrent à paraître. L'encyclopédie fut conçue et exécutée. Les sciences mathématiques devinrent à la mode ; leur culture contribua beaucoup à rectifier les idées. Les esprits se por-

tèrent vers l'étude de l'histoire naturelle. On se livra à la recherche des principes fondamentaux des lois : puis la politique envahit tout : enfin l'histoire reprit son noble caractère. Nous la voyons aujourd'hui se développer avec grandeur, avec dignité. Bientôt nous n'aurons plus à envier aux anciens, et, parmi les modernes, aux Italiens, ni surtout aux Anglais, cette branche de la littérature dans laquelle ils nous laissaient bien loin derrière eux.

L'usage du café substitué à celui du vin opéra toutes ces merveilles ; mais aussi la belle poésie devint de plus en plus rare. Le génie poëtique semble s'éteindre peu à peu, tellement qu'au siècle où nous sommes un grand poëte est encore à désirer.

La muse de Voltaire, qui dans sa vieillesse s'était exclusivement voué à l'usage du café, même à très-fortes doses, ne se ressentit que trop de ce changement. Tout ce qu'alors ce grand homme écrivit en vers, n'est plus digne de l'auteur d'Alzire, de Zaïre, de Mahomet, de Mérope. Et qu'on n'attribue pas cette décadence à la vieillesse seulement dont l'effet ordinaire est de glacer l'imagination. Sophocles, dans un âge plus avancé que Voltaire, composa l'Œdipe à Colonne que nous plaçons au nombre des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; mais Sophocle était resté très-fidèle au culte de Bacchus.

La société du Caveau conserva encore parmi nous une partie de notre verve, de notre gaîté poëtiques.

Rouget-Delisle ressuscita les mâles accents de Tyrthée. A sa voix, tout ce qui porte un cœur français cou-

rut aux armes et à la défense de la patrie et de la liberté.

Les auteurs d'une comédie mêlée de vaudevilles, Fanchon la Vielleuse, représentée en 1805, avec le plus brillant succès, égayèrent leurs scènes par des couplets qu'ils font chanter à l'abbé de Lattaignant, convive aimable, grand faiseur de couplets de société, amateur tout à la fois du café et du bon vin.

Après avoir félicité le frère de Fanchon de ce que son père aime à boire le petit coup, et de ce qu'André lui-même ne met pas d'eau dans son vin, de Lattaignant chante le vin et le café :

« Petite table réveille
« Les élus qui sont admis;
« On est près de la bouteille,
« On est près de ses amis.»

Puis il dit à Sainte-Luce, étonnée de sa demande d'une seconde tasse de café, « qu'il aime le café à la « fureur, » et chante ce petit couplet :

« A ceux que l'âge refroidit,
« Il rend la chaleur et la vie,
. . . . . .
. . . . . .
« Tous les feux d'un autre univers
« Sont dans sa liqueur salutaire;
« Il est la source des bons vers,
« C'est l'Hippocrène de Voltaire.»

Enfin, dignes successeurs d'un de nos comtes de Champagne et de Brie, Thibaut-le-Posthume, qui possédait des celliers à Aï, auteur de chansons où respire la passion la plus vive, et qu'on lisait sur les murs de

les palais de Provins et de Troyes, nos chansonniers Desaugiers et l'inimitable Béranger, fidèles aussi à l'usage antique des plaisirs de la table, font encore répéter par toute la France leurs délicieux couplets.

Pourquoi ne serait-on donc pas fondé à conclure que pendant tout le temps où l'usage immodéré du vin a été pratiqué par nos littérateurs, et principalement par nos poëtes, la poésie chez les Français a tenu un rang distingué; mais que, par l'abandon trop général de cette liqueur, la France tout en commençant à déchoir de sa gloire poétique, la France, depuis l'usage si fréquent et si étendu du café, a gagné en productions historiques, en travaux scientifiques, en recherches sur l'histoire naturelle, et sur toutes les connaissances qui s'y rapportent plus ou moins, en économie politique, en application de toutes les sciences aux objets d'utilité réelle, tout ce qu'elle a perdu en richesses poétiques? Et certes, cette opinion déjà appuyée sur les faits, doit acquérir encore plus de force, si l'on s'en rapporte à ce qu'ont dit, relativement aux effets du vin et du café, plusieurs savants dont le témoignage ne peut qu'être du plus grand poids sur cette matière.

Les auteurs du *Dictionnaire des sciences médicales* s'expriment ainsi à l'article VIN. « Les arts de l'imagina-
« tion s'en accomodent assez : aussi voit-on beaucoup
« d'ivrognes. » (Je ne fais que copier, sans approuver la dureté, l'inconvenance de l'expression.) « Aussi voit-
« on beaucoup d'ivrognes parmi les musiciens et les
« peintres, même parmi les grands poëtes dont les
« productions, faites pour amuser, ne sont constam-

« ment que des propos de table : peut-être y a-t-il « quelque analogie entre les fumées d'un vin spiri- « tueux et celles de l'imagination, et a-t-on quelque- « fois besoin de remplacer ces dernières par les pre- « mières? »

Les mêmes auteurs, article CAFÉ, se bornent à dire que « le café sous le rapport de son action sur l'esto- mach et sur l'organe cérébral, est très-utile aux gens de lettres; aussi en font-ils généralement un usage habi- tuel. Voltaire et Fontenelle en prenaient beaucoup, et ils sont morts très-vieux. »

On lit dans la *Flore médicale* au mot CAFÉ, et à la suite des vers de Delille que j'ai rapportés plus haut : « Voilà, ce me semble, un éloge aussi brillant que mé- « rité d'une liqueur qui justifie pleinement le beau « titre de BOISSON INTELLECTUELLE. Combien d'hommes « célèbres lui ont dû une portion de leur génie ! »

Le Camus, dans sa *Médecine de l'esprit*, dit que « le café donne de la sérénité à l'esprit. »

Enfin, suivant un autre, « il fait éclore les pensées, « et met l'ordre, la clarté, la netteté dans les idées; en « un mot, dans la tête des savants, le café produit « comme un développement du cahos, et l'on peut « assurer qu'il y a tels ouvrages d'esprit qui n'eussent « jamais vu le jour, sans l'usage familier de cette li- queur. »

Ces citations que je pourrais multiplier prouvent assez que l'opinion des auteurs qui ont considéré les effets de ces deux boissons, ont attribué à l'une une très grande puissance sur l'imagination et sur les grands

poëtes; et à l'autre particulièrement une clarté et une netteté remarquables dans les idées de nos historiens et de nos savants modernes.

Réunissant donc ces autorités aux faits que j'ai signalés, et surtout à la considération de cet affaissement assez frappant du génie poëtique parmi nous, affaiblissement suivi de l'abandon progressif de l'usage immodéré du vin par les poëtes, et enfin à l'évidence du succès toujours croissant des productions scientifiques et littéraires graves, étendues, méthodiques et du plus grand intérêt, depuis que les gens de lettres ont adopté le café pour leur boisson d'agrément habituelle, je me crois suffisamment autorisé à dire que le café inspire un ordre judicieux dans les idées, contribue à les faire classer avec plus de méthode, à donner à de graves compositions le degré de perfection qui les rend recommandables; qu'enfin il a pu former des philosophes hardis, des historiens indépendants; de profonds mathématiciens, d'excellents observateurs de la nature, mais qu'au vin seul il a pu appartenir d'inspirer de grands poëtes; que, par l'usage du café, les esprits ont été portés à se tourner vers les objets utiles, comme ils avaient été, par l'usage du vin, entraînés vers les objets agréables.

Ainsi, s'agit-il d'une composition poëtique, le café pourra disposer à en dresser le plan, à en combiner les parties régulièrement entr'elles, et dans l'ordre le plus parfait: mais le vin procurera l'enthousiasme nécessaire pour en rendre l'exécution brillante; le vin fera jaillir les

étincelles du génie, suggérera ces élans qui ravissent, ces transports d'une verve toute de feu.

C'est donc d'une combinaison heureuse dans l'usage de ces deux boissons que peuvent naître encore des poëmes dignes de rivaliser avec ceux que toutes les nations s'accordent à célébrer, et devant assurer à leurs auteurs les hommages, l'admiration de tous les hommes éclairés, et l'honneur de transmettre un nom justement révéré jusqu'aux générations les plus reculées.

LE JARDINIER ET LE ROSSIGNOL,

APOLOGUE ORIENTAL (1)

Traduit par *M. J.-J. CLÉMENT-MULLET*, Membre résidant.

On raconte qu'un villageois possédait un jardin délicieux qui surpassait en fraîcheur ceux d'Iram (2). Le

(1) Cet apologue est tiré d'un ouvrage très-connu dans l'Orient, il a pour titre *Anwari Soheili*. Il fut écrit primitivement en Indien, puis traduit en Persan et enfin en Arabe, par Hassan-ben-Soheil, visir du calife Almamon, de qui il reçut le titre qu'il porte par allusion à son nom. Ce titre signifie littéralement *la lumière de Canope;* voilà sommairement ce que dit d'Herbelot, (bibli. orient.), au mot *Anwari*. Au mot *Soheili*, il dit au contraire, que c'est par allusion à ce nom qui est celui de l'individu auquel l'ouvrage fut dédié, qu'il reçut le titre sous lequel il nous a été transmis.

(2) Nom propre d'un jardin planté par un ancien Roi nommé Schead-ben-Ad dans l'Arabie-Heureuse. Il était si beau qu'il

zéphir qui s'en échappait communiquait au printemps sa douce température, et le cerveau des génies s'épanouissait en respirant l'air embaumé qui s'en exhalait.

Jardin qui semble s'embellir des roses du jeune âge,
Rosiers qui s'abreuvent d'une onde vivifiante,
Le chant du rossignol y répand l'allégresse,
Le parfum qu'on respire sous l'ombrage fait oublier les fatigues.

Dans un des coins du jardin, se trouvait un rosier, plus vermeil que l'*arbre de la prospérité*, et dont les rameaux étaient plus étalés que ceux de l'*arbre de la félicité*. Chaque matin voyait éclore sur ce rosier une fleur dont l'incarnat n'avait d'égal que les joues séductrices de ces vierges qui entraînent tous les cœurs ; belle et gracieuse comme celles dont le sein brille de la blancheur du lys, en même temps qu'il exhale l'odeur suave du jasmin. Chaque matin le jardinier, épris de sa rose fraîche éclose, disait :

O rose ! que murmure-t-on, je l'ignore,
Mais le rossignol est triste, et il oublie sa mélodie.

Un jour, que suivant sa coutume, le jardinier était en contemplation devant sa rose fraîche éclose, il vit un rossignol plaintif, qui, de son bec pointu, en déchirait peu à peu le tissu d'or.

L'aspect de la rose enivre le rossignol,
Et le fil de la raison lui échappe aussitôt.

Le jardinier, le cœur navré à l'aspect des feuilles

---

est devenu, chez les Orientaux, un terme de comparaison pour indiquer un lieu de délices ; il est même employé pour indiquer le paradis terrestre. *Voyez* d'Herbelot, (bibliot. orient.)

déchirées de sa rose, perdit toute patience, et l'épine de la douleur s'enfonça de plus en plus dans son âme. Le jour suivant, le même tableau lui renouvela la colère de la privation de sa fleur.

Il ajoute une blessure à une autre blessure,
Le troisième jour, le bec destructeur du rossignol
A fait disparaître la rose, mais l'épine est restée.

Le villageois, le cœur rempli d'indignation, a recours à la ruse, il dispose un appât trompeur, prend le rossignol, et l'emprisonne sous les barreaux d'une cage. Le rossignol, le cœur brisé, lui dit aussi franchement que l'eût fait un perroquet : O mon maître, pourquoi me retenir captif? Qui te porte à me tourmenter ainsi? Si c'est pour jouir de mon ramage, mon nid n'est-il pas dans ton jardin? C'est là que pour moi se trouve le séjour de l'allégresse. As-tu quelqu'autre projet? Apprends-moi de grâce quel est ton motif? Le jardinier répondit: Oublies-tu ce que tu as fait, quel tort tu m'as causé, de quel chagrin tu m'as accablé en me privant de ma bien-aimée? Je puis donc pour ce fait user envers toi de représailles. Loin de ton habitation et de ton pays, privé de la liberté et du bonheur, tu gémiras dans le coin d'une prison, et moi aussi, sentant le poids de l'isolement, enveloppé dans ma douleur, je soupirerai la perte de mon amie.

Tu gémiras, rossignol, tu regrettes ton amie,
Tous deux nous aimons, c'est à nous tousdeux de gémir.

Le rossignol lui répondit : Abjure cette rigueur, et considère que si, pour ce prétendu crime d'avoir déchiré une rose, tu me prives de ma liberté et tu me brises le

cœur, la pareille un jour te sera rendue.

Celui qui gouverne la voûte céleste suivant des lois immuables,
Sait discerner le bien et le mal :
A qui fait bien, le bien lui arrive,
Et qui fait mal, le malheur le poursuit.

Cette harangue ayant produit son effet sur le cœur du villageois, il rendit le rossignol à la liberté. Celui-ci, se voyant libre, lui dit : Puisque tu as fait une bonne action envers moi, un bienfait ne se paie-t-il pas par un bienfait? C'est sa récompense. Eh bien ! sache qu'au pied de l'arbre près du quel tu es, a été enfoui un vase plein d'or, que tu pourras employer à ton usage. Le villageois, ayant fouillé au lieu indiqué, et trouvant le vase rempli d'or, s'écria : Oiseau merveilleux, tu vois un vase caché sous la terre, et tu ne vois pas un piège tendu sous le gazon. Eh ! ne sais-tu pas, reprit le rossignol, que

Dès que le sort a parlé,
La prudence s'est envolée,
On ne peut lutter contre l'arrêt du destin.

Aussitôt que l'Eternel a lancé un décret, l'œil de la sagesse se trouble ; précaution et prévoyance deviennent inutiles.

LE CALME APRÈS L'ORAGE.

STANCES

Lues par *M. A. GAYOT*, Membre résidant.

Vivez, aimez ; c'est la sagesse.
LAMARTINE.

Tout-à-l'heure aux éclats redoublés du tonnerre
Les vents mêlaient leur rage et leurs mugissements ;
Le ciel était en feu, tout tremblait, et la terre
Menaçait de crouler sur ses vieux fondements.

A présent le soleil se couche sans nuage ;
L'orage a disparu bien loin sous l'horizon ;
L'oiseau reprend ses chants, et le chevreuil sauvage,
Oubliant sa frayeur, bondit sur le gazon.

Ces retours, l'homme aussi les éprouve en sa vie.
Le plus infortuné trouve quelqu'heureux jour ;
Le plus aigri parfois dans son âme ravie
Sent descendre du ciel quelque rayon d'amour.

Ainsi depuis long-temps, hélas ! un mauvais ange
Jetait dans mon esprit une vague terreur ;
D'un fatal avenir révélateur étrange
Il me soufflait tout bas des pensers de malheur.

Mes heures s'écoulaient vides, décolorées ;
Je doutais à la fois des hommes et de Dieu,
Et l'espoir, repliant ses deux ailes dorées,
Paraissait m'avoir dit un éternel adieu.

J'étais morne, abattu, brisé par la souffrance.
Mes amis, où sont-ils ? Ah ! leur cœur pour le mien

M'écriais-je, n'a plus que froide indifférence!..
Dans ce triste abandon la mort est mon seul bien!

Mais ce soir (ô mon Dieu! grâce vous soit rendue!)
Le vallon est si frais et le ciel est si pur!
Les vapeurs vont flottant dans la vaste étendue,
Si riches de lumière et de pourpre et d'azur!

Tant de paix se répand sur la terre embaumée,
Tant d'oiseaux par leur chant bénissent le seigneur
Qu'un doux parfum se glisse en mon âme calmée,
Et déjà, je le sens, je redeviens meilleur!

Cette âme que je crus à jamais épuisée
Se rattache à la vie et se rouvre à l'amour,
Comme la fleur des champs relève à la rosée
Son calice odorant courbé pendant le jour.

Insensé que j'étais! dans quelle sombre voie
L'aveugle désespoir allait-il m'égarer,
Lorsque j'ai devant moi tant de sujet de joie,
Tant de raison d'aimer, de croire et d'espérer!

Je pense à mes amis, à ces âmes si sûres
Qui ne m'ont pas quitté dans les plus mauvais jours,
Et qui savaient si bien verser sur mes blessures
Ce baume bienfaisant qui les guérit toujours.

Ces pieux souvenirs de l'amitié fidèle
Vers des objets chéris me portent à mon tour,
Et je songe à revoir la maison maternelle
Où tant de vrais bonheurs m'attendent au retour.

Que de fois, poursuivi de la Parque cruelle,
Je vins faible et mourant trouver ce toit bénit,
Comme l'oiseau blessé qui, trahi par son aile,
Revient avec transport s'abriter dans son nid.

Là par ses tendres soins, sa touchante prière
Dont le seigneur jamais n'a méconnu l'accent,
Ma mère m'a guéri. C'est un Dieu qu'une mère,
C'est un Dieu toujours bon, quelquefois tout puissant!....

Mais, tandis que je suis ma douce rêverie,
De fraîches voix soudain m'ont fait lever les yeux ;
Mes tout petits enfants m'ont vu de la prairie
Et m'appellent de loin avec des cris joyeux.

Les voilà qui, cessant leurs courses vagabondes,
Interrompant leurs jeux et leurs bruyans ébats,
Au vent léger du soir livrent leurs têtes blondes
Et viennent à l'envi se jeter dans mes bras.

Oh! qui ne les verrait avec un œil d'envie
Accourir bondissant à travers les grands blés,
Vifs, alertes, rieurs, pleins de sève et de vie!.....
Je rends grâce au seigneur! tous mes vœux sont comblés!

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Sur M. Pierre-Nicolas Buret de Longchamps,
Membre associé de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube,

Lue en la séance publique du 17 décembre 1839,

Par ***M. Adolphe BURET***, de Saint-Léger-sous-Brienne, Membre associé.

Multis ille bonis flebilis occidit;
Nulli flebilior quam mihi ! !.....
(Horace liv. 1er, ode xx.)

Messieurs,

Appelé au sein d'une société d'hommes si distingués par leur science, et à qui nul mérite n'est étranger, ce n'est pas sans une profonde émotion que je viens remplir aujourd'hui une tâche à la fois douce, pénible et difficile, puisque d'un côté j'ai à rendre hommage à la mémoire d'un père chéri qu'une mort cruelle a naguères enlevé à mes affections, et que de l'autre ma plume inhabile qui va retracer sa vie, applanira mal, sans doute, les difficultés que m'impose une réserve dont vous avez déjà compris toute la délicatesse. Peut-être aurai-je dû plutôt m'abstenir en cette circonstance et laisser à l'un de vous, Messieurs, le soin de mieux dire ce que fut cet excellent ami, votre digne et ancien collègue. Mais, après avoir réfléchi, j'ai pensé que l'éloge d'un père ne pouvait être déplacé dans la bouche d'un

fils, surtout quand cet éloge n'était que l'expression de l'opinion publique. Aussi, cédant à l'idée que vous m'écouterez avec bonté, avec indulgence, enhardi d'ailleurs par ce besoin pressant et si naturel de payer quelque tribut de reconnaissance à la mémoire de ce bon père, je me décide, Messieurs, à faire taire tous mes scrupules et à vous parler de lui comme si aucun reflet de sa belle vie ne devait tomber sur moi. Heureux, mille fois heureux, si je puis d'une manière convenable atteindre le but que je me propose et mériter vos honorables suffrages.

M. Pierre-Nicolas Buret de Longchamps est né le 29 juin 1765, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

Dès l'âge le plus tendre se manifestèrent en lui une aptitude et une assiduité toutes particulières pour l'étude; aussi son père, malgré les sacrifices nombreux que lui imposait l'éducation de ses six autres enfants, s'empressa-t-il de procurer à son jeune fils tous les moyens propres à seconder ses heureuses dispositions.

Ce fut d'abord à Saint-Dizier même que lui furent enseignés les premiers éléments de l'instruction, ces éléments préparatoires qui doivent nous mettre à même de nous livrer avec fruit à de plus hautes études. M. l'abbé Dourneau, homme fort recommandable par son talent et ses connaissances approfondies, remarquant dans le jeune Buret sa précoce intelligence, voulut bien se charger de lui donner ces premiers éléments. En peu de temps son élève fit de notables progrès, et, après avoir étudié pendant deux ans sous ce digne maître, il passa au collége de Châlons, où il poursuivit ses huma-

nités qu'il acheva chez les doctrinaires nouvellement établis à Vitry.

Cette première instruction terminée, le front chargé des lauriers qu'il avait recueillis dans les luttes littéraires de collége d'où il était sorti tant de fois vainqueur, il se rendit à Paris pour y faire son droit.

Le jeune Buret qui, dans le cours de ses études et particulièrement chez les doctrinaires de Vitry, avait puisé ce goût décidé pour les sciences et les lettres que depuis rien ne put éteindre en lui, plia difficilement son esprit aux exigences de ses nouvellee études. Aussi eut-il bien souvent à combattre en secret sa passion dévorante pour les lettres. Il préférait leurs fleurs séduisantes aux épines et à l'aridité du droit. Cependant après avoir pendant cinq ans travaillé chez un procureur au parlement et suivi avec assiduité le palais où il allait s'instruire aux belles leçons d'éloquence, que dans de savants et diserts plaidoyers, donnaient les célèbres avocats d'alors, il partit pour Rheims, soutint sa thèse de licencié près la faculté de droit de cette ville et retourna aussitôt à Paris se faire recevoir avocat au parlement.

Entrainé par les circonstances, il revint dans son pays natal. Il y demeura peu de temps; et, dans le courant de 1790 il alla s'établir près le tribunal de Vassy pour y exercer la profession d'avocat. Il ne tarda pas à prendre dans le pays cette position honorable que procure ordinairement le talent joint à la probité. Nommé en 1792 agent municipal de cette ville, il sut remplir cette fonction que les temps rendaient si difficile de manière

à s'attirer l'estime de ses concitoyens; ce fut à cette époque qu'il épousa en premières noces la fille du Général Vincent de Montier-en-der.

Mais cette union formée sous les plus heureux auspices devait être de courte durée. En effet quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis son existence que la mort en brisa impitoyablement les nœuds.

Il quitta alors Vassy, et, renonçant au barreau, il se retira à Montier-en-der auprès de la famille de sa femme. Là, charmant les ennuis de son pénible veuvage par la culture des sciences et des lettres, il se livra tout entier à des travaux littéraires dont les projets avaient été élaborés pendant le peu de temps que lui avaient laissé libre ses occupations du barreau et ses fonctions administratives. Celui de tous ces projets que je crois devoir signaler comme le plus important, et dont il s'occupa d'une manière spéciale, fut celui de son grand ouvrage : *les Fastes universels*. Il mûrit alors l'idée qu'il en avait conçue. Il en étudia le plan et jeta les premières bases de ce monument historique qui ne devait être achevé que vingt ans plus tard.

Après trois ans de veuvage passés dans un repos studieux, il songea à se donner une nouvelle compagne; et il fut assez heureux pour rencontrer dans la personne de Mademoiselle Julliot de Longchamps, fille d'un Gentilhomme du Clermontois tout ce qui peut faire le bonheur d'un époux.

Mais les matériaux nécessaires pour édifier son grand ouvrage lui manquaient. Sa bibliothèque, quoi qu'assez volumineuse, était loin de pouvoir lui suffire. Il se dé-

cida donc à aller avec sa nouvelle épouse habiter quelque temps Paris. C'était là seulement qu'il pouvait se livrer aux nombreuses recherches historiques qui lui étaient nécessaires. Aussi pendant près de huit ans se concentra-t-il dans le silence des bibliothèques, fouillant avec une activité infatigable la science à laquelle il vouait une affection toute particulière.

Cependant M. Buret de Longchamps aimait parfois à chercher dans le commerce des Muses quelques délassements à ses austères occupations. Il acheva à cette époque une tragédie en cinq actes, intitulée *OEnone*. Il la présenta au premier théâtre français dans le cours de l'année 1808 peu de temps après que M. Luce de Lancival y avait fait recevoir sa tragédie d'*Hector*. La pièce d'Hector était la fin de la guerre de Troie, celle d'OEnone en était le commencement; c'étaient deux nouveaux enfants de l'Iliade d'Homère. Au mois de juin 1809, l'ancien jury littéraire près le théâtre français pour l'examen des pièces, fit sur celle d'OEnone un rapport très-favorable. Par suite de ce rapport elle fut admise à la lecture et reçue. Mais, malheureusement pour l'auteur, dans le cours de cette année Napoléon avait fait annuler son premier mariage avec Joséphine pour épouser Marie-Louise, et le sujet de cette tragédie étant l'abandon d'OEnone par Paris son époux pour épouser la belle Hélène, les acteurs observèrent que certaines allusions ne manqueraient pas d'être saisies et qu'elles feraient du tort à la représentation.

Et, à ce propos, M. Buret de Longchamps dans une note de son manuscrit, rappelle le sort de ce malheureux

Helvidius, fils d'Helvidius personnage consulaire dont parle Tacite, qui ayant composé une pièce de théâtre intitulée : *Paris et OEnone*, dans laquelle il jouait le divorce de Domitien, fut accusé devant le sénat et condamné à mort l'an 94 de l'ère vulgaire.

Aussi d'après l'observation de Messieurs du comité près du théâtre français et cet exemple qui pouvait se reproduire dans une peine moins sévère sans doute, M. Buret de Longchamps eut la prudence de retirer sa pièce.

Bien que le séjour de Paris lui offrît de précieux avantages pour ses travaux littéraires, trop éloigné du centre de ses affaires domestiques, M Buret de Longchamps dut bientôt revenir aux lieux où sa présence devenait indispensable. Il partit donc avec l'intention de se fixer définitivement dans sa propriété de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube).

Jusqu'au moment où il dut payer à la mort son tribut inévitable, il habita cette humble et paisible retraite bien convenable pour un homme qui, comme M. Buret de Longchamps, n'avait d'autres goûts que ceux de l'étude, de plaisirs plus doux que ceux que lui offrait la culture des sciences et des lettres. Aussi tous les instants de cet homme laborieux leur furent-ils désormais consacrés.

Muni de tous les riches matériaux qu'il avait amassés pendant son séjour à Paris, il s'occupa sans relâche à les mettre en œuvre pour achever *ses Fastes universels* qu'enfin il publia en 1821.

A son apparition, cet ouvrage fut pour tous les savants un objet d'admiration et d'étonnement. Ce qui d'abord

fixa principalement leur attention, ce fut le plan, ce plan si bien conçu, si vaste, si majestueux, et qui a fait dire que M. Buret de Longchamps *avait compris l'histoire du monde d'une manière digne d'elle.*

Bossuet a dit : *L'histoire est la maîtresse de la vie humaine.* Cette pensée profonde ne serait-elle pas, Messieurs, applicable à cet ouvrage? En effet c'est dans le vaste tableau dont les différentes parties se déroulent aux yeux du lecteur qu'il est permis de saisir l'ensemble des faits, le fruit le plus précieux dc l'histoire : C'est dans le grand drame de l'univers, dont les fastes universels présentent l'action, qu'on peut se former aux préceptes d'une saine philosophie en suivant la marche progressive de l'esprit humain.

Toutes les nations civilisées, vous le savez, Messieurs ont leur histoire, le monde seul n'avait point encore la sienne. Les fastes universels ne semblent-ils pas devoir être destinés à combler ce vide immense? Malgré son étendue, cet ouvrage a le grand mérite d'avoir été conçu, entrepris et terminé par un seul homme, et par conséquent de présenter un ensemble rare dans les travaux de ce genre qui sont souvent incohérents et se ressentent de l'empreinte des différentes mains qui les ont exécutés.

Comme vous le voyez, Messieurs, M. Buret de Longchamps avait déjà beaucoup travaillé, car cet ouvrage était le fruit de trente années de veilles assidues, de méditations profondes et de recherches pénibles, Il semblait dès-lors que son esprit et son imagination avaient désormais besoin de repos. Mais, dans son zèle infati-

gable, il n'avait point marqué un terme au-delà duquel il n'y avait plus de travail pour lui; la mort seule devait lui imposer ce terme.

En effet ne le vit-on pas se remettre aussitôt à l'ouvrage. L'histoire de France par l'abbé Millot, s'arrêtait au règne de Louis XV, M. Buret de Longchamps entreprit de la continuer jusqu'en 1824; et en cette année une nouvelle édition parut avec cette continuation et de plus enrichie par lui des notes de l'abbé Mably, de Thouret et de l'abbé Dubos.

Cette intéressante partie de nos annales fut écrite en des temps difficiles. Louis XVIII était sur le trône, et cette circonstance seule semblait devoir augmenter la difficulté de l'entreprise. Quoi qu'il en fût, M. Buret de Longchamps qui, soit comme écrivain, soit comme homme privé, n'a jamais su transiger avec la conscience de ses opinions et qui les a toujours exprimées avec franchise, conserva toute la plénitude de son indépendance en retraçant l'histoire des tems qui avaient immédiatement précédé celui sous lequel il écrivait. Quelques journaux de l'époque l'en félicitèrent en rendant compte de son ouvrage, dont le plus bel éloge fut sans contredit la critique qu'en fit l'*Étoile*, journal dont vous vous rappelez, Messieurs, les opinions et les principes.

Ces deux ouvrages, assignant à leur auteur un certain rang dans le monde littéraire, attirèrent sur lui l'attention de quelques sociétés savantes qui s'empressèrent de se l'adjoindre. De ce nombre fut la Société d'agriculture de l'Aube. Sensible à cette honorable distinction,

il en témoigna à la Société toute sa reconnaissance en lui faisant hommage du fruit de ses travaux. Il lui offrit d'abord son Histoire de France, et plus tard il lui légua un exemplaire de ses Fastes universels.

M. Buret de Longchamps ne pensa pas, Messieurs, que sa nomination de membre de votre Société dût être pour lui un honneur seul, il voulut aussi payer son tribut académique et s'occuper de ceux de ses travaux qui rentraient le plus dans ses goûts et la spécialité de ses études. Parmi ses productions les plus importantes, on remarque :

Un essai de statistique de l'arrodissement de Bar-sur-Aube. (1827.)

Un discours sur le rétablissement des Belles-Lettres dans le département de l'Aube. (idem.)

Et un mémoire sur la navigation de la Seine. (1829.)

Dans les dernières années de sa vie, son zèle à coopérer aux travaux de la Société semble s'être un peu ralenti. En effet on ne voit plus qu'à de longs intervalles figurer son nom dans vos Mémoires périodiques. Mais, Messieurs, vous aurez bientôt excusé son silence, si toutefois il a été par vous remarqué, quand vous saurez que toutes les méditations, les veilles et les recherches de votre confrère étaient de nouveau consacrées à la confection d'un ouvrage historique fort important, et dont la publication prouvera un service de plus que le mérite de M. Buret de Longchamps aura rendu au pays. Je veux parler de l'histoire de Champagne et de Brie. Cette histoire, fruit de beaucoup d'études et de recherches, qui n'a pu être publiée par

l'auteur lui-même que la mort est venue surprendre avant qu'il y eût mis la dernière main, ne restera cependant pas inédite; ses héritiers se proposent de la mettre en état d'être publiée. Mais la révision du travail de M. Buret de Longchamps exigera d'autant plus de soins encore, qu'il importe d'avantage de ne pas s'écarter des vues de l'auteur, et que cette histoire, conçue sur un plan fort étendu, sera la plus complète qui puisse être publiée sur le pays auquel nous appartenons tous.

Indépendamment de ces œuvres inédites ou publiées, M. Buret de Longchamps laisse encore divers renseignements précieux pour l'histoire et quelques projets d'ouvrages littéraires, dont je n'ai pas cru devoir faire ici l'énumération.

Messieurs, si, après avoir rapidement parcouru les différentes phases de la vie de M. Buret de Longchamps, il m'était maintenant permis de vous rappeler quelques-unes des qualités que j'ai cru reconnaître en lui, je vous dirais que, doué de facultés intellectuelles fortement organisées, il avait l'imagination vive et ardente; que son esprit était plus solide que brillant, et facilement entraîné vers le côté philosophique des choses. Je vous le représenterais puisant, dans son amour immodéré pour les sciences et les lettres, le besoin continuel de l'étude à laquelle il était redevable de cette vaste érudition, de ces connaissances variées qui lui rendaient le travail si agréable et si facile : et si, entrant dans des détails plus intimes de sa vie privée, il m'était encore permis de vous en découvrir quelques traits particuliers, je vous dirais qu'il avait une belle âme ouverte à tous les

enthousiasmes, à tous les bons sentiments, un caractère d'honnête homme toujours décidé pour le bien, une franchise et une loyauté qui n'ont jamais permis à son esprit indépendant de s'asservir aux opinions de qui que ce fût, quand elles étaient contraires à la vérité et à la justice, un dévouement à toute épreuve, allant, dans bien des circonstances, jusqu'à lui faire sacrifier ses propres intérêts à la défense de ceux d'autrui, et une modestie qui à toutes ses qualités, j'ai cru du moins le remarquer, venait ajouter un mérite de plus. Je vous dirais aussi que, sans être ennemi de la société, il ne l'a jamais trop recherchée, et moins encore dans les dernières années de son existence; que, lui préférant le silence et la solitude du cabinet, il passa les deux tiers de sa vie avec les meilleurs amis que, disait-il souvent, il pouvait avoir... ses livres; mais que cependant dans le monde il ne manquait pas non plus d'amis, qu'il s'en était fait de bons, de solides, ne fixant son choix qu'après de longues épreuves; car, il le savait, le bon Lafontaine le lui avait appris :

« Chacun se dit ami, mais fou qui s'y repose;
« Rien n'est plus commun que le nom,
« Rien n'est plus rare que la chose. »

Ne croyez pas cependant, Messieurs, que cette vie toute studieuse ait été exempte d'agitations et de soucis, et que M. Buret de Longchamps ait traversé heureux et tranquille le long espace de 74 ans, oh ! non sans doute : mais si quelques nuages ont pu répandre sur les jours de cet homme de bien une ombre de tristesse et d'ennuis, il a su bien vîte les dissiper par le charme de

l'étude. C'était son palladium contre les coups du sort, auxquels il savait encore opposer une philosophie qui lui avait appris à mépriser l'injustice, à braver les traits de la calomnie et, selon l'expression d'Horace, à ne pas sentir trop vivement le plaisir de la prospérité pour ne pas éprouver de trop fortes secousses dans les revers.

Depuis longtemps il était en proie aux douleurs d'infirmités souvent inséparables de la vieillesse. Trop peu convaincu de la gravité de son mal qu'il supportait avec résignation, il n'en était nullement effrayé. Mais sa famille qui ne partageait pas sa confiance, s'alarmait souvent en secret de sa position, et ses alarmes n'étaient, hélas! que trop fondées : car, le 2 janvier 1839, un coup fatal vint subitement nous priver, vous, Messieurs, d'un savant et dévoué collègue, le pays d'un excellent citoyen, et moi du meilleur des pères.

Troyes, Ath. Payn, Imprimeur de la Société, 22, rue du Temple.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du département de l'Aube.

Nos 74 et 75.

IIe et IIIe Trimestres de l'année 1840.

NOTICE SUR LE CADASTRE,

Par **M. BOUCHIER**, *Géomètre en chef, Membre résidant,*

Lue à la Société académique du département de l'Aube, dans la Séance du 20 Mars 1840.

Messieurs,

Vous me comprendrez facilement, je pense, lorsque je vous avouerai que j'éprouve une sorte de timidité bien naturelle en prenant aujourd'hui devant vous la parole pour la première fois depuis que j'ai eu l'honneur d'être admis à faire partie de votre société académique.

Obligé par vos règlements de venir payer ma dette, je vous soumettrai quelques considérations sur le cadastre : le cadastre, Messieurs, sujet fort peu poétique, j'en conviens, mais dont le but doit tant intéresser la propriété foncière, l'une des garanties de l'ordre social, l'une aussi des plus solides bases constitutives de la société actuelle.

J'indiquerai le plus sommairement possible les différentes améliorations survenues dans la partie d'art depuis l'organisation. Je donnerai quelques explications sur le cadastre par masses de culture ; je ferai connaître son insuffisance pour arriver à une bonne répartition individuelle, parce que le conseil général de l'Aube a souvent exprimé un vœu favorable à cette opération, même après qu'elle a été abandonnée.

Un bon cadastre, Messieurs, est impartial comme la justice, positif comme le sol qu'il représente, exact comme la science qui enseigne à le faire. Son utilité est généralement reconnue, et c'est avec raison que l'abbé Raynal disait qu'un souverain qui le ferait exécuter dans ses états serait béni de ses peuples. Il a été constamment en France l'objet d'un désir général ; plusieurs provinces qui s'administraient elles-mêmes, et notamment le Dauphiné, l'entreprirent à leurs frais.

Le Languedoc et la Guyenne furent également cadastrés ; le cadastre de cette dernière province fut revu en 1664.

Colbert, en 1679, conçut aussi l'idée d'un cadastre que la mort l'empêcha d'exécuter. Ner de Chamillard, l'un de ses successeurs, voulut donner suite à ce pro-

jet, mais les malheurs de la fin du règne de Louis XIV le firent abandonner.

Plusieurs autres ministres des finances s'en occupèrent depuis; mais ce plan, conçu sous un gouvernement aristocratique, froissait trop d'intérêts pour ne pas rester sans exécution.

La révolution de 1789, en supprimant les droits féodaux et faisant entrer dans le droit commun une masse considérable de biens-fonds provenant de la vente de ceux du clergé, de la noblesse émigrée, et du partage des propriétés communales, fit de nouveau sentir l'utilité et la nécessité du cadastre. Il fut demandé lors de la convocation des états-généraux par 55 assemblées électorales du tiers-état, et spécialement par celle de Troyes. Les cahiers des états-généraux confirmèrent cette demande.

L'assemblée constituante arrêta, dans sa séance du 4 au 5 août 1789 l'égalité des impôts, et décréta les 20, 22 et 23 novembre 1790, l'établissement d'une contribution foncière, à partir du 1er janvier 1791. On s'occupa des moyens de parvenir à une juste répartition; celui qui parut le plus simple, la formation générale des matrices de rôles fut adopté. Ce travail, reconnu depuis incomplet par l'impossibilité d'obtenir des propriétaires la déclaration exacte de la contenance et du revenu de leurs propriétés, donna lieu à de nombreuses réclamations. Pour les faire cesser, l'assemblée constituante décréta, le 16 septembre 1791, la confection d'un cadastre général. Ce décret fut sanctionné

le 23 du même mois par Louis XVI, mais les circonstances ne permirent pas de s'en occuper.

Ce ne fut qu'en l'an XI et par suite de réclamations multipliées, que le gouvernement consulaire, par arrêté du 12 brumaire (3 novembre 1802), fit entreprendre la confection du cadastre; mais, effrayé de la dépense et de la durée d'une telle opération, il se borna à faire effectuer l'arpentage et l'évaluation de 1800 communes disséminées sur tous les points de la France, pour fixer ensuite par analogie les revenus de toutes les autres communes du royaume.

Cadastre par masses.

Ce cadastre ne présentait pas la figure de chaque propriété, mais seulement les masses des différentes natures de cultures; c'est-à-dire qu'un bois de 30 hectares, quoique partagé entre plusieurs propriétaires, ne formait qu'un seul numéro ou polygone du plan.

L'évaluation des revenus s'opérait également par masses de culture.

L'expérience fit reconnaître que cette opération ne pouvait produire l'effet qu'on espérait, et qu'en voulant appliquer les résultats des communes cadastrées aux autres communes du département, on ne ferait qu'augmenter les vices de la répartition.

Un second arrêté du gouvernement du 27 vendémiaire an XII (20 octobre 1803), confirma les dispositions du premier, et ordonna que les travaux seraient exécutés dans toute l'étendue de la France, mais toujours par masses de culture.

Le cadastre par masses a pu naturellement séduire plusieurs personnes, puisqu'il avait séduit le gouvernement lui-même, qui a tenté tous les moyens possibles de le faire réussir. Cette opération pouvait, il est vrai, fournir les moyens de perfectionner la répartition générale, mais elle ne faisait rien pour la répartion individuelle, celle qui présente les inégalités les plus révoltantes.

Ce mode déplut aux propriétaires en ce qu'il ne leur donnait pas les moyens de répartir entre eux le revenu assigné à chaque commune; des réclamations s'élevèrent, l'administration essaya de faire exécuter des expertises parcellaires sur les plans, par masses de culture. Mais on éprouva de grandes difficultés pour reconnaître, dans chaque masse où polygone du plan, la portion qui appartenait à chaque propriétaire, d'abord parce que les périmètres des polygones étaient généralement formés par des chemins qui souvent coupent les propriétés; et parce que les déclarations des propriétaires étaient incomplètes, mensongères et inexactes. Par exemple, un pré mesuré bien exactement se trouvait contenir 40 hectares possédés par 12 propriétaires différents. Ces individus étaient appelés à déclarer chacun la contenance de sa portion; la réunion des contenances déclarées ne donnait que 30 hectares au lieu de 40. Cette différence provenait de ce que toutes les déclarations n'avaient pas été fournies, ou que plusieurs étaient inexactes. Que faisait-on alors? On augmentait d'un quart la contenance de chaque propriétaire, ce qui était fort injuste pour celui qui

avait fait une déclaration vraie, et ne remédiait que très-imparfaitement au vice de la répartition individuelle.

Les communes se récrièrent contre ce mode d'opération. De toutes parts les délibérations des conseils généraux et d'arrondissements demandaient le cadastre parcellaire comme l'unique moyen de rendre justice à tous. C'est ce qui détermina le gouvernement à abandonner le cadastre par masses au bout de cinq ans, après y avoir dépensé 20 millions.

Après l'abandon des plans de masses, l'administration, pressée de réparer une première erreur, se hâta de proposer le mode d'arpentage parcellaire; il fut décrété par l'Empereur le 2 janvier 1808, et entrepris immédiatement.

Cadastre parcellaire.

Le cadastre parcellaire consiste à mesurer, à figurer sur un plan et à classer toutes les parcelles, à confectionner pour chaque commune un plan en forme d'atlas, et une matrice de rôle. Cette opération a pour objet de rectifier les vices qui existent dans la répartition individuelle; elle n'a rien de fiscal, et le gouvernement n'a d'autre intérêt que celui d'un père de famille qui veut être juste envers tous ses enfants.

Le cadastre se divise en deux parties. La partie d'art, confiée dans chaque département à un géomètre en chef; l'expertise et la confection des matrices, exécutées par les agents des contributions directes.

Je ne vous entretiendrai aujourd'hui que de ce qui est relatif à la partie d'art.

Délimitation.

Le levé des plans est précédé de la reconnaissance des limites territoriales des communes. Ce travail est terminé depuis longtemps dans tous les départements.

Dans l'origine du cadastre, chaque géomètre faisait lui-même la délimitation de la commune qu'il devait arpenter. Il en est résulté plusieurs inconvénients, et depuis 1821 ce travail a été confié dans chaque département à un employé spécial. Cette modification, qui avait pour objet principal de faire terminer les difficultés ou contestations de limites avant l'exécution du parcellaire, et d'apporter plus d'ensemble dans les opérations, a sans doute produit de bons effets. Je dois cependant signaler un abus qui existe dans plusieurs départements, et notamment dans celui de l'Aube, par suite de la précipitation avec laquelle les délimitateurs ont opéré. Ces employés, pour abréger leur travail ont souvent pris pour limites territoriales de grandes lignes droites qui traversent et coupent les propriétés, ce qui a le double inconvénient de porter une même parcelle sur deux communes, quelquefois même sur deux arrondissements, et de rendre les mutations très-difficiles à effectuer. Il était bien facile d'éviter ce morcellement de parcelles, qui n'a jamais eu lieu dans les départements que j'ai fait délimiter. Il fallait pour cela porter ces parcelles en entier sur le territoire où se trouve la plus grande partie, comme cela s'est fait lors de la formation des matrices de 1791.

Triangulation.

La triangulation, qui est la base des opérations géodésiques, et qui doit les lier, était autrefois faite et orientée pour chaque commune par le géomètre chargé de l'arpentage parcellaire. Aussi, n'existe-t-il aucun ensemble dans les plans levés, d'après ce mode, et cela devait être prévu, puisque les bases sur lesquelles reposent les triangulations communales étaient mesurées avec des chaînes plus ou moins bien étalonnées, sur des terrains différemment accidentés, par différents géomètres qui n'étaient pas obligés de s'entendre entre eux, et qui d'ailleurs n'avaient pas tous les connaissances, l'aptitude et les instruments nécessaires.

Aujourd'hui, Messieurs, et depuis le réglement général du 15 mars 1827, il y a un triangulateur spécial par département. C'est une grande amélioration, surtout pour les départements où la triangulation qui doit servir au levé de la nouvelle carte de France est terminée. Là le triangulateur se rattache aux données qui lui sont fournies par le dépôt de la guerre, et allant du grand au petit, il établi pour chaque canton une triangulation générale sur laquelle reposent les triangulations communales; les distances des points de ces triangulations sont calculées à une même méridienne et à sa perpendiculaire; celles qui passent par l'observatoire de Paris.

On voit par-là que l'ensemble le plus parfait doit régner dans les opérations cadastrales, et qu'on ne doit pas craindre, comme le dit M. Dupetit-Thouars,

membre du conseil général d'Indre-et-Loire, que le rapprochement des plans du cadastre déplace les Alpes et les Pyrénées.

On peut facilement, à l'aide des opérations cadastrales telles qu'on les exécute maintenant, établir des cartes cantonnales et d'arrondissements à une échelle suffisamment grande pour représenter fidèlement le périmètre de chaque territoire communal, tous les cours d'eau et les usines qu'ils alimentent, les différentes natures de culture, tous les détails des villages et mouvements de terrain, etc. Ces cartes appropriées à tous les services publics, et sur lesquelles messieurs les ingénieurs civils et militaires pourraient étudier, tracer, et présenter leurs projets, seraient très-utiles aux départements ; plusieurs conseils généraux ont voté les fonds nécessaires pour leur confection. Je dois dire cependant qu'elles sont moins nécessaires dans les départements où les opérations de la nouvelle carte de France sont terminées. Cette dernière carte est elle-même établie sur les plans du cadastre ; MM. les ingénieurs-géographes ne lèvent rien dans les cantons cadastrés, ils se bornent à figurer les montagnes et porter les cotes de nivellement.

On doit regretter que les points trigonométriques ne soient pas fixés par des bornes de manière à pouvoir retrouver leur position, ils serviraient de points de départ pour rectifier et recommencer au besoin les plans parcellaires, et seraient fort utiles pour la conservation, quelqu'en soit le mode.

Plans parcellaires.

Le levé des premiers plans a été confié à des sujets inhabiles qui ont fait leur apprentissage aux dépens de l'opération. Aussi ces plans sont généralement inexacts, plusieurs devront être recommencés pour pouvoir être appropriés à un système de conservation ; ils sont d'ailleurs construits à l'échelle de 1 à 2500, beaucoup trop petite pour les départements très-morcelés comme est celui de l'Aube. On pouvait cependant prescrire aux géomètres de les développer à l'échelle de 1 à 1250, mais on en a très-rarement fait usage dans les premiers cantons.

Il est bien fâcheux que le cadastre n'ait pas, dès son origine, été dirigé par un homme spécial qui, au lieu de le considérer comme une machine bonne seulement à la répartition de l'impôt, eût pu l'approprier à différents services.

Une meilleure organisation eût pu produire d'excellents effets et rendre le cadastre utile à plus d'un objet, car, si l'on considère qu'un plan est toujours un plan, et qu'on peut en tirer autre chose que des matrices de rôles, qu'il peut servir utilement aux ponts-et-chaussées, aux ingénieurs-géographes, au génie militaire, à l'administration des forêts, etc. ; on verra qu'il était possible d'en tirer un parti très-avantageux.

Il est une chose vraie : c'est qu'une propriété, une forêt, par exemple, est levée par le cadastre, puis par les arpenteurs-forestiers pour en faire l'aménagement ; par les ingénieurs des ponts-et-chaussées pour y tracer

un projet de route; enfin, par des ingénieurs civils, s'ils veulent y étudier un chemin de fer. Que d'argent dépensé inutilement! puisqu'un seul plan suffirait à tous ces besoins, il n'y aurait tout au plus qu'à le construire à des échelles différentes.

L'administration du cadastre eût pu en même temps être chargée des plans d'alignement, des traverses dans les villes et villages, et faire une opération extrêmement importante pour les propriétaires, et sur laquelle je crois devoir appeler un instant votre attention. Je veux parler de l'abornement des propriétés : cette opération, qui est en quelque sorte le complément du cadastre, a toujours été éludé par l'administration, à cause des difficultés qu'elle présente, et surtout de l'accroissement de travail et de dépense qu'elle devait occasionner. Il ne pouvait guère en être autrement dans un moment surtout où l'on criait de toutes parts contre les lenteurs et les frais du cadastre.

L'abornement parcellaire demande, il est vrai, trois fois plus de temps, et doit, par conséquent, coûter beaucoup plus cher que le cadastre ordinaire, mais aussi partout où il est fait, plus d'anticipations possibles, plus de difficultés, ni de procès, la position d'une borne arrachée ou d'une limite disparue est retrouvée à l'instant.

J'ai fait faire dans le département des Ardennes l'abornement parcellaire de plusieurs communes en même temps que le cadastre, je n'ai rencontré aucun obstacle; il est vrai que j'avais obtenu le consentement de tous les propriétaires, qu'ils avaient souscrit à l'avance

l'obligation de s'en rapporter à une commission de 8 à 10 membres, nommée par eux, à l'effet d'examiner et de rectifier les contenances fautives portées sur les titres, et d'indiquer aux géomètres celles reconnues par la notoriété publique ; l'opération ne pouvait avoir lieu qu'avec l'accomplissement de ces formalités, et si, comme je le pense, une loi peut les prescrire, je n'entrevois aucune difficulté dans l'exécution de l'abornement.

On compte maintenant dans le département des Ardennes plus de 50 communes où ce travail est terminé aux frais des propriétaires ; il se continue avec activité. Les géomètres qui ne sont plus occupés aux travaux du cadastre ne peuvent suffire aux demandes qui leur sont faites par les propriétaires, surtout par ceux voisins des communes abornées, parce qu'ils sont à portée d'en apprécier les avantages.

Il est cependant des contrées telles que la Bretagne, la Vendée, la Sologne, etc., où cette opération n'est ni praticable, ni utile, parce que chaque propriété, dont la contenance est presque toujours inconnue, est généralement limitée par un fossé ou une haie vive, souvent même par tous les deux à la fois ; mais, dans les pays de petite culture, comme le département de l'Aube, où les limites et quelquefois les figures des parcelles peuvent varier d'une année à l'autre par suite d'anticipations, le bornage des parcelles non closes, ni plantées depuis un certain nombre d'années, me paraît indispensable.

On pourrait même, dans les pays comme la Cham-

pagne, où les bornes sont chères et les terres de peu de valeur, se contenter de fixer les angles des réages et coter sur le plan les largeurs des parcelles qu'ils renferment ; par ce moyen on saurait en tout temps retrouver la vraie position des limites de ces parcelles.

Si, comme je le prévois, on en vient à recommencer l'arpentage des premiers cantons cadastrés, il conviendrait de profiter de cette circonstance, pour borner en même temps les parcelles ou simplement les réages, et surtout les sommets des angles de la triangulation. On ferait par là quelque chose d'utile pour la propriété ; le cadastre ainsi fait serait un monument facile à conserver, et deviendrait un véritable bienfait pour les propriétaires.

L'arpentage parcellaire, terminé dans les trois quarts des départements, le sera dans celui de l'Aube à la fin de 1841.

Il est reconnu maintenant, qu'il est indispensable de créer une conservation de plans pour ne pas perdre les millions consacrés à l'opération primitive. L'administration s'occupe de préparer un projet de loi que le ministre des finances a promis de présenter aux chambres dans la session de 1840. Je pense qu'il réunira toutes les conditions nécessaires, et je crois devoir m'abstenir de réflexions à ce sujet.

Je terminerai, Messieurs, par un tableau statistique présentant par cantons et arrondissements, le montant principal de la contribution foncière pour 1840, le nombre et le rapport des hectares aux parcelles.

NOMS des CANTONS.	NOMBRE de COMMUNES.	NOMBRE de propriétres ou cotes foncières.	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE de parcelles.	RAPPORT des hectares aux parcelles.	PRINCIPAL de la Contribution foncière pour 1840 par canton.	PRINCIPAL de la Contribution foncière pour 1840 par hect.
Arrondissement de Troyes.							
Aix-en-Othe.	11	3,830	20,882	55,531	1 à 2,66	47,346	2,27
Bouilly.	29	9,612	19,514	92,035	1 à 4,71	60,893	3,12
Ervy.	14	7,435	21,534	89,314	1 à 4,15	72,241	3,35
Estissac.	10	2,725	18,500	42,000	1 à 2,27	41,018	2,22
Lusigny.	14	4,977	18,089	53,473	1 à 2,95	54,371	3,00
Piney.	13	4,309	24,172	77,424	1 à 3,20	39.167	1,62
1er cant. de Troyes.	11	8,533	12,806	95,069	1 à 7,42	107,123	8,36
2e cant. de Troyes.	13	10,261	17,117	95,092	1 à 5,55	44,888	2,62
3e cant. de Troyes.	6	3,726	5,385	38,607	1 à 7,17	22,569	4,18
TOTAUX. . .	124	55,408	157,999	638,545	1 à 4,05	489,616	3,10
Arrondissement d'Arcis-sur-Aube.							
Arcis.	21	6,516	35,050	131,217	1 à 3,76	50,100	1,43
Ramerupt.	29	8,895	38,048	138,749	1 à 3,65	50,198	1,32
Chavanges.	14	3,279	14,200	42,000	1 à 2,95	25,183	1,77
Méry.	26	9,792	37,912	148,416	1 à 3,91	61,919	1,63
TOTAUX. . .	90	28,482	125,216	460,382	1 à 3,67	187,400	1,50

Arrondissement de Bar-sur-Aube.							
Bar-sur-Aube.	23	6,537	28,919	98,269	1 à 3,40	66,143	2,29
Brienne.	28	8,102	27,540	106,108	1 à 3,45	69,515	2,52
Soulaines.	21	3,443	23,000	50,000	1 à 2,17	49,571	2,15
Vendeuvre.	19	4,455	23,742	70,883	1 à 3,00	45,559	1,94
Totaux. . .	91	22,537	103,201	325,260	1 à 3,15	230,788	2,23
Arrondissement de Bar-sur-Seine.							
Bar-sur-Seine.	21	7,930	28,445	120,283	1 à 4,23	67,279	2,36
Chaource.	26	8,767	36,412	131,317	1 à 3,60	94,406	2,59
Essoyes.	21	8,528	31,400	151,507	1 à 4,82	60,819	1,94
Mussy.	9	4,867	12,600	50,000	1 à 3,97	41,673	3,30
Les Riceys.	8	4,215	14,592	78,046	1 à 5,35	42,196	2,89
Totaux. . .	85	34,307	123,449	531,153	1 à 4,30	306,373	2,48
Arrondissement de Nogent-sur-Seine.							
Nogent-sur-Seine.	16	4,954	19,811	74,460	1 à 3,75	76,719	3,87
Marcilly.	22	5,581	40,789	129,040	1 à 3,16	48,841	1,20
Romilly.	15	5,685	21,027	88,323	1 à 4,20	39,380	1,87
Villenauxe.	7	3,383	8,150	57,474	1 à 7,00	30,489	3,74
Totaux. . .	60	19,603	89,777	349.297	1 à 3,90	195,429	2,17

RÉSUMÉ.

Arrondissements.

NOMS des CANTONS.	NOMBRE de COMMUNES.	NOMBRE de propriétres ou cotes foncières.	NOMBRE d'hectares.	NOMBRE de parcelles.	RAPPORT des hectares aux parcelles	PRINCIPAL de la Contribution foncière pour 1840 par canton.	PRINCIPAL de la Contribution foncière pour 1840 par hect.
Troyes.	121	55,408	157,999	638,545	1 à 4,05	489,616	3,10
Arcis-sur-Aube.	90	28,482	125,216	460,382	1 à 3,67	187,400	1,50
Bar-sur-Aube.	91	22,537	103,201	325,260	1 à 3,15	230,788	2,23
Bar-sur-Seine.	85	34,307	123,449	531,153	1 à 4,30	306,373	2,48
Nogent-sur-Seine.	60	19,603	89,777	349,297	1 à 3,90	195,429	2,17
TOTAUX. . .	447	160,337	599,642	2,304,637	1 à 3,84	1,409,606	2,35
Pour chaque départ.	458	126,669	611,583	1,453,488	1 à 2,37	1,811,988	2,96
Pour la France entre.	37,500	10,893,528	52,596,174	155,000,000	1 à 2,37	155,831,000	2,96

RAPPORTS GÉOLOGIQUES

ENTRE LES TERRAINS DES ENVIRONS DE BOULOGNE-SUR-MER ET CEUX DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Par **M. J.-J. CLÉMENT-MULLET,**
Membre résidant.

Extrait d'un Rapport lu à la Séance du 15 Mai 1840.

Une circonstance intéressante pour un habitant du département de l'Aube qui explore les environs de Boulogne-sur-Mer, c'est l'analogie qu'il y voit avec plusieurs des terrains de son pays. Cette analogie dérive à la fois des caractères minéralogiques et paléontologiques, comme nous allons le voir. Pour mieux montrer cette similitude, j'ai cru devoir tracer un tableau indiquant les couches diverses du sol Boulonnais, les localités où elles se recontrent, avec celles du département de l'Aube en regard, et de plus l'élévation de ces dernières au-dessus du niveau de la mer.

La formation la plus récente qu'on voie aux alentours de Boulogne, c'est le sable des dunes, sable qui toujours et sans cesse déposé par les vagues, s'amoncelle sur la plage, puis chassé par les vents, cause par fois d'assez graves inquiétudes aux populations riveraines. Aussi, toute leur attention est-elle tournée vers les moyens de fixer son instabilité, ce à quoi l'on arrive avec le secours d'une espèce de roseau, *arundo*

arenaria, Lin., *Calamagrostis arenaria*, Roth., fl. fr. à racine traçante comme le chiendent.

Vient ensuite, en descendant la série géologique, la craie blanche supérieure avec ses silex pyromaques, celle-là même que nous trouvons à Montgueux, Bouilly, etc. Elle environne le Boulonnais d'une espèce de ceinture, et vient se terminer en un cap qui, à cause de la couleur de la roche, porte le nom de Blanc-Nez.

La craie, dans la Picardie et le Boulonnais, est employée très-fréquemment pour l'amendement des terres; on la transporte avant l'hiver dans les champs, sur les sillons, afin que les gelées puissent la diviser et la réduire en poussière. Cet exemple serait très-utile à citer chez nous aux cultivateurs qui exploitent les terres trop argileuses, voisines de la craie.

Vient ensuite, entre le Blanc-Nez et Wissaut, le gault ou les marnes argileuses de la craie, analogues à celles de Gérodot, et toutes celles de cette zone, employées à la fabrication de la tuile et de la brique; dans les deux pays, on voit mêmes ammonites, mêmes hamites, la *nucula pectinata*, si commune au Gaty, et l'*inocramus sulcatus*, que j'ai trouvé à Larrivour.

Nos sables verts se voient à Saint-Etienne et Equihen, puis viennent trois étages qui manquent chez nous, dont j'omets les noms; le néocomien si développé dans le département de l'Aube, est resté pour ainsi dire à l'état rudimentaire dans le Boulonnais, comme en Angleterre, cependant quelques fossiles attestent son existence. En revanche, le terrain Wealdien, qui est d'origine lacustre ou fluviatile, et qui semble syn-

chronique au néocomien, est très-développé dans les deux pays.

Je quitte les terrains crétacés et j'arrive aux terrains portlandiens, auxquels se rattachent les argiles de Kimmeridge, autrement dites à gryphées virgules, terrains très-développés dans le Boulonnais et dans le département de l'Aube.

Le calcaire portlandien n'est point ce calcaire moellon que nous voyons commencer à Vandeuvre et s'étendre le long de la vallée de l'Aube et dans la vallée de la Seine, à partir de Bourguignons ou à peu près, mais c'est un calcaire oolitique et blanc, qui semble être analogue à celui exploité à Baussancourt et à Arsonval. On trouve ce calcaire superposé à un grès qui, au premier aspect, pourrait être pris pour du greensand, parce que comme lui il est vert, mais sa position entre le calcaire de portland et les argiles de Kimmeridge, ne laisse pas de doute sur son âge. Ce grès, qui n'a point de représentant chez nous, est curieux par les végétaux carbonisés qu'il contient, et par les vertèbres de sauriens qu'on y observe.

Les marnes et les argiles de Kimmeridge sont très-développées; elles composent, près de Boulogne, une bonne partie de la falaise qui s'étend depuis les Bains jusqu'au Fort-la-Crèche. Elles sont un peu plus foncées que chez nous, contenant du reste les mêmes fossiles, c'est-à-dire la gryphée virgule, qui a donné son nom à l'étage, et l'*ostrea deltoïdea,* ainsi nommée à cause de sa forme. C'est à Arsonval, au bas des vignes, à Bar-sur-Aube, au pied des côteaux, à Bar-sur-Seine,

Merrey, que j'ai surtout observé les argiles et les gryphées-virgules. Le calcaire qui, à Boulogne est regardé comme Kimmeridgien, est le même, quant aux fossiles, que celui que nous observons dans le voisinage de Clairvaux, la couleur seule diffère, mais tous deux contiennent les mêmes gervilies, les mêmes *pinna*, et la *trigonia clavellata*, comme l'ont reconnu MM. d'Orbigny et Michelin. Ce calcaire est exploité dans le Boulonnais pour faire de la chaux. Il forme la plage vers le Fort-la-Crèche, et paraît même s'avancer assez loin sous les eaux.

Vers Bazinghen, au cap Griz-nez, on voit les calcaires coralliens que nous retrouvons chez nous au-delà des Riceys et de Mussy ; les nérinées que j'ai observées ne laissent pas de doute à cet égard.

L'argile oxfordienne des localités Boulonnaises est analogue à celle employée à faire le ciment romain de Molesme ; bien qu'elle dépasse la limite de notre département, j'ai néanmoins cru devoir la citer à cause du voisinage. Le calcaire à *terebratula digona* pourrait probablement se trouver à Villedieu, et l'oolite qui, dans la vallée Heureuse, recouvre les terrains de l'étage carbonifère, devrait peut-être se trouver à Tonnerre.

Au-dessous du terrain oolitique, arrive sans intermédiaire la série carbonifère, et ensuite au-dessous, celle de transition. Ici cesse tout rapport entre la géologie du Boulonnais et celle de l'Aube. Ces deux séries se trouvent développées dans les environs de Marquise et surtout dans la vallée Heureuse, qui mérite si bien

son nom par sa fertilité et par les richesses minérales qu'elle contient.

Le terrain carbonifère est une double cause de richesses pour les Boulonnais, par ses calcaires marbrés et par la houille qu'il produit. La partie supérieure est occupée par le calcaire Napoléon, qui tire son nom de ce qu'il a servi à la construction de la colonne érigée près de Boulogne, à laquelle se rattachent tant de souvenirs ; la carrière a reçu le même nom, et tous les habitants de Boulogne indiquent au voyageur la place de la carrière Napoléon.

La houille qui se tire surtout à Hidrequent, Ferques et Hardinghen, se trouve enfermée entre deux calcaires : le calcaire fétide ou stinkalk, supportée par une dolomie, et qui, aussi bien à Boulogne qu'en Belgique, sépare le terrain houiller des terrains de transition, dans lesquels, jusqu'ici, soit en Angleterre, soit en Belgique ou dans le Boulonnais, les recherches de combustible ont été entièrement stériles, excepté peut-être en Bretagne, et encore, la quantité trouvée aurait été si faible, qu'on a dû promptement renoncer à des travaux ultérieurs. Cette observation, excellente à retenir quand on veut se livrer à la recherche du combustible fossile, exerça une grande influence sur l'esprit des spéculateurs Boulonnais.

Des terrains de transition, on ne voit dans les environs de Boulogne que l'étage supérieur ou devonien, et l'étage moyen ou silurien. Ces deux divisions du terrain de transition sont, depuis peu, introduits dans la science ; la division devonienne, surtout, ne date que

de cette année. M. Murchisson, célèbre géologue anglais, ayant reconnu dans un système de roches, très-développé en Angleterre, dans le Devonshire, les fossiles caractéristiques du vieux grès rouge, cependant, avec des caractères petrographiques très-différents, jugea nécessaire d'indiquer cette différence par un nom nouveau, qui rappelât seulement le pays où la roche qui en faisait l'objet, avait été observée pour la première fois ; de là vient ce nom de devonien, que porte ce système.

L'étage moyen ou silurien, établi par le même géologue, afin de porter de l'ordre et de la lumière dans cette partie des terrains de transition, a reçu un nom rappelant les Silures, peuple qui jadis habitait l'Angleterre.

Ces deux systèmes, avec toutes les roches qui les composent, se trouvent dans le voisinage du terrain carbonifère, qu'ils accompagnent et qu'ils supportent, comme l'ont révélé certains sondages. Donner le détail des strates divers qui les composent, ne peut entrer dans mon plan ; je renverrai donc au mémoire de M. Murchisson, sur les roches dévoniennes (Bull. Soc. géol., tom. X, pag. 229).

Telle est la série des terrains parcourus et visités par la société géologique, dans la réunion extraordinaire tenue à Boulogne. J'ai cherché à faire ressortir l'analogie qui existe entre quelques-uns d'entre eux et ceux du département de l'Aube. Permettez-moi, Messieurs, à ce sujet, quelques considérations géognostiques.

Cette analogie, entre des terrains si éloignés qui, au premier coup d'œil nous étonne, nous paraîtra toute

naturelle et parfaitement en harmonie avec les théories géologiques, si nous réfléchissons que le Boulonnais occupe le bord occidental du bassin crayeux dont le bord oriental passe par notre département. La limite la plus voisine des terrains tertiaires, ou la plus élevée dans l'échelle géologique, se trouve dans l'arrondissement de Nogent, comme la plus inférieure de celle de la craie blanche va par Laubressel, Sacey, Piney, etc. Les terrains crétacés inférieurs comprenant les marnes argileuses, le terrain néocomien, se terminent vers Vendeuvre, Bourguignons, Marolles-sous-Lignères, etc.. Dans ce bassin se déposèrent tous les terrains antérieurs à la craie, comme les terrains crétacés se déposèrent dans le bassin formé par les terrains jurassiques, le terrain portlandien et les argiles kimmeridgiennes. Le calcul des hauteurs actuelles des bords de ces bassins, nous révèle des différences considérables, puisque les argiles kimmeridgiennes et le calcaire portlandien forment la plage de Boulogne, et que vers Merrey nous trouvons les argiles kimmeridgiennes à 215 mètres au-dessus du niveau de la mer, et l'oolite portlandienne à Baussancourt, à 217 mètres, et à Arsonval, à 262. Le gault qui affleure l'eau entre Blanc-Nez et Wissant, s'élève à Gérodot à 151 mètres. Ainsi, les deux bords opposés du bassin de craie se trouvent identiques, quoique séparés par plus de cinquante myriamètres. Cette distance pourrait, sans beaucoup de difficulté, être exactement calculée; mais il en est tout autrement de la profondeur; quelle est-elle? C'est un problème d'une solution excessivement difficile, pour laquelle la

forage des puits artésiens peut seul nous fournir quelques données, quoique bien insuffisantes. Ainsi, le forage du puits artésien de Troyes, qui s'est arrêté à 150 mètres, celui de Grenelle, qui est descendu jusqu'à 500 mètres, nous font connaître par leur profondeur que la puissance de la craie excède ces quantités, et qu'il faut chercher, plus avant encore, le sol du bassin dans lequel elle se déposa.

Cette différence de niveau dans les deux bords du bassin qui contient la craie et la dépression de ce bassin, me semblent tenir à deux ordres de phénomènes bien distincts, dont l'explication se trouve en combinant les deux systèmes aujourd'hui professés; celui d'abaissement, par M. C. Prévost, et celui de soulèvement, par M. E. de Beaumont. En effet, le terrain portlandien, et les argiles de kimmeridge, durent se déposer en couche horizontale, puis ensuite un affaissement amena une dépression en forme de plissement qui en fit un bassin où furent reçues les eaux de la mer dans laquelle se déposèrent les terrains crétacés. Vint ensuite une force qui agissant d'en bas sur le bord oriental, détermina le soulèvement et causa cette différence de niveau observée dans les deux rives opposées. L'affaissement se manifesta donc le premier, avant le dépôt des terrains crétacés, tout au moins de la craie blanche qui semble plus détachée et moins liée avec les autres terrains que ceux-ci le sont ensemble. Plus tard le système crétacé fut entraîné avec le portlandien, et dût, comme lui, obéir à l'impulsion qu'il reçut des terrains inférieurs, contre lesquels s'exerçait la force soulevante.

Ce soulèvement paraît devoir se rattacher à celui du Jura, déterminé par l'éruption qui amena au jour les masses qui, depuis, sont devenues les Alpes. En effet, en partant des rivages de l'Océan, nous voyons toutes les couches des divers étages géologiques s'appuyer par une sorte d'imbrication générale les unes sur les autres, en même temps que le chiffre de l'altitude va croissant, jusqu'à ce qu'enfin l'on arrive au Jura dont le relèvement tient, comme nous venons de le dire, au soulèvement des Alpes.

Quand je parle du relèvement de nos terrains, je n'en parle point d'une manière générale, mais seulement sommairement, et dans le sens d'une ligne qui, partant de Boulogne, passerait par notre département, allant jusqu'aux Alpes. Pour en traiter avec détail et les embrasser dans leur ensemble, il faudrait étudier le relief de chacun des divers terrains, dans leurs rapports avec diverses chaînes de montagnes primitives qui semblent les encadrer et en faire un système géologique particulier. Il conviendrait aussi d'examiner l'influence partielle exercée par les divers soulèvements des masses Alpines, qu'il est bien établi avoir éprouvé plusieurs révolutions successives à des époques plus ou moins éloignées, mais on comprend ce qu'un pareil examen a de vaste et d'étendu; il demanderait un travail spécial que ni le plan d'un simple rapport ni mes connaissances géologiques trop insuffisantes, ne me permettent de tenter.

TABLEAU COMPARATIF

DE QUELQUES-UNS DES TERRAINS QUI COMPOSENT LE SOL DES ENVIRONS

de BOULOGNE-SUR-MER,

Avec ceux analogues du département de l'Aube.

INDICATION des Couches et des Terrains.	LIEUX OU ON LES TROUVE.	
	Dans le Boulonnais.	Dans le département de l'Aube.
Sables des Dunes.	Sur le bord de la mer.	
Argile bitumineuse.	La Crèche, 392 (1).	
Craie blanche.	La partie N. E. du Boulonn., 449.	Laubressel, 161m (1), Montgueux, 256, Sacey, 154.
Gault, marnes argileuses crétac.	Entre Blanc-Nez et Wissant, 450.	Lusigny, 126, Gérodot, 151.
Greensand.	Entre S-Etienne et Equihen, 442.	Montiéramey, 140, Ervy, 158.
Hastingssand.	Près Wimereux, 391.	
Calcaire tuberc. (Purbeckstone).	Idem.	
Calcaire à cyclades (Weald).	Idem.	
Terrain néocomien.	La Crèche, 391, 392.	Beurey, 240, Villers-sous-Praslins, 241.
Calcaire portlandien, Portlandstone.	Près Wimereux, 391.	Baussanconrt (carrières), 217, Magny-Fouchard 220, Arsonval (carrières) 262.

Grès et sables de portland, Portlandsand.	La Crèche, le cap Gris-Nez, 432.	
Argiles de Kimméridge et couches de Weimouth.	La Crèche, 390.	Merrey, 215, Bar-sur-Seine, Arsonval.
Calcaire de Kimmeridge, calcaire à Trigonies.	Idem.	Clairvaux.
Calcaire corallien, coral-rag, oolithe d'Oxford.	Bazinghen, 447, 452.	Mussy.
Argile d'Oxford.	Cap Gris-Nez, 432.	
Calcaire avec *Terebratula digona.*	Bazinghen, 411.	
Oolithe.	Lunelle, Barraux, Gris-Nez, 401, 410, 433.	
Système carbonifère, partie inférieure. — Calcaire carbonifère sup., calcaire Napoléon.	Marquise, roches, Gris-Nez, 402, 433.	
Cal. avec traces de dolomie.	Hardinghen, 405.	
Grès blancs.		
Schistes et houille.	Hydrequent, Ferques, 400, 410.	
Stinkalk.	Près Marquises, 400.	
Dolomie haut banc, calc. carbon. infér.	Vallée-Heureuse, 403.	
Terrain devonien.	413.	
Vieux grès rouge, old-red-sands.	Entre Ferques et Caffiers.	
Terrain silurien.	Alentour de la Vallée-Heureuse.	

(1) Les chiffres de cette colonne renvoient au Bulletin de la Soc. de Géologie, Tom. 10.

(1) Les chiffres de cette colonne indiquent l'attitude.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE COLLÉGE DE TROYES,

Par **M. FORNERON**, *Principal,*
Membre résidant,

Lue en la Séance du 27 Juillet 1840.

Remonter jusqu'aux écoles des Druides ou aux écoles romaines pour tracer l'histoire d'un établissement aussi modeste que le collége de Troyes, ce serait afficher des prétentions démesurées. Un préambule aussi ambitieux convient à ceux qui écrivent les annales des écoles célèbres, des grandes universités, et qui ne veulent laisser aucune idée derrière eux.

Il serait même difficile, en l'absence de documents spéciaux, de juger autrement que par l'analogie de l'état de l'instruction publique à Troyes, pendant toute la période du moyen-âge.

Les invasions de Barbares et la conquête des Francs durent, au 5e siècle, supprimer les écoles existantes; on le conçoit aisément. Le fléau de la guerre frappa l'esprit comme le corps de la nation et la plongea pour longtemps dans les ténèbres. Heureusement le christianisme avait traversé intact les mauvais jours; il lui appartenait de sauver les intérêts les plus chers de

l'humanité, de relever le flambeau de l'intelligence jeté à terre et comme éteint. Au milieu de l'ignorance devenue universelle, les évêques, afin de pourvoir aux besoins du culte et de répandre dans la société renouvelée les principes de la religion et les connaissances purement humaines, fondèrent des écoles qu'ils annexèrent à leurs cathédrales, et où souvent ils ne dédaignèrent pas de donner eux-mêmes des leçons. Cette conduite généreuse des évêques trouva des imitateurs dans les monastères, et principalement dans ceux où la règle de saint Benoit était suivie. Des écoles y furent ouvertes aussi pour alimenter la population du cloître, et pour offrir à la jeunesse en général le bienfait de l'instruction.

On enseigna d'abord, dans les écoles épiscopales, et dans les écoles de monastères, la lecture, le chant, la connaissance des rites et cérémonies de l'église, les premiers éléments de la langue latine, et plus tard, dans les institutions de ce genre les plus célèbres, les sept arts libéraux, savoir : la grammaire, la dialectique et la rhétorique ou *trivium* ; la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique ou *quadrivium*.

Charlemagne consolida cet état de choses et le développa : pour donner un nouvel essor à l'instruction publique, il appela de toute part des maîtres habiles ; il excita le zèle de la jeunesse par l'appât des récompenses et des dignités ; il fonda dans son propre palais une école, dans laquelle l'orgueil inspiré par l'esprit de corps a cru voir depuis le berceau de l'université de Paris.

Après Charlemagne le nombre des écoles publiques diminua. Les études tombèrent en discrédit pour se relever de moments en moments, selon que les événements politiques leur furent favorables ou contraires ; elles fleurirent et prospérèrent enfin selon les encouragements qu'elles reçurent dans certaines localités, et selon l'impulsion que des hommes de génie leur donnèrent à différentes époques.

La cathédrale de Troyes a eu son école comme les autres églises principales de France, on n'en peut douter. Indépendamment d'un témoignage positif qui se rapporte à l'année 710 et à l'épiscopat de Ragnegisile, les droits que l'évêque et que le chapitre de Saint-Pierre n'ont cessé d'exercer sur l'enseignement, tant dans la ville que dans le diocèse, le prouvent suffisamment. Quelques monastères ont eu également leurs écoles ; l'église collégiale de Saint-Etienne a eu la sienne. Il paraît même que, par suite de débats survenus au sujet de la juridiction à établir, on convint que Saint-Pierre se réserverait l'enseignement supérieur, et que Saint-Etienne aurait en partage l'enseignement du dégré inférieur, c'est-à-dire de la lecture, de l'écriture et des premiers éléments de la langue latine. Les classes se tenaient, pendant la période dont il s'agit, dans une ancienne hôtellerie qui avait eu une Licorne pour enseigne ; c'est pour cela que, dans les auteurs du pays, l'expression de collége de la Licorne est souvent employée en parlant d'un des plus anciens établissements d'instruction publique que la ville ait eu.

Il faut arriver au 16e siècle pour trouver des faits

précis. On sait qu'à cette époque une grande révolution intellectuelle s'opérait. Les arts et les lettres renaissaient en France, les méthodes étaient renouvelées, de merveilleuses découvertes étaient faites, l'esprit humain s'éveillait, pour ainsi dire, après un long sommeil, et portait le besoin de connaître à un degré jusqu'alors inconnu.

La ville de Troyes ne demeura pas étrangère au mouvement général des idées. Elle fixa son attention sur les modiques ressources offertes à la jeunesse pour s'instruire, et s'empressa de demander un enseignement plus développé et plus régulièrement établi. La fondation d'un nouveau collége devint promptement l'objet des vœux des plus notables et des plus qualifiés habitants. Aussi, en 1560, le maire et les échevins se mirent en devoir de satisfaire le désir si légitime de leurs concitoyens; ils convoquèrent à cet effet une assemblée, et prirent l'avis des différents ordres de la cité. Il y fut décidé qu'on enverrait au roi François II, qui en ce moment tenait les états-généraux à Orléans, une députation, avec charge de demander d'abord les bâtiments des prisons royaux, alors sans destination, pour y fonder un collége; puis, pour doter le nouvel établissement, la jouissance de deux prébendes, l'une sur la cathédrale, l'autre sur l'église collégiale de Saint-Etienne, conformément à une décison générale prise en faveur de la jeunesse par des états précédemment tenus.

François II vint à mourir sur ces entrefaites : si les députés élus crurent devoir ajourner leur voyage, on

fit pourtant d'autres démarches, car deux lettres-patentes émanées de Charles IX, en 1564, affectèrent les deux prébendes dont il vient d'être question à la fondation et à l'entretien d'un collége à Troyes. Malgré le bon vouloir du gouvernement, le projet du maire et des échevins ne s'exécuta pas encore, sans doute parce que les ressources dont on pouvait disposer étaient insuffisantes. Les classes continuèrent à être tenues pendant un bon nombre d'années dans la maison de la Licorne, qui pourtant ne contenait plus le nombre toujours croissant des étudiants, et qui menaçait ruine.

Une seconde assemblée, aussi infructueuse que la prémière, eut lieu en 1592. Il y fut question de transformer en collége l'Hôtel-Dieu-Saint-Esprit, sauf à donner plus d'extension à l'hôpital Saint-Nicolas, pour y admettre plus de pauvres et de malades. Mais cette proposition ne fut pas agréée par les parents et héritiers des fondateurs du Saint-Esprit. Ce fut seulement en 1599 que les efforts des magistrats furent couronnés de succès. Dans le courant du mois de juillet de cette année, le gouverneur de Troyes, le lieutenant-général, le procureur du roi, le maire et les échevins, allèrent de compagnie trouver le chapitre de Saint-Etienne, et le pressèrent de désigner un terrain quelconque pour bâtir un collége. Après de longues discussions, on finit par s'entendre, et on choisit, à côté de la maison de la Licorne, un emplacement où fut élevé le collége, où fut ensuite établie la congrégation des religieuses de Notre-Dame, et où est située aujourd'hui la caserne de la gendarmerie. On commença les constructions par la

chapelle qui fut dédiée à saint Joachim, et dont l'autel fut consacré le 20 mars 1600 par Henri-le-Maignant, évêque de Digne, le siége épiscopal de Troyes étant alors vacant.

Les bâtiments élevés ainsi que la chapelle, aux frais de la cité, comprirent d'abord les pièces suivantes : une chambre basse servant de cuisine, un réfectoire, une étude, quatre classes, huit ou dix chambres pour les maîtres et pour les élèves. Le personnel se composa d'un principal, d'un chapelain et de cinq régents, dont le premier devait enseigner la philosophie, et les quatre autres la langue latine. Il fut stipulé par les fondateurs que le principal serait toujours élu par les trois corps de la cité, le clergé, MM. de Justice et MM. de Ville; qu'il tiendrait l'établissement en régie et passerait bail pour cinq ans, à dater de la saint Remy, 1^er^ octobre; qu'il percevrait les revenus de la maison, quels qu'ils fussent, ainsi que la rétribution annuelle payée par les écoliers; qu'il serait, à ces conditions, chargé d'instruire et faire instruire bien et dûment la jeunesse fréquentant le collége; de nourrir à ses frais les fonctionnaires désignés plus haut, avec des gens de service en nombre suffisant; que de plus il entretiendrait les bâtiments de menues réparations, à la décharge de la ville, ensemble les meubles et effets, pour rendre le tout, à la fin de son bail, en bon et satisfaisant état. Les frais d'étude furent fixés au taux le plus modique, le prix de pension se réglait à l'amiable avec les parents; la rétribution à payer pour un externe était de dix sous par mois; gratuité absolue était accordée aux enfants

des familles pauvres, mais honorables. Pour attirer dans les classes le plus grand nombre possible d'écoliers, il fut fait défense expresse à tous maîtres ou précepteurs établis en ville, de conserver plus de six élèves, et d'enseigner autre chose que la grammaire ou les premiers éléments de la langue latine, tout sujet capable de suivre la quatrième classe appartenant de droit au collége.

Jacques Nivelle, chanoine de la cathédrale, homme instruit et bien disant, mais, selon le témoignage d'un contemporain, économe jusqu'à plaindre l'eau dont il se servait pour laver ses mains, fut élu solennellement principal. Il recevait là une belle mission ; au lieu de la remplir, il devait trahir plus tard les intérêts qui lui étaient confiés.

Une société déjà répandue sur tout le globe, bien qu'elle n'eût pas plus d'un demi-siècle d'existence, déjà puissante et redoutable en France, malgré les vives répugnances qu'elle y avait rencontrées, et la première exclusion qu'elle y avait encourue, les jésuites, en un mot, ouvrirent bientôt les yeux sur Troyes, et tentèrent de faire tourner à leur profit les bonnes dispositions du gouvernement et du pays à l'égard de l'instruction publique de la jeunesse. La ville leur convenait, par la beauté de sa situation d'abord, et pour la facilité des communications avec Paris, la Flandre, l'Allemagne, la Lorraine et la Bourgogne ; en second lieu, parce que toute localité se trouvait volontiers à leur convenance, parce que toute population à exploiter devenait facilement l'objet de leur convoitise.

Mais ils ne convenaient pas à la ville; voici l'analyse succincte des griefs qu'on leur opposait et qui se retrouvent dans les écrits du temps. « Quelle ambition » les portait à s'imposer à toutes les bonnes villes de » France et à s'y installer, ici avec le secours de l'intrigue et de la ruse, ailleurs à l'aide de la violence, » partout contre le gré des habitants? Une fois admis, » ils réunissaient tous leurs efforts, *superos si nequeunt* » *acheronta movent,* pour fonder leur crédit et asseoir » leur puissance, flattant et corrompant les grands, » intimidant les petits, circonvenant peu à peu leurs » ennemis, et les enveloppant dans des pièges inévitables, supposant des miracles et compromettant la religion pour s'emparer des esprits faibles, captant les » successions et attirant à eux la fortune des particuliers par les moyens les plus odieux, s'insinuant habilement jusqu'au foyer des familles pour y surprendre les secrets les plus cachés, divisant les citoyens » entre eux, prêchant une doctrine relâchée, contraire » à la morale de Jésus-Christ, accréditant des maximes » subversives de tout ordre dans l'État, affectant, en un » mot, l'empire le plus absolu sur l'intelligence, sur la » conscience et sur toutes les actions. Combien de » villes séduites ou contraintes leur avaient ouvert leurs » portes, voyaient la paix bannie de leur sein peut-être » pour toujours, et gémissaient déjà de n'avoir pas » montré ou plus de fermeté ou plus de prudence. » Troyes possédait un collége et n'avait que faire de » leur ministère. Ils amèneraient à leur suite cinq ou » six cents écoliers qui rempliraient la ville de bruit et

» de trouble, qui exposeraient chaque jour par leur » négligence les habitants à être brûlés dans leurs de- » meures, qui feraient hausser le prix des loyers et des » vivres, et forceraient ainsi d'honnêtes artisans à s'ex- » patrier. Quant à l'autre objet de leur institution, la » défense de la foi, on pouvait encore se passer d'eux, » car on avait un clergé nombreux, instruit, zélé, et » pas un Hugenot dans l'enceinte des murailles. On était » revenu des égarements et des fureurs de la ligue; » Henri-le-Grand avait rétabli la paix en France et » dans la ville; fallait-il livrer à des cabales et à des » agitatations nouvelles une population facile à émou- » voir et toujours *trop prompte de la main*. Enfin, ne » comptait-on pas trois chapitres, vingt-cinq commu- » nautés religieuses, dix paroisses, six hôpitaux, une » commanderie, etc., à Troyes? Sur douze parts des » héritages du territoire, dix n'appartenaient-elles pas » aux ecclésiastiques et n'étaient-elles pas perdues à » jamais tant pour l'État que pour les familles? Si on » recevait encore les jésuites, que deviendrait donc la » ville déjà déchue de son ancienne splendeur? Serait- » elle autre chose qu'un vaste lieu de retraite pour un » clergé opulent, substitué à une population jadis flo- » rissante?.... »

Tels étaient les motifs de l'antipathie de Troyes pour les jésuites; ils sont consignés dans les écrits de l'époque, et encore tout empreints du caractère des sentiments profonds qui les suggéraient. Si on le considérait, ainsi qu'on l'a fait plusieurs fois, comme l'expression de la haine que quelques hommes éminents

avait vouée, par esprit de parti à la société fameuse, on se tromperait. La foule ignorante, la populace manifestait spontanément son aversion pour les jésuites. Le nom de *mastragots*, qu'elle leur avait donné, était devenu une injure des plus sensibles; il ne se prononçait pas sans donner lieu à des actes de colère, souvent à des désordres sérieux. Dans les assemblées générales tant de fois convoquées pour délibérer sur cette grande affaire, les représentants des corps d'états se montraient les plus pressés d'en finir. « Palsangué, mes-» sieurs, disait en 1684 le représentant des bouchers, » palsangué, il y a bien tant de façons à tout ceci : nos » pères les avaient reçus et les ont chassés; pour nous » épargner la peine de les chasser, il n'y a qu'à ne les » point recevoir. » Et l'orateur populaire excitait par ces paroles d'unanimes applaudissements. Aussi, pendant un siècle et demi, les trois ordres résistèrent-ils victorieusement aux prières, aux invitations, aux ordonnances formelles, et aux menaces de rois et de ministres, parmi lesquels il faut compter Louis XIV et Richelieu. Tous les artifices et toute la puissance de l'association la mieux organisée qui fut jamais, échouèrent contre la ferme résolution des bourgeois de Troyes. L'interprétation donnée avec tant d'esprit et d'à-propos par un magistrat de la cité aux initiales placées au-dessus de la tête du Rédempteur, fut à la fin pleinement confirmée et mérita de devenir proverbiale : J. N. R. I. *Jésuite n'aura rien ici.*

Dès l'année 1604, ils s'étaient rendu favorables trois personnages de haute distinction, savoir : l'Évêque, le

Président et le Maire de la ville. Comptant du reste sur le dévouement de Jacques Nivelle, qui leur avait appartenu pendant vingt ans et qui n'avait accepté ses fonctions que pour mieux les servir; ils surent ménager auprès du roi une demande qui était de nature à surprendre sa religion. Le 28 février, des lettres-patentes furent accordées dans la forme et teneur qu'ils souhaitaient; comme elles furent mal accueillies, de secondes et troisièmes lettres furent rendues le 18 mai et le 19 juin, avec injonction au premier de MM. les maîtres des requêtes, Bailly de Troyes ou son Lieutenant, de les mettre en exécution. Les bons pères durent penser un instant que la conquête était assurée et qu'ils n'avaient plus qu'à se présenter pour prendre possession. En effet, un provincial de la compagnie vint à Troyes avec plusieurs frères pour reconnaître les lieux. Il visita le collége, le trouva insuffisant pour les loger, bien qu'il eût coûté plus de dix mille écus, projeta des agrandissements, prit des mesures, leva des plans, et après avoir bien posé toutes choses, finit par demander dix-sept cents écus de rente annuelle, non compris deux mille écus une fois payés, pour premières réparations, et une autre somme notable, tant pour fournir la bibliothèque de livres que pour meubler la maison. Il partit ensuite, laissant à la commune le soin de solder les dépenses que son voyage et son séjour avaient causées. Diverses assemblées furent tenues à ce sujet, et malgré les intrigues de toute nature employées pour pervertir l'opinion des citoyens, il fut décidé qu'en raison des dettes dont la ville était chargée et des engage-

ments qu'elle avait à remplir, les jésuites ne recevraient aucune dotation, *le meilleur étant de ne rien innover, et de laisser les choses en leur état*. Plusieurs fois encore, avant que les destinées du collége fussent entièrement assurées, les rois qui se succédèrent, induits en erreur par de faux rapports sur l'esprit véritable des habitants, concédèrent à la société l'autorisation qu'elle demandait ; mais, aussitôt qu'on l'apprenait à Troyes, une députation de bourgeois allait exprimer humblement la vérité au pied du trône, obtenait gain de cause, et revenait avec joie annoncer l'heureux résultat de ses démarches.

Une chose bien remarquable et bien propre à donner une juste idée du crédit dont les pères jouissaient à la cour, c'est que ni Henri IV, ni Marie de Médicis, ni Louis XIII, ni Louis XIV, ni leurs ministres, n'osaient se compromettre en donnant des lettres-patentes ou un acte quelconque portant révocation de la concession faite aux jésuites. Les députés de Troyes, à leur retour, devaient se borner à reproduire les assurances verbales qu'ils avaient reçues.

Le principal Jacques Nivelle, voyant le terme de son bail approcher, eût désiré vivement remettre sa charge aux jésuites ; il manœuvra secrètement dans ce sens. Mais la ville attendait sa démission pure et simple, la demandait même avec des instances peu obligeantes. Après de longs débats dans lesquels l'évêque René de Brelay n'employa pas constamment les moyens les plus légitimes pour résister au vœu de la ville, l'élection eut lieu, les suffrages se portèrent sur Abraham Drouot,

originaire de Troyes, homme aussi capable que son prédécesseur et moins éloigné que lui de partager les sentiments de ses concitoyens (1611).

Il importait à la ville d'assurer à son collége une dotation assez forte, de l'asseoir sur des bases solides, pour le soustraire aux tentatives du dehors et aux vicissitudes que pouvaient amener le changement des magistrats, leurs opinions diverses, l'état des ressources municipales, et une foule d'autres causes. Un habitant, François Pithou, y pourvut autant qu'il dépendait de lui.

Les deux frères Pierre et François Pithou, au nom desquels Troyes, qui leur a donné le jour, rattache de précieux souvenirs, occupaient en ce temps un rang élevé dans l'opinion de la France, autant par leur génie que par les services éminents rendus à l'état. Comme citoyens, ils avaient eu plusieurs fois occasion de signaler leur patriotisme, pendant les troubles de la ligue ; comme savants et comme écrivains, il s'étaient fait connaître par des ouvrages nombreux et de grand mérite. Le premier surtout, Pierre, faisait autorité devant les cours et tribunaux du royaume, on voyait en lui la lumière et l'ornement du barreau.

François Pithou consigna donc dans son testament les dispositions suivantes, en 1617.

« Je veux et entends qu'en ma maison où je demeure et ès-environs d'icelle, soit dressé un collége » pour enseigner la jeunesse, sans être employé ailleurs, » et sans que les jésuites y soient aucunement reçus,

» autrement je désire que le tout soit vendu, pour être » employé aux pauvres.

» Je lègue audit collége toute ma bibliothèque et » tous les livres qui se trouveront en ma maison; en » outre, tous mes meubles et argent, pour faire bâtir » et augmenter ledit collége, avec les rentes, si peu que » j'en ai, mon testament entièrement accompli.

» Je donne et lègue audit collége toutes les acquisi- » tions que j'ai faites de terres, héritages et prés, en la » paroisse de Moussey, et au-dedans du finage d'icelle, » et qui me sont advenus par confiscation, tant en » moulin, prés, terres et accins, sans en rien excepter, » ensemble mes prés de la grande visse et prés des » champs, etc., etc. »

François Pithou mourut en 1621; son testament fut aussitôt lu à l'audience des plaids du bailliage et enregistré au registre des insinuations. Les jésuites prirent l'alarme : espérant toutefois balancer l'effet de cette donation par une donation semblable que leur avait faite Jacques Nivelle, en mourant, ils déployèrent une nouvelle activité dans leurs démarches.

Dix années s'écoulèrent encore, le roi de France dut même intervenir en personne pour que la jeunesse du pays jouit du bénéfice du legs fait à son intention. Voici comment les difficultés furent enfin levées :

En 1630, le roi Louis XIII étant venu à Troyes où le rappelait le gracieux accueil qu'il y avait reçu l'année précédente, lorsqu'il se rendait en Dauphiné; les prêtres de l'oratoire, établis depuis 1619 dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu-Saint-Esprit, aujourd'hui ca-

serne de l'Oratoire, lui demandèrent le collége de Troyes pour enseigner la jeunesse, et trouvèrent moyen de l'intéresser vivement à leur requête. Louis envoya au maire et aux échevins son secrétaire des commandements pour faire les premières ouvertures sur ce point, se réservant d'en entretenir lui-même les représentants des différents ordres, lorsqu'ils se seraient concertés entr'eux. Plusieurs assemblées eurent lieu ; la question fut débattue librement, et des mandats furent conférés suivant l'usage.

Admis à l'audience royale, le doyen de Saint-Pierre supplia sa majesté de vouloir bien conserver intact au chapitre les priviléges dont il avait toujours joui, et qui consistaient à prendre part à la nomination du principal, à la surveillance et à la direction de l'établissement... Le maire et les échevins demandèrent que les droits de la ville fussent également réservés, attendu que le collége n'était pas de fondation royale, mais existait en vertu d'un legs fait par un habitant de la commune.... Enfin, le sieur Allen, avocat, fils du conseiller Allen, exécuteur testamentaire, désigné par François Pithou, pria sa majesté de ne pas ravir à son père la direction du collége qui lui avait été attribué expressément par le fondateur.... Les objections venaient donc de toute part ; l'évêque seul, René de Braslay, entra dans les sentiments du roi et lui adressa des remerciements pour ses bonnes intentions. Sans doute il n'espérait plus voir un autre ordre religieux, dont il s'était montré pendant tant d'années le chaud partisan, conduire ses projets sur Troyes à bonne fin.

Louis XIII, étonné et un peu ému de la vivacité des réclamations, renvoya toute l'affaire à son garde-des-sceaux, en disant : *Mais je ne vous parle pas des jésuites!* Il avait eu plusieurs fois occasion de juger de la répugnance du pays pour la société. L'affaire fut examiné de nouveau dans deux assemblées, et les voix ayant été recueillies, il fut décidé que le maire et les échevins passeraient avec deux commissaires nommés par le roi un contrat touchant l'établissement des prêtres de l'oratoire dans le collége. Cette fois on se rendit sans avoir montré trop d'ardeur dans la lutte, parce qu'il ne s'agissait pas des jésuites, selon le mot de Louis XIII, et même parce que, en acceptant les oratoriens, on espérait bien écarter les jésuites pour jamais.

La transaction qui intervint portait que les différents ordres de la ville cédaient et abandonnaient à toujours aux pères de l'oratoire et leurs successeurs le collége de Troyes, sis en la rue du Bois, paroisse de Saint-Remy, circonstances et dépendances, ensemble tous les livres, revenus et biens, tant meubles qu'immeubles qui en dépendaient, soit à cause des prébendes, tant en l'église cathédrale qu'en celle Saint-Etienne, affectées audit collége, comme aussi tout ce qui appartenait à icelui, tant à cause de la première et ancienne institution, que des legs testamentaires faits au profit dudit collége par défunt noble homme François Pithou, vivant sieur de Bierne, avocat au parlement, avec toutes circonstances, soit en fonds, moulins, cens, maisons, édifices, etc.

Moyennant quoi lesdits pères se chargeaient du soin,

de la conduite et direction dudit collége, dans lequel ils feraient exercice des bonnes lettres pour l'instruction de la jeunesse, tant de la ville que du dehors, et à cet effet tiendraient audit collége cinq classes, pour y enseigner publiquement et gratuitement les lettres humaines, les bonnes mœurs et la piété par cinq personnes de leur corps et congrégation à ce capable, et une de philosophie, en cas qu'il serait trouvé utile et nécessaire pour le bien de la ville.

Le droit de surveillance et d'inspection était réservé pour l'évêque et les chanoines de Saint-Pierre et de Saint-Etienne, pour le lieutenant-général et le procureur du roi du bailliage, pour le maire et les échevins.

En vertu de ce traité, les prêtres de l'oratoire prirent possession du collége de Troyes fondé par Pithou, *Collegium trecopithœanum*, le 1er septembre 1630. L'autre maison avait été acquise par les sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Châlons, moyennant 50000 liv., prix d'achat, et 20000 liv. en pur don, pour la réunion des hôpitaux de la ville, réunion projetée qui occupait alors les esprits.

Après quatre années de jouissance paisible, ils furent un instant inquiétés par les enfants d'Antoine Pithou, à qui il tomba dans l'esprit d'attaquer les dernières disposition de François Pithou, leur oncle, et de faire valoir leurs droits d'héritiers. Ils se désistèrent, vaincus par les instances de leur famille et de leurs concitoyens ; le nom de Pithou, nom si honorable et si digne d'hommages, ne reçut pas l'atteinte dont il fut un moment menacé.

Quelques mots sur les nouveaux instituteurs donnés à la jeunesse, ne sauraient être ici hors de propos.

La congrégation de l'oratoire, qui avait obtenu une maison à Troyes en 1619, comme il a été dit, n'était pas de vieille date établie en France. L'an 1611, Pierre de Bérulle, depuis cardinal, forma dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris, une communauté de prêtres qui ne prononçaient aucun vœu, qui n'avaient pas même de règle écrite. Le but de l'institution était l'exercice des fonctions du sacerdoce sans aucun titre bénéficiaire, dans le désintéressement le plus sévère, et sous la clause d'une soumission absolue aux évêques diocésains. Un peu plus tard ils se chargèrent d'enseigner la théologie dans les séminaires, et les lettres profanes dans les colléges, ce qui les obligea de s'agréger les sujets même laïques, en qui ils trouvaient des dispositions remarquables pour l'enseignement. Le cardinal de Bérulle avait bientôt vu son œuvre prospérer au-delà de ses espérances, car en mourant, il légua à son successeur dans le généralat, la direction de cinquante-huit maisons en France et d'un grand nombre d'autres à l'étranger. Des hommes d'une grande distinction sont sortis de cette congrégation religieuse; on peut citer, comme lui ayant appartenu à des époques bien différentes, Mallebranche, Massillon, Dunou. Ce dernier, à dix-huit ans, régentait en sixième à Troyes. Le nom de Fouché et de quelques autres qui, après la dissolution de la congrégation, jouèrent un rôle trop actif dans les désordres de la révolution, attesterait peut-être que la fièvre excitée par les idées nouvelles,

lorsqu'après les débats au sujet de la bulle *uingenitus* il ne se présenta plus d'étudiants pour les suivre. N'oublions pas d'ajouter que la chaire de sixième fut fondée en 1708 par Bonaventure Vinot, professeur d'humanités à Troyes, puis de rhétorique à Marseille.

Il ne fut pas possible d'observer pendant longtemps, si ce n'est à l'égard des familles peu aisées, la clause énoncée dans le contrat passé avec la ville touchant la gratuité.

Les pères furent autorisés, en 1695, à lever chaque année 6 liv. par élève, dans les classes d'humanités, et 3 liv. dans celles de logique et de physique. Cette rétribution fut même portée au double en 1754, à charge pour la maison de distribuer des prix tous les ans, au lieu d'en distribuer tous les deux ans, comme auparavant. Ce n'est pas assurément que les dépenses annuelles fussent bien considérables. Chaque oratorien chargé d'une classe avait droit à la nourriture, au logement, à l'entretien, et à une somme de 120 liv. par an, pour tout traitement.

En 1771, M. l'évêque de Troyes, de Barral, et MM. les officiers municipaux, animés d'une bienveillance particulière pour les intérêts de l'instruction, demandèrent l'union du prieuré de Radonvillers avec le collége, sous le rapport du temporel. L'union fut accordée par lettres-patentes délivrées en février 1776. Le revenu, qui était de 6000 liv. environ, devait servir moitié aux appointements des professeurs, et moitié à l'entretien de sept bourses, à la nomination de l'abbé de Molesme, collateur du bénéfice de Radonvillers. Comme

n'avait pas respecté le seuil des écoles oratoriennes.

Pendant plus d'un siècle et demi les pères de l'oratoire tinrent le collége aux conditions énoncées plus haut. Les dernières générations troyennes ont successivement puisé dans leurs leçons les principes de la science et de la sagesse. Ils étaient goûtés et aimés dans la ville, où de longs services leur avaient mérité le droit de cité, pour ainsi dire. Le zèle, le talent et la modestie, joints à la moralité, les faisaient accueillir avec distinction dans les meilleures maisons. Aussi, après quarante ans écoulés, leur mémoire n'est pas éteinte dans le pays. Quand on parle d'eux, c'est avec éloge, c'est quelquefois avec l'effusion dont la reconnaissance a coutume de pénétrer les paroles, au souvenir des premières et des plus douces impressions de la vie.

Les revenus de la maison provenant de la succession Pithou et des deux prébendes de Saint-Pierre et de Saint-Etienne, lesquelles montaient à un peu plus de 2000 liv., ne permirent pas d'abord de donner à l'enseignement l'importance qu'il avait dans d'autres établissements dépendants de la congrégation : de pieuses fondations suppléèrent peu à peu à l'insuffisance des ressources. Le docteur en Sorbonne Hennequin créa, en 1661, une seconde chaire de philosophie et une chaire de théologie. Le père Rhonet, de l'oratoire, créa, en 1693, une seconde chaire de théologie, dont le père Lombard, aussi de l'oratoire, augmenta le revenu en 1699. Mais ces cours de théologie ne durèrent qu'une quarantaine d'années ; il fallut les interrompre,

le prieur titulaire, M. de Brienne, archevêque de Toulouse, se réserva l'usufruit sa vie durant; et comme l'orage, qui devoit bouleverser tant de droits, de prétentions et d'existences en France, se formait déjà à l'horison, le collége ne profita pas de l'avantage que des hommes de bien lui avaient ménagé.

Lorsque la révolution arriva, douze pères, prêtres ou laïques, exerçaient au collége le professorat. Ils restèrent à leur poste, pour la plupart, perdant peu à peu le courage et l'espoir, voyant le pensionnat supprimé, les classes presque désertes, réunissant à peine autour d'eux 80 ou 90 élèves au lieu de 300. Atteints par la loi de 1792, qui portait suppression de tous les ordres religieux, ils obtinrent la liquidation de leurs retraites, à raison de 30 liv.. par année de congrégation. Puis les uns se retirèrent dans leurs familles, les autres prirent du service dans l'armée, d'autres enfin, conformément à un arrêté du représentant du peuple Albert, en mission à Troyes, continuèrent à donner l'enseignement au collége, jusqu'à l'établissement des cours dont il va être question.

Après que les fortes crises de la révolution furent passées, on songea à revenir aux principes sociaux trop longtemps méconnus, et particulièrement à l'éducation de la jeunesse Seulement les formes suivies sous l'ancien régime pour l'enseignement, paraissant surannées et mesquines, on résolut d'en créer de nouvelles.

Le 25 février 1795, un décret fut rendu, portant que des écoles centrales seraient distribuées, en raison de la population, dans toute l'étendue du territoire de la

république, la base proportionnelle étant d'une école pour 300,000 habitants. Quatorze professeurs devaient enseigner dans chaque école : 1° Les mathématiques; 2° La chimie et la physique expérimentales; 3° L'histoire naturelle; 4° L'agriculture et le commerce; 5° La méthode des sciences, ou logique, et l'analyse des sensations et des idées; 6° L'économie politique et la législation; 7° L'histoire philosophique des peuples; 8° L'hygiène; 9° Les arts et métiers; 10° La grammaire générale; 11° Les belles-lettres; 12° Les langues anciennes; 13° Les langues vivantes; 14° Et enfin les arts du dessin.

Voilà un programme immense, mais malheureusement les difficultés matérielles d'une exécution immédiate et uniforme dans toute la France étaient insurmontables et sans nombre; de plus les esprits étaient demeurés sans culture régulière depuis plusieurs années, et après le spectacle de tant de faits d'une réalité saisissante, ils étaient peu disposés à prendre feu, comme le gouvernement, par l'étude d'abstraites théories. Le législateur sentit promptement sa faute, car le 25 octobre 1795, un second décret modifia le premier et réduisit les écoles centrales à de plus humaines proportions. Il divisa l'enseignement en trois sections, fonda dans la première quatre chaires, de dessin, d'histoire naturelle, de langues anciennes et de langues vivantes; dans la seconde section, deux chaires, l'une de mathématiques élémentaires, l'autre de chimie et de physique expérimentales; dans la troisième section, quatre chaires, de grammaire générale, de belles-let-

tres, d'histoire et de législation. Les écoles centrales furent donc créées; elles subsistèrent six ans à peu près, sans succès et presque sans résultat, malgré le talent incontestable des hommes auxquels les cours furent confiés. Pour les établir dans les communes que le décret avait désignées, il fallut essuyer la lenteur des formes administratives, préparer longuement et difficilement des locaux appropriés à l'usage qu'on voulait en faire, rechercher avec beaucoup de peine et appeler à grands frais les hommes capables devenus rares. Quand elles furent ouvertes, grand nombre de parents ne voulurent pas y envoyer leurs enfants, parce que c'était là une institution révolutionnaire, et aussi parce que, la critique ne tardant pas à s'exercer, les esprits les plus judicieux trouvèrent dans les écoles nouvelles un ensemble incohérent de classes séparées, indépendantes les unes des autres, et non un système sagement combiné d'instruction commune. Peu à peu les conseils généraux représentèrent « que les écoles » centrales offraient à la jeunesse une instruction trop » vague, qui embrassait trop de parties à la fois; que » l'enseignement donné dans ces écoles n'avait ni » liaison ni gradation, et qu'il convenait mieux à des » hommes faits qu'à des jeunes gens dont les facultés » avaient besoin de se développer progressivement. »

Les villes réclamèrent à leur tour, et sollicitèrent l'autorisation de fonder, même à leurs frais et dépens, des colléges semblables, hormis le personnel, à ceux que la révolution avait supprimés.

Les destinées de l'école centrale de l'Aube sont écrites

dans l'affiche qui annonçait la rentrée de la seconde année scolaire, en octobre 1796. L'administration centrale, stimulée par un commissaire du directoire exécutif, intervient officiellement dans cette pièce.

Elle se plaint « de la perfidie de gens qui se font une » tâche de décrier les institutions républicaines. Cer- » tains dignitaires de la république n'ont pas craint de » jeter du ridicule sur le mode actuel d'éducation ; » quelques instituteurs même ont poussé l'indécence » jusqu'à déclamer contre l'ordre de choses qu'ils sont » chargés d'établir et de favoriser ; comme si les con- » naissances qu'ils ont acquises ne devaient être pro- » pagés que sous les lois ou parmi les élèves d'une mo- » narchie. En joignant à ces causes l'antipathie des » familles et l'empire des préjugés, il n'est pas difficile » d'expliquer comment l'attente des succès que devait » obtenir l'école centrale a été déçue... Et cependant » l'ignorance croît chaque jour ; la presque totalité de » l'adolescence sait à peine écrire et parler sa langue. » Il est temps que tous les parents, quelle que soit leur » opinion, sentent combien il importe de ne pas laisser » leurs enfants s'avilir dans l'impéritie et la stupidité ; » ils sont responsables envers la société du temps qu'ils » leur laissent perdre. De nouvelles mesures vont être » prises, la maison du ci-devant collége va être affectée » au service de l'école centrale et au logement des pro- » fesseurs. De fréquents examens auront lieu, des prix » seront décernés solennellement le jour des fêtes na- » tionales ; tous les moyens seront employés par l'ad-

» ministration, pour faire goûter plus généralement les » bienfaits de l'instruction publique. »

Ces avis pressants de l'autorité en désarroi ne produisirent pas beaucoup d'effet. Troyes, comme une foule d'autres villes, vit avec joie un autre système d'enseignement s'élever dans la loi du 1er mai 1802. On revenait pour le coup aux traditions de l'âge antérieur; l'enseignement général était de trois degrés, primaire, secondaire, et spécial. L'enseignement secondaire devait être donné dans des écoles secondaires fondées et entretenues par les communes, et dans les lycées fondés et entretenus par l'état. Les écoles secondaires se sont appelées collèges communaux sous la restauration, et les lycées collèges royaux. D'après la nouvelle combinaison, huit professeurs, terme moyen, devaient, dans les lycées d'abord, et dans les écoles secondaires, selon les ressources de chaque commune, occuper les chaires de sciences et d'humanités. Les langues anciennes, et principalement la langue latine, l'histoire, la géographie et les sciences élémentaires, redevenaient la base des études. Cette loi était l'œuvre de Bonaparte, Fourcroi, Darce, Siméon, et autres personnages éminents. L'organisation qu'elle établissait subsiste encore, seulement diverses modifications de détail y ont été apportées, pour élargir le cercle des connaissances à enseigner, pour accorder aux sciences positives une plus forte part dans les études, en un mot, pour suivre le mouvement des temps.

Napoléon ne changea rien à ce système, par la loi du 10 mai 1806 et par le décret du 17 mars 1808; il

le confirma en pourvoyant à son exécution, en créant l'université impériale ou le corps enseignant, qu'il soumettait à la double loi de l'unité et de la hiérarchie, et qui devait être exclusivement chargé de l'instruction. « Un corps ne meurt jamais, disait-il, en faisant » connaître ses vues au grand-maître; dans un corps » il y a transmission d'organisation et d'esprit. Un » corps place sa doctrine à l'abri des petites fièvres de » la mode ; il marche toujours, quand le gouvernement » sommeille ; son administration et ses statuts devien- » nent tellement nationaux, qu'on ne se détermine ja- » mais légèrement à y porter la main. Un corps offre » à l'état de sûres garanties contre les théories perni- » cieuses et subversives de l'ordre social dans un sens » ou dans l'autre. Il est beau de réaliser dans un état » de quarante millions d'individus, ce qu'ont fait » Sparte et Athènes, ce que les ordres religieux ont » tenté et n'ont fait qu'imparfaitement, parce qu'ils » n'étaient pas un. »

Les fonds affectés à l'école centrale de l'Aube servirent avec ceux des écoles de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loire et de l'Yonne, à la fondation des lycées de Paris. L'école secondaire de Troyes, autorisée par un décret, s'ouvrit le 7 octobre 1804. M. l'abbé Lucot, directeur, avait fait, en son nom et au nom du bureau d'administration, un appel aux familles par un prospectus où se révèlent les sentiments les plus modérés et les plus sages intentions. Le prix de pension avait été fixé par l'autorité supérieure à 500 fr., et le prix de l'externat à 60 fr. Grâce au zèle

des fonctionnaire et à la protection des magistrats, l'établissement se vit bientôt en voie de progrès; la jeunesse, abandonnée depuis trop longtemps à son penchant naturel pour l'oisiveté et à l'ignorance, put enfin éclaircir son esprit dans des cours réguliers, proportionnés à ses moyens, et confiés à des maîtres capables.

On peut s'étonner que la ville de Troyes, autrefois capitale de province, depuis chef-lieu de département, célèbre par les hommes distingués qu'elle a donnés de bonne heure aux lettres et aux arts; que la ville de Troyes, qui est un centre important de population, et qui avait une école centrale à ce titre, n'ait pas obtenu un lycée lors de la création de ces établissements, ou un collége royal, depuis l'ère des colléges royaux. Les dispositions du gouvernement étaient sans doute favorables dans le principe, comme les démarches faites dans ces dernières années prouvent qu'elles le seraient encore aujourd'hui. Mais aujourd'hui Troyes paraît se soucier peu de l'avantage que quelques particuliers semblaient ambitionner pour elle, et en 1804, les bâtiments du collége Pithou ne pouvaient nullement suffire au logement et aux exercices d'un nombreux personnel. Quiconque a vu l'ancienne maison telle que le conseillier Allen l'avait probablement fait disposer avant 1630, et telle que les oratoriens l'avaient conservée, ne s'étonnera pas que pour édifier le collége actuel et pour lui donner l'aspect assez imposant qu'on lui voit, la ville ait dû dépenser en réparations et constructions nouvelles, pendant les années 1827, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36 et 37, la somme de près de

110,000 fr., somme fort considérable, eu égard aux circonstances difficiles dans lesquelles l'emploi en a été ordonné.

La munificence de la ville envers le collége est loin d'être épuisée, parce que le plan général dressé par les hommes de l'art est loin d'être exécuté. Les autres charges du budget annuel imposent aux dépositaires de l'autorité une extrême réserve; leur sollicitude à l'égard des constructions à poursuivre n'est pas moins toujours en éveil. Un motif d'encouragement pour eux, c'est que l'accroissement du nombre des élèves se proportionne, pour ainsi dire, à l'agrandissement successif de l'édifice. Il est certain que le chiffre total des étudiants n'a jamais dépassé trois cents, même à l'époque où le séminaire versait une centaine d'élèves dans les classes.

Pour en faire l'observation en passant, ce n'était pas assurément une idée sans intérêt pour le clergé que celle de ranger sous la loi d'un enseignement comme le petit-séminaire et le collége. Les esprits les plus sérieux se plaignent chaque jour de ce que le prêtre se confine trop rigoureusement dans sa demeure ou dans le temple, de ce qu'il demeure trop étranger aux idées du siècle, au mouvement social et à la vie réelle, de ce que par conséquent il se prive de ses moyens d'action sur le monde qu'il s'abstient de connaître. Mettre l'élève ecclésiastique dans le cas de contracter, dès le jeune âge, des liaisons qui le rattachent plus tard à cette société où il lui importe tant de trouver un rang, de l'ap-

pui et de la sympathie, n'était pas une conception vaine, quand encore on ferait abstraction d'autres motifs graves, tels que la rivalité des efforts, l'avantage résultant pour l'éducation proprement dite du contact avec les enfants des classes riches, et même les raisons d'économie. A l'époque de la retraite de M. Lucot, le petit-séminaire se sépara, pour ne plus se réunir, selon toute apparence. L'autorité ecclésiastique pense que la vocation de ses élèves serait constamment en péril, sous la direction de maîtres, laïques en général, mariés le plus souvent, nommés par l'université et complètement indépendants du clergé. C'est de sa part une crainte exagérée, sans fondement peut-être, mais respectable.

Une autre institution, l'école primaire supérieure, annexé dans ces derniers temps au collége, contribuera beaucoup à l'augmentation du chiffre des élèves, lorsqu'elle sera bien connue et bien appréciée. On sait déjà que l'enseignement est confié aux premiers professeurs de la maison, et qu'il y a lieu de constater de remarquables succès.

Les études au collége de Troyes ont toujours été, comme de nos jours, de la force et à la hauteur de celles des meilleurs établissements d'instruction publique en France. La tradition fait foi pour le passé; des faits brillants et nombreux sont la garantie du présent. Il ne faut pas s'en étonner.

En dépit du proverbe célèbre et de tous les proverbes du monde, la jeunesse du pays offre, par son aptitude,

autant de ressource qu'on en trouve dans tout autre ville, département ou province du royaume. Si la Champagne eut jamais lieu d'envier les méridiens intellectuels d'autres contrées, ce qui n'est pas ; il y a longtemps qu'en France on a de l'esprit partout, et qu'on ne tient plus guère compte de l'influence des climats sur les facultés. On dit que les sujets doués d'imagination, nés avec la vocation d'artistes ou de poètes, se rencontreraient parmi nos jeunes gens plus rarement qu'ailleurs ; en revanche, la sagacité vive, le sens droit, l'attention et la réflexion sont en eux des facultés communes, de sorte que la moyenne des intelligences ne redoute aucun parallèle. Le goût des lettres et des arts est plus généralement répandu que celui des sciences positives, sans doute parce que les sciences positives ne sont enseignées que depuis peu de temps et ne sont pas encore jugées avec connaissance de cause. Les enfants du pays sont dociles, paisibles et doux, amis de l'ordre, unis entr'eux par les liens de la fraternité la plus étroite, reconnaissants des soins qu'on leur donne et de l'affection qu'on leur témoigne. Près de vingt années passées au milieu de cette jeunesse dans les fonctions de l'enseignement, confèrent peut-être un certain degré d'autorité aux paroles de celui qui rend ce témoignage.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

Fait à la Société par **M. PAILLOT DE S.-LÉGER**, *Membre résidant*,

SUR DIVERSES BROCHURES QUI AVAIENT ÉTÉ RENVOYÉES A SON EXAMEN.

(Séance du 21 Février 1840.)

Annales de la Société royale d'horticulture de Paris, et journal spécial de l'état du progrès du jardinage. T. 23e, 132e *livraison, septembre* 1838.

L'article 1er traite de la culture forcée et maraîchère de la romaine. Cette culture est maintenant connue dans les départements, mais elle y est pratiquée avec moins de soins que par les maraîchers de Paris, auxquels elle procure de très-grands profits. La lecture de cet article serait utile à nos jardiniers.

Les notes sur la greffe-kew, sur le vanillier, sur le pé-tsaie ou chou chinois, sont peu susceptibles d'analyse et peuvent toutefois avoir de l'intérêt pour les amateurs d'horticulture. Un des principes consacrés par les lois qui régissent les sciences physiques, est que, pour hâter la croissance des végétaux, il convient de leur procurer le plus de chaleur possible, sans toutefois les priver d'air atmosphérique. C'est en faisant l'applica-

tion de ce principe que M. Debonnaire de Gif a pratiqué un procédé propre à faire grossir les artichauts. Il a placé sur des artichauts de la variété dite *gros-verte de Laon*, lesquels étaient arrivés à peu près aux deux tiers de leur grosseur, des cloches de verre, de celles dont se servent les maraîchers ; chacune de ces cloches a été soutenue par trois petites fourches en bois, assez élevées, pour que ces mêmes cloches ne touchent aux artichauts ni dans leur partie supérieure ni sur les côtés, une cloche a couvert chaque artichauts. Placés sous des cloches vers la fin de juillet, dès le huitième jour, M. Débonnaire a observé que les artichauts soumis à cette expérimentation étaient déjà augmentés d'un tiers en grosseur. Douze jours après il y avait un accroissement de grosseur de plus de moitié, de telle sorte que les artichauts ont été après vingt jours passés sous ces cloches, à peu près moitié plus gros que les artichauts du même carré qui avaient été abandonnés à leur croissance naturelle. On trouvera encore dans ce numéro la description de la rose *augusta* de Ségur (section des bengales), de la rose noisette Billard, et de la fuchsie à longues feuilles, et une note sur la *clématis azurea*, et la *clématis bicolor*, nouvellement introduites en France. Il contient en outre, sous le nom de M. Morel de Vindé, un procédé nouveau pour éloigner le ver blanc. On sait, dit l'auteur, que le ver blanc s'enfonce avant l'hiver à une profondeur d'au moins seize pouces, en conséquence, on creuse à la fin de l'automne ou même dans le cours de l'hiver le terrain à préserver, de la profondeur de dix à douze pouces, on rejette

les terres des deux côtés, puis on remplit de feuilles d'arbres sèches le creux ainsi produit, ensuite on rejette sur ces feuilles les terres qu'on avait amassées des deux côtés; le poids de ces terres, enfonce et tasse les feuilles, de manière à former une couche assez épaisse pour que le ver blanc ne puisse la traverser. En faisant le rejet des terres sur le lit de feuilles, on a soin de les tenir en retraite de quelques pouces de tous les côtés, pour qu'il reste une petite solution de continuité entre les terres voisines et les terres de la planche que l'on vient de former. M. Morel de Vindé assure que le succès de ce procédé est certain, et qu'il produit son effet pendant au moins trois ans.

133e *livraison du recueil qui précède.*

On trouve dans cette livraison deux procédés horticoles pratiqués par M. Bertin, de Versailles. Le premier consiste à faire mourir les lombrics ou vers de terre qui détruisent quelquefois du jour au lendemain les semis de graines fines. M. Bertin a imaginé d'arroser la terre où il veut semer des graines fines avec de l'eau dans laquelle il met dissoudre un peu de chaux en poudre, en deux minutes les vers sortent de terre et viennent mourir à la surface dans des convulsions. M. Bertin emploie le même moyen pour détruire les champignons qui se développent dans les tannées des serres.

Le second fait, beaucoup plus important que le précédent, est la possibilité de greffer en fente à l'air libre aussitôt qu'on ne peut plus greffer en écusson. Selon M. Bertin, du 10 au 15 septembre la sève n'a plus

assez de vigueur pour développer des bourgeons, mais elle en a encore assez pour souder une greffe à son sujet, et une greffe attachée à son sujet ne court pas plus de danger l'hiver que le sujet même.

Ainsi, du 10 septembre au 10 octobre, on peut greffer des rosiers, des arbrisseaux, et tous arbres de pleine terre, en telle sorte que si le procédé réussit complètement, nous aurons à enregistrer dans notre répertoire horticole la greffe en fente à œil dormant, comme nous avons déjà la greffe en écusson à œil dormant et à œil poussant. M. Bertin, qui prend la greffe en fente à l'air libre en septembre, sous sa protection, ajoute en sa faveur qu'après la greffe en écusson, on n'a presque plus rien à faire dans les pépinières, qu'alors on peut greffer encore pendant un mois en fente, tandis qu'au printemps on a beaucoup d'ouvrage.

Messieurs, j'ai fait greffer le 4 octobre dernier quelques pruniers par mon jardinier, n'ayant pas d'autres sujets à ma disposition. Je vous rendrai compte de cet essai, dont la non réussite ne serait pas une preuve certaine contre le nouveau procédé, parce que, m'a-t-on dit, le premier se prête plus difficilement à la greffe qu'à l'écusson, et que d'ailleurs j'avais attendu un peu tard pour faire mes greffes.

M. Forest indique un procédé pour conserver les fraises. Il plante ses fraisiers en planches, à la manière ordinaire, et quand toutes les feuilles et fleurs sont poussées, il couvre la terre de tuiles, par ce moyen il économise les arrosements, et ses fraises se conservent propres et ne sont pas mangées des limaces.

Il serait utile que ce procédé fut connu de nos jardiniers des Tauxelles, qui s'adonnent à la culture des fraises.

M. Aubergé, de Malassise, près Coubert, a présenté à la Société d'agriculture de Seine-et-Marne un instrument de son invention, qui promet d'incalculables avantages à l'agriculture. C'est tout simplement une faucille, mais qui, à cause de sa forme et de la courbure particulière de son manche, a le double avantage de rendre la fauchaison plus expéditive, et de faire couper la paille plus longue ; la Société a senti les avantages immenses que cet instrument ingénieux est appelé à procurer à la France entière, et a de suite fait des fonds pour qu'un exemplaire de cette faucille soit envoyé à tous les maires de canton pour servir de modèle.

Les altises ou tiquets, puces de terre, causent la désolation des jardiniers en dévorant, dès qu'ils sont nés, les plants de radis, de choux, et de presque tous les crucifères ; ils attaquent aussi, dans le courant de l'été, les porte-graines. Pour préserver les siens, M. Fleury aîné s'est avisé de placer entre chaque chou une cloche renversée ; en arrosant la tête des choux, les altises étaient entraînées par l'eau dans la cloche, et s'y noyaient : il faut changer l'eau des cloches de temps en temps, parce que la chaleur du soleil y produira de la mousse verte, que les pétales des choux y tomberont, et seraient une planche de salut pour les altises.

Pomme de terre Sommeillier.

Cette pomme de terre se recommande par ses bonnes qualités et son produit prodigieux. On en a planté cinq

livres et on a récolté six cents livres de tubercules, dont quelques-uns pesaient cinq livres, beaucoup trois ou quatre livres et très-peu moins d'une livre. Cette pomme de terre se trouve chez M. Guénot, membre de la Société d'horticulture, marchand-grainier, quai Napoléon, 31, (cité).

Messieurs, je dois à l'obligeance de M. de Saint-Maurice, conseiller de préfecture, une espèce de pomme de terre appelée pomme de terre monstre ; son goût n'est point aussi savoureux que les bonnes pommes de terre jaunes, mais son produit est beaucoup plus considérable. Il m'a donné huit pommes de terre au printemps 1839 ; divisées et coupées en cinquante-deux morceaux, plantées ensuite dans un assez bon terrain, elles ont produit environ huit boisseaux ou deux hectolitres. Quelques-unes de ces pommes de terre pesaient jusqu'à cinq et six livres. Si quelques-uns de mes collègues voulaient en planter, je me ferais un plaisir de leur en offrir quelques-unes. M. Lelieur a présenté à la Société, sous le nom de Marjolin, une pomme de terre qu'il considère comme une des meilleures. On la trouve chez M. Bréon, marchand-grainier, quai de la Mégisserie.

Journal de la Société d'agriculture et de commerce du département du Var, T. 1^er^, 1^re^ année, 9^e^ livraison.

L'article 1^er^ traite de l'industrie séricifère et des perfectionnements qui peuvent être introduits dans les magnaneries. Notre département n'a point encore fait d'essai dans ce genre. Il serait pourtant à désirer qu'une branche aussi importante y fut exploitée. Pour parvenir

à ce but, il faut multiplier les mûriers ; lorsque nous posséderons ces arbres précieux en grande quantité, nous voudrons les utiliser, et nous nous livrerons à l'éducation des vers à soie. Nos laines, il y a quarante ans, étaient extrêmement grossières, aujourd'hui elles sont très-améliorées. Il existe une quantité de beaux troupeaux dans le département de l'Aube. Nous avons dû ce succès à l'exemple donné par quelques grands propriétaires, et la race ovine s'est perfectionnée peu à peu au moyen des béliers fournis par leurs troupeaux. Espérons qu'il s'établira quelques magnaneries dans notre département, et qu'il produira, par la suite, pour la fabrication de tissus de soie, la matière première qu'il produit déjà si abondamment pour les fabrications de tissus de laine.

On lit aussi dans ce journal un article sur la rage, où l'on assure que la cautérisation est le seul moyen reconnu efficace par la médecine et l'expérience, et où l'on indique, dans un avis, les premiers moyens préservatifs à employer en cas de morsure. Cet avis est ainsi conçu : 1° Toute personne mordue par un animal enragé ou présumé tel, devra, à l'instant même, presser la blessure dans tous les sens, afin d'en faire sortir le sang et la bave ; 2° On lavera ensuite la blessure soit avec de l'alcali volatil étendu d'eau, soit avec de la lessive, soit avec de l'eau de savon, de l'eau de chaux, ou de l'eau salée, avec de l'eau pure ou même de l'urine. (Il est bien de laver avec un linge un peu rude, afin d'arrêter la plaie et d'en exprimer le sang.) On fera ensuite chauffer au rouge blanc un morceau de

fer que l'on appliquera profondément sur la blessure : il est bon quelques heures après cette cautérisation au fer chaud, d'appliquer sur la plaie un large vesicatoire et qu'on traitera comme les vesicatoires ordinaires. Ces moyens bien employés suffiront pour éloigner toute espèce de danger. Il est inutile de dire que toutes les fois qu'ils pourront être administrés par un médecin, il y aura avantage pour la personne mordue, que dans tous les cas il serait nécessaire d'en appeler un, même après l'emploi de ces moyens, attendu qu'il pourra seul mieux apprécier la profondeur des blessures, et qu'une cautérisation qui ne serait pas assez profonde serait sans efficacité. M. le docteur Orfila dit que la cautérisation peut aussi être faite avec le beurre d'antimoine, l'huile de vitriol, la pierre infernale.

Journal d'agriculture et d'horticulture, rédigé et publié par le comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, 2e *année, n°* 8, *août* 1838.

On lit d'abord dans ce numéro une notice sur la culture de la garance rédigée par M. P. Fleurot, sur l'invitation du comité central de la Côte-d'Or, qui a décidé qu'un prix de la valeur de 100 fr., ou un instrument aratoire, sera donné en 1841 pour cette culture spéciale. Il résulte de cette notice : 1° Que la plante atteint un beau développement, et réussit sans difficulté dans le département de la Côte-d'Or ; 2° Que les racines parviennent dès la seconde année à une belle grosseur, et fournissent une matière colorante plus brillante que celle de la garance d'Alsace ; 3° Que

la plante fructifie abondamment, et que les graines mûrissent complètement. L'auteur pense que la culture de cette plante, pour laquelle nous sommes toujours tributaires de l'étranger, est une entreprise d'une utilité générale, et surtout tellement profitable à la localité, qu'elle a changé, dans certains cantons, l'aspect du pays, en le portant de la médiocrité à l'état le plus florissant. Il entre ensuite dans le détail des conditions nécessaires à la réussite d'une bonne garancière. Il rend compte de la manière dont la garance est cultivée dans le midi, et de la manière dont elle est cultivée en Alsace. Ces diverses méthodes ne sont pas susceptibles d'analyses, toutefois nous engageons les membres de la Société qui ont déjà fait quelques faibles essais sur la garance, à les lire. Nous leur rappellerons les avis, les encouragements et les expériences qu'il ont reçus de M. Schlumberger, de Mulhousen. Il a constaté que la garance récoltée dans le département de l'Aube produisait une plus belle couleur que celle récoltée en Alsace. Puisse cette découverte engager nos cultivateurs à faire des essais plus importants sur cette plante précieuse.

On trouve ensuite dans ce numéro un article de M. Devay, ancien élève de Roville, extrait du *Propagateur Agricole,* sur la culture de la spergule, *spergula arvensis.* La spergule est une espèce de prairie artificielle qui peut se semer depuis mars jusqu'en septembre sur une terre légère et bien ameublie. Dans les terres fortes, à moins de circonstances très-favorables, elle réussit mal. Deux mois suffisent ordinairement à

l'entier développement de cette plante, ce qui permet d'en faire dans la même année, et sur la même terre, trois récoltes et trois ensemencements successifs, soit comme fourage, pâturage ou engrais végétal. Je me propose d'en semer au printemps prochain un petit espace de terrain, et de rendre compte à la Société de mon espérience, qui, si elle réussissait, aurait pour résultat d'enrichir notre département d'une nouvelle plante fourragère, car je n'ai point entendu dire que la spergule y fut cultivée.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne. T. 19, *n°* 7.

Je n'ai rien vu à extraire pour nous dans ce recueil. J'ai remarqué seulement la phrase suivante, dans le discours prononcé le 1er septembre 1838, par le président du comice agricole de l'arrondissement de Moissac.

« On vous a fait connaître une pratique utile dans » la culture du jardinage, qui est d'impreigner de sel » les graines des plantes oléagineuses. On donne, par ce » moyen, une grande activité à la végétation, et on les » préserve des insectes qui les dévorent en naissant ; » vous devez vous rappeler aussi qu'une légère cuisson » empêche la germination des pommes de terre, sans » nuire à leur conservation. Ces faits, qui résultent de » renseignements fournis au comice par un de ses mem- » bres, sont consignés dans nos procès-verbaux avec » le plus grand développement. »

Il serait bien de connaître ces développements, afin

de faire utilement et convenablement les expériences indiquées ci-dessus.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège. T. 2, nos 3 et 4, juillet et octobre 1838.

1° Un article sur la culture du houblon, duquel il résulte qu'un hectare de houblonnières coûte par année en frais divers 801 fr. 26 c., et rapporte 1,392 fr. 15 c.; par conséquent, le profit net est de 590 fr. 89 c. par hectare. Ces calculs sont extraits d'un traité complet sur cette matière, faisant partie des Annales agricoles de Roville, au volume de supplément qui a été publié en 1837.

2° Sur la coupe prématurée du froment :

L'auteur de l'article se prononce fortement en faveur de la coupe prématurée des blés. Son opinion, que je crois fondée, n'est cependant pas partagée par tous les agriculteurs. Toutes les remarques faites sur les résultats avantageux de cette méthode, se réduisent aux suivants : 1° De préserver de l'égrenage ; 2° De prévenir, en beaucoup de cas, les effets désastreux de la grêle ; 3° D'empêcher le soleil de gâter les blés dont les épis sont encore baignés de pluie ou de rosée, au moment où ses rayons viennent se fixer sur eux ; 4° D'assurer une récolte plus abondante et d'une qualité supérieure ; 5° De ne pas placer le cultivateur dans la nécessité d'abattre en même temps toutes les récoltes d'un domaine ; 6° De pouvoir mettre à profit une partie des blés versés ; et dans les terres où l'on a semé des graines de prairies artificielles, d'éviter que les jeunes plantes

ne soient étouffées sous les blés couchés; 7° Enfin, de mettre les champs quelques jours plus tôt à la disposition du laboureur.

On lit dans le numéro 4, un article sur les prairies artificielles et sur les avantages de leur culture. L'auteur entre en matière par cette maxime proverbiale :

Veux-tu du blé, fais des prés.

Puis il rend compte des diverses opérations qu'il a faites, et à l'aide desquelles, en multipliant les prairies artificielles, il est parvenu à nourrir beaucoup plus de bestiaux, à se procurer, par conséquent, une bien plus grande quantité d'engrais, et à obtenir des récoltes plus abondantes et un revenu plus considérable. Il regarde l'enfouissage du colza comme un excellent engrais et comme ayant en outre la propriété de faire périr les vers blancs (larves du hanneton). Il a fait, à cet égard, plusieurs expériences qui ne lui laissent aucun doute. Au mois de mars 1838, 10 hectares de cette culture ont reçus l'enfouissage; à la fin d'avril la luzerne, le trèfle et le sainfoin y ont été semés et ont parfaitement réussi. On peut donc établir des prairies artificielles sans engrais animal, et avec le seul secours du colza enfoui. Cette méthode peut également s'appliquer à la culture des céréales. A la fin de ce numéro et dans un chapitre intitulé *Nouvelles diverses,* on trouve les deux recettes suivantes. — L'emploi de la farine d'os (os d'animaux réduits en poudre) comme engrais, se répand de plus en plus en Ecosse. Cet engrais est tellement actif, qu'il a même fertilisé des terres auxquelles aucune autre matière n'avait pu donner les

principes nécessaires à la végétation. Depuis 1838, le seul comté d'Argyle en a consommé 153000 boisseaux, qui, au prix de 3 schelings, présentent une valeur d'environ 575000 fr. La plus grande quantité de farine d'os, importée jusqu'ici en Ecosse, est venue de la Russie.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, 70e cahier.

Ce cahier contient la description d'un nouvel instrument propre à dompter les tauraux; il est de l'invention de M. Lachèvre. Cet appareil, aussi simple qu'ingénieux, contrarie d'abord et incommode un peu L'animal. Le chagrin d'être ainsi subjugué commence par le faire maigrir, mais il ne tarde pas à s'y habituer. A l'aide de cet instrument, les armes les plus redoutables du taureau, la tête et les cornes, se trouvent complètement paralysés; plus il veut s'en servir, plus il se blesse lui-même, force lui est d'y renoncer et d'obéir docilement. Tout le monde peut l'approcher sans risque. On peut le monter et lui faire exécuter toutes les évolutions que permettent sa nature et sa construction massive. Un plan lithographié, accompagné d'une note explicative des figures, donne une idée exacte de cet instrument.

Le Propagateur du progrès en agriculture, pour la propagation en France de la culture en ligne par le semoir Hugues, 2e livraison.

Ce recueil contient plusieurs rapports sur les avantages de cette culture, et diverses discussions tendant à

démontrer que les inconvénients qu'on lui reproche n'existent pas. Lorsque la ferme-modèle sera établie, nous pourrons juger par nous-mêmes de l'importance et de l'utilité de cette méthode. Nous avons remarqué à la fin de cette livraison un article intitulé *Marronnier greffé sur chêne*. M. Hugues, auteur de cet article, nous apprend qu'une heureuse application de la greffe a eu lieu. Au printemps de 1838, à la pépinière départementale du département de la Gironde, M. Jaumard, qui dirige cet établissement avec talent et succès, ayant eu connaissance qu'on avait réussi à greffer le marronnier sur le chêne blanc, s'empressa de vérifier le fait en opérant sur un certain nombre de jeunes chênes. Ces essais ont parfaitement réussi. On comprendra facilement ce qu'un pareil fait a d'important pour les localités où le chêne blanc croît avec succès, et où le marronnier et le châtaignier ne font que végéter. Désormais chacun pourra donc se procurer, sans frais, et avec certitude de réussite, de belles espèces de marrons et de châtaignes, en greffant de jeunes chênes, qui surgissent presque partout. On pourra même greffer sur place de beaux sujets qu'on enlèvera ensuite pour les transporter ailleurs, car quoiqu'on ait souvent avancé que le chêne ne supporte pas la transplantation, l'auteur affirme le contraire, en ayant transporté depuis deux ans plus de vingt mille, qui ont repris en presque totalité, quoiqu'âgés de huit à neuf ans.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE,

Par M. l'Abbé **HUBERT**, *Vice-Président.*

(Séance de Juillet 1840.)

MESSIEURS,

Neuf brochures m'ont été confiées par notre Société; je viens vous en lire et soumettre le rapport :

La première a pour titre : *Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique,* par M. le baron de la Doucette, secrétaire perpétuel. Comme cette brochure ne contient guère que les titres des ouvrages lus en séance publique, avec un rapport très-judicieux et digne en tout de l'illustre écrivain, mais un peu trop succinct; vous en dire plus ce serait faire inutilement l'analyse de l'analyse.

La seconde brochure est le procès-verbal de la séance générale du 26 mai 1830, pour la propagation de l'enseignement mutuel dans notre département.

Le rapport fait par l'actif secrétaire, M. Delaporte, est à l'ordinaire vif, exact, clair et chaleureux; la plus juste reconnaissance y est témoignée à M. Champion, si honorablement connu sous le nom de *petit manteau bleu,* homme vraiment populaire, bienfaisant et mo-

deste, moral et religieux, qui a récemment envoyé au conseil d'administration huit croix en argent, pour être décernées, chaque mois, aux élèves des diverses écoles, qui auront été reconnus les plus dignes d'être présentés pour modèles à leurs jeunes camarades.

Après avoir donné d'encourageants éloges aux meilleurs maîtres et écoliers, ainsi qu'aux professeurs pour l'enseignement du dessin linéaire et de la musique vocale, le zélé rapporteur émet de nouveau le vœu que les fonds de la société permettent de faire bientôt ouvrir à Troyes, en faveur des adultes, une école gratuite de mathématiques appliquées aux arts.

Ce vœu si ardent et si sage vient de se réaliser, grâce à la bienveillance éclairée de MM. les membres du conseil général, de M. le préfet et de tout le corps municipal, dont MM. les sociétaires aimeront à suivre la noble et généreuse impulsion. Le zèle et le talent de M. le professeur Cottet assurent double succès à cette institution éminemment patriotique.

Le compte des recettes et dépenses, exercice de 1838, ne laisse rien à désirer, Messieurs. Il est établi par le trésorier de la caisse, M. Anner-André, qui réclamait aussi très-fortement l'ouverture prochaine du même cours de mathématiques appliquées aux arts, en faveur des ouvriers et des élèves les plus instruits des écoles communales.

M. Anner-André félicite ensuite l'association d'avoir pu augmenter, pendant l'hiver, les distributions de vêtements, bois de chauffage, etc., etc., aux élèves les plus indigents des écoles qu'elle surveille et sou-

tient, sur quoi il saisit l'heureux à-propos d'adresser un reconnaissant hommage à la munificence de nos concitoyens, sans oublier les dons toujours croissants du pensionnat de Mlle Bourgeois et de la banque philanthropique, dirigée par M. Martin de Coucy.

Le cœur, Messieurs, est le premier des orateurs, et son éloquent langage, qui est celui de M. Anner-André, ne peut manquer d'être entendu par des cœurs vraiment français, par tous les cœurs troyens.

La troisième brochure, intitulée : *Précis analytique des travaux de l'académie royale de Rouen, pendant l'année* 1838, est d'un haut intéret, Messieurs. Je voudrais pouvoir vous rendre compte des nombreux articles de ce beau et bon recueil de plus de 350 pages in-8°, mais l'entreprendre serait au-dessus de mes forces, et dépasserait les bornes où je dois me renfermer. Je me contenterai donc de vous offrir quelques morceaux choisis et d'une assez piquante variété.

Combien d'aveugles contradicteurs, d'ennemis jaloux et acharnés n'eut pas d'abord l'admirable invention des paratonnères, due à l'un des premiers fondateurs de la liberté américaine, Francklin, qui inspira au célèbre Turgot, ce beau vers latin :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis!...

Pouvait-on dire d'une manière plus heureuse et plus concise, que ce grand homme, plein de génie et de patriotisme, *ravit la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans?*

Voici une anecdote que cite à ce sujet M. le docteur en médecine Des-alleurs, secrétaire perpétuel de la classe des sciences, à l'académie de Rouen. « Les préjugés,

dit-il, la routine, la précipitation dans les jugements, etc., s'opposent trop souvent à l'adoption des pratiques les plus utiles, et cherchent même par fois à enlever une confiance péniblement obtenue à celles que l'on a eu le bonheur de naturaliser. Les paratonnerres ont été dans ce cas, et ils ont vu leurs vertus préservatrices de la foudre, attaquées avec légèreté, puis, bientôt après, avec passion, dans ces derniers temps. Leurs adversaires se sont mis en quête de faits contradictoires, et en ont énoncé quelques-uns qui étaient de nature à ébranler la confiance, s'ils eussent été bien avérés. Un nouveau fait de ce genre aurait eu lieu récemment à Cologne, au rapport d'un journal très-répandu, qui le publiait, il y a quelques mois, d'après une feuille allemande, avec force additions et commentaires, selon l'usage. Ce fait était la chute de la foudre sur le paratonnerre même de la cathédrale de Cologne, qu'il n'aurait pu préserver d'affreux ravages.

» D'après les discussions qu'il avait entendues dans cette enceinte, ajoute le savant Des-alleurs, notre collègue, M. Duputel, fut frappé des conséquences que la nouvelle pouvait avoir : mais ne regardant pas le récit d'un journal comme parole d'Evangile, il s'empressa de réclamer des renseignements à Cologne même, auprès de notre honorable correspondant, M. Sautelet. Il recut une réponse prompte, et ce fait, que la malveillance et les préjugés commençaient à exploiter, se trouva réduit à ceci : c'est que jamais il n'y a eu de paratonnerre sur la cathédrale de Cologne, et que la foudre n'est point tombée sur cet édifice.

» L'article publié par le journal allemand, répété et amplifié par le journal français, est tout simplement une petite mystification, dans le goût germanique, imaginée par les plaisants de Cologne, pour forcer les magistrats municipaux de cette ville, qui s'y refusent obstinément, à céder aux désirs des habitants de la cité, réclamant avec instance l'établissement d'un ou de plusieurs paratonnerres sur la vénérable et antique basilique qui fait, à bon droit, leur orgueil.

» Que de discussions inutiles, périlleuses même, seraient évitées, si l'on avait eu soin, avant de disserter à perte de vue sur certains faits, de vérifier d'abord si ces faits ont véritablement existé. »

Ces préventions, gaiement signalées par M. Des-alleurs, courent encore les villages de la Champagne comme ceux de la Normandie, et peut-être de toute la France. J'en conclus, Messieurs, que ce petit article, plus généralement répandu, contribuerait encore à détruire entièrement, dans toutes nos communes, de si vieilles et de si folles erreurs. Ne vous semble-t-il pas aussi que le meilleur moyen de guérir les préjugés, c'est d'y imprimer le sceau du ridicule?

Un autre service que la publicité peut rendre à nos cultivateurs, serait encore le suivant, que M. le docteur Des-alleurs a recommandé dans son agréable et utile rapport. Voici, Messieurs, ses propres expressions :

« M. Girardin, dit-il, est un des athlètes les plus infatigables dans cette guerre incessante déclarée aux erreurs populaires.. Il vient encore de faire un appel

énergique à la raison et aux intérêts des cultivateurs, pour leur persuader enfin que les pommes de terre gelées, qu'ils s'obstinent à jeter au feu, contiennent une excellente fécule qu'il est facile d'en extraire en peu de temps et à peu de frais. Ce mémoire écrit avec une simplicité d'exposition et une naïveté de conviction propres à porter la persuasion chez les plus entêtés et les moins éclairés, est complété par une note de M. Ponchet, qui se rapporte exclusivement à la question scientifique, puisqu'elle s'applique aux altérations que subissent les tissus organiques de la pomme de terre par la gelée, observations qui diffèrent essentiellement, en quelques points, de celles qu'a publiées depuis peu M. Payen, de Paris, notre correspondant. »

Le susdit mémoire Girardin a été favorablement accueilli, Messieurs, par l'Académie royale de Rouen qui s'est même proposé de le faire imprimer. Si donc elle a donné ou va donner cette utile publication, notre honorable section d'agriculture se ferait certainement un plaisir et un devoir d'examiner l'ouvrage à fond, d'y joindre ses propres observations et de le rendre ainsi doublement avantageux aux cultivateurs du département de l'Aube.

Dans le rapport fait par M. de Stabenrath, secrétaire perpétuel de la classe des belles-lettres et arts de la même académie de Rouen, je trouve, Messieurs, un article, selon moi, fort remarquable et de la plus sage impartialité. Il s'agit de la guerre entre les classiques et les romantiques.

« Les querelles littéraires, dit l'habile et conciliant

rapporteur, qui ont agité trop long-temps les esprits, querelles auxquelles nous avons pris tous une part plus ou moins grande, seront-elles terminées en faveur des partisans des anciens systèmes ou des soutiens des nouvelles doctrines? Cherchera-t-on à imiter les grands siècles littéraires, et reviendra-t-on à la manière, aux théories adoptées sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV? Que pensera-t-on enfin de cette division profonde existant entre l'ancienne et la nouvelle école? Ne pourra-t-on choisir un terme moyen, également éloigné des exagérations classiques et des aberrations romantiques? Dans quelles voies la mode nous jettera-t-elle? car rien n'est plus sujet à son empire que telle partie de la *littérature mercantile* que nous devons flétrir et à laquelle notre confrère, M. Avenel, docteur-médecin, pensait sans doute, lorsqu'il évoquait devant nous les OEvres du siècle de Louis XIV, pour les mettre en regard des OEuvres contemporaines. — Loin de fermer les yeux à la lumière, il proclame que la littérature purement classique n'est plus daus les mœurs et les besoins de notre siècle : mais il veut qu'en la modifiant, on le fasse avec sagesse, et sans se laisser entraîner dans cette voie désastreuse par laquelle le théâtre est devenu une école d'immoralité et de scandale, et la langue un instrument faussé, où le néologisme et le mauvais goût dominent. La poésie, les drames, les comédies, les romans, ne lui paraissent pas être en voie de progrès. De hardis novateurs ont tenté la réforme littéraire, mais ils ont trop présumé de leurs forces et ils se sont égarés. »

« L'opinion, dit M. Avenel, réclamait une satisfac-
» tion à ses exigences, et pour ne l'avoir point accor-
» dée, la révolte a éclaté. L'école classique restait sta-
» tionnaire ; sa rivale, dépassant les règles de l'ascen-
» sion naturelle, est chaque jour menacée d'une chute ;
» une restauration prudente et en harmonie avec les
» besoins de notre Société, devient donc nécessaire ; il
» faut que les mœurs et le génie du siècle donnent à
» la littérature une physionomie plus expressive, un
» langage plus pénétrant, des mouvements plus libres,
» plus majestueux et surtout plus variés. »

« Lorsque notre honorable collègue écrivait ces lignes, ajoute M. de Stabenrath, la réaction se faisait déjà sentir. Elle a commencé son mouvement rétrograde, et l'engouement que l'on avait manifesté pour la littérature dite romantique, est tombé ; la mode a changé d'objet et l'esprit public en a fait raison. Espérons donc que cet état précaire et de transition, où se trouve une partie de la littérature, cessera et qu'il paraîtra, au milieu de l'hésitation générale, un de ces génies d'élite qui dominera son siècle, et dont la postérité placera la statue dans le Panthéon de nos grands hommes. »

« Sur ce, M. le président de l'Académie de Rouen a
» répondu que, tout en partageant les opinions de
» M. Avenel, il croyait devoir constater les immenses
» progrès de notre langue sous d'autres rapports. Cette
» langue, dit-il, n'a pas défailli aux inspirations de la
» tribune ni aux besoins de la science. Il lui fut donné
» de remuer l'Europe et d'éclairer le monde, de régner

» par les livres et par la parole, d'être enfin assez » riche, assez forte, assez précise pour toutes les » épreuves. Ses victoires ont précédé nos armes ; ses » conquêtes survivent à nos revers. »

« Voilà l'état de la question nettement formulé, s'écrie M. de Stabenrath! Voilà, Messieurs, votre mission accomplie sur ce point. Placés en dehors des coteries des hommes de lettres, jugeant leurs œuvres sans précipitation, dans leur ensemble, vous avez recueilli, vous propagez ces opinions de deux de vos collègues, parce qu'elles sont l'expression de la vérité. »

Tel est donc, Messieurs, le sentiment de la Société royale de Rouen, sentiment conciliateur qui me paraît conforme à celui de l'Académie française, de l'université toute entière, et contre lequel je ne sache pas qu'aucun corps littéraire ait jamais réclamé. S'il est unanimement le vôtre, si, comme je n'en saurais douter, le bon goût vous paraît toujours plus la sentinelle avancée, le fidèle défenseur du bon sens, permettez-moi de m'écrier en votre nom et au mien :

Suive, oh! suive qui veut l'étourdi Phaëton!
Notre unique et vrai guide est le sage Apollon.
Et si la *canne à sucre* est pour nous plus suave,
A ceux qui l'aiment mieux, laissons la *betterave*.

M. le secrétaire de la même académie parle, dans son excellent rapport, du *droit de grâce des anciens archevêques de Rouen*, droit dont le titre a été découvert par le savant Floquet, dans un *Registre du trésor des vieilles Chartes de France*.

Pour bien apprécier l'étendue de cette touchante

prérogative, il faut se remettre sous les yeux le tableau aussi curieux qu'effrayant de ces *anciennes Prisons de l'Officialité,* cachots obscurs, humides et privés d'air, de ces affreuses *oubliettes* connues sous le nom de *fosse,* de *lac de misère,* de *vade in pace,* où les gémissements des prisonniers n'étaient pas entendus, et où ils mouraient long-temps, lentement, de la mort la plus horrible!

Ah! Messieurs, tout en frémissant de ces actes de la plus atroce barbarie, comment ne pas bénir ces célestes priviléges qui contrebalançaient, seuls alors, ce que les lois répressives avaient de trop inhumain? Mais laissons parler ici M. Floquet lui-même :

« Il y avait quelques évêques de France que nos rois avaient admis au partage du *droit de grâce,* ce droit si véritablement royal, cette prérogative la plus incommunicable de toutes celles de leur couronne. Long-temps, on le sait, et jusqu'aux dernières années, presque, du règne de Louis XV, les évêques d'Orléans furent en possession de délivrer, au jour de leur joyeuse entrée dans leur ville épiscopale, tous les criminels qui se trouvaient, ce jour-là, dans les prisons d'Orléans, et les coupables s'y trouvaient toujours en grand nombre, avertis qu'ils avaient été longtemps, à l'avance, du jour et de l'heure de l'entrée du prélat. (1) »

C'était là une large prérogative, sans doute, et à peine nos rois en pouvaient-ils tant faire. Toutefois, Louis XIV, ce roi si roi, ne s'en était point montré

(1) A la joyeuse entrée de Mgr Ducambout de Coislin, on comptait 2,500 de ces prisonniers.

jaloux. Au milieu de son règne, au plus fort de ses succès et de sa gloire, lorsque la terre, pour ainsi dire, se taisait en sa présence, on vit l'évêque Ducambout de Coislin exercer le droit de grâce de son siége dans toute son étendue, et avec plus d'éclat peut-être qu'aucun de ses prédécesseurs. Jamais tant de prisonniers n'avaient été graciés en un jour, jamais foule plus innombrable n'était accourue à Orléans, pour repaître ses yeux de ces pompes qui l'enivraient.

Santeul, lui aussi, était là, dans le cortège du prélat, son ami; il vit tous ces fers qui tombaient à la voix d'un évêque! Emerveillé d'un si grand pouvoir, inspiré par ce spectacle imposant et nouveau pour lui, soudain il saisit sa lyre; ses yeux jetaient des éclairs. On fit silence, et le *vates*, le barde sacré de nos vieilles métropoles fit entendre des vers dignes de lui, dignes d'une solennité si touchante, des vers de triomphe, tels qu'ils convenaient à cette joyeuse entrée épiscopale qui, elle aussi, semblait un triomphe. »

Je me souviens, Messieurs, d'avoir jadis lu et relu cette noble et sainte inspiration poétique, en versant des pleurs d'attendrissement, et avec d'autant plus de charmes qu'alors je finissais mes études dans le même collége de Paris, où le poète de Saint-Victor avait commencé les siennes. Non content d'admirer le modèle, je voulus en risquer la copie : mais que j'étais loin de son heureuse concision! Ainsi, ce que je répétais en deux vers français à la louange du vénérable évêque d'Orléans :

« O de l'amour divin, fidèle zélateur,
» Pardonner est pour toi la gloire et le bonheur! »

Santeul l'avait dit bien mieux en ce seul vers latin :

Parcere cùm gaudes, divinum imitaris amorem.

Quel doux et sublime droit de grâce, Messieurs! Jamais sans doute les archevêques de Rouen ne jouirent à cet égard des hautes prérogatives du siége épiscopal d'Orléans; leur droit était circonscrit dans les prisons de l'officialité.

« Mais du moins, dit M. Floquet, au jour de la prise » de possession, ces prélats pouvaient arracher des » malheureux enterrés vivants. C'était, en vérité, » plus que délivrer des prisonniers, c'était ressus- » citer des morts. Certes, pour ces infortunés, la prise » de possession d'un archevêque devait, à bon droit, » s'appeler une joyeuse entrée, *jocondus adventus.*

« A son approche, une vive lueur, perçant ces voûtes » épaisses, allait réveiller et réjouir ces pâles figures » ensevelies dans l'ombre, et si dures que fussent ces » prisons, toujours n'était-il point donné au juge le » plus implacable d'en seeller irrévocablement la pierre » et d'en interdire l'espérance.

» Rien, hélas! ajoute le sensible et docte auteur, rien » ne fut plus ordinaire que le *crime au moyen-âge.* » Pour peu qu'on écarte le voile qui nous cache ces » temps reculés, on ne voit que meurtre sur les che- » mins, dans les villes, dans les châteaux, dans les de- » meures royales et jusque sur les degrés du sanctuaire. » Partout les geôles sont encombrées; sans cesse la » torture interroge, la douleur répond, et souvent la » conscience avec elle. Soir et matin les prisons s'ou- » vrent pour les condamnés qui, chargés sur des tom-

» bereaux, sont traînés au supplice. Chaque jour le » glaive de la justice étincelle; la potence vacille, » ébranlée par les derniers et vains efforts d'un mal- » heureux qui expire; partout le sang coule pour ra- » cheter le sang, et les bourreaux ne se reposent ni » jour ni nuit.... Mais dans cet âge de fer apparaissent » aussi des évêques, des chapitres, de puissants suze- » rains qui font grâce, des cardinaux vêtus de pour- » pre, dont le passage fortuit dans une ville, dans une » rue, rend à la vie, comme par miracle, des con- » damnés que l'on traînait à l'échafaud; des rois enfin » qui, au jour du *Vendredi-Saint,* pardonnent à quel- » ques coupables, en mémoire de l'homme-Dieu qui, » à pareil jour, pardonna au monde.

» Le cœur, qui s'était serré à la vue de tant de crimes, » se dilate à l'aspect de tous ces actes de clémence » et de merci. Alors on plaint des siècles où beau- » coup peut-être furent criminels par ignorance et par » l'effet de la barbarie des mœurs de leur âge, et l'on » se félicite en voyant que là, où abondait le crime, là » semblaient surabonder anssi la miséricorde et la grâce, » plus efficaces assurément pour adoucir les mœurs, » que d'atroces et fréquents supplices offerts en spec- » tacle à la foule qu'ils endurcissent à la longue, bien » loin de la rendre meilleure. »

Ici, Messieurs, en rendant un juste et sincère hom- mage à la clémence royale toujours croissante, il me semble, et mon cœur le sent vivement, oui, il me sem- ble qu'une telle grâce émanée du trône, au nom du roi des rois, et descendant pour ainsi dire du ciel,

aurait un prix inappréciable et sacré, une influence bien plus puissante encore et plus salutaire sur la pieuse gratitude, sur la conduite ultérieure des coupables qui, délivrés ainsi du poids des fers et rendus à la vie, se rattacheraient beaucoup mieux à la religion, base de l'honneur et de la société, en bénissant tout à la fois la bonté de Dieu, et celle du prince, qui doit en être l'image sur la terre.

Quel est le prélat, quel est le chapitre, quel en est le simple membre qui ne regarderait comme sa plus douce gloire, comme son bonheur le plus pur, cette ancienne prérogative de pouvoir concourir efficacement à la délivrance de ses frères égarés et susceptibles de repentir, au nom du divin Rédempteur des hommes, qui voulut mourir en leur pardonnant et pour les sauver? Que sont enfin, pour un vrai ministre du Dieu de paix et de miséricorde, les honneurs et les biens terrestres, en comparaison du privilége vraiment céleste de faire ainsi grâce aux pécheurs? Ah! Messieurs, c'est là le seul véritable trésor dont son cœur puisse, doive regretter la jouissance et souhaiter le retour!

Il me reste à vous parler, Messieurs, de six livraisons du *Journal de l'institut historique*, en 1838 et 39. Tous les articles en sont parfaitement rédigés et fort intéressants. Je regrette de ne pouvoir pas aujourd'hui vous en faire un rapport bien détaillé : mais s'il faut me restreindre, pour le moment, à un court extrait, je vais du moins choisir ce qui m'a paru se rattacher plus spécialement à la gloire nationale ; c'est glaner à

l'aise dans une vaste plaine couverte de riches moissons.

Ainsi donc, Messieurs, tandis que *cent vingt-trois Français* aussi dévoués, aussi braves pour le moins, plus habiles peut-être et surtout plus heureux que les *trois cents Spartiates aux Thermopyles,* se couronnent à Mazagran de lauriers immortels,

> Et parmi ces héros nous comptons avec joie
> Un preux concitoyen, le vrai d'*Assas de Troye;*

Enfin, tandis que le Juvénal du siècle, le poète Barthelemy (auquel Horace prête aussi sa lyre),

> Décrivant ce combat merveilleux et récent,
> S'écrie avec bonheur : *Un homme contre cent!*

De nouveaux triomphes pacifiques autant que glorieux, s'annoncent et se préparent en l'honneur de la France.

C'est effectivement sous les auspices de cette reine de la civilisation, que sept académies doivent bientôt s'établir dans les villes de Constantinople, Salonique, Andrinople, Brousse, Smyrne, Bagdad et Trébisonde, pour enseigner, entre autres sciences, les mathématiques, la physique et la chimie. Le gouvernement de ces pays lointains paraît bien convaincu que le meilleur moyen d'y déraciner une foule de préjugés ridicules et absurdes, c'est de populariser surtout l'étude de ces hautes connaissances.

Combien de phénomènes de la nature qu'en Turquie et même plus près de nous, on interprête de la manière la plus bizarre ! Les éclairs et la foudre n'y sont-ils

pas considérés comme la manifestation de la colère divine, et les jours d'éclipse ne font-ils pas croire encore à ce bon peuple que la lune est aux prises avec le soleil, ou plutôt avec le diable?

L'application à l'étude de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, contribuera en outre à l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, qui, chez les Musulmans, sont encore dans l'enfance.

La sublime Porte, voulant que les différents cours se fassent en langue française et en langue turque, se propose, nous assure-t-on, de s'adresser à l'académie des sciences de Paris, avec demande formelle de lui choisir des professeurs qui jouiront d'un traitement fixe, et de plus auront droit à une retraite analogue à leurs honoraires. En outre, des concours seront ouverts pour les élèves qui désireraient aller en Europe perfectionner leurs études, aux frais du gouvernement. Enfin, dans les trois académies de Constantinople, Smyrne et Salonique, on doit donner des leçons de grammaire, de géographie, d'histoire, etc., d'après les méthodes européennes et en français.

Or, le français, comme chacun sait, est parlé dans toutes les cours de l'Europe et connu dans les cinq parties du monde.

Ici, Messieurs, je crois pouvoir saisir une sorte d'à-propos relatif à notre belle langue, la plus claire, peut-être, et qui n'est pas la moins philosophique entre ses différentes sœurs. Cet à-propos, le voici :

Dans un congrès de l'institut historique fut posée la question suivante : *Quel rapport existe-t-il entre la langue*

des peuples et leur état social?.... A cette occasion, Messieurs, un savant du premier ordre, tout en déclarant avec la modestie, compagne du mérite, qu'il se retirait prudemment de la lice, a soumis au même institut une vive et profonde dissertation sur presque toutes les langues de l'Europe, en 50 pages in-8° à double colonne. J'y ai souvent admiré l'érudition immense et le rare talent du docte et spirituel auteur, M. le baron d'Eckstein, bien digne membre de l'institut historique et de plusieurs célèbres académies.

Voici ce que l'ingénieux et mordant aristarque nous dit, du moins en partie, de la langue française, à l'époque même où Bossuet, Fénélon, Pascal, Molière, Racine, et tant d'autres écrivains l'ont épurée, enrichie, ornée, embellie, en joignant presque toujours l'exemple à la leçon. « Les langues dérivées, les lan-» gues modernes, se perdent par l'affectation, par le » genre-manièré; elles deviennent ridicules à force de » se rendre précieuses, à force de se faire importantes. » L'hôtel de Rambouillet et le fameux Voiture, avec » sa plaisante manière de s'exprimer, signalent leurs » écueils. »

Soit et bien volontiers, relativement à Voiture et aux précieuses ridicules : mais voyons la suite et attendons la fin. « Selon M. le baron d'Eckstein, ces langues-là » ne possèdent pas cette puissante faculté de créer des » mots, elles ne sauraient les engendrer ni à bon es-» cient ni en-dehors des besoins réels de la pensée et du » sentiment, tant est grande leur stérile abondance!... » Elles s'indemnisent sur les locutions, elles font au

» même degré que les langues-mères, les renchéries, » deviennent obscures, difficiles, et courent se préci- » piter dans le gouffre d'une barbarie savante, la pire » de toutes les barbaries. Ainsi, les langues dérivées » deviennent ridicules, affectées, maniérées, et sentent » tous les travers de la mode. Ainsi, elles développent » un siècle qui se drape en paniers pour dessiner l'é- » légance d'une belle taille, qui s'ajuste avec d'énormes » perruques, pour indiquer la richesse de la che- » velure, qui se placarde le visage de fard, pour » imiter les roses et les lys, et qui va chercher les agré- » ments de la campagne dans les décorations de l'o- » péra. »

De là, Messieurs, l'impitoyable censeur passe à ce qu'il appelle « la dernière transformation de l'esprit » public : c'est *la langue de l'école philosophique et de* » *l'argot politique*. Qui, de nos jours, s'écrie-t-il, nie- » rait l'action des doctrines sceptiques du dernier » siècle, etc. »

Jusqu'à plus ample et plus sérieux examen, si le temps me le permet et que votre indulgence, Messieurs, veuille bien encore s'y prêter, qu'ai-je provisoirement à conclure de ces assertions par fois trop incisives et presque paradoxales, mais souvent justes, profondes, et toujours ingénieuses? Qu'il faut en tout éviter les extrêmes, et plus que jamais s'appliquer cet axiome d'Horace : *Sunt certi denique fines, quos ultrà citràque nequit consistere rectum.*

Le goût et la raison consistent donc à n'aller ni en-deçà ni au-delà du but : *in medio virtus!*

Il ne faut donc pas croire qu'on avance lorsque l'on recule jusqu'à Ronsard et Dubartas. C'est là le progrès de l'écrevisse, c'est la jeune copie se donnant pour le vieux modèle; c'est, comme l'a dit un auteur plein de saillies et de malice, le bel esprit qui, voulant trouver du nouveau, à force de chercher invente le moyen-âge ; c'est pis encore, Messieurs, c'est Jodelle exhumé qui se moque du père de la tragédie parmi nous, et risque ainsi de mériter qu'on lui applique la rude boutade adressée par le *poète populaire de Nimes* aux nains détracteurs du géant Corneille, la gloire de Rouen et de la France :

« Grand homme, l'on a vu par de jeunes barbares,
» Sauvages tatoués de figures bizarres,
» Et dont le nom dans l'ombre est presque enseveli,
» En un branle burlesque, autour de la statue,
» Hurler le chant de mort de ta gloire vaincue,
» Et la dévouer à l'oubli ! »

Mais on doit aussi bien se garder de prendre la vivacité des couleurs pour la pureté du dessin, le fracas pour l'harmonie, les fleurs de rhétorique pour les fruits de l'éloquence, les phrases pour la pensée, la rime pour la raison. Le mieux est de s'en tenir à ce sage précepte du judicieux Boileau :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
» Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Il n'est pas moins prudent de se défier de ce facile enfantement de mots dont certaines langues-mères ou qui prétendent l'être, aiment tant à se vanter. Qui ne

se rappelle à ce sujet le vers plein de sens du facétieux Voltaire :

« Si vous ne pensez pas, Messieurs, créez des mots. »

M. le baron d'Ecktein ne parle-t il pas un peu trop mal de la langue française qu'il écrit si bien? Il fait, ce me semble, au grand siècle de Louis XVI, une petite querelle d'allemand, et par lui l'âge suivant me paraît presque traité de Turc à Maure. Ne serait-on pas tenté, en revanche, de soupçonner que, cédant à une illusion qui sent le terroir, cet enchanteur d'un rare mérite s'amuserait ici à vouloir changer notre nectar de Champagne en bière de Stuttgard, et notre mocka de l'île Bourbon en chicorée-café?

Opposons-lui, en riant, la dissertation doctement enjouée du Rabelais de Sezanne, naguère notre président, qui attribue lui, et fort gaiement au mousseux d'Aï, le feu de notre poésie, et la brillante clarté de notre prose à la fève arabique naturalisée parmi nous. Peut-être serait-ce ici l'occasion de vous répéter le petit impromptu dû à la lecture de cette joviale dissertation :

« Chers collègues, voici l'apôtre
» Du savoir, de l'esprit, de la franche gaieté;
» Que de nous il soit donc fêté,
» Le Mocka d'une main, le Champagne de l'autre! »

Je regrette, Messieurs, de ne pouvoir aujourd'hui vous parler en détail du superbe musée de Versailles, ce rendez-vous de toutes les gloires de la France, où va figurer dignement l'Oreste de notre jeune compa-

triote, l'habile statuaire Simart, décoré par le roi d'une première médaille d'honneur, et pour lequel a été improvisé ce quatrain :

« Dans Simart, qui prend pour modèles
» La nature et la vérité,
» Girardon est ressuscité....
» Troye, aussi bien qu'Athène, a donc ses praxitèles! »

Athènes, Messieurs, la Grèce, la Turquie, le fameux mont Athos, viennent d'être fructueusement explorés par l'un de nos plus honorables correspondants, sécrétaire des arts et monuments, à Paris, etc.

Personne mieux que moi ne peut dire son nom :
C'est mon compatriote, Anacharsis Didron.

RAPPORT

SUR DES TRANSPLANTATIONS DE PÊCHERS, EXÉCUTÉES PAR LE SIEUR LASNIER, TAILLEUR D'ARBRES FRUITIERS A TROYES,

Fait au nom de la section d'Agriculture, par **M. PAILLOT DE SAINT-LÉGER**, *Rapporteur.*

Séance du 21 Août 1840.

MESSIEURS,

Sur la proposition de notre collègue M. Des Étangs, et conformément aux intentions de la Société, MM. Rambourg, Pillard-Tarin et Paillot, seuls membres

disponibles pour le moment de votre section d'agriculture, se sont rendus, accompagnés de M. Des Étangs, le 14 courant, à huit heures du matin, chez M. le lieutenant-général baron Gautherin, à l'effet d'examiner les pêchers en espaliers transplantés à la fin d'octobre dernier, dans son jardin, par le sieur Lasnier, contre un mur nouvellement bâti. Le sieur Lasnier, qui était sur les lieux, nous a montré, en présence de M. le général Gautherin, les arbres dont il s'agit. Ils sont au nombre de cinq, quatre pêchers de différentes espèces et un brugnon Deux de ces arbres, âgés de treize ans, ont été pris chez M. Pillard-Tarin, à Saint-Parres-aux-Tertres; les trois autres, âgés de dix ans, dans le jardin de M. Loré situé près Sainte-Jules, commune de Saint-Martin-ès-Vignes; ils avaient environ six mètres sixante-six centimètres de largeur, sur deux mètres soixante-six centimètres de hauteur. Lors de la transplantation, leur hauteur a été conservée, mais la largeur a été réduite à six mètres. Ils ont été arrachés très-soigneusement avec une fourche à trois dents : le sieur Lasnier n'a point employé la bêche, dans la crainte d'endommager les racines. Avant de replanter, il a fait des trous d'un mètre soixante-six centimètres carrés, sur un mètre de profondeur; trois brouettes de terre mélangée avec du fumier consommé ont été mises au fond des trous, les racines non rêcépées de ces arbres ont été placées sur ce mélange, puis la terre sortie des excavations a servie pour combler les trous. Mais avant d'achever ce comblement et lorsqu'il était aux trois quarts fait, les arbres ont été arrosés de

quatre arrosoirs chaque ; le comblement terminé, il a été mis au pied de chaque arbre une brouette de fumier ordinaire. A la mi-avril et après la taille, les mères-branches et les membres ont été empaillés pour empêcher l'ardeur du soleil de nuire à la circulation de la sève. Ces arbres ont été arrosés de temps en temps pendant la sécheresse ; ils sont maintenant fort bien portants, leurs feuilles sont d'un vert magnifique, et et leurs fruits sont superbes. Ils en ont rapporté trois cents ; on ne croirait jamais, en les voyant, qu'ils ont subi une transplantation aussi récente. Les nouveaux arbres du jardin de M. le général Gautherin sont plus frais et plus vigoureux que plusieurs de ceux qui y sont plantés depuis un grand nombre d'années. En un mot, l'opération de M. Lasnier a parfaitement réussi. Elle avait été proposée à divers jardiniers qui n'ont pas voulu l'entreprendre, considérant le succès comme trop incertain. Nous ne vous présentons pas, Messieurs, cette transplantation comme une nouvelle découverte en horticulture ; M. Lasnier n'a pas cette prétention, mais nous vous ferons observer que le succès qu'il a obtenu cette année, qui a été une des moins favorables pour les plantations, aura des résultats très-avantageux.

1° Il détruira un préjugé fort enraciné dans le département de l'Aube et notamment dans l'arrondissement de Troyes ; il consiste à croire que la transplantation de vieux arbres est une opération tellement hasardeuse, qu'il vaut mieux ne pas la pratiquer.

2° Il prouvera aux amateurs de jardins qu'une

transplantation d'arbres déjà anciens, faites avec les précautions indiquées par le sieur Lasnier, leur procurera dans l'année même des jouissances qu'ils n'obtiendraient qu'au bout de dix ou douze ans, s'ils plantaient de jeunes arbres.

3° Enfin, il apprendra aux propriétaires d'arbres âgés le parti qu'ils peuvent en tirer, lorsqu'ils veulent donner une autre destination au terrain qu'ils occupent. J'ai remarqué que de vieux pêchers plantés contre la partie d'un mur du ci-devant couvent des Chartreux avait été abandonnée après la démolition de ce mur et étaient presque tous morts ; si celui à qui ils appartenaient eût su qu'il pouvait les vendre huit ou dix francs, il ne les eût pas laissé perdre.

La médaille d'argent que vous avez décernée l'année dernière au sieur Lasnier pour sa bonne méthode de tailler les pêchers, a excité son émulation. Le zèle qu'il déploie pour les progrès de l'horticulture dans la partie qu'il a spécialement adoptée, démontre qu'il est jaloux d'acquérir de nouveaux droits à vos suffrages. Pour encourager de si louables efforts, votre section d'agriculture vous propose de mentionner honorablement dans vos mémoires la transplantation des pêchers faite par le sieur Lasnier dans le jardin de M. le lieutenant-général baron Gautherin.

ARCHÉOLOGIE DÉPARTEMENTALE.

Vases funéraires.

Il a été rendu compte dans ce Recueil (année 1832), de la mise au jour d'une quantité prodigieuse de petits vases à anses, en poterie grossière, qui accompagnaient les sépultures de l'ancienne église des Cordeliers, sur l'emplacement de laquelle une partie des nouvelles prisons a été élevée. Nous avons reconnu alors, d'après des autorités contemporaines, que leur destination était de contenir soit l'eau bénite, soit l'encens employés selon les rites funéraires du moyen-âge.

Des vases absolument semblables ont pu être recueillis en 1833 lors des fondations de la nouvelle halle sur l'ancien cimetière de Notre-Dame et de Saint-Jacques. Deux d'entr'eux ont trouvé place au musée, comme présentant des particularités remarquables. En effet, tous deux sont percés dans leur partie moyenne de trous grossièrement taillés après coup, de manière à former un courant d'air favorable à la combustion, et à produire l'effet du couvercle des encensoirs, ce qui au besoin vient à l'appui de la destination qu'on leur a toujours attribuée. Quand ces vases devaient servir aux funérailles de personnages considérables, ils étaient de matière, de formes plus recherchées, et les ouver-

tures latérales régulièrement espacées, étaient aménagées lors de la fabrication. Tel était celui qu'on a découvert en 1809 sous le pavé de l'église Saint-Nicolas, attenant à l'archevêché de Paris, et dont Millin a donné la figure dans le Magasin encyclopédique (1810, T. 4).

On n'a pas toujours été d'accord sur l'époque à laquelle a cessé l'emploi de pareils vases. L'un des nôtres fournit un renseignement précis sur cette question. Il porte gravé grossièrement à la pointe le millésime 1576, et prouve que cet usage a duré beaucoup plus longtemps qu'on ne l'admettait généralement. Du reste, l'état de ces vases atteste qu'ils n'ont jamais servi à aucun usage domestique.

Cimetière Gallo-Romain.

L'année 1839 a été marquée par la découverte d'un troisième cimetière Gallo-Romain, qui paraît avoir été contemporain de ceux d'Arcys et de Saint-Loup-de-Bussigny.

Il était placé sur le territoire de Courceroy, petite commune voisine de Nogent-sur-Seine, au couchant du village, sur une éminence. Cette contrée porte depuis un temps immémorial le nom de *terres de l'ancien cimetière;* les titres et la tradition ne fournissent rien sur l'origine de cette appellation. C'est en exploitant sur ce point une sablière de 22 centiares environ de superficie, que les agents des ponts-et-chaussées ont mis à découvert un grand nombre de squelettes, puis des armes, des médailles, des instruments d'arts mécaniques, des bagues et autres bijoux, dont la plus grande

partie a été vendue à des amateurs ou envoyée à Paris.

Dès que nous eûmes connaissance de cette découverte nous écrivîmes à M. Bomare, ingénieur ordinaire à Nogent, pour l'inviter à recueillir et à consacrer au musée ce qu'il pourrait se procurer de ces objets.

Nous avions été prévenus par notre zélé collègue, M. le docteur Collin, à qui nous devons déjà plus d'une communication intéressante. Dès les premiers moments il s'était mis en rapport avec M. Bomare, et c'est, grâce aux soins et à l'abandon désintéressé de ces deux personnes, que nous avons reçu et placé dans le musée :

1° Onze vases en terre cuite.

Ces vases sont tous de formes différentes. Le plus grand nombre contenait des liquides. Il en est qui servaient certainement de pots à boire, car ils sont absolument semblables à ceux conservés dans le cabinet de Brandebourg (figurés dans Montfaucon, tom. 3, pl. 81), et sur lesquels on lisait les mots *sitio, Bibe*. Le plus grand de tous est à deux anses, et a de hauteur 27 centimètres. Leur couleur varie du jaune-pâle au rouge et au noir. Aucun d'eux ne porte d'estampille ou d'inscription. Ils ont la plus grande analogie avec ceux d'Arcys et de Saint-Loup, et paraissent sortis des mêmes fabriques. Il est inutile de répéter ce qui a été dit à l'occasion de ces derniers.

2° Une fiole de verre blanc de 10 centimètres de hauteur, à col étroit et allongé, à panse arrondie, comme celles de nos officines.

3° Une lame de sabre très-oxidée, pointue, affilée d'un seul côté, longueur : 50 centimètres, largeur : 4 centimètres.

4° Des forces, du genre de celles qui servent à tondre les moutons, de 22 centimètres de long sur 3 dans leur plus grande largeur.

5° Des médailles romaines en bronze aux effigies de Claude, Néron, Adrien, Posthume, Probus, Julien, ce qui embrasse un espace de plus de 300 ans.

Dans la lettre d'envoi de ces objets, M. Collin a consigné quelques observations qui doivent trouver place ici.

Certains corps avaient à la tête et aux pieds deux pierres allongées.

Un petit nombre était renfermé dans des tombes d'un plâtre peu consistant. En général les corps regardaient le levant et étaient rangés en plusieurs couches. C'est à l'est de ce cimetière que les sépultures les plus profondes et accompagnées de tous les attributs du paganisme, se sont rencontrées ; lorsqu'on se rapproche de l'ouest, elles n'offrent rien de remarquable ; à l'est, les cadavres appartenaient en général aux sexe masculin et à l'âge adulte.

A l'ouest, les sexes et les âges étaient mélangés, ce qui a fait conjecturer à M. Colin que les inhumations avaient continués longtemps après l'introduction du christianisme et jusqu'à la fondation de l'église actuelle. Parmi les objets dont il regrette la perte, il cite une large bague en argent avec hiéroglyphes et une bague en or enchâssant une turquoise.

Aiguille de bronze, antique.

Au mois de mai 1840, des ouvriers occupés à extraire de la tourbe dans le marais de Creney, ont trouvé à la profondeur de 1 mètre 66 centimètres, une aiguille ou épingle de tête, antique, en laiton. Elle était contenue dans une sorte de gaîne ou d'étui en fer, qui était tellement oxidé, que ses débris mêmes n'ont pu être conservés. — L'aiguille a été acquise par le musée.

Manuscrits des Pithou.

On apprécie chaque jour de plus en plus les services que nos Pithou ont rendu aux lettres en sauvant de la destruction les plus précieux monuments de l'antiquité.

Dans un des manuscrits de leur collection que la bibliothèque royale a acheté en 1837 à la vente de M^me^ la duchesse de Berry, on a retrouvé le type primordial de toutes les copies et de toutes les éditions de six des auteurs connus sous le nom de petits Géographes grecs. Ces éditions, s'éloignant de leur origine, avaient fini par dénaturer une foule de passages. Grâce aux excellentes leçons de l'original, il sera permis de purger le texte de barbarisme et de non sens, qui n'étaient point du fait des auteurs.

C'est ce que vient de faire en partie avec succès M. Miller, dans un livre sorti des presses de l'imprimerie royale.

Nous rappellerons à cette occasion, aussi brièvement

que possible, les diverses fortunes de ces fameux manuscrits.

A la mort de Pierre Pithou, en 1596, ceux de ses manuscrits et de ses livres qui se trouvaient à Paris furent vendus, partie au célèbre de Thou, par l'intermédiaire des frères Dupuy, partie au ministre Colbert; les premiers à la vente de MM. de Thou, en 1680, ont été acquis par M. de Ménars, ont passé de là chez M. Joly de Fleury, et enfin à la bibliothèque du roi, vers le milieu du dernier siècle.

Les seconds, comme toutes les collections Colbertines, ont été réunis en 1732 à la bibliothèque royale.

Les autres manuscrits de Pierre, qu'il conservait dans sa maison de Troyes, échurent à son frère François, qui était déjà riche de pareils trésors.

A la mort de François, en 1621, un premier prélèvement eu lieu. MM. Dupuy eurent ordre du roi de se rendre à Troyes pour retirer toutes les pièces pouvant intéresser l'état et dont les deux frères avaient eu la disposition comme chargés de missions publiques. Les commissaires donnèrent à cet ordre toute l'extension possible, conservèrent toutes ces pièces, ce dont on leur a fait un reproche (sans doute peu mérité, car de pareils hommes ont du y être autorisés); en tout cas, elles furent plus tard léguées au roi (en 1656), par MM. Dupuy, avec une infinité d'autres.

Par son testament, François Pithou avait disposé des manuscrits qui étaient sa propriété particulière : il laissa la portion la plus importante à notre collége, qu'il fonda alors. Ce qui a échappé de ceux-là aux

outrages du temps et aux chances fâcheuses des déplacements, existe dans la bibliothèque communale de Troyes. En 1756, Grosley en avait donné un catalogue incomplet (vie des Pithou, II, 275).

Il légua l'autre portion à son neveu Pierre Pithou. Ceux-ci furent vendus par Pierre Pithou, dernier du nom, à M. Lepelletier, contrôleur général, allié de la famille, représenté aujourd'hui par M. Lepelletier de Rosambo, qui en a vendu la plus grande partie à la suite de la bibliothèque de Rosny. Il en conserve encore de fort importants, entr'autres le Phèdre.

Toutefois la totalité des manuscrits de François ne se trouva pas comprise dans ces deux catégories, car, n'importe à quel titre, l'avocat Desmarets, gendre de M. Allen, exécuteur testamentaire de François Pithou, en possédait un grand nombre et de fort curieux. On en trouve une notice dans la vie de Pierre Pithou, par Boivin, page 102. Grosley dit les avoir encore vus dans les mains de la famille Desmaretz, en 1756, et ajoute que le roi en a fait l'acquisition. (Vie des Pithou II, 268.)

Il résulte de ce détail, que par un hasard qu'on n'aurait pu espérer, le vœu exprimé par Pierre Pithou que ses collections ne fussent pas divisées, a été en grande partie réalisé de la manière la plus utile au public. La seule portion des Lepelletier a été livrée aux enchères, et encore la bibliothèque du roi y a fait d'assez nombreuses acquisitions.

Voici les articles qui ont atteint les prix les plus élevés :

N° 2358 de la vente. — Les géographes grecs dont est question ci-dessus. . . . . 650 fr.

2383. Trois livres du Code Théodosien, manuscrit du 6e siècle, donné à François Pithou par Cujas, acheté pour la bibliothèque royale 4,580

2391. Papianus, manuscrit du 10e siècle. 426

2395 Les Novelles de Justinien, manuscrit du 9e siècle, publiées par les Pithou. . 621

2397. Sulpicius Severus, manuscrit du 10e siècle. 561

2410. Formula Alsatica 430

2412. Vitruvius, manuscrit du 10e siècle, avec la signature *Pithœi* 821

2417. In Virgilium commentarius, manuscrit du 10e siècle.. 700

2428. Le roman de Gaides, en vers . . . 600

2431. De Notis vulgaribus 806

Girardon. — Sculptures.

Malgré le soin extrême que nous avons apporté il y a quelques années à dresser un catalogue complet de l'œuvre de Girardon, nous avons dès lors prévu qu'avec le temps il serait possible d'y ajouter quelques morceaux peu importants ou peu connus. Voici les seuls renseignements additionnels qui nous soient parvenus jusqu'à ce jour :

1° M. Gilbert, auteur de plusieurs monographies monumentales fort estimées, nous a fait savoir que dans le chœur de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier on admirait un grand christ en bois, de la main de Girar-

don, qui avait été commandé par l'abbé d'Aligre. Il ne dit point qu'il ait été conservé.

2° M. de Meric de la Tournerie, ancien seigneur de Lailly, près Villeneuve-l'Archevêque, avait fait ériger dans une chapelle de l'église paroissiale, un monument funèbre à la mémoire de sa femme et de sept enfants qu'il avait perdus avant elle. Il consiste en un médaillon en marbre blanc, qui représente en demi Bosse un enfant Jésus embrassant une croix couronnée d'épines. Autour on lit cette inscription : *Septem obiere innocentes ; quinque hic cum matre quiescunt.* Ce bas-relief, de la simplicité la plus élégante, a été exécuté par Girardon. Nous nous sommes assurés qu'il existe encore dans son emplacement et sa destination primitifs.

3° Enfin, en mentionnant le monument érigé à la mémoire de Berbier Dumetz, à Gravelines, il nous était impossible de rien dire de son sort ultérieur. Depuis, nous avons eu la satisfaction d'apprendre d'une manière certaine qu'il existait encore dans l'église de Saint-Willebrock. Il a heureusement survécu au désastre de cet édifice causé par le fameux ouragan du 9 novembre 1800. Et le 29 septembre 1825, le mausolée de l'ancien gouverneur de Gravelines a pu être solennellement réinstallé dans la place qu'il occupait au chœur.

Troyes, le 1er octobre 1840.

CORRARD DE BREBAN.

Troyes, ATH. PAYN, Imprimeur de la Société, 9, rue du Flacon.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Du Département de l'Aube.

N° 76.

IVe Trimestre de l'année 1840.

CALENDRIER

DU CULTIVATEUR ALGÉRIEN ;

Par M. jules VALLIER,

Colon français en Algérie, membre correspondant de la Société.

JANVIER.

La température de ce mois est le plus ordinairement de 8 à 10 degrés au-dessus de zéro, et l'on compte dix à douze jours de fortes pluies qui détrempent les terres et arrêtent les travaux de la campagne. Les terrains en friche sont seuls praticables, et, en utilisant à les labourer les charrues inactives, on les prépare, soit à une culture de printemps, soit à une jachère d'été.

Les vents d'ouest sont dominants et amènent la pluie; ceux d'est annoncent le retour du beau temps.

Il grêle quelquefois et les amandiers en souffrent : quand le temps se met au beau, le thermomètre, de 5 ou 6 degrés qu'il marquait le matin, monte vers une heure à 14 et 16 degrés; mais aussi la nuit suivante est froide, marquée par une gelée blanche : dans les fonds où l'air circule peu, on trouve même de la glace; alors le thermomètre est à 2 ou 3 degrés sur les hauteurs; une seule fois, depuis 1830, on l'a vu à zéro.

L'Atlas est souvent couvert de neige, mais elle ne persiste que sur le sommet. Si le vent du sud vient alors à souffler, il amène le froid.

L'on voit en fleurs les fèves, pois, fougères, genêts, ajoncs, aubépine, fumeterre, thlaspi, paquerettes, cyclamen, iris, pieds d'alouette, asclépias, giroflées, juliennes, géraniums, soucis, violettes, mignardises, résédas, pervenches, belles-de-nuit, tulipes, anémones, jacinthes, narcisses, rosiers du Bengale et à mille feuilles, amandiers, guigniers, pommiers, arbousiers, citronniers, orangers, à chaude exposition, etc.

Le mûrier multicaule pousse de nouvelles feuilles.

Les céréales semées de bonne heure garnissent les champs d'une belle verdure.

Les sainfoins, luzernes et toutes les herbes de prairies forment de bons pâturages.

Le sarrasin se flétrit; les bananes sont mûres; les fraisiers produisent beaucoup; les champignons sont abondants.

Dans les jardins potagers, sans couches ni bâches,

mais non sans fumier, on récolte : petits pois, radis, navets, carottes, betteraves, choux-fleurs, choux de toute espèce, céleri, cardons, salsifis, épinards, oseille, toutes salades, persil, cerfeuil, cresson alénois, pimprenelle, ciboules, ognons renatifs.

Les pommes de terre plantées en septembre se récoltent en ce mois; elles ne produisent guère que 5 pour un, mais valent souvent 6 et 8 francs le quintal ordinaire.

On fait des semis de tabac, pommes d'amour, choux, betteraves, salades, etc.

On sème en champs : pois, fèves, bisailles, lentilles.

On plante : aulx, échalottes, artichauts, etc.

On repique ; choux, salades, betteraves, colza, etc.

On taille et fume les aspergeries.

On se hâte de semer le blé et l'orge et d'achever les plantations d'arbres; en Espagne et en Provence ces travaux sont terminés depuis Noël, et cela n'en vaut que mieux.

On plante les arbres verts à la mi-janvier : l'oranger vent être replanté en mottes, autrement sa reprise est moins assurée.

On taille la vigne et les arbres fruitiers.

On fait les boutures de multicaules, peupliers, saules, rosiers, etc

On place en pépinière les noyaux de pêches et d'abricots, les amandes et les châtaignes qu'on a mis dans le sable à stratifier en novembre et décembre.

On visite souvent les fossés d'écoulement, car les

pluies qui tombent avec violence pourraient les engorger et causer de grands ravages.

Les sources d'hiver reparaissent; les puits se remplissent.

Les poules se remettent à pondre; le vélage est bientôt à sa fin; l'agnelage commence, les brebis de Titerg ont souvent des portées doubles.

Les bestiaux gras sont fort chers, les Arabes ne donnant aucune nourriture à l'étable et ne sachant pas récolter.

FÉVRIER.

Ce mois est encore plus froid et plus humide que janvier; les pluies sont battantes et continuelles; les vents soufflent avec violence et passent brusquement de l'ouest à l'est.

Le thermomètre marque de 6 à 10 degrés, il descend quelquefois à 4 et à 5.

Par les éclaircies, il gèle blanc; la neige persiste sur l'Atlas et refroidit le vent du sud; la grêle tue fréquemment les fleurs de l'abricotier; les pluies, noyant les terres, empêchent de labourer pendant au moins la moitié du mois.

Les vents d'ouest sont dominants.

Dans les derniers jours du mois, on commence à voir le matin des vapeurs rouler à la surface de la terre.

On voit en fleurs : abricotier, prunellier, amandier,

cerisier, aubépine, quelques orangers, ajonc, laurier, saules, asphodèle, narcisse, bourrache, ail sauvage, navette, fève, lins sauvages, thlaspi, violette, jacinthe, rose du Bengale, pois de senteur, etc.; les grenadiers et cognassiers pointillent; les navets commencent à monter en graine.

On récolte : épinards, radis, petits pois, asperges, toutes salades, artichauts, cardons, betteraves, navets, carottes, choux-fleurs, choux verts, choux cabus, cerfeuil, persil, cresson alénois, fraises, pommes de terre, etc.

Les luzernes et sainfoins forment de bons pâturages.

On sème : orge et petits pois jusqu'à la fin du mois seulement, et en observant de semer plus épais qu'en décembre et janvier.

On forme des aspergeries.

On sème : choux de Milan, quintal, d'Alsace, qui, au mois d'avril, seront repiqués en pleine terre ainsi que les choux-fleurs, et supporteront, sans arrosage, les chaleurs de l'été : aux premières pluies de septembre et d'octobre, ils prendront de la vigueur, et donneront abondamment pendant tout l'hiver.

Vers la fin du mois, on plante pommes de terre pour récolter en été.

On sème également, si le grand froid est passé, toutes les espèces de fleurs hâtives, telles que balsamines, pavots, pieds d'alouette, résédas, mignardises, quarantains, giroflées, belles-de-nuit, roses trémières, reines marguerites, œillets d'Inde, gueule de loup, œillets,

seneçon, zinnia ; dahlias à la fin du mois.

Dans les premiers jours du mois, on repique choux pain-de-sucre et cœur-de-bœuf hâtifs qui seront bons à récolter fin mars ; toutes les autres espèces montent en graine aux premières chaleurs.

On taille les oliviers et les mûriers blancs.

On fait les boutures de saules et de peupliers, d'oliviers et de mûriers ; ces dernières sont d'une reprise difficile et demandent beaucoup de soins.

Dès le premier du mois on a interdit aux bestiaux l'entrée des prairies à faucher ; il faut aussi se hâter de les nettoyer et étendre les fourmilières.

On prépare les terres pour les ensemencements de printemps ; on ne saurait les labourer trop profondément, afin que les racines des plantes puissent s'y étendre, et se garantir des grandes chaleurs d'été : cela s'entend surtout pour les plantations de pommes de terre.

MARS.

Les pluies sont moins fréquentes qu'en février, et pendant quelques journées seulement elles interrompent les travaux des champs.

Dans la première quinzaine, on trouve encore des matinées froides, quelquefois une gelée blanche, de la neige sans consistance ; mais le thermomètre descend rarement à 4 degrés au-dessus de zéro, il se tient entre

8 et 12. Aux moindres éclaircies, on s'aperçoit que le soleil prend de la force, surtout vers la fin du mois où la chaleur s'élève dans le milieu du jour à 15 et à 18 degrés.

Les vents d'ouest et d'est règnent avec force, mais ceux d'ouest conservent encore le dessus : ceux du sud-ouest amènent quelquefois de la grêle. Les derniers jours de mars sont presque toujours beaux, et les vents commencent à perdre de leur violence.

Les abeilles essaiment, les vers à soie éclosent.

Premier chant du coucou.

La végétation prend de la force ; on trouve en fleurs : giroflées, quarantains, résédas, soucis, rosiers du Bengale, narcisses, tulipes, anémones, renoncules ; etc.

Pommiers, poiriers, néfliers, orangers, citronniers, pêchers, etc.

Le mûrier blanc bourgeonne, le multicaule est couvert de feuilles, le grenadier est lent à partir, le buis a de longues pousses, le prunellier a passé fleurs ; feuillaison du sumac, du micocoulier, de la vigne, du coton arbuste, de l'indigo, etc.

Les cannes à sucre repoussent, les prunes, cerises, abricots sont noués. Les navets, sauf les turneps, sont à graines ; les carottes et les choux commencent à monter.

On récolte artichauts en terre légère et à chaude exposition, toutes salades, toutes fournitures, carottes, navets, cardons, radis, petits pois, asperges, fraises, etc.

A la fin du mois, première coupe en vert sur prairies hâtives et bien fumées, coupe de l'escourgeon, effeuil-

laison des choux à vache ; les pois donnent un fourrage abondant.

Vers le 15, on sème mûriers blancs, presque toute espèce de fleurs ; on plante patates et cannes à sucre.

On se hâte de terminer les plantations de pommes de terre : au midi dans les terres fraiches, et au nord on peut les continuer jusqu'aux premiers jours d'avril, mais la terre doit être profondément travaillée et le fumier bien consommé.

A cette époque, on ne doit plus semer de petits pois pour récolter en sec ; il vaut mieux les semer plus épais pour avoir du fourrage.

On repique : ognons, choux cabus, choux-fleurs, betteraves en terre sèche : en terre irrigable on repique salades d'été, choux d'été, etc.

Si la terre un peu ressuyée commence à se réchauffer, ce qui s'aperçoit en voyant les choux et salades de printemps monter en graine, on peut commencer à planter haricots, maïs, melons, courges, concombres, etc. Pour des plantations importantes, il est préférable d'attendre que la chaleur soit bien établie.

Dans les premiers jours de ce mois, par un temps sec, il faut rouler les blés et orges avant qu'ils soient en tuyaux, afin d'écraser les grosses mottes laissées par la charrue, affermir la terre contre les racines des plantes et permettre de moissonner à la faux. Si les pluies avaient au contraire trop tassé le sol, un hersage serait utile.

Avant de rouler ou de herser, il sera avantageux de semer dans la céréale de la graine de betterave ; cette

plante résiste bien à la chaleur et fournira à l'automne une récolte agréable aux bestiaux.

On sarcle : blé, orge, etc.

On bine : pois, pommes de terre, etc. Pour les pommes de terre qui sortent de terre, un hersage est aussi efficace et plus économique.

En ce mois on ne doit employer que du fumier bien consommé ; du fumier nouveau brûlerait les racines des plantes.

Si on possède des terres incultes dont on n'espère pas retirer du foin, il est bon de les faire labourer à la fin du mois et de leur laisser passer l'été en grosses mottes ; le soleil fera sur elles le même effet que la gelée par l'alternative des rosées et de la chaleur : ces terres seront hersées vivement aux premières pluies d'automne et bonnes à ensemencer immédiatement après.

AVRIL.

L'atmosphère commence à se réchauffer, et le thermomètre descend rarement à 7 degrés, même pendant la nuit ; il se tient ordinairement entre 10 et 13 degrés, et vers la fin du mois il monte quelquefois à 16 et à 20.

Les pluies deviennent rares, mais suffisantes pour entretenir la terre dans une humidité convenable : les rosées sont fortes, surtout après une belle journée. Les vents d'ouest sont tombés, ceux d'est ont pris décidément le dessus.

Les gelées blanches ne sont plus à craindre et les matinées sont souvent signalées par des brumes épaisses qui semblent rouler à la surface de la terre; si ces brumes s'affaissent, c'est un signe de beau temps; si elles s'élèvent, elles présagent la pluie.

Dans ce mois, les jardins sont remplis de fleurs de toutes sortes; les abricotiers, poiriers, pêchers, amandiers ont poussé de longs jets; tous les arbres sont en pleine végétation.

L'azédarack et la vigne sont en fleurs; les plançons de canne à sucre sortent de terre.

Tous les légumes en général montent en graine; on ne trouve que les choux cœur-de-bœuf et pain-de-sucre qui ne soient pas montés.

On récolte : radis, oseille, force petits pois, haricots verts, quelques artichauts hâtifs; des betteraves venues de semis en place, celles repiquées sont sujettes à monter.

On coupe en vert: escourgeon, seigle, pois, trèfle incarnat, sainfoin.

Les choux à vache donnent beaucoup : si l'hiver a été pluvieux et le printemps chaud, les prairies élevées seront bonnes à faucher vers le milieu du mois.

Le colza est à graines.

Les blés et les orges poussent vigoureusement.

On sème : melons de toute espèce, courges, concombres, indigo, millet.

On plante : haricots et maïs : cette dernière graine doit préalablement être mise à germer dans l'eau pen-

dant trois ou quatre jours ; elle sera plus tôt sortie de terre.

Quand le temps est beau, que la terre est échauffée, on plante le coton, mais en ayant soin de l'enterrer peu, à un pouce au plus : cette graine pourrit très-facilement : on choisira pour cette plantation une terre de consistance moyenne, plutôt légère ; on la fera en lignes espacées à trois pieds, et on mettra trois et quatre graines à chaque place. Plus tard on espacera davantage, en ne laissant subsister que les pieds les plus vigoureux.

On repique par un temps disposé à la pluie, tabac, choux cabus, choux-fleurs et betteraves, Si l'on a eu soin d'espacer convenablement ses plantations de pommes de terre, les interlignes seront très-propices pour recevoir les plants à repiquer. Le tabac est une plante qui aime la chaleur : les choux cabus et choux-fleurs pâtiront un peu dans la sécheresse, mais ils se réveilleront aux premières pluies d'automne ; les betteraves fourniront tout l'été, et seront d'une grande ressource pour la nourriture des bestiaux, qui, à cette époque de l'année, sont entièrement privés de vert.

A dater du 15, on peut, *dans un jardin irrigable*, semer, planter et repiquer toute espèce de légumes et de fleurs.

Le maïs et les pois plantés en mars demandent à être binés ; on herse les pommes de terre, il en est qui sont bonnes à butter.

On sarcle les pépinières, on supprime les pousses latérales des mûriers ; on greffe les mûriers en flûte le

plus bas possible ; on greffe les oliviers en couronne dès que l'écorce se détache bien.

On travaille au pied, et l'on butte tous les arbres nouvellement plantés et aussi tous arbres fruitiers : la terre ne sera point sujette à se fendre par l'effet de la sécheresse, et la chaleur n'atteindra pas les racines.

On continue de labourer pour jachères d'été, les terres incultes qu'on a l'intention d'ensemencer l'année suivante.

On presse l'engrais des cochons, car à la fin de mai ils ne se vendent plus facilement.

On ne met plus à la charrue les bœufs dont on veut se défaire, afin de les laisser prendre de la graisse et de pouvoir les vendre pendant que les bêtes grasses seront encore chères.

Il faut réparer ses conduits d'eau et ses puits à roue : à la fin du mois, on en aura besoin pour les irrigations.

MAI.

Les pluies commencent à se faire désirer, et sont le produit d'orages passagers. La terre s'est bien échauffée : le thermomètre descend rarement à 10 degrés, il est constamment entre 13 et 16 et monte quelquefois à 20 et 22.

Les vents d'ouest et de sud se font peu sentir ; ce sont eux qui amènent les orages. Quelques matinées

sont encore brumeuses; les rosées sont très-abondantes.

L'oranger est en pleine fleur, ainsi que les dahlias, mauves, belles-de-jour, réséda, œillets d'Inde, glayeuls, capucines, giroflées, quarantains, balsamines, *chlora lutea*, liserons, houblons, etc.

Grenadiers, rosiers, lilas, azédaracks, pois en gaules, pommiers exposés au nord, etc.

Vesces sauvages, pois chiche, trèfles, sainfoins, toutes herbes de prairies.

Les noix, poires, coings et pêches grossissent; les cerises et les arbouses rougissent; les oliviers sont en pleine sève, les tubéreuses vont fleurir; le jujubier et le goyavier sont en feuilles, le cafier va prendre les siennes, l'aloës commence à monter sa hampe.

Les laitues, romaines, carottes, montent en graine ainsi que quelques betteraves plantées avant l'hiver.

Les mûriers de semis ont quatre feuilles.

Les prunes, figues et abricots sont presque mûrs.

On cueille : mûres, guignes et bigarreaux, ainsi que quelques pommes violettes d'assez mauvaise qualité; les asperges sont en graines.

Quelques choux-fleurs repiqués les premiers se mettent en fleurs par des pluies tardives, mais sont de peu de valeur.

On récolte en abondance des choux verts pour les bestiaux; il en est qui pèsent 40 livres.

Les raygrass, pois, trèfle incarnat, gesses, sont bons à couper.

Dans les premiers jours du mois, beaucoup de prairies sont bonnes à faucher.

Le 15, première coupe de chicorée sauvage.

Du 20 au 25, les foins sont mûrs presque partout.

Mai est le dernier mois dans lequel on puisse encore semer en pleine terre ; on plante : melons, courges, concombres, haricots, coton tardivement, millet, par la pluie et en terre fraîche.

Dans le jardin irrigable, on sème et repique tous légumes ; les semis de carottes et de choux sont profitables.

Les jeunes semis seront seuls arrosés à l'arrosoir. Tous les légumes repiqués ou déjà forts seront irrigués au moyen de puits à roue et à l'eau courante, suivant l'usage adopté dans le midi de la France, en Italie et en Espagne. En Afrique, le soleil absorbe l'eau trop rapidement pour qu'on puisse y employer avec profit la méthode d'arrosement usitée dans le nord de la France.

Dans les premiers jours du mois, on butte énergiquement les pommes de terre, si on ne l'a pas fait en avril ; on sarcle les plantations de tabac et de betteraves ; on bine le coton et on l'éclaircit ; on bine, puis on butte le maïs.

En binant, on doit avoir soin, après avoir soulevé la terre et arraché les mauvaises herbes, de raffermir la terre au pied des plantes avec le dos de l'instrument ; la chaleur pénètre moins et n'atteint pas les racines.

Les boutures de mûriers blancs, mises en jauge avant l'hiver et en pépinière à la fin de février, prennent de la vigueur : celles préparées seulement en février reprennent peu ou pas du tout.

Vers la fin de mai on récolte les mûres, on en prend la graine et on la sème en lignes espacées de 9 pouces : on arrose et on sarcle le semis quand il est nécessaire : la graine lève promptement, et en espaçant les jeunes plants à trois pouces, on aura, au printemps suivant, un bon nombre de sujets assez forts pour être greffés.

On continue la greffe des oliviers en couronne.

Il faut vendre les bestiaux dont on veut se défaire, car en juin les bêtes grasses sont abondantes et à bas prix, et elles ne redeviendront chères qu'en septembre et octobre.

Si le temps le permet encore, on continue de labourer les terres en friche pour qu'elles s'ameublissent pendant l'été, à la double influence du soleil et des rosées.

Après la fauchaison des prairies artificielles annuelles, telles que pois, vesces, trèfle incarnat etc., on doit labourer immédiatement : on a le double avantage d'enterrer les débris que les plantes fourragères ont laissés sur le sol, et d'avoir des terres à ensemencer aux premières pluies d'automne.

JUIN.

La chaleur prend de la force, et la pluie qui ne tombe guère que deux ou trois fois dans le mois, est de courte durée.

Le vent du désert souffle par intervalles : alors le thermomètre qui se tient habituellement entre 15 et 18

degrés matin et soir, et de 20 à 24 dans le jour, monte subitement à 28 et 30 : l'air est étouffé, le temps lourd et sombre, et après deux ou trois jours, cela se termine par quelques coups de tonnerre et une légère ondée.

Les vents d'est règnent : ceux d'ouest on cessé de souffler.

Les sources d'hiver tarissent vers le 25.

Les rosées sont abondantes et soutiennent la végétation.

On voit en fleurs.

Lys, giroflées, juliennes, dahlias, géraniums, asclépias, pieds d'alouette, belles-de-nuit, œillets, balsamines, soucis, sauges, pavots, renoncules, anémones, rosiers, etc., lupins des haies, chardons dorés, colzas, fromental, choux, salades, céleris, raves, vignes nouvelles, figuiers de Barbarie, etc.

Le réséda est en graine, les tulipes sont desséchées. Les figues-fleurs dites *bâkor* sont presque mûres ainsi que les pommes de terre plantées en mars; les lins, moutardes, sarrasins, camelines, etc., sont bons à récolter.

Les choux gros-milan, cœur-de-bœuf, pain-de-sucre, se mettent à pomme; les rouges ne manquent pas encore.

Les orangers replantés de l'année poussent avec vigueur, si on leur donne beaucoup d'eau : les figuiers, grenadiers, cotonniers arbustes, pois en gaules, etc., sont couverts de feuilles : les olives nouent, le palma-christi donne sa graine.

Les plançons de cannes à sucre, les boutures de peupliers, saules, mûriers multicaules, ont deux pieds de haut.

Les baobabs, arachis, sont hors de terre : les pins de semis ont deux pouces de haut, les orangers ont quatre pouces, les amandiers six pouces, les chataigniers un pied.

Les dahlias de semis sont bons à repiquer ; les porreaux sont à moitié de leur grosseur.

On récolte : graines de radis, raves, navets, cardons, pimprenelle, cerfeuil, choux-fleurs, colza, rutabagas, betteraves, etc.

Du 1er au 15, récolte de l'orge.

Du 15 au 30, récolte du blé.

Le 30, récolte des fèves et des lentilles.

Les Arabes ne cultivent ni seigle, ni avoine ; ils ne font aucune espèce de prairie artificielle, et ne savent pas même récolter le foin des prairies naturelles qui ne sont pour eux que des pâturages.

Arrachage des pommes de terre plantées en février : en arrachant les pommes de terre, il faut avoir l'attention d'en laisser une en terre à chaque touffe, et de la recouvrir en disposant le terrain convenablement : aux premières pluies d'automne elles germeront, et donneront en novembre de 7 à 8 pour un : à cette époque, les pommes de terre valent 8 et 10 francs les 50 kilogrammes.

On coupe : choux verts, millet, maïs et chicorée pour fourrages : luzerne, trèfle incarnat, pois et vesces.

On récolte : artichauts, navets, carottes, radis, corni-

chons, concombres, courges de toute espèce, tomates, poivre-long, etc.

Les cerises, groseilles, prunes, abricots, amandes, fraises, sont bons à cueillir.

Vers le milieu de ce mois on arrose les arbres plantés de l'année, on les butte en tassant légèrement le terrain, et on répand au pied de la paille hachée qui brise les rayons solaires et conserve la fraîcheur.

On greffe le figuier à œil dormant : les Arabes coupent quelques jours à l'avance les branches sur lesquelles ils veulent prendre les écussons, ils suppriment les yeux inférieurs, et placent ces branches dans un terrain frais et arrosé : les yeux conservés en prennent plus de force, se développent, et forment de bons écussons.

Les greffes d'oliviers pratiquées en ce mois restent toujours faibles et sont, dans l'été, souvent dévorées par les sauterelles.

On bine le millet ; on tient le coton net de mauvaises herbes, et on le chausse légèrement en ayant soin d'affermir la terre sur les racines ; des binages répétés et une terre trop légère nuiraient à sa croissance.

Dans le jardin irrigable, on sème tous légumes. Les Mahonnais, qui sont assez bons maraîchers, ont l'attention, après une pluie d'orage, d'irriguer leurs jardins ; ils prétendent que l'eau chaude de l'orage ferait monter leurs légumes en graine, si l'eau froide des irrigations ne venait rafraîchir les racines, et retenir la sève.

Après la coupe des luzernes, si l'on possède assez

d'eau pour les irriguer au moins tous les quatre ou cinq jours, on aura une nouvelle coupe vingt-cinq ou trente jours après, et il en sera ainsi jusqu'à la fin d'octobre. Si l'on n'a pas d'eau à lui donner, la luzerne sera desséchée par les chaleurs de l'été, et ne donnera plus qu'un pâturage à l'arrière saison.

Si l'humidité du sol le permet, il faut immédiatement après le fauchage des prairies artificielles, labourer celles qu'on ne doit pas conserver. En terre légère, un rouleau qui suivrait la charrue briserait les mottes, et, tassant le sol, y maintiendrait l'humidité et tous les sels qu'il renferme.

Si l'on a fait des ventes de foin livrables à la récolte, il faut opérer les livraisons le plus tôt possible, car la chaleur du climat fait éprouver un déchet considérable ; ensuite, en livrant immédiatement, les attelages en sont plus tôt disponibles pour le transport des orges et des blés.

En ce mois, les bêtes grasses deviennent à bon marché et les maigres sont peu recherchées.

L'air des marécages devient pernicieux, et occasionne des fièvres ; il faut songer à s'en garantir et choisir avec soin l'eau que l'on boit. Les puits profonds sont les meilleurs : la facilité de puiser de l'eau qui est proche de la surface du sol, a causé plus d'une maladie.

L'Arabe ne va au travail qu'après le lever du soleil, il le quitte au moment du coucher : il couvre son estomac d'une large ceinture de laine et d'un turban épais ou des replis de son bournous. Ce sont des précautions que les Européens devraient prendre à leur exemple.

JUILLET.

Les grandes chaleurs ont commencé, le vent du désert souffle par intervalles, mais ne dure que deux ou trois jours : le ciel est toujours bleu, les rosées sont rares ; le thermomètre ne descend guère à 16 degrés pendant la nuit ; dans le jour il est constamment entre 20 et 26, et par le vent du désert il monte à 30 et 31, rarement à 32.

Les vents d'est et de sud dominent; le nord-est souffle peu, le vent d'ouest jamais.

Le myrthe, le poivrier noir (*schinus molle*), la clématite, sont en fleur ainsi que l'aloës dont il faut alors couper la hampe pour s'en servir comme de solives légères.

Le maïs, en bonne terre, a six pieds de haut, et commence à mûrir; les grenades nouent et grossissent rapidement. Les groseillers souffrent de la chaleur; les courges ont de 8 à 10 pouces de long, les Arabes en vendent de jeunes depuis le mois de juin ; les olives sont nouées ; les pissenlits, chicorées sauvages résistent à la chaleur en terre forte, et sont coupés pour donner aux vaches ; l'Arabe les appelle *herbes au lait*.

On récolte les pommes djerbi (fruit petit, jaune, très-sucré), prunes communes, aqueuses et sans goût, châtaignes, poires d'argent de Blida, citrons ; les figues-fleurs à la fin du mois.

On cueille : haricots verts, pois verts et secs, concom-

bres, gombos, tomates, pourpiers, etc. On arrache : ognons, porreaux, betteraves; on trouve quelques grappes de raisin et quelques melons mûrs : il n'existe ici ni serres ni bâches.

En jardin irrigable, on sème tous légumes, si ce n'est des petits pois, et on récolte tous légumes.

Les choux à vache s'effeuillent pour la troisième fois.

Vers le 15, on récolte les joncs pour faire des liens; les Espagnols les préparent et les mettent en tresses de 104 brins qui, à Mahon, valent 4 et 5 sous et se conservent deux ans.

A la fin du mois, les orges, blés, seigles et pommes de terre sont tous récoltés, ainsi que le tabac en première récolte.

Il faut se hâter de battre le blé, puis viendra l'orge, et les fèves en dernier. Le dépiquage par les mules est beaucoup plus rapide que par les bœufs, et doit être employé de préférence, bien que les bœufs coûtent moins à nourrir.

Une machine à battre permettrait aux hommes et aux animaux de travailler à l'ombre, et serait d'un grand avantage; ensuite on aurait, partie paille brisée, partie paille longue, ce qui doit être aussi à considérer; ceci pour le blé : mais pour l'orge qui sort facilement de l'épi, dont la paille se brise moins, le dépiquage est économique et préférable.

On étête le coton, mais il ne faut pas encore pincer les branches latérales.

Les bêtes grasses sont à bon marché; les maigres se

vendent peu ; les brebis valent de 7 à 8 francs, les bœufs ordinaires, de 40 à 45 francs, les bœufs gras de 60 à 70 francs.

La viande du porc est malsaine, et les marchands n'en tuent pas.

Dans les marécages, l'air est malsain, principalement la nuit ; alors les exhalaisons que le soleil a provoquées retombent sur la terre, pénètrent les vêtements, et causent des refroidissements et la fièvre. Il faut aussi faire attention à l'eau que l'on boit ; presque partout elle est la principale cause des maladies, celle surtout qu'on tire des puits peu profonds. L'Espagnol et l'Arabe jugent prudent de ne sortir qu'après le lever du soleil, et de rentrer au moment de son coucher.

AOUT.

C'est le mois des chaleurs étouffantes ; le vent du désert sud et sud-ouest souffle fréquemment ; alors l'air est embrasé, on se croirait à la bouche d'un four ; les nuages qui ne laissent échapper que quelques gouttes d'eau, pèsent lourdement sur l'atmosphère ; le thermomètre se tient de 20 à 27 degrés, et monte quelquefois à 30 et 31.

C'est lorsque le vent du désert souffle que les Arabes mettent le feu aux chaumes et aux herbes sèches pour fumer le terrain, et labourer ensuite plus facilement ; ils brûlent aussi les broussailles, pour faire plus aisément

des fagots avec les grosses branches que le feu en courant n'a jamais le temps de consumer.

Vers la fin du mois, les nuits fraîchissent un peu, les rosées reparaissent.

Les choux-fleurs et les choux repiqués en avril se soutiennent contre la chaleur; les pêchers n'en souffrent pas encore, les abricotiers, pruniers, pommiers, poiriers, amandiers, peupliers, mûriers, saules, conservent leurs feuilles; le cerisier jaunit, le liseron des champs est en graine, les mauves en fleur; les laitues, pimprenelles, chicorées sauvages, sont encore vertes; le dahlia se remet en fleur; le myrthe a passé fleur et donne son fruit, petite baie noire que les femmes recherchent, et mangent avec plaisir. Les olives et jujubes sont encore verts, les orges et le millet mûrissent; le maïs en terre forte, conserve sa verdure.

Les tubéreuses sont en fleur, la rose du Bengale a perdu son parfum, les fraisiers reverdissent et fleurissent.

Les raisins, coings, pêches et brugnons sont mûrs : on récolte encore des figues-fleurs; on trouve déjà quelques figues de Barbarie en maturité; alors les cigognes commencent à s'éloigner des cactus, connus plus vulgairemeut sous le nom de figuiers de Barbarie.

Vers le 15, les bananes sont mûres, l'indigo est bon à couper : les betteraves donnent leurs graines, mais la racine est encore bonne pour les bestiaux : le fruit du palmier nain est mûr; avec ses noyaux on fait des chapelets qui ont l'apparence et la dureté de la corne.

La canne à sucre se coupe en vert pour la quatrième fois.

A la fin du mois, les haricots de France sont presque tous secs, ceux de Mahon sont encore en fleur et bons en vert ; le maïs est récolté ; les courges, giraumons, concombres, melons, gombos, aubergines, tomates, piments, citrons, etc. donnent continuellement ; les oranges sont chères et vont manquer ; les secondes figues sont abondantes, ainsi que les figues de Barbarie. C'est le moment de récolter le miel.

Les Arabes ont rentré leurs grains ; les figues de Barbarie leur fournissent une nourriture qui dispense la plupart d'entre eux de faire du pain ; alors n'ayant plus rien à faire, sûrs de trouver partout à manger, ils ne songent plus qu'au pillage.

En jardin irrigable, on sème tous légumes, même encore des haricots pour cueillir en vert, et on récolte tous légumes, sauf des petits pois.

Le 15 août est pour les Mahonais le jour le plus favorable pour les semis d'ognons.

On plante les cactus, on greffe les oliviers et les mûriers en écusson.

On arrose les arbres plantés de l'année, et pour cela on fait une fosse autour de l'arbre, on y verse l'eau d'un ou deux arrosoirs, puis on recouvre le pied de l'arbre.

On émonde les mûriers, on pince les branches latérales du coton.

Le temps est favorable pour échardonner ; avec une binette un peu tranchante on frappe le chardon au-dessous du collet, pas assez fort pour le couper à plus de la moitié de l'épaisseur de la racine, et en tirant

à soi, le chardon s'arrache de terre facilement, car la racine s'est desséchée par la chaleur, et joue dans le trou qu'elle occupe.

On fait de la chaux, du charbon; on coupe du bois pour sa provision d'hiver.

La charrue ne peut plus ouvrir la terre durcie par le soleil; mais les jachères profitent des alternatives du soleil et de la rosée qui ameublissent et aérent le sol.

Il faut utiliser ses attelages à faire tous ses transports; les routes sont bonnes partout; plus tard elles ne le seront plus, et on aura d'autres travaux.

On se hâte de battre ses récoltes et de les mettre dans les silos, si on ne veut pas les vendre de suite; les silos, tels que les font les Arabes, sont les meilleurs magasins, en même temps qu'ils sont les plus économiques à construire; l'orge se pique en magasin et ne se pique pas dans les silos.

On dispose ses instruments pour la prochaine saison des travaux; on reforge les socs, on répare les jougs, etc.

On doit parcourir les fossés d'écoulement, les nettoyer, s'il est nécessaire et s'il n'y a pas de boue; dans ce dernier cas, le curage à cette époque de l'année serait dangereux pour la salubrité.

Les pâturages sont brûlés par l'ardeur du soleil, et les bestiaux, qui ne reçoivent des Arabes aucune nourriture à l'étable, maigrissent et sont à vil prix : si on possède des vallons frais, quelques provisions de foin, on peut alors se former à bon compte de beaux troupeaux en vaches pleines, pour avoir du lait et des élèves, en bœufs, pour avoir des attelages doubles de ce qui

sera nécessaire pour les travaux. Les veaux d'un an sont presque sans valeur et profitables à acheter; ils grandissent et engraissent sur la ferme.

La viande de porc est toujours indigeste et malsaine.

SEPTEMBRE.

Dans la première quinzaine de ce mois les chaleurs sont moins intenses; pourtant dans les premiers jours le vent du désert souffle ordinairement; le thermomètre se tient de 17 à 25; du 10 au 15, il est à remarquer que la chaleur baisse sensiblement et devient supportable; les rosées sont fréquentes, quelques pluies rafraîchissent l'air, le thermomètre descend à 15 degrés et monte rarement à 25; le vent d'est est toujours dominant, mais celui d'ouest se fait sentir quelquefois.

Premières fleurs de scilles; quand elles poussent de bonne heure et en grand nombre, les Arabes augurent bien de la récolte de fèves qui suivra.

Aux premières pluies qui tombent en ce mois, la nature engourdie se réveille : seconde pousse des arbres; les arbres communs à l'Europe et à l'Afrique, et en particulier les mûriers, profitent à cette seconde pousse presqu'autant qu'à celle du printemps : les lilas reprennent leurs feuilles et leurs fleurs, ainsi que les orangers étêtés un peu tard; les peupliers reverdissent, les olives grossissent, les haricots lima refleurissent, la

caracole est en fleur et en graine ; les pommes de terre laissées dans le sol à la récolte d'été commencent à sortir ; les carottes de pleine terre sont desséchées par le soleil ; les betteraves ont résisté et fournissent beaucoup de vert, ce qui est précieux à cette époque de l'année, aussi cette racine est appelée à jouer un grand rôle en Afrique dans l'économie agricole.

En jardin irrigable, on trouve toute espèce de légumes, excepté des petits pois que les arrosages ne peuvent protéger contre la chaleur.

Les ognons sont à bon marché, les pommes de terre conservées de l'été valent 5 francs le quintal.

Le 1er septembre, vendange.

Le 10, cinquième coupe des cannes à sucre en vert.

Le 15, jujubes mûres, seconde récolte de melons inférieure à la première en qualité et en quantité.

Seconde récolte du tabac.

Les secondes figues donnent abondamment ; on les fait sécher sur des claies en les exposant le jour au soleil, les retirant la nuit et les retournant chaque jour. Les figues de Barbarie fournissent beaucoup, et sont une bonne nourriture pour les porcs qu'elles engraissent.

Premier coton mûr.

On récolte : tomates, aubergines, aulx, échalottes, courges ; grenades, coings, pommes, poires et pêches tardives de Blida ; les concombres et les cornichons vont finir ; les graines du micocoulier sont mûres.

Vers la fin du mois, lorsque la chaleur a baissé, si les pluies ont pénétré la terre, il faut se hâter d'y met-

tre la charrue ; alors on sème : betteraves, choux de toute espèce pour repiquer en plein champ ; navets, raves, colza, turneps, rutabagas en champs, pour récolter de décembre à mars.

Pour fourrage vert, on sème : lin, seigle, orge, petite gesse ; maïs très-épais en terre légère à bonne exposition, sarrasin qui s'enterre aussi en vert.

On plante : haricots à chaude exposition, et petits pois pour récolter en vert ; les ognons vieux qui germent se replantent et seront bons à Noël.

On bine les pommes de terre, si la pluie a pénétré assez avant.

On greffe les mûriers et tous arbres fruitiers à œil dormant.

On nettoie les fossés d'écoulement.

On porte le fumier sur les terres ; les fumiers les plus chauds doivent être préférés pour les récoltes d'hiver ; employés au printemps, ils brûleraient les récoltes.

Dans les premiers jours du mois, les bestiaux sont encore à bon marché ; mais, vers les derniers jours, les bêtes grasses commencent à être rares et vont renchérir.

On restaure les parties de bâtiments qui en ont besoin ; on blanchit les terrasses ; on se hâte, avant les pluies, de réparer les chemins ; on prépare les pierres pour les recharger, car dans la saison pluvieuse un mauvais chemin arrête les transports et retarde les travaux.

On fait provision de feuilles de palmier afin que,

dans les mauvais jours, les ouvriers tressent des cordes à la maison.

On tue encore peu de porcs en ce mois.

29 Septembre, St.-Michel, commencement de l'année agricole; c'est à cette époque que se passent les baux pour jardins et pour fermes.

OCTOBRE.

Les pluies qui tombent en ce mois assez fréquemment, sont appelées par les Arabes pluies de semailles, le tems fraîchit considérablement; le thermomètre se tient le matin et le soir entre 12 et 15 degrés, à midi entre 16 et 22; par le vent du nord accompagné de pluie, il est descendu à 5 degrés.

Les vents d'ouest prennent de la force et amènent toujours la pluie.

Alors l'herbe pointille, le sainfoin, le trèfle et la luzerne repoussent avec force, et seraient bons à couper fin novembre si on pouvait les irriguer.

Les lilas, peupliers, azédaracks, poivriers noirs sont couverts de feuilles; les asphodèles et anémones sortent de terre, les mûriers blancs ont un peu jauni, les multicaules sont pleins de vigueur, les citronniers sont en fleur et en fruit.

On voit en fleur : colchiques d'automne, cyclamen, géraniums, asclépias, dahlias, arrête-bœuf, tabac, julienne, girofflée, rose du Bengale, rose blanche, chèvre-feuille, chrysanthème, aster sauvage, marguerite

des champs, thlaspi, ail sauvage, volubilis, etc., caroubier, poirier en deuxième fois, pommier également qui noue son fruit et le mène à la grosseur d'une noix.

Les scilles sont en graine, le lentisque aussi, la hampe de l'aloës est desséchée.

Les pommes de terre prennent de la force, quelques-unes sont en fleur; les asperges donnent en seconde récolte.

Les vignes en champ prennent leurs secondes feuilles; les raisins sont abondants sur les treilles, Dellys en fournit jusqu'au milieu de l'hiver.

On récolte les dernières figues; les pommes de terre valent de 6 à 7 fr. le quintal, et de 10 à 15 centimes la livre, en détail.

Dans le jardin on trouve : tomates, aubergines, haricots verts, artichauts, courges, giraumons, encore quelques melons, pimens, poivre-long, en un mot tous légumes, sauf fèves et petits pois.

Les graines de frêne et de platane sont mûres; le coton jaune de Malte est bon à récolter à la fin du mois.

Retour des étourneaux; avis au laboureur.

Quelques papillons reparaissent, les oiseaux reprennent leur ramage.

On relève les tiges des tomates pour que l'humidité de la terre ne les pourrisse pas; par ce moyen on en récoltera tout l'hiver; on butte les pommes de terre binées en septembre. Lorsque les pluies sont abondantes, on presse ses labours; on sème, raygrass d'Italie, vesces d'hiver, trèfle incarnat, sainfoin, escourgeon,

seigle, petits pois, etc., colza en champ pour vert, vulpin pour enterrer; on plante les fèves.

On ne sème pas le blé avant la fin du mois; encore faut-il que les terres soient bien mouillées, car, ici plus qu'ailleurs, le blé veut être semé dans la boue.

Au jardin, on sème tous légumes d'hiver.

On continue de porter le fumier sur les terres avant qu'elles soient amollies par les pluies.

On fait les trous pour les plantations d'arbres afin que la terre ait le temps de s'aérer; on creuse les fossés pour la vigne.

On laboure les terres légères quand les pluies sont peu abondantes, et les terres fortes lorsque l'eau les a pénétrées convenablement; mais, en cas d'humidité suffisante, on doit de préférence labourer les terres fortes, qui ne sont plus maniables aussitôt l'arrivée des grandes pluies. Les terres destinées aux semailles de printemps sont labourées en grosses mottes; si l'on hersait le terrain, les pluies d'hiver le battraient, et tout le travail serait perdu.

Les bestiaux deviennent chers en ce mois : l'herbe des prairies que l'été a desséchée pourrit maintenant par l'humidité, et l'herbe nouvelle est tout aqueuse et sans vertu : aussi les bestiaux sont maigres généralement, et les bêtes grasses recherchées.

Agnelage d'automne.

NOVEMBRE

La température s'abaisse considérablement, la terre se refroidit, les pluies fréquentes rendent les labours

faciles ; le thermomètre marque le matin de 7 à 12 degrés, à midi, de 12 à 18, même 20, le soir, de 8 à 14; il suffit d'une éclaircie pour faire monter la température, car le soleil a encore de la force. En 1836 on a vu 4 degrés le matin, 2 à midi, 3 le soir, accompagnés de pluie, grêle et neige qui a persisté sur l'Atlas ; les 15 et 21 novembre 1837 ont été remarquables par des gelées blanches ; mais cette température est extraordinaire.

Les vents d'ouest et nord-ouest commencent à dominer, mais ils ne soufflent que trois ou quatre jours de suite et la pluie ne dure pas plus long-temps.

On voit en fleur : iris nains, chrysanthèmes, trèfle d'Italie, joubarbe, géraniums, soucis, romarin, thlaspi, giroflée, violier, dahlias, cyclamen, crocus, lilas, citronniers, arbousiers, petits pois, pommes de terre, etc.

Les scilles, narcisses, tulipes, absinthes sortent de terre ; les renoncules et anémones prennent de la force ; la violette va fleurir ; les choux et choux-fleurs qui ont passé l'été à la sécheresse commencent à profiter, quelques choux-fleurs (espèces de France) sont mûrs et se vendent cher.

Les peupliers, cerisiers, poivrier noir, cacis, amandiers, pêchers, poiriers, ricins, vernis du Japon, trembles, pommiers, etc. sont encore couverts de feuilles, mais elles commencent à jaunir ainsi que celles du laurier rose ; les pruniers, acacias, saules, figuiers, abricotiers, mûriers blancs, grenadiers, jujubiers, sureaux, ormes, frênes, etc., perdent leur feuillage.

Les asperges sont sèches, les arbouses sont mûres,

les navets grossissent, l'olive noircit, l'asclépias est en graine et couvert de feuilles, l'azedarack est couvert de graines, mais n'a plus de feuilles; les graines de lentisque sont mûres, on en tire, à Mahon, de l'huile à brûler.

On récolte : gombos, aubergines, tomates, haricots verts, etc. ; les champignons sont abondants après une pluie suivie de quelques rayons de soleil.

Récolte du coton; le froid ne l'empêche pas de mûrir et lui est moins contraire que la gelée blanche, les coques s'ouvrent en plus grand nombre.

On sème le tabac pour le repiquer plus tard en pleine terre.

On sème seigle, blé, orge par deuxième ou troisième labour non suivi de hersage; les pluies d'hiver serreraient trop un terrain hersé.

On plante fèves en lignes.

Tous les labours doivent être traversés par de nombreux sillons d'écoulement.

On fait des boutures de rosiers, lilas, jasmins, géraniums, poivrier noir, etc.

On plante : volkaméria, mufliers, anémones, tulipes, jasmins, lilas, rosiers, géraniums, trèfle d'Italie, bouquets-faits, etc.

Ce mois est favorable pour replanter toutes plantes vivaces. On sème giroflées, juliennes, pensées, mélilot bleu, primevères, résédas, scabieuses, soleils, etc.

On taille et plante la vigne vers la fin du mois; on prépare la terre des pépinières ; on continue les trous pour plantations.

Les bêtes grasses et les bœufs de labour sont fort chers : les moutons gras, principalement, sont hors de prix.

DÉCEMBRE.

Le temps se refroidit considérablement; les pluies se succèdent assez fréquemment; l'Atlas est souvent couvert de neige, et vers la fin du mois les gelées blanches sont fréquentes dans les bas-fonds, à l'abri du vent; sur les hauteurs et dans les plaines brassées par le vent, les gelées blanches sont rares, pour ne pas dire nulles. Le matin, le thermomètre se tient de 3 à 8 degrés; à midi, de 8 à 10, même à 15 et 18 dans les premiers jours du mois; le soir, de 6 à 11. Le soleil perd beaucoup de sa force et se montre rarement. Quelquefois, par exception, le mois de décembre est fort beau, et, en 1831, on a vu le 22 décembre marqué par 21 degrés de chaleur; mais, le lendemain 23, la pluie a commencé à tomber et n'a cessé qu'à la fin de mai 1832.

L'herbe abonde partout, le sainfoin, le trèfle et la luzerne forment de bons pâturages; les pois donnent du vert abondamment, ceux qui sont ramés et les nains grainent beaucoup.

La vigne perd ses feuilles, l'œillet se réveille, les dahlias sont à leur fin, les géraniums, giroflées, narcisses, trèfles d'Italie, chrisanthèmes, etc. sont en fleur, ainsi que la rose du Bengale qui reprend son doux parfum que la chaleur de l'été lui avait enlevé;

les arbousiers sont en fleur et en fruit, les graines d'asperges ne sont pas encore mûres.

Repos des arbres communs à l'Europe et à l'Afrique. Quelques oranges sont mûres ; cueillette des olives, elles valent de 2 fr. à 2 fr. 50 cent. les 60 litres. On trouve encore quelques melons d'hiver.

Les pommes de terre valent 10 centimes la livre, trois carottes ou trois navets, 5 cent.; un beau choufleur, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 cent.; choux, de 10 à 20 c. salade chicorée, 5 cent. ; romaine rare, 10 cent ; épinards, 10 cent. la poignée ; oseille, 20 cent. la poignée; tomates, 20 cent. la livre ; petits pois, de 30 à 50 cent. la livre, non écossés ; artichauts, 50 cent. pièce ; les œufs, 7 cent. 1/2 ; les poules, de 1 fr. à 1 fr. 20 cent.; les canards, 2 fr. 50.

Le cresson de fontaine est abondant, les radis rouges et noirs se vendent couramment, les grosses raves sont sans débit. Les pommes de terre plantées de septembre sont mûres, celles qui ne le sont qu'à peu près doivent néanmoins être arrachées si le temps est trop humide, celles laissées lors de la récolte de juillet n'ont pas souffert et sont au contraire plus abondantes, plus grosses ; les rouges sont assez belles, mais sujettes à pourrir : l'espèce qui réussit le mieux en Afrique est la grosse jaune de Hollande, mais elle dégénère rapidement, et après une seconde récolte on doit prendre pour semence des tubercules venus d'Europe. En ce mois on ne doit plus planter de pommes de terre, elles sont trop chanceuses et ne rapportent que 2 à 4 pour un.

On sème : blé, seigle, fèves, petits pois et orge en

terre légère; tomates sur côtières; salade, choux, radis, carottes, navets, betteraves, etc.; choux-fleurs à Noël.

On repique : cardons, betteraves, chicorée, laitues, choux verts et cabus, etc.; on sème graines de frênes, platanes, lauriers, micocouliers et autres arbres qui germeront au printemps.

On met dans le sable à stratifier les amandes, noix, noyaux de pêches, abricots, prunes, etc., pour les mettre en pépinière au fur et à mesure de leur germination.

C'est en ce mois qu'il faut faire activer les plantations d'arbres pour qu'elles soient terminées avant la remonte du soleil, c'est-à-dire avant le solstice d'hiver, comme disent les Provenceaux, et en cela ils ont raison, surtout pour l'Afrique.

On visite souvent les fossés d'écoulement pour qu'ils ne s'embarrassent pas; on fume les prés par-dessus; on plante la vigne en terre légère.

Si les pluies sont fréquentes en ce mois, les Arabes augurent bien des récoltes, parce que toutes les terres sont labourables, les cultures se font de bonne heure, les pluies alors ne coulent plus à la surface du sol pour former des marais dans les fonds, ou se perdre à la mer; elles pénètrent dans le sol et alimentent tout l'été les puits et les sources.

NOTICE
SUR LA RACE BOVINE DE DURHAM,

PRÉSENTÉE

A la Société d'Agriculture du département de l'Aube

PAR MM. DAUNAY, DE PULIGNY (AUBE), ET LIGNÉE. DE MONTIER-EN-DER (HAUTE-MARNE), ÉLÈVES A L'ÉCOLE ROYALE D'ALFORT.

L'Agriculture est comme la science en général, un édifice auquel chacun doit apporter sa pierre.

Messieurs, consultant plutôt l'intérêt de nos départements, que notre jeunesse et notre impéritie, nous osons vous présenter un problème à résoudre, une question d'éducation et d'amélioration bovine; heureux si nous pouvons avoir atteint le but que nous désirons, celui d'être utiles. Notre séjour à l'école d'Alfort depuis près de trois ans nous a permis d'étudier scrupuleusement une race importée tout nouvellement en France, et dont l'expérience n'a point démenti l'opinion favorable qu'en avait conçue le célèbre agronome, M. Yvart; nous voulons parler de la race bovine de *Durham*. Permettez-nous donc, Messieurs, de vous en tracer l'histoire, les caractères, la forme, le genre de vie, en nous attachant surtout à faire ressortir les avantages et les inconvénients qu'elle présente, et que des hommes d'une longue expérience et d'une sagacité exemplaire n'ont point manqué de nous faire entrevoir : à vous seuls ensuite appartiendra de

résoudre la question de savoir si son élève dans nos contrées serait profitable ou non, vous seuls, nous le répétons, pourrez trancher la question; car, en Agriculture, les hommes expérimentés sont ceux auxquels, sur la foi de leur gloire, on peut se confier et se laisser conduire.

Backewell, simple fermier de Dishley, dans le comté de Leicester, fut le premier qui entreprit la réforme complète des animaux domestiques de l'Angleterre; il sut par son courage, son activité, sa persévérance, triompher de tous les obstacles, et il fixa d'abord son attention sur l'espèce bovine, après s'être créé un but auquel il ne dérogea jamais. Créer une race qui pût rembourser, au taux le plus élevé, les frais occasionnés par son entretien, telle fut sa devise. Partant de ce principe, il résolut de former des animaux qui, pendant leur vie, donnassent la plus grande quantité de lait possible, et qui, ensuite, pussent être livrés à la boucherie, dans des conditions qu'on n'avait encore pu atteindre.

Pour cela, il réduisit les os à leur plus petit volume, pour donner plus d'épaisseur aux muscles; il fit plus, il donna aux animaux un plus grand total de viande dans les parties qui forment la base des morceaux de choix, tels que le dos et les lombes (filet, en terme de boucherie); il réduisit les parties de moins de valeur comme la tête, les pieds, à leur plus petite expression, sans cependant nuire aux conditions physiologiques de ses animaux; en un mot, il façonna la machine vivante avec plus de talent qu'un artiste célèbre ne ma-

nie le plâtre pour lui donner la forme humaine, et, comme on l'a dit avec tant d'éloquence : « Vantez maintenant, si vous voulez, les Michel-Ange et autres faiseurs de statues, tous ces artistes qui modèlent le bronze et la pierre ; n'est-ce pas aussi un grand statuaire, un grand artiste, ce Backewell qui sculpte la vie, qui prend des bœufs pour ses blocs ; qui ne crée pas comme les autres à l'image de Dieu, qui fait plus, qui réforme l'œuvre de Dieu ; qui ne manie pas comme eux la matière morte, inerte, sans réaction ni résistance, mais des marbres animés qu'il faut tailler dans le vif, qu'il faut modeler dans le sang, dans les nerfs, dans le mouvement, dans la volonté. » Nous ne chercherons point, Messieurs, à vous décrire l'avantage d'une méthode telle que la sienne, persuadés qu'elle ne peut être mise en exécution par nos propriétaires qui, comme tant d'autres, ne veulent pas courir les chances d'une entreprise aussi grande et dont l'exécution ne peut être confiée qu'à un génie ; ce ne serait pas du reste le moyen le plus économique, de se rendre possesseur d'une semblable race : le croisement nous semble beaucoup plus avantageux, beaucoup moins dispendieux et celui par lequel on peut arriver beaucoup plus tôt à un résultat satisfaisant.

Les difficultés qu'éprouva M. Yvard pour faire entrer le gouvernement dans ses vues, furent aussi très-grandes ; déjà plusieurs fois, il avait proposé l'importation de cette race, et ce ne fut qu'en 1837, sous le ministère de M. Martin (du Nord), qui donna une nouvelle impulsion à l'art agricole, qu'il fut chargé de cette importante mission ; il eut encore bien des

obstacles à vaincre; car les Anglais, animés d'un égoïsme patriotique, voulaient rester les seuls maîtres et possesseurs de cette race précieuse; mais son zèle infatigable lui fit tout surmonter, et il ramena en France sept vaches et deux taureaux, pour la première importation. Depuis on importa plusieurs fois de nouveaux animaux qui furent placés dans deux établissements royaux, le haras Dupin et l'école d'Alfort.

Caractères extérieurs de la race.

Ensemble des formes largement développés, mais plaisant au premier coup d'œil; poils doux et moelleux, ordinairement d'un beau rouge et d'un blanc bien pur, tantôt disposés par larges plaques, tantôt régulièrement mélangés; tête petite et soutenue par une encolure large et très-musculeuse; narines très-ouvertes et correspondant à l'ampleur de la poitrine; yeux proéminents, mais donnant à l'animal un air de douceur, qui n'est point démenti par ses habitudes; cornes lisses et pointues, qui, loin de présenter la longueur de celles des vaches de nos pays, sont très-courtes, arquées et un peu contournées en dedans; poitrine large; épaules projetées en arrière; épine dorsale et lombaire, formant une ligne horizontale depuis le garrot jusqu'à l'origine de la queue; reins larges et donnant une grande amplitude au bassin; pointe des fesses, des hanches et grassets recouverts de pelottes graisseuses énormes; peau douce et souple; membres fins et délicats; veines mammaires très-développées et en rapport avec l'abondance du lait que les vaches fournissent;

pis petit, ce qui ne les empêche point d'être bonnes laitières, et ce qui vient détruire cet ancien préjugé des habitants des campagnes, qui estimaient d'autant plus une vache que son pis était plus volumineux. Nos agronomes contemporains nous ont fourni une théorie plus exacte que l'expérience a plus d'une fois sanctionnée, car il nous ont appris que des mamelles d'une grosseur moyenne, souples à la main, sillonnées de grosses veines, avec une peau fine, douce au toucher, recouverte de poils courts, soyeux et peu abondants, dénotent plutôt une bonne laitière qu'un énorme pis. Tels sont les caractères distinctifs de cette race, dont la supériorité sur les nôtres est incontestable, et dont les belles formes nous font admirer sans cesse le chef-d'œuvre du fermier de Dishley, à qui ont doit encore la précieuse race ovine de Leicester.

Caractères physiologiques.

Bien différente de nos races françaises, par ses caractères extérieurs, la race de *Durham* n'en diffère pas moins par ses caractères physiologiques; c'est ainsi qu'au lieu de s'engraisser en dedans, elle a une disposition particulière à s'engraisser en dehors, ce qui est dû au dépôt de la molécule nutritive dans le tissu cellulaire qui enveloppe tous les organes, en formant une couche sous-tégumentaire et pénétrant aussi les fibres qui les constituent; alors s'explique facilement cet embonpoint porté quelquefois à l'état d'obésité. Backewell, qui disposait en quelque sorte des éléments nutritifs et qui voulait que ses bœufs prissent toute

leur graisse en dehors, est parvenu à faire arriver les matériaux assimilables à l'économie dans les cellules du tissu aréolaire extérieur, d'où résultent ces pelottes qui comblent les excavations sur la colonne vertébrale. Il en accumula aussi dans le tissu cellulaire interne, ce qui produisit les couches de tissu adipeux qu'on rencontre dans les muscles. Il est inutile maintenant de dire que la viande de ces animaux est plus savoureuse que celle de nos bœufs indigènes, car on conçoit facilement que ces couches graisseuses lui donnent un goût exquis, fort estimé des anglais, qui la paient un prix très-élevé, malgré le grand nombre qu'on livre à la boucherie. On pourrait croire, d'après ce que nous venons de dire, que leur nourriture est très-abondante ; mais nous verrons tout à l'heure qu'elle ne surpasse pas en quantité celle qu'on donne aux animaux des autres races.

L'abondante sécrétion laiteuse est encore un caractère de cette race qui, après le part, donne dix-huit à vingt litres de lait par jour, mais cette quantité diminue à mesure que la gestation est plus avancée, de sorte qu'au bout de trois ou quatre mois de plénitude, elle n'en donne plus guère que sept à huit litres. Cette diminution ne leur est cependant pas particulière ; n'est-ce pas en effet une loi constante de la nature, que toute l'économie doive participer à la nutrition du fœtus, et que les matériaux assimilés, au lieu de se porter sur l'organe sécréteur du lait, soient répartis sur ce point? Son engraissement rapide est aussi important à noter, car en Angleterre on ne fait faire aux

vaches que deux veaux au plus avant de les livrer à la boucherie, de sorte que, portant à vingt-quatre ou trente mois, elles sont sacrifiées à trois ou quatre ans dans un état d'obésite complète : les bœufs eux-mêmes y sont livrés avant cette époque. Aussi, n'est-il pas rare de les voir sacrifiés à l'âge de trois ans, pesant deux cent soixante-quinze kilogrammes de viande nette, tandis que ceux de nos races n'en donnent, terme moyen, et dans un âge beaucoup plus avancé, que cent soixante-quinze.

La différence, comme vous le voyez, Messieurs, est très-grande, et on ne peut contester l'avantage d'une semblable race. Nous n'omettrons pas de vous dire non plus, que ces animaux, une fois parvenus à l'état d'embonpoint qu'ils sont susceptibles d'atteindre, mangent très-peu, sans que pour cela la quantité de lait diminue dans les femelles.

Soins hygiéniques.

Les soins à donner à ces animaux sont les mêmes que pour nos races françaises ; une étable propre et dont on puisse renouveler l'air à volonté, une nourriture simple, pouvant varier selon les pays et la nature des pâturages, mais n'excédant en rien celle que l'on donne à une vache de moyenne taille, et qui, d'après les règles de l'hygiène, doit être, terme moyen, de quinze kilogrammes de foin par jour. A l'école d'Alfort, cette quantité de foin est en partie remplacée par des betteraves et fixée de sept à huit kilogrammes, avec vingt kilogrammes de betteraves.

Il est inutile, Messieurs, de vous dire que cette alimentation n'est point de rigueur, qu'elle peut être changée suivant l'avantage du propriétaire à leur donner tel ou tel fourrage ; il suffit d'en régler les principes nutritifs d'après la donnée moyenne établie plus haut.

Il nous reste, Messieurs, à vous parler des inconvénients que cette race recommandable sous tant de rapports nous a semblé présenter depuis son importation en France ; car, si, animés d'un faux zèle, nous venions seulement vous présenter le bon côté de la question, nous aurions manqué notre but ; disons-le donc avec franchise, cette race si précieuse et dont l'agriculture vient de s'enrichir, a aussi ses inconvénients. Dans les pays où l'on abandonne les bestiaux dans les pâturages pour y chercher eux-mêmes leur nourriture, on ne pourrait l'y élever, car l'exiguité des parties inférieures des membres ne permet pas à ces animaux de supporter les fatigues de la marche et d'aller chercher leur nourriture au loin ; mais cet inconvénient disparaît pour les cultivateurs qui nourrissent à l'étable, principalement pour les nourrisseurs qui, dans les villes, n'élèvent des vaches que pour la production du lait. En second lieu, cette race ne peut être employée au labour, car le célèbre Backwell, consultant les intérêts de son pays, où l'espèce chevaline est seule employée au travail, la façonna de manière à la rendre plus propre à l'engraissement et à la sécrétion laiteuse, de sorte que, pour les propriétaires qui spéculent sur le travail des bœufs, elle ne répondrait point à leur attente.

Quant aux croisements des taureaux de l'école d'Alfort avec les vaches des environs, nous n'entreprendront point de vous en faire connaître les heureux résultats ; le temps et l'expérience viendront confirmer et fixer notre opinion à ce sujet. Jusqu'à ce jour, les faits sont encore trop peu nombreux pour que nous nous permettions de les donner comme règle générale. Notre tâche est remplie, c'est à vous de prononcer.

NOTICE

SUR LA RACE OVINE DE DISHLEY,

PAR MM. DAUNAY ET LIGNÉE.

Messieurs,

Les encouragements bienveillants du digne secrétaire de votre honorable Société, M. Delaporte, n'ont fait que raviver en nous le zèle et l'enthousiasme qui nous animent pour cette branche fondamentale et inséparable de l'agriculture (l'éducation et l'amélioration de nos animaux domestiques). Aussi, Messieurs, est-ce avec autant de plaisir que d'empressement que nous venons aujourd'hui vous soumettre le fruit de nos travaux ; un Mémoire sur la race ovine de *Dishley*, dont nous fîmes l'étude la plus scrupuleuse, ne négligeant rien pour nous enquérir des renseignements utiles sur cette race amélioratrice, dont les croisements avec nos indigènes donnent naissance à une race mixte qui peut remplacer avantageusement celle, encore chétive, qu'on élève dans quelques-unes de nos localités.

Voulant donc suivre la route difficile mais sûre de l'expérience, et laisser de côté toutes déductions hypothétiques, nous avons basé notre manière de voir sur les faits dont nous fûmes témoins, et sur les conséquences naturelles auxquelles ils conduisent, cherchant toutefois à établir un triple rapport : 1° entre la nature de nos pâturages et ceux où cette race prospère ; 2° entre les frais qu'elle implique dans son importation et les produits qu'elle donne ; 3° enfin, entre la valeur probable de la race qu'elle peut concourir à former, et les dépenses dans lesquelles il faudrait entrer pour l'obtenir, le tout comparé à nos races indigènes.

Tel est, Messieurs, l'exposé du Mémoire que nous avons l'honneur de vous présenter, désireux de partager votre zèle et votre activité pour la science qu'on proclame à si juste titre, la première de toutes. Puissent nos faibles efforts contribuer à l'amélioration et à la multiplication de l'espèce ovine, source inépuisable de richesses et de prospérité pour le cultivateur éclairé !

Race de Dishley ou Newleicester.

Cette race, importée tout nouvellement en France, fut formée par l'immortel Backwel, et ne résulte point, comme certains auteurs le prétendent, du croisement de la race de Leicester avec celle du Texel. Elle se recommande non-seulement par sa laine longue, mais aussi par son aptitude à résister à l'humidité des pâturages, sa croissance rapide, ses formes amples, sa

viande abondante et de bonne qualité, ses os petits, son engraissement dans le jeune âge et à toutes les périodes de la vie, à l'exclusion de la vieillesse.

Caractères qui la distinguent.

Tête petite sans laine, museau effilé, absence de cornes dans les deux sexes, yeux gros et vifs, oreilles minces et longues, épaules et poitrine d'une largeur remarquable, corps cylindrique et en baril, reins droits et larges, membres courts et grêles, ensemble des formes ample et taille élevée surtout chez les béliers. Mais quel admirable rapport physiologique présidait à la formation de cette race! A mesure que les os se rapetissaient, les parties molles se développaient, et la laine, participant à cette mutation remarquable, s'allongeait et s'affinait; c'est ainsi que graduellement l'ossature est diminuée de moitié, et que le poids de la viande s'est trouvé doublé sous un volume donné, en même temps que la laine a acquis un certain degré de finesse et une longueur de 20 à 30 centimètres.

La graisse de ces moutons, de même que dans les bœufs de la race de Durham, s'accumule dans le tissu cellulaire sous-cutané et inter-musculaire; contrairement à ce qui se remarque dans nos races indigènes où elle se forme principalement autour des viscères intérieurs, mais ceci est de la plus haute importance, la graisse se forme dans ces animaux à un âge beaucoup moins avancé, et à quinze mois ils peuvent avoir acquis tout leur embonpoint, être gras à donner quarante kilogrammes de viande nette.

Soins hygiéniques.

Chaque bête est bien entretenue et suffisamment nourrie en hiver avec un kilogramme à un kilogramme et demi de foin par jour, comme base de son alimentation, et autant de racines alimentaires (pommes de terre, betteraves, topinambours, carottes, rutabaga, navets), qu'on pourrait remplacer, suivant les localités, par d'autres substances fraîches et économiques. Dans les autres saisons, les pâturages où l'on conduit cette race, comparés à ceux dans lesquels paissent habituellement nos indigènes, doivent réunir à l'abondance un certain degré d'humidité, conditions essentielles pour qu'elle puisse se maintenir avec tous ses caractères ; car, inhabile à supporter les fatigues, elle exige plus de soins et de tranquillité que nos races communes. Si les moutons de Backwel résistent mieux que tous les autres, et ceci est incontestable, à l'influence constante de l'humidité, mieux et plus aisément aussi, ils peuvent se passer de bergerie, et, comme dans nos pays les intempéries ne permettent pas de les laisser vivre constamment en plein air, il faut pour leur bien-être ne leur donner que de simples hangards.

Qualités de la laine.

Leur laine est propre au peigne, remarquable par la longueur et la finesse de son brin droit, lisse, soyeux, se feutrant avec difficulté, elle s'estime encore par sa blancheur et son brillant, qui se conserve même dans les étoffes roses qu'elle sert à fabriquer.

Avec ses défauts et ses qualités, la race ovine de

Dishley pourrait-elle, dans son état de pureté, être introduite avantageusement dans nos contrées? Il nous semble, Messieurs, que, pour trancher cette importante question, il suffit d'établir une simple corrélation entre les pâturages qui ont servi à la former et qui sont essentiels à sa conservation, et ceux destinés à son espèce dans une trop grande partie de notre pays, où le système de culture, légué par le moyen-âge, n'a pas encore entièrement disparu, et comme conséquence nécessaire, où l'on a recours pour la nourriture des bestiaux et surtout celle du mouton, à la jouissance en commun des pâturages, à la vaine pâture. Eh bien! Messieurs, que voyons-nous alors? que les pâturages n'étant pas assez abondants, cette race serait par cela même obligée de parcourir un espace trop considérable pour trouver la quantité d'herbe qui lui est nécessaire, et que n'étant point faite pour supporter les fatigues si contraires à son tempérament, à sa constitution, à son organisation, elle languirait au lieu de prospérer, elle dégénérerait au lieu de se maintenir, de s'accroître ou de s'améliorer. Mais en sera-t-il de même, lorsque l'antique système de culture, déjà sapé dans sa base, grâce aux lumières et aux glorieux travaux des hommes qui, comme vous, sont animés du zèle de reculer les bornes de l'art agricole, viendra à crouler et à disparaître entièrement du sol de notre belle patrie? Que l'homme des champs, comprenant mieux ses intérêts, suivra parfaitement les principes fructueux de la méthode alterne perfectionnée? Lors même que cette méthode merveilleuse serait en partie

opérée, le célèbre agronome, auquel se rattache l'introduction et l'acclimatation en France de ces deux belles races domestiques (Durham et Dishley), pense que c'est surtout par le métissage qu'elles doivent l'une et l'autre se propager et jouer un grand rôle dans notre industrie rurale, et c'est vers ce but que maintenant se dirigent tous les efforts des agronomes distingués, Français, Italiens, Allemands, que nous avons eu l'honneur de voir visiter depuis huit mois le troupeau royal d'Alfort, tous ont admiré les jeunes métis qui résultent du croisement des béliers de Backwel avec la race mérine; tous ont été surpris de leurs belles formes et de leur accroissement rapide; plusieurs vont tenter les mêmes essais, la plupart les regardent comme du plus grand intérêt pour les herbagers nourrisseurs et les nombreux commerçants qui se livrent à la vente des bestiaux destinés à la boucherie. Au premier croisement, ces jeunes et beaux métis participent bien de leurs ascendants, mais jamais en égale proportion. La raison s'en trouve dans l'application de ce principe général : que celui du père ou de la mère qui a le plus de force, d'énergie vitale, et qui appartient à une race plus constante, a la plus grande part d'influence sur les produits; et si la prépondérance paternelle ne se fait ici ressentir aussi souvent que dans bon nombre de croisements, c'est que les mâles, par rapport aux femelles, ne réunissent pas toujours au suprême degré les deux conditions signalées (vigueur et constance). Il arrive souvent, en effet, que dans les premiers mois de leur vie et même jusqu'à l'époque de la tonte, quel-

ques-uns des métis dont il s'agit paraissent n'être que des Dishley ou des mérinos sans aucun signe d'amélioration; d'autres présentent un mélange disparate de l'un et de l'autre, tandis que, plus tard, lorsque leur toison est enlevée, la nouvelle laine participe toujours plus ou moins de celle du père ou de la mère; elle n'est ni laine à peigner, ni laine à carder, mais mélangée des deux, et à la seconde génération, les métis, étant plus rapprochés des pères, ont plus de fixité dans leurs formes, leur laine a plus de valeur, leur développement est plus rapide, leur engraissement plus facile, et ils peuvent supporter les fatigues, aller chercher leur nourriture au loin, et conserver en même temps la faculté de former du suif dans une quantité presque aussi grande que leurs ascendants maternels. Ainsi, au moyen des croisements, soit avec la race mérine, soit avec d'autres races à laine grossière, on peut donc en créer une nouvelle, participant en même temps des deux races dont elle provient, en arrêtant tout croisement lorsque les produits sont justement arrivés au degré d'amélioration qui convient à nos vues, et nous pensons, Messieurs, que deux croisements suffiraient, bien que nous ne puissions le déterminer d'avance avec certitude. Mais, avant d'opérer ces croisements, le cultivateur ne doit-il pas mesurer l'étendue des dépenses dans lesquelles il s'engage, ainsi que la valeur des produits qui doit en résulter? Certes, ce doit être là son premier calcul; empressons-nous donc de dire qu'ici les déboursés sont minimes, par cela même que les Dishley sont très-prolifiques, qu'un seul

suffit pour quatre-vingts brebis, et que le prix de chacun n'excède pas cent cinquante francs. Toutefois l'état dans lequel ils se trouvent ayant une grande influence sur les produits, il faudrait, avant de les employer, les acclimater en les introduisant quelques mois d'avance, et les soumettant à des soins hygiéniques bien entendus.

Puisque l'élève des animaux est une industrie, on doit certainement préférer ceux qui sont le plus lucratifs par les produits qu'ils donnent, et cette nouvelle race, essentiellement propre à la boucherie, tout en fournissant une laine d'une certaine valeur, ne nous donnerait-elle pas la viande au meilleur marché possible? Sa croissance rapide, son engraissement facile et précoce, diminuant de beaucoup le temps qui s'écoule depuis la naissance d'un mouton jusqu'au moment de le livrer avantageusement à la consommation.

Bien qu'en contrebalançant les influences locales, l'art puisse souvent lutter contre la nature, les propriétaires, pour s'assurer le plus grand profit, but auquel il leur importe le plus d'arriver, doivent préférer les espèces et les races qui conviennent le mieux aux localités qu'ils habitent, aux pâturages sur lesquels ils doivent se nourrir. Ainsi, dans notre position actuelle, par rapport à notre agriculture, nous ne pourrions élever des moutons mérinos dans nos prés humides, non plus que des moutons de Dishley sur des montagnes arides; les premiers mourraient par la pourriture, et les seconds dégénéreraient; car, pour que les animaux prospèrent, il faut des nourritures

appropriées à leur tempérament et en quantité suffisante; et en attendant les progrès agricoles, la nature du sol et le système de culture adopté dans le pays doivent présider au choix des races ovines, tant est étroite la connexion qui existe entre la qualité et la quantité des produits que le sol fournit, et l'espèce et la race d'animaux qui peuvent s'élever à sa surface.

D'après ces quelques considérations, il est facile de voir que la nouvelle race que nous conseillons de former par les croisements ne devra être répandue que dans les localités un peu humides et abondantes, pour y remplacer avec beaucoup d'avantage, soit nos petites races indigènes, soit la race mérine elle-même; tandis que là où les pâturages sont secs et élevés, les mérinos doivent, sans contredit, être préférés, ils rapportent plus que tous les autres si l'on a le plus grand soin dans le choix des animaux reproducteurs : et s'il nous était permis d'émettre ici une opinion à leur égard, nous dirions que la grande finesse de la laine étant incompatible avec l'état d'embonpoint et l'élévation de la taille, il serait avantageux de préférer à l'excès de finesse, des moutons d'un poids plus considérable et d'un meilleur tempérament, porteurs d'une toison pesante, bien méchée, et dont la laine, en réunissant les conditions de force et d'élasticité, donne au drap le moelleux et la résistance nécessaires. C'est ainsi que sont formés les beaux et riches troupeaux de MM. Armand, de Bar-sur-Aube, et Delassus, d'Arrentières (Aube).

RAPPORT

SUR UN MÉMOIRE INTITULÉ :

Le joyeux avènement des évêques de Troyes,

PAR M. VALLET DE VIRIVILLE,

Lu dans la séance du 20 *novembre* 1840, *au nom de la section des Belles-Lettres,*

PAR M. CORRARD DE BREBAN, RAPPORTEUR.

MESSIEURS,

Il n'y a pas cinquante ans qu'il existait dans cette ville une abbaye de filles, illustre par l'antiquité de sa fondation dont les traces étaient perdues, par des prérogatives qu'auraient enviées des maisons chefs-d'ordre par le haut rang de ses abbesses, par le nombre de ses religieuses (1); c'était Notre-Dame-aux-Nonnains.

Le niveau des révolutions a passé sur toutes ces grandeurs. Aujourd'hui l'étranger a besoin de s'enquérir où il trouvera ce qui reste du vieux monastère, et peut-être ne recevrait-il pas de tous une réponse à cette question; c'est qu'en effet d'immenses change-

(1) Le 11 juillet 1247, ce nombre, antérieurement plus considérable, fut fixé à soixante par une bulle d'Innocent IV.

ments ont eu lieu. L'église du couvent, où le pape Urbain IV a reçu le baptême, a fait place à un champ de foire ; le cimetière n'a pu garantir aux générations qui s'y étaient accumulées le repos qu'elles croyaient y trouver, et nous avons vu leurs débris exhumés lors des fondations de la nouvelle halle ; des bâtiments claustraux, la plus grande partie a disparu. Le reste, approprié à des destinations diverses, a été entièrement transformé, et, par exemple, ce qui témoigne assez de la différence des temps, c'est dans une des dépendances de l'abbaye que nous sommes réunis en ce moment pour nous entretenir littérairement de ses destinées (2).

Parmi les prérogatives de l'abbesse, il en était une surtout dont elle était jalouse et fière, et qu'elle a conservée intacte jusqu'au milieu du 17e siècle. En vertu

---

(2) Dans un moment où des établissements nouveaux vont donner à ce quartier un tout autre aspect, il n'est peut-être pas inutile de fixer succinctement l'ancien état des choses. La maison conventuelle, reconstruite vers 1780, existe encore dans l'hôtel de la préfecture, seulement les ailes étaient demeurées alors à l'état de rudiment. L'abbatiale, formée d'un assemblage de constructions de différents âges, avait son centre un peu en avant du corps-de-garde actuel. Elle s'ouvrait du côté de la rue Notre-Dame par un portail très-souvent mentionné dans nos anciennes chroniques, sous le nom du *beau portail*. L'église s'étendait dans le sens de la grille actuelle, à égale distance de cette grille et du pont de la Salle, ayant son chevet appuyé sur la rivière. Son entrée principale faisait face à la rue Notre-Dame. Elle était partagée en deux parties par un pignon ;

de cette prérogative, chaque évêque de Troyes devait se présenter, la veille de son installation à l'abbaye Notre-Dame, monté sur un palefroy qui restait à l'abbaye. Là, en présence du peuple assemblé, l'abbesse le revêtait d'une chappe, lui mettait la mître sur la tête, la crosse à la main, et recevait son serment de maintenir les priviléges de la maison ; après y avoir passé la nuit sur un lit qui devenait à son tour sa propriété, il était de nouveau décoré par l'abbesse des insignes de l'épiscopat, présenté par elle au peuple et au chapitre de sa cathédrale, où le portaient ensuite en grande pompe quatre seigneurs, fondateurs de l'évêché, dits Barons de la Crosse.

Tous nos historiens se sont arrêtés avec complaisance sur les détails de ce programme si bizarre, si éloigné de nos mœurs ; mais ils se sont peu occupés d'en rechercher l'origine, et surtout la signification. Grosley, seul, l'a envisagé sous ce point de vue ; mais presque toute sa dissertation roule sur les circonstances politiques qui avaient placé les propriétaires de cer-

---

la partie au levant était l'église propre au couvent, celle au couchant formait la paroisse Saint-Jacques. La place, à partir du débouché de la rue Perdue jusqu'à la rencontre de celle Notre-Dame, était la place Notre-Dame proprement dite, au milieu de laquelle s'élevait le pilori, marque de justice de l'abbaye, qui avait eu jusqu'en 1405 le droit d'y tenir quatre foires par an. Le reste de la place, que la halle couvre en grande partie, formait le cimetière, séparé des chaussées par des lices. Il était, au commencement du 17e siècle, planté de maronniers séculaires, arrachés en 1722.

tains fiefs dans la dépendance des évêques et dans le cas de leur rendre ainsi des services tout personnels. Ce point n'était pas, il faut le dire, le plus difficile à éclaircir, l'histoire et le droit féodal en donnaient tous les moyens. Mais ce qui méritait avant tout d'exercer la sagacité de notre Grosley, c'était d'expliquer comment il arrivait qu'une simple abbesse conférât ainsi une sorte d'investiture à un haut dignitaire de l'église sous l'autorité duquel elle se trouvait placée ; car, nonobstant les prétentions contraires élevées de temps à autre, les abbesses de Notre-Dame étaient soumises à l'inspection et à l'autorité de l'ordinaire, c'est ce qu'entr'autres le savant abbé Breyer a parfaitement démontré (3).

C'est cette lacune qu'a voulu remplir M. Vallet, archiviste-paléographe en mission dans le département de l'Aube, dans un Mémoire manuscrit dont il vous a

---

(3) Vie de sainte Maure, note 16. Parmi les preuves qu'il produit se trouve cette circonstance, que le mardi de Pâques et le jour de l'Assomption, les chanoines de Saint-Pierre se rendaient en procession à Notre-Dame, faisaient une instruction à la communauté, et laissaient un prêtre pour célébrer la grande messe. — Or, il arriva qu'en 1626 les religieuses reçurent le chapitre ayant le visage voilé d'un long crêpe qu'elles avaient adopté depuis peu ; l'abbesse seule se montra à visage découvert. Le chapitre s'en tint offensé comme d'une marque de mépris. De là des débats et de longues involutions de procédure.

Ce fut à cette occasion que parut le Theristre, ou défense apologétique pour le voile du visage, par S. Rouillard. *Paris*, 1626, in-4°, 65 pages.

fait hommage, qui a pour titre : *Le Joyeux avènement des évêques de Troyes.*

Personne n'était plus à même que M. Vallet de remplir cette tâche, et par la nature de ses occupations qui lui ouvrent incessamment toutes les sources de notre histoire locale, et par la spécialité de ses connaissances. Malheureusement l'incendie de 1188, qui a détruit les archives du couvent, ne lui ôtait que trop l'espoir de découvrir des documents antérieurs à cette époque.

Vous avez renvoyé, Messieurs, l'examen de ce Mémoire à votre section des belles-lettres. C'est en son nom que je vais avoir l'honneur de vous faire connaître l'opinion qu'elle s'en est formée.

Dans des considérations générales, l'auteur rend d'abord un éclatant hommage aux bienfaits du christianisme qui, à ne le considérer que d'un point de vue purement humain, a si bien mérité de la cause de la civilisation, soit en brisant les fers de milliers d'esclaves, soit en rendant au mariage toute sa dignité, et en établissant entre les deux sexes un partage égal de droits et de devoirs.

Pourtant cette assimilation s'arrête à la porte du sanctuaire, et les fonctions du sacerdoce, dans le nouveau comme dans l'ancien Testament, ont toujours été l'attribut exclusif de l'homme.

Ici sont reproduits ou cités plusieurs textes à l'appui de cette distinction.

Après ces préliminaires, qui n'ont pas paru à la section avoir une liaison bien nécessaire avec ce qui suit, l'auteur entre véritablement dans son sujet, et

soumet successivement à une appréciation historique et critique :

1° La cession du palefroy au profit de l'abbesse ;

2° Celle du lit abandonné à l'évêque ;

3° L'investiture et la prestation de serment.

Les deux premiers points lui ont paru offrir peu de difficultés, ils lui paraissent se réduire à un échange d'honneurs et de services entre deux seigneurs hauts justiciers. Il prétend, avec beaucoup de raison, que cette espèce de veille des armes passée dans le monastère est une des formes du droit de gîte, droit dont la stipulation intervient si fréquemment dans les chartes du moyen-âge, et l'abandon de la haquenée serait un signe de reconnaissance de la justice de l'abbaye, de laquelle relevaient non-seulement l'enclos du monastère, mais certains quartiers de la ville (4).

---

(4) En 1604, cette justice fut contestée, et le bailly fut chargé de procéder à une information. Dans l'intérêt des religieuses, on lui fit remarquer :

1° A droite de l'entrée de l'abbaye, un banc de bois, au-dessus duquel régnait un auvent en ardoises, soutenu d'arcs-boutants, le tout d'une largeur de douze pieds, comme étant le *lieu où d'ancienneté les officiers du couvent rendaient la justice.*

2° Plus loin, une prison de quatre pieds sur six, où l'on descendait par deux marches, avec un cachot de même grandeur y attenant, *où se trouvaient encore des fers à ferrer et à enjamber les prisonniers.*

3° Vis-à-vis la porte de l'église, une croix de pierre où l'on faisait les ventes et publications de police de par l'abbaye.

On rappelait qu'il avait existé autrefois près du beau portail,

Arrivant au privilége de l'investiture, l'auteur a besoin d'en chercher la raison dans des circonstances historiques particulières à la localité. Il rappelle que d'après la tradition appuyée sur les leçons d'un ancien Breviaire, la communauté de Notre-Dame aurait, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, succédé à un collége de prêtresses des faux dieux, converties à la foi par saint Leuçon, évêque de Troyes. Il fait voir par de nombreuses citations, dont quelques-unes sont produites pour la première fois, que dans un grand nombre de siéges, le prélat honorait, par une station préalable à sa prise de possession, le lieu consacré à la vénération des fidèles, pour avoir reçu les premières semences de la vraie religion. Par exemple, à Paris, l'évêque de toute ancienneté, avant son intronisation, se rendait à l'antique basilique de sainte Geneviève, déposait sur l'autel sa bannière d'une riche étoffe de soie, en laissant aux frères, avant son départ, pour la cathédrale, quatre écus d'or dont le poids était réglé. De ces exemples et d'autres considérations accessoires, l'auteur se croit autorisé à penser que les évêques de

---

une barrière *sur laquelle s'appuyaient et se reposaient ceux qui attendaient les plaids.*

Cette dernière circonstance explique dans quel sens de pareilles barrières étaient jadis considérées comme signes de juridiction, tellement qu'avant la révolution on ne manquait pas d'en poser de semblables devant l'hôtel des maires de Troyes.

Sur le vu de cette enquête qui a passé sous nos yeux, la justice fut maintenue, et le pilori muni de carcans, relevé.

Troyes avaient voulu, par ces pratiques, rendre un hommage solemnel à la haute antiquité de l'établissement chrétien, et de plus, en la personne de l'abbesse, rendre un pareil hommage à la prêtresse des premiers âges qui, par sa conversion, avait consacré dans notre pays la transition de l'idolâtrie au christianisme.

Cette conclusion pourra ne pas être acceptée sans contradiction ; en effet, longtemps avant saint Leuçon, dix-neuxième évêque de Troyes, le flambeau de la foi avait lui dans cette cité. De saints confesseurs y avaient fleuri, des martyrs l'avaient arrosée de leur sang, certains lieux y avaient déjà acquis une grande renommée de sainteté, comme le tombeau de saint Loup, sur lequel les deux fils de Clotaire vinrent, en 575, jurer la paix. Il semble que les tombeaux de ces personnages, où les basiliques élevées chez nous sous leur invocation pouvaient disputer à Notre-Dame la sorte de prééminence dont s'agit.

Ajoutons que dans la solennité de joyeux avénement, le rôle de l'abbesse se produit avec un caractère de suprématie qui n'appartient guères au néophyte à l'égard de celui auquel il doit le bienfait de la conversion.

Mais, quelque parti qu'on prenne dans une question sur laquelle, en l'absence de textes contemporains, on s'accordera difficilement, on doit reconnaître que le travail de M. Vallet contient l'exposition curieuse et méthodique des pratiques dont on cherche la signification, et de celles qui offrent le plus d'analogie dans divers siéges de France et d'Italie; que la discussion à

laquelle il les soumet et dont la conclusion reste sous sa responsabilité, est la première qui se soit exercée sur certains aspects d'un problème bien digne d'occuper les plus habiles, et soit que son système d'explication satisfasse les esprits, soit qu'il les provoque seulement à une solution plus heureuse, il est certain que sa dissertation sera lue avec fruit par ceux qui prennent intérêt à ces matières.

Par ces considérations, votre section de belles-lettres a l'honneur de vous proposer :

1° De remercier M. Vallet de sa communication ;

2° De faire imprimer son Mémoire (à l'exception des considérations preliminaires qui peuvent sans inconvénient être détachées), dans les Mémoires de la Société.

(Dans la même séance, la Société d'Agriculture a adopté ces conclusions, et a ordonné que l'impression proposée aurait lieu dans l'Annuaire, publié sous sa direction.)

EXTRAIT D'UN RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ PAR M. DE VILLEMEREUIL,

MEMBRE RÉSIDANT.

Emploi des animaux morts.

MESSIEURS,

Parmi les ouvrages que vous avez renvoyés à mon examen, j'appellerai particulièrement votre attention

sur un mémoire de M. Mendorge, membre de la Société d'Agriculture de Toulouse, qui traite de l'emploi des animaux après leur mort.

De nombreux animaux domestiques sont journellement abattus aux environs de la ville de Troyes, leur emploi ne fait que commencer à être utilisé (1) et il est susceptible de recevoir un bien plus grand développement; jai pensé qu'il était utile de mettre sous vos yeux les usages divers des matières animales.

Deux établissements importants ont été créés pour l'exploitation de ce genre d'industrie; l'un à Grenelle près Paris, l'autre à Châlons-sur-Marne.

Vous savez que depuis fort long-temps on fait avec les parties gélatineuses des animaux équarris de la gélatine et de la colle-forte, que le sang, les chairs et les entrailles sont transformés en engrais, mais aujourd'hui les chairs ont reçu un autre emploi beaucoup plus avantageux. on les a utilisées pour la nourriture des porcs et des volailles. En appliquant la vapeur à la désinfection des cadavres, on est parvenu à les assainir et à les purger de toute odeur infecte. Les porcs nourris par ce procédé s'engraissent avec la plus grande facilité dans un espace de six semaines ou deux mois; leur chair est belle et savoureuse et il a été reconnu par un jury médical qu'elle était aussi salubre que si les animaux avaient reçu leur nourriture ordinaire. Quelques

(1) Un établissement a été fondé, en 1832, aux Hauts-Clos, près Troyes, par MM. Persin et Labbé. Dirigé actuellement par M. Sallon-Béon. Cet établissement prend de nouveaux développements: on y fabrique des engrais, du noir animal, de la colle et de la graisse pour les roues de voiture.

philantropes avaient craint que le caractère des quadrupèdes soumis à ce régime ne devînt féroce, l'expérience les a complètement rassurés.

Il existe déjà aux environs de Paris des porcheries contenant jusqu'à mille animaux. Toutes prospèrent et elles ont fait porter le prix du kilogramme de chair de cheval, de un centime à quatre.

Vous voyez, Messieurs, que les animaux après leur mort peuvent encore donner des produits très-importants : la matière cornée produit l'huile de pied de bœuf, les os le noir animal, la graisse a une valeur, le sang, les chairs et les intestins s'utilisent pour la nourriture des porcs et des volailles ; mais cela ne suffit pas encore : M. Jules Séguin vient de faire une nouvelle découverte qui a pour but d'utiliser les gaz méphitiques qui s'exhalent de toutes ces matières. Il est parvenu à les convertir en gaz inflammables tellement purs qu'ils seront susceptibles de servir à l'éclairage des appartements. Il a même été reconnu que cinquante-trois litres de gaz suffisent à donner, pendant une heure, une lumière égale à deux fois et demi celle que produirait une lampe Carcel.

Vous m'excuserez, Messieurs, de m'être autant arrêté sur ce mémoire. Il fait une telle application des sciences exactes aux usages d'économie domestique, que j'ai pensé qu'il devait attirer votre attention.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Nos 77 et 78.

Ier ET IIe TRIMESTRES DE L'ANNÉE 1841.

PROPOSITIONS

FAITES AU CONSEIL MUNICIPAL DE TROYES,

EN SA SESSION DE FÉVRIER 1841,

PAR M. J. L. DELAPORTE, L'UN DE SES MEMBRES,

Concernant les moyens d'éteindre la mendicité dans cette cité, et d'y compléter l'organisation des secours publics en faveur des indigens de tous les âges et de toutes les classes, tant en état de santé qu'en état de maladie (1).

MONSIEUR LE MAIRE ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL,

L'un des premiers devoirs des assemblées municipales, l'un des premiers objets qui doivent exciter la sollicitude des mandataires de la cité, surtout dans une ville manufacturière et très-peuplée, c'est le soin de préparer les moyens de secourir l'indigent dans les diverses positions où l'infortune peut le plonger.

(1) Ce travail a été communiqué par son auteur à la Société, en sa séance du 19 mars 1841, sous la forme suivante : La

Telle a toujours été notre pensée, et si j'ai tardé jusqu'à présent à vous entretenir d'une manière expresse de cette importante question, c'est que j'espérais que vos attributions, si restreintes par la parcimonie avec laquelle les législateurs de l'empire et de la restauration ont dispensé des pouvoirs aux conseils municipaux, seraient enfin étendues. Je croyais que, si, en raison de la modeste sphère où ces corps sont et doivent être placés dans la hiérarchie des autorités, il ne devait jamais leur appartenir de prendre quelques-unes de ces grandes mesures, qui touchent à l'organisation sociale, et qui seules permettront de prévenir l'indigence, autant que possible, au moins tous les établissements de bienfaisance quelconques seraient soumis à leur surveillance et à leur direction. Il me semblait que le moment allait arriver, où le législateur comprendrait que, si un grand nombre d'agents doivent

---

Société Académique de l'Aube, organisée sur de larges bases, ne regarde comme lui étant étranger rien de ce qui intéresse la population de ce département, et surtout les classes indigentes. C'est pourquoi, Messieurs, je viens soumettre à votre examen un mémoire contenant un ensemble de propositions de bienfaisance, que j'ai présentées au conseil municipal de Troyes, en faveur des diverses catégories d'infortunés qui abondent, hélas! dans cette ville.

Dans un semblable sujet, il faut, pour bien faire et pour réussir, être aidé des conseils des hommes les plus éclairés, obtenir le concours de la plupart des citoyens : c'est dans ce double but que j'appelle votre attention et vos observations sur ces propositions dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture. Si vous les jugiez dignes de votre approbation, j'entreverrais l'heureux espoir que votre appui en rendra l'exécu-

travailler à administrer et à répandre les secours de la charité publique, une seule et même autorité locale devrait en régler l'emploi, sous le contrôle de l'autorité supérieure. Car, Messieurs, l'indigence est une, quoiqu'elle se présente tout à tour sous la forme d'un faible enfant, d'un orphelin, d'un malade, d'un infirme, d'un vieillard auquel le poids des années enlève toutes ses forces, et quelquefois même d'un homme valide et dans la vigueur de son âge, qui, tout d'un coup, par quelques circonstances fatales, vient à manquer d'ouvrage. Ils ont tous des besoins; à tous il est dû des secours, quoique différents. A ceux-là, il faut des asiles et chaque jour des moyens de subsistance; à ceux-ci du travail, à quelques-uns des secours temporaires.

Dans une société aussi civilisée que la nôtre, tous les malheureux doivent trouver assistance. Les fonds consacrés à la bienfaisance publique par les générations qui nous ont précédés, les prélèvements opérés sur la caisse communale, les subventions de l'état, le tribut

---

tion plus facile, et je m'en réjouirais; car, quelque prix que j'aie attaché à diverses mesures, qu'en différentes circonstances j'ai proposées au conseil municipal de cette ville, il n'en est point dont j'aie désiré le succès avec autant d'ardeur. Aussi est-ce la seule pour la réussite de laquelle je me sois permis d'invoquer votre secours, quoique je sache, depuis longtemps, avec quelle bienveillance vous accueillez les demandes qui ont pour objet de mettre à contribution votre crédit et vos lumières (a).

(a) La Société, après avoir entendu la lecture du Mémoire de M. Delaporte, en a confié l'examen à une commission composée de cinq de ses membres, qui ont fait leur rapport en la séance du 16 avril suivant, comme on le verra plus bas.

actuel des personnes qui sont dans l'aisance, doivent présenter, dans leur réunion, une somme totale qui suffise à tous les besoins divers que nous venons d'énumérer.

Persuadé que telle serait la manière dont le législateur concevrait l'organisation des établissements de bienfaisance, j'attendais que, soit une loi spéciale concernant les secours publics, soit les lois d'attributions municipales et départementales vinssent en réglen le système, et jusque-là, je croyais devoir m'abstenir de vous entretenir de ce grave sujet.

Aujourd'hui, Messieurs, que les lois d'attributions précitées ont paru, et n'ont, à cet égard, rien ou presque rien ajouté aux pouvoirs des assemblées qu'elles concernent ; aujourd'hui que je vois loin de nous encore le moment où le législateur réalisera enfin, en matière de bienfaisance publique, les grandes vues et les principes que l'assemblée constituante n'a eu que le temps de proclamer, et que les assemblées qui la suivirent ont vainement, et imparfaitement d'ailleurs, essayé de mettre en action, je ne puis rester plus long-temps sans vous soumettre mes idées sur ce sujet, au moins en ce qui concerne notre cité. Il ne s'agit point ici d'envisager la difficile et immense question du paupérisme sous un point de vue théorique, et d'appeler vos votes sur telle ou telle doctrine sociale. Je n'ignore point quelles sont vos attributions légales, et je sais que ce grand problème à résoudre n'entre pas dans l'ordre des travaux de cette assemblée : et non seulement je ne songe pas à vous entraîner hors du cercle de vos

pouvoirs ; mais même je ferai tous mes efforts, dans les mesures toutes pratiques de bienfaisance que je viens vous proposer, pour ne point sortir de la limite des ressources que je présume pouvoir être appliquées à leur exécution.

Mais avant de formuler mes propositions, je vous prie de me suivre un instant dans le rapide examen que je dois faire avec vous, Messieurs, des établissements qui existent en cette ville, et qui, ayant pour objet l'assistance des malheureux, sont entretenus, soit à l'aide de fonds publics spéciaux, soit tout à la fois par la bienfaisance publique et par celle des particuliers, ainsi que par le zèle et le dévouement des personnes auxquelles ils sont confiés.

L'administration des hospices donne un asile à 47 vieillards de l'un et de l'autre sexe, à 9 incurables et à 40 jeunes garçons, ainsi qu'à 81 jeunes filles : ces dernières habitent la maison dite de la Providence, qui dépend de l'ancien couvent de Saint-Martin-ès-Aires, et tous les autres sont logés à l'hospice de Saint-Nicolas. Pour y être admis, les vieillards doivent être âgés de 70 ans, être nés à Troyes, ou bien y être domiciliés depuis quinze ans au moins, et non atteints d'infirmités telles qu'ils ne puissent habituellement se soigner eux-mêmes : le mari et la femme ne peuvent y être admis en même temps. Les jeunes garçons y sont reçus depuis 7 ans jusqu'à 12, et y restent jusqu'à 15 ans, après quoi on les met en apprentissage. Pour les jeunes filles, l'âge de leur entrée dans l'établissement est de 7 à 10 ans, et celui de la sortie est fixé à 18 ans, terme

après lequel l'administration les place le plus avantageusement possible. Les conditions d'admission des enfants sont, outre l'âge qui vient d'être indiqué, d'être nés à Troyes, d'avoir perdu leurs père et mère, ou l'un des deux, et d'appartenir à des parents inscrits sur les registres de la charité.

A l'Hôtel-Dieu, l'administration des hospices met à la disposition des malades de l'un et de l'autre sexe, et de tout âge, 101 lits, au nombre desquels ne sont pas compris les 25 destinés aux enfants trouvés, 7 lits consacrés aux femmes en couche, ainsi que ceux qui sont réservés pour les militaires en activité de service. Les malades atteints d'affections psoriques et syphilitiques, à l'exception des militaires, n'y sont point admis.

Enfin, conformément au décret du 19 juillet 1811, ainsi qu'aux lois annuelles de finances, l'administration des hospices de cette ville est chargée de recevoir les enfants trouvés et les enfants abandonnés, et de pourvoir à leur entretien à l'aide du concours des fonds du département et des communes : ce service y est bien organisé et fait avec le plus grand soin. Néanmoins, nous ne pouvons nous dispenser d'émettre ici le vœu que des mesures soient prises, le plus tôt possible, par le législateur et par le gouvernement, à l'effet d'étendre plus long-temps, et d'une manière plus complète, la protection de l'état sur ces jeunes infortunés.

Le bureau de bienfaisance distribue annuellement aux pauvres une somme de 18,000 fr. au moins, en aliments, médicaments, bois et charbon, vêtements,

linge et argent : dans les années calamiteuses, il arrive par divers moyens à élever ces secours à une somme plus forte.

Sous les auspices du même bureau, et dans des bâtiments fournis en grande partie par la ville, les sœurs de Saint-Vincent de Paule, qui sont chargées des distributions dont il vient d'être parlé, dirigent en outre deux ouvroirs qu'elles ont créés à l'aide des plus généreux efforts, et où elles logent, nourrissent et entretiennent environ 138 jeunes filles de 8 à 10 ans jusqu'à 18. Ces dignes sœurs enseignent à ces jeunes élèves, indépendamment des premières notions d'instruction élémentaire, les travaux de la couture et du repassage, moyennant une faible rétribution qui leur est payée pour apprentissage, tant sur les fonds des secours publics, que par diverses personnes généreuses et bienfaisantes.

La société de charité maternelle, à l'aide des ressources que lui créent les subventions de l'état et du département, et les dons de plusieurs bienfaitrices et de ses souscripteurs, distribue, chaque année, à un grand nombre de femmes en couche (216 en 1840), des secours en nature et en argent, ainsi que des layettes pour leurs enfants.

Pour ne rien omettre, s'il est possible, nous ajouterons que les indigents atteints d'aliénation mentale sont transportés aux hospices de Maréville et de St-Dizier, où ils sont soignés aux frais du département et de la ville; que des aumônes sont faites aux pauvres par un grand nombre de personnes qui n'emploient pas la voie

du bureau de bienfaisance ; que la plupart des médecins donnent, chaque jour, des consultations gratuites, les uns à l'Hôtel-Dieu, les autres en leurs domiciles, et qu'ils visitent aussi gratuitement les malades pauvres auprès desquels ils sont appelés ; que du bois et des vêtements sont donnés à des enfants indigents par quelques associations de citoyens charitables, qui cherchent ainsi à favoriser le développement de l'instruction primaire. Enfin nous n'oublierons point de mentionner les associations de secours mutuels formées dans quelques classes d'ouvriers et qu'il importe d'encourager, la caisse d'épargne et de prévoyance, les cours gratuits fondés pour l'enseignement des adultes, les douze écoles primaires gratuites destinées à l'instruction des enfants pauvres de l'un et de l'autre sexe, les deux salles d'asile ouvertes pour garder et soigner, durant la plus grande partie du jour, les enfants de 2 à 6 ans, et de dire que ces salles d'asiles sont gratuites et entretenues, ainsi que les écoles et les cours précités, soit aux frais de la ville, soit par des associations de bienfaisance.

Tels sont les divers établissement fondés à Troyes, soit de notre temps, soit par la générosité de nos pères ; tels sont les divers genres de secours que la classe pauvre reçoit ici, tant de la charité publique que de celle des particuliers.

Comme vous devez déjà le pressentir, Messieurs, ces moyens, quoique nombreux, sont encore insuffisants pour atteindre au but que nous avons indiqué en commençant, et qui doit nous faire arriver à secourir le malheur sous toutes ses formes et dans toutes ses

positions. Aussi voyons-nous de toute part la désolante mendicité, cette fille hideuse du moyen-âge, née des temps barbares et des premières ardeurs de la charité chrétienne. Les anciens peuples civilisés ne paraissent point avoir connu ce fléau; ils ne l'ont jamais laissé souiller leurs regards, ni attrister leurs cœurs. Les Egyptiens ne souffraient ni mendiants ni vagabonds, sous aucun prétexte; et, afin d'ôter toute excuse d'oisiveté, les intendants des provinces étaient chargés d'entretenir, chacun dans leur district, des ouvrages publics où ceux qui n'avaient pas d'occupation étaient obligés de travailler.

Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevaient tous les jours du trésor public deux oboles (environ 25 centimes de notre monnaie) pour leur entretien. Dans la plupart des sacrifices, il leur était réservé une partie de la victime; et dans ceux qui s'offraient tous les mois à la déesse Hécate par les personnes riches, on joignait un certain nombre de provisions et de pains destinés aux malheureux.

Les anciens Romains établirent parmi les premières fonctions de leurs censeurs, de veiller sur les mendiants et les vagabonds, et de faire rendre compte de leur temps à tous les citoyens. Ils condamnaient aux mines ou à d'autres ouvrages publics ceux qu'ils trouvaient en faute. Ils pensaient que c'était mal placer sa libéralité, que de l'exercer envers des mendiants capables de gagner leur vie; mais ils portaient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres, qui tombaient dans l'indigence, ou par la vieillesse, ou par des infirmi-

tés, ou par des évènements malheureux. Dans chaque famille, ils veillaient avec attention sur ceux de leurs parents ou de leurs alliés qui étaient dans le besoin, et ils ne négligaient rien pour les empêcher de se livrer à la mendicité, qui leur paraissait pire que la mort.

Après de tels exemples, l'on se demande comment une nation, qui prétend marcher à la tête de la civilisation moderne, n'a point encore su remédier à une pareille calamité. Les édits de proscription contre les mendiants n'ont cependant point manqué en France, dans presque tous les temps. La peine des galères, prononcée par ces édits contre les mendiants vagabonds, n'a pas pu être infligée; car il à toujours répugné au ministère public de poursuivre un indigent s'abandonnant à la mendicité par ce qu'infirme, il ne trouvait pour asile aucune maison de refuge, ou bien valide, il n'avait pas su se procurer de moyens de travail. Pour qu'une loi contre la mendicité puisse être mise en vigueur, il faut qu'elle soit accompagnée, 1° d'un appareil de travaux publics, qui occupent l'homme et le nourrissent; 2° d'une série d'asiles publics ouverts à l'indigence incapable de travail, c'est-à-dire aux enfants, aux malades et aux vieillards infirmes et abandonnés par leurs familles; 3° de secours qui mettent ceux qui peuvent être laissés dans leur famille à même de trouver, dans ces asiles domestiques, le strict nécessaire pour subvenir à leurs besoins.

C'est ce qu'avait proclamé l'assemblée constituante dans sa mémorable instruction du mois d'août 1790, concernant les fonctions des assemblées administratives:

c'est ce qu'avaient entrepris d'organiser les décrets du 19 mars 1793, et des 24 vendémiaire et 22 floréal an 2; mais c'est ce qui resta une lettre morte dans le gouffre immense de nos lois, et fut remplacé par le régime incomplet et éphémère du décret impérial du 5 juillet 1808. Et aujourd'hui, MM. de tout ce qui a été ordonné à l'effet de prévenir la mendicité et de l'interdire, il ne reste plus que quelques articles du code pénal. C'est sans doute à cause de cette presque nullité de moyens que l'administration municipale de cette ville n'a pu rien faire d'efficace contre la mendicité, nonobstant votre délibération du 17 février 1838, par laquelle sur la proposition de notre honorable collègue M. Anner-André, vous avez invité M. le Maire à employer tous les moyens qui sont à sa disposition, pour empêcher les indigents valides de se livrer à la mendicité dans la ville de Troyes, et à présenter au conseil, le plus tôt possible, un projet indiquant les dépenses aux quelles pourrait donner lieu l'exécution des mesures les plus convenables à adopter pour atteindre le même but à l'égard des pauvres non valides.

Dans cet état des choses, il vous appartient, à ce qu'il me semble, de prendre l'initiative des mesures à employer pour suppléer, autant que possible, à l'inaction de l'autorité législative, et pour donner aux magistrats le pouvoir de mettre en vigueur les dispositions pénales de l'article 274 du code précité. Mais avant de poursuivre le malheureux qui mendie pour assurer son existence, il faut compléter, autour de nous, les moyens de secours publics, c'est-à-dire chercher à accroître

ceux qui sont insuffisants, et créer ceux qui manquent. Et à cet effet, pour ne pas trop grever la caisse municipale qui se remplit avec les deniers de toutes les classes de la société, et qui est déjà chargée de satisfaire à de nombreux services, il faut faire un appel aux classes aisées qui doivent, par humanité et dans leur propre intérêt, pourvoir presqu'à elles seules aux besoins des malheureux. Je vous dirai tout à l'heure, MM. comment il me semble que cet appel pourra et devra s'effectuer; mais auparavant, je dois examiner avec vous ce qui reste à faire ici pour organiser convenablement les divers secours publics, et pouvoir réellement proscrire la mendicité, sans être inhumain.

Obligé d'avoir toujours présente à l'idée l'exiguité des ressources à consacrer à nos projets, je proportionnerai toutes mes propositions à la faiblesse des moyens d'exécution. Ainsi, quant à l'enfance, n'ayant point à nous occuper ici des enfants trouvés et abandonnés que des lois spéciales ont placés sous une autre protection que celle des communes, et m'en référant au vœu que j'ai émis plus haut relativement à eux, je ne vous demanderai, en faveur des enfants en bas âge, qui sont valides et qui ont conservé leurs parents, que d'ajouter à ce qui a déjà été créé pour eux, une troisième salle d'asile, aussitôt qu'il vous sera possible : et pour ceux qui sont, ou orphelins et de familles pauvres, ou infirmes et appartenant à des parents invalides et indigents, j'invoquerai un plus grand nombre de places à fonder dans les établissements destinés à les recevoir. A cet effet, je pense que le conseil doit, non seulement faire un appel

à tous les cœurs généreux pour obtenir de nouvelles fondations, mais encore établir lui-même, aussi souvent qu'il le pourra, à l'aide des fonds municipaux, quelques bourses de ce genre. Enfin, en faveur des enfants plus âgés, il serait convenable d'allouer, chaque année, un crédit destiné à payer des apprentissages; car, je regarde comme une charge de la commune de conduire l'éducation et l'instruction des enfants pauvres jusqu'au point où ils pourront se suffire à eux-mêmes.

A l'égard des indigents arrivés à l'adolescence, à l'âge mûr, à la vieillesse, pour bien déterminer tous les genres de secours que la société leur doit, il est nécessaire de distinguer, dans ces divers âges de la vie, l'homme malade de l'homme en santé, l'homme habituellement incapable de travailler de l'homme privé momentanément d'ouvrage, l'homme infirme de l'homme valide.

Un asile étant préparé, à l'Hôtel-Dieu de cette ville, pour l'homme malade, il semblerait d'abord qu'il n'est pas besoin de s'occuper ici de l'indigence dans cette position. Mais, MM., vous savez qu'heureusement une grande partie des malades indigents ne réclament pas toujours leur admission dans cet hospice. Vous savez combien, sans cela, cet établissement serait en maintes circonstances au-dessous des besoins; et vous n'ignorez pas nonplus qu'on n'y reçoit, ou qu'on n'y conserve qu'avec la plus grande circonspection, ceux qui sont atteints de maladies chroniques, et que ceux qui sont en proie aux affections psoriques et syphilitiques n'y sont

point admis. Aussi nous semble-t-il nécessaire d'invoquer votre concours pour arriver à compléter l'organisation du service médical de bienfaisance.

D'une part, le conseil nous paraît devoir faire tous ses efforts pour obtenir de l'administration des hospices qu'elle établisse, le plus tôt possible, dans les dépendances de l'Hôtel-Dieu, un quartier destiné au traitement des maladies psoriques et syphilitiques. Les hospices, l'état, le département de l'Aube, et la ville de Troyes s'empresseraient sans doute, chacun de leur côté, de concourir aux frais d'entretien de cet établissement. Les hospices fourniraient le bâtiment et ses dépendances, ainsi que tous les employés nécessaires au service, sans avoir besoin, pour ce dernier objet, d'augmenter leurs dépenses ; car le personnel, actuellement attaché au service de l'Hôtel-Dieu, a déjà plus d'une fois été déclaré par le conseil, comme pouvant suffire à un plus grand nombre de malades qu'il n'y en a dans cet hospice. La santé de la garnison est trop intéressée à ce que cet établissement soit fondé et se soutienne, pour que le gouvernement n'y contribue point à l'aide de quelques fonds pris sur les crédits qui lui sont alloués annuellement pour aider les établissements sanitaires et de bienfaisance. Le département se trouve plus immédiatement encore intéressé à cette création, et n'hésitera pas sans doute à contribuer à son entretien, puisque, depuis longues années, il affecte des fonds en son budget pour qu'il soit donné des soins aux individus atteints de maladies de ce genre. La ville a déjà témoigné tout le désir qu'elle a de voir se former un établissement aussi utile,

en votant un crédit de 3,000 fr. qu'elle a mis à cet effet à la disposition de M. le Maire ; et j'aime à croire, MM. que vous n'hésiterez pas à accorder un secours annuel de la même valeur, s'il en est besoin, jusqu'à ce que les hospices soient mis à même, par de nouvelles donations, de subvenir, sans votre secours, à cette nouvelle charge. Les dépenses d'entretien ne seront d'ailleurs pas fort élevées ; car il ne sagit point à nos yeux, de créer, quant à présent, un grand établissement. Il suffirait, pour commencer, d'une modeste dépendance de l'Hôtel-Dieu, où se trouveraient des bains appropriés à leur destination, une salle de travail, un réfectoir, un dortoir, une cour, un préau couvert, et une salle de consultation, où se rendraient, à des heures différentes, les malades de l'un et de l'autre sexe qui ne seraient point traités dans l'établissement. Si l'économie l'exige, on n'y recevrait d'abord à demeure, que les femmes qui se livrent à la prostitution, et qu'il faut arracher à leur liberté pour pouvoir les guérir. A l'exception des bains et des fumigations que l'on viendrait prendre dans cette maison, et de quelques pansements qui y seraient faits, les autres malades, plus ou moins voisins de l'indigence, pourraient se soigner dans leurs domiciles : les moyens leur en seraient fournis gratuitement, et ces moyens peuvent être rendus très-peu coûteux. Employé de bonne heure le remède arrêterait les progrès de la maladie, assez à temps pour que ces malheureux ne soient point forcés de renoncer à tous leurs travaux, et réduits ainsi à une misère absolue.

D'autre part, il y a lieu de solliciter du bureau de

bienfaisance des mesures propres à assurer des soins médicaux plus complets que ceux donnés actuellement aux indigents qui sont atteints de maladies quelconques, et qui restent dans leurs foyers domestiques. Parmi tant de médecins que notre ville renferme, et qui tous sont animés des sentiments les plus philantropiques, il serait facile de trouver, pour chaque section ou quartier, un homme dévoué qui se rendrait chaque jour chez des malheureux que les sœurs de charité lui auraient indiqués, comme ayant besoin d'être visités. Sous la direction de ces médecins, les sœurs donneraient leurs soins à ces malades, et leur apporteraient tout ce qui serait prescrit pour leur guérison. Les moyens pharmaceutiques, choisis avec une intelligente économie, n'occasionneraient qu'une bien faible dépense : ils seraient convenablement employés ; et ce qui n'est pas moins précieux, un régime diététique, aussi approprié que possible aux besoins des malades, serait conseillé et suivi avec fruit. De la sorte, bien des malheureux, qui languissent pendant un long temps, seraient très-souvent rendus promptement à la santé, à leurs travaux et à leurs familles, qui attendent quelquefois d'eux leur principal soutien. Et si, pour obtenir ces heureux résultats, le bureau de bienfaisance ne pouvait point trouver, ce que je ne présume pas, un concours assez actif de la part de médecins non salariés, il y aurait lieu alors de charger de tout ce service un ou plusieurs médecins que l'on rétribuerait.

L'indigent valide et dans l'état de santé, soit privé momentanément de travail dans de tristes circons-

tances, soit ne gagnant, en certains moments, qu'un salaire insuffisant pour qu'il pourvoie à ses besoins et à ceux de sa famille, doit aussi attirer votre sollicitude et votre bienveillance.

Dans le premier cas, la privation momentanée de travail, vous devez, Messieurs, faciliter à l'administration municipale le succès des soins qu'elle doit prendre pour procurer de l'ouvrage aux malheureux qui n'ont pas su en trouver par eux-mêmes. Et à cet effet, je vous demanderai d'inscrire, chaque année, dans votre budget, un fonds destiné à des travaux de terrassement, qui serviront tout à la fois à acquitter une dette envers l'humanité, et à l'assainissement de cette ville.

Le deuxième cas rentre entièrement dans le service actuel du bureau de bienfaisance qui, par des distributions quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles d'aliments, de vêtements et de divers autres objets, doit aider le malheureux dont le salaire est momentanément insuffisant pour ses besoins. Laissant au zèle et au dévouement éprouvés des membres de cette administration le soin d'y pourvoir, tant à l'aide des fonds municipaux annuellement votés, qu'avec les autres ressources dont ils disposent, je ne vous en occuperai pas.

Enfin, Messieurs, vient l'indigent infirme ou invalide, et habituellement incapable de travailler, quelle qu'en soit la cause. C'est en faveur de celui-là qu'il faut organiser des secours de tous les instants, pour satisfaire aux devoirs de l'humanité. Si vous ne lui avez assuré un asile et sa subsistance, vous ne pourrez

pas lui interdire de présenter ses infirmités sur la place publique, et, de sa voix déchirante, d'y invoquer la charité ; car, suivant les articles 274 et 275 du code pénal, pour avoir le droit de punir un mendiant non valide, il faut que cet individu ait été *trouvé mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public organisé, afin d'obvier à la mendicité.*

Si vous voulez donc, Messieurs, sérieusement arriver au but que nous nous proposons tous, celui d'éteindre la mendicité en cette ville, il faut organiser l'établissement exigé par la loi que je viens de vous citer. Nous ne pouvons vous dissimuler que, pour accomplir cette tâche si honorable, il se présentera devant vous plus d'une difficulté. Il faut un bâtiment suffisant, un mobilier et une dépense annuelle d'entretien et de nourriture ; et les ressources municipales, me direz-vous, ne permettront d'affecter qu'un faible secours à cette utile entreprise. Je sais que la caisse communale a déjà bien des dépenses à sa charge, et qu'il lui sera difficile de concourir à celle-ci dans une forte proportion. Mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, c'est sur la bienfaisance particulière, qui ne fut jamais invoquée en vain parmi nous, que je compte, pour faire presque tous les frais de la dotation mobilière et de l'entretien annuel de cet établissement. La ville, suivant ce que j'espère, n'aurait à fournir qu'une faible partie du mobilier et les bâtiments ; et j'ajouterai tout de suite que ces bâtiments existent et n'attendent plus que leur affectation à cet usage auquel le donateur les a expressément destinés. Vous sa-

vez, Messieurs, que la propriété dite du Petit-Séminaire a été donnée à la ville, par décret du 19 germinal an XIII, pour y établir un dépôt de mendicité. Ces bâtiments et leurs dépendances nous paraissent devoir suffire à l'établissement que je vous propose : car ils servaient, il y a quelques années, à loger 300 hommes de garnison, et ils contiennent en ce moment les 96 vieillards et enfants qui appartiennent à l'hospice Saint-Nicolas actuellement en reconstruction. Des renseignements que nous avons pu recueillir, il semble résulter que les indigents invalides qui pourront réclamer leur admission dans ce dépôt de mendicité, et auxquels, en l'état de la législation, il ne peut être interdit de mendier, qu'après leur avoir offert un asile, n'excéderont guère le nombre de cent. Sans qu'il soit indispensable de tenir compte de ce qui s'est passé dans d'autres villes qui, proportionnellement à leur population, ont donné un chiffre inférieur à ce dernier, et en ne prenant même qu'en faible considération ce vif amour de l'air libre, qui rendra plus d'un pauvre, menacé d'en être privé, ingénieux à se procurer des ressources, soit par lui-même, soit par sa famille, les enquêtes, faites ici, en 1832 et 1839, nous sembleraient pouvoir suffire pour justifier nos prévisions. Ces enquêtes, les seules auxquelles il ait été procédé depuis longues années, et dont nous puissions parler, en connaissance de cause, ont donné les résultats suivants : La première, qui a duré depuis le mois de mars 1832, jusqu'en juillet 1833, a fait délivrer 132 autorisations de mendier, dont 49 pour un an, 38 pour six mois, 43

pour trois mois, et 2 pour un temps indéterminé. En toute cette période de temps qui embrasse 16 mois entiers, dans une année aussi triste que celle où le choléra avait sévi à Troyes, et fait visiter avec un soin si minutieux tous les infortunés, 63 hommes et 69 femmes ont été reconnus comme ayant seuls le besoin et le droit de mendier, en cette ville, sans pouvoir être poursuivis.

L'enquête de juillet 1839, unique résultat de votre délibération précitée, a été faite en quelques séances, et avec peu d'unité. L'indulgence naturelle pour des voisins, de malheureux habitants de son quartier, s'est fortement fait sentir dans l'examen des demandes d'autorisation de mendier. Sur 257 demandes, 223 ont été accueillies. Toutefois, il est nécessaire de dire qu'un grand nombre de ces autorisations n'ont été données, soit que pour un temps très-court, un mois, par exemple, soit que pour un jour par semaine, ou même un jour par mois. En cette circonstance d'ailleurs, il n'y a pas eu une enquête rigoureuse; car les déclarations des demandeurs ont été admises sans être suffisamment constatées, au moins pour beaucoup de ces malheureux, dont plusieurs convinrent même qu'ils ne se livraient à la mendicité que depuis quelques semaines.

Les habitants actuels du Petit-Séminaire forment un établissement qui a beaucoup d'analogie avec celui que nous vous proposons de créer. Ainsi, après leur départ, qui ne sera guère retardé au-delà de l'époque où vous pourrez être en mesure d'ouvrir aux indigents l'asile dont nous vous soumettons le projet, il n'y aura que peu de dépense à faire pour préparer les lieux à

recevoir leurs nouveaux hôtes. Il ne restera donc à pourvoir, pour ainsi dire, qu'au premier mobilier et aux dépenses d'entretien. La ville pourrait accorder quelques objets de literie, et un appel fait aux âmes bienfaisantes en amènerait le complément. Des listes de souscription ouvertes et présentées à domicile, produiraient certainement, comme dans un grand nombre d'autres villes, les fonds nécessaires pour tous les frais d'entretrien annuel de l'établissement.

Une création analogue, et destinée à des pauvres encore valides, fut projetée à Strasbourg en 1830, et quelques mois après, des souscriptions avaient assuré des ressources suffisantes : Aussi l'établissement fut-il fondé immédiatement. Il se soutient, depuis ce temps, et sa dépense moyenne, pour chacun des 123 individus y admis, suivant les comptes que j'ai l'honneur de vous présenter, est de 32 centimes par jour, ou 117 francs par an, y compris la nourriture, l'habillement et les frais d'administration.

Pour n'avoir plus tard aucun mécompte, admettons, Messieurs, que, par diverses causes, notre dépôt de mendicité ne puisse pas être régi avec la même économie qu'à Strasbourg, et que la dépense moyenne annuelle de chaque individu, tous frais compris, soit de 150 francs. Leur nombre étant évalué à cent, comme il est dit plus haut, si l'on suppose qu'il n'y aura jamais de place vacante, la dépense annuelle d'entretien de notre établissement sera de 15,000 francs.

C'est cette somme qu'il faut trouver, en provoquant des souscriptions qui en assurent même le renouvelle-

ment pendant un certain nombre d'années. Pour arriver à ce résultat, et pour préparer l'organisation et les règlements de ce nouvel établissement, je pense que, non-seulement le concours actif de chacun des membres du conseil est nécessaire, mais encore qu'il serait convenable, et indispensable peut-être, d'inviter Messieurs les curés des huit paroisses de cette ville, les membres du bureau de bienfaisance et ceux de la commission administrative des hospices, à s'adjoindre, soit au conseil municipal entier, soit à une commission prise dans son sein, et formée d'un nombre de membres égal à celui des sections de cette ville, ou même d'un nombre double. Sous la présidence de M. le maire, cette commission mixte s'occuperait, le plus promptement possible, des détails de l'organisation projetée, et de réaliser le mobilier et les fonds nécessaires, tant pour acheter le complément de ce mobilier, que pour les dépenses annuelles.

Enfin, Messieurs, pour résumer mes propositions, j'ai l'honneur de vous prier d'arrêter;

En ce qui concerne le dépôt de mendicité destiné à servir d'asile aux indigents invalides :

1° Qu'aussitôt que les bâtiments dits du Petit-Séminaire, situés dans la rue du Flacon, seront rendus libres par le départ des vieillards de l'hospice Saint-Nicolas, ils seront affectés par la ville à l'établissement d'un dépôt de mendicité;

2° Que M. le maire sera prié de donner ses soins à la formation d'une commission composée comme il est dit plus haut, et de préparer avec cette commission, les

voies et moyens nécessaires pour la création et l'entretien dudit dépôt dont l'administration, dès qu'il sera en vigueur, sera confiée au bureau de bienfaisance de cette ville ;

3° Qu'une certaine quantité de lits, de matelats, de couvertures et de draps, pris dans le magasin de literie de la ville, seront donnés à cet établissement.

En ce qui touche les secours à accorder aux indigents valides, en état de santé :

1° Qu'un crédit sera voté annuellement au budget municipal, à l'effet d'occuper à des travaux utiles à la cité les individus privés momentanément d'ouvrage par suite de fâcheuses circonstances ;

2° Qu'il sera continué d'être accordé au bureau de bienfaisance une subvention annuelle, destinée avec ses autres ressources, à fournir des secours de diverse nature aux indigents qui gagnent, en certains temps, un salaire trop modique pour suffire à leurs besoins et à ceux de leurs familles ;

3° Que le conseil prendra sous son patronage les associations de secours mutuels déjà formées ou qui se formeront en cette ville parmi les divers classes d'ouvriers, et que M. le maire sera prié de donner ses soins à conserver et à étendre les associations de ce genre qui existent ici, et à en faire créer de nouvelles.

Relativement aux mêmes indigents, en état de maladie accidentelle :

1° Que le bureau de bienfaisance sera prié de prendre les mesures nécessaires pour assurer, suivant les idées émises ci-dessus, des soins médicaux plus complets que ceux donnés à présent, aux indigents qui, dans

leurs maladies, ne réclament point ou ne peuvent pas obtenir leur admission dans l'hopital de cette ville ;

2° Que la commission administrative des hospices de Troyes sera instamment priée d'établir, le plus tôt possible, dans les dépendances de l'Hôtel-Dieu, un quartier destiné au traitement des maladies psoriques et syphilitiques : ledit établissement pouvant être, quant à présent renfermé dans les limites ci-dessus énoncées, et la ville devant offrir de concourir à son entretien annuel pour une somme de 3,000 francs au moins, tout en réclamant sur les fonds du département et sur ceux de l'état des subventions qui y seraient également affectées.

Enfin, par rapport aux enfants indigents :

1° Qu'une troisième salle d'asile sera ouverte, aussitôt que possible, dans le 2e canton de cette ville qui n'en est pas encore pourvu ;

2° Que pour arriver, autant qu'il dépend du conseil municipal, dans l'état actuel de la législation, non seulement à soulager, mais encore à prévenir l'indigence, M. le maire sera prié de faire connaître s'il serait nécessaire de mettre à sa disposition quelques nouveaux crédits, ou d'augmenter ceux qui sont alloués chaque année, pour lui donner tous les moyens possibles de pourvoir à l'éducation morale et à l'instruction primaire et professionnelle des jeunes habitants de Troyes qui appartiennent aux classes peu aisées de la société ;

3° Qu'il sera inscrit annuellement, au budget municipal, un crédit destiné à placer en apprentissage un certain nombre d'enfants appartenant à des parents indigents ;

4° Que, pour accroître le nombre des fondations

déjà faites dans les établissements destinés à l'éducation des enfants infirmes ou orphelins, qui ne peuvent être soutenus par leurs familles, non seulement il sera voté aussi souvent que possible, au budget communal, les fonds nécessaires pour créer une ou plusieurs places de ce genre; mais encore, que l'attention publique sera appelée sur ces fondations de bienfaisance si dignes d'exciter la sollicitude des cœurs généreux.

Extrait du procès-verbal de la séance de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, en date du 16 *Avril* 1841.

Vu l'absence de M. Delaporte, le secrétaire adjoint remplit les fonctions de secrétaire.

M. Gayot, au nom d'une commission de cinq membres, lit un rapport *sur un Mémoire de M. Delaporte, concernant les moyens d'éteindre la mendicité dans la ville de Troyes, et d'y compléter l'organisation des secours publics en faveur des indigents.*

Le rapporteur, après avoir passé en revue les différents secours publics organisés à Troyes, en faveur des indigents, et en avoir démontré l'insuffisance; après avoir examiné en détail les propositions contenues dans le mémoire de M. Delaporte, et avoir prouvé l'utilité incontestable de chacune d'elles, déclare que la commission a applaudi vivement au travail de M. Delaporte, par ce qu'il aborde de front la question si difficile de l'extinction de la mendicité dans la ville de Troyes; parce qu'il la met en lumière; parce qu'il prouve à l'aide des faits eux-mêmes qu'il est possible, qu'il est facile même de la résoudre avec succès.

En conséquence de ce rapport, et après en avoir délibéré,

La Société,

Considérant qne le Mémoire de M. Delaporte, débat et résume d'une manière lumineuse la question de la mendicité dans la ville de Troyes, et établit victorieusement les moyens pratiques d'arriver à l'extinction de cette mendicité ;

Considérant que la mise à exécution des mesures proposées par M. Delaporte est une œuvre à la réalisation de laquelle la société veut contribuer de tout son pouvoir,

Décide conformément aux conclusions de sa commission,

1°. Qu'elle donnera au travail de M. Delaporte, toute la publicité qui dépend d'elle en l'insérant dans ses mémoires ;

2°. Qu'elle déclare donner son entière approbation aux mesures indiquées par M. Delaporte, pour arriver à l'extinction de la mendicité ;

3°. Qu'une copie de la présente délibération sera envoyée à M. le maire et au conseil municipal de Troyes, dans le but de prouver l'intérêt que prend la société à la prochaine et prompte exécution des plans proposés par M. Delaporte ;

4°. Que la présente délibération sera insérée en entier dans les Mémoires de la société, à la suite du travail de M. Delaporte.

Signés. HUBERT, présidt. A. GAYOT, secrét.-adj.

Pour extrait conforme au procès-verbal,

Le secrétaire de la Société, J. L. DELAPORTE.

DOCUMENTS STATISTIQUES AGRICOLES,

CONCERNANT LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE ET LES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES,

Extraits de la Statistique de la France, publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce, et présentés à la Société, en sa séance du 19 février 1841,

Par M. DELAPORTE, Secrétaire.

MESSIEURS,

Le grand ouvrage de la Statistique de la France, entrepris, en 1835, par le gouvernement, se poursuit avec activité. Des seize parties qui doivent le composer, et qui sont comprises sous la nomenclature suivante, territoire, population, agriculture, mines, industrie, commerce intérieur, commerce extérieur, navigation, colonies, administration publique, finances, force militaire, marine, justice, cultes, instruction publique, trois ont été publiées en 1837 et 1838, savoir, celles qui concernent le territoire, la population et le commerce extérieur.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à la société, en 1839, des deux premières, et je lui ai présenté un extrait de tout ce qui se rapportait à notre département; l'autre partie a été renvoyée à l'examen de l'un de nos collègues.

Le gouvernement a fait terminer, en 1840, tout ce qui est relatif à l'agriculture, et en a publié la première moitié en deux tomes grand in-4°, dont vous avez reçu un exemplaire; grâce à la bienveillante de

M. le ministre envers la société, et aussi grâce au bon souvenir de notre savant correspondant, M. Moreau de Jonnès, qui est chargé de la direction de cet immense travail, et qui s'en acquitte avec autant de zèle que de talent.

En votre séance du 15 janvier dernier, vous m'avez fait l'honneur, cette fois encore, de me confier le soin de vous en rendre compte : je me suis empressé de satisfaire à vos désirs, et je viens vous présenter un aperçu de ce qu'il contient, et un extrait de tout ce qu'il renferme de documents relatifs à notre département.

Les deux tomes dont j'ai à vous entretenir forment, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, la première moitié de la partie *agriculture* : ils comprennent la statistique agricole de la partieorientale de la France, formée des quarante-trois départemens sis à l'est du méridien de Paris, et renfermant par conséquent le département de l'Aube et ceux qui l'entourent.

Vous savez sans doute, Messieurs, avec quel soin les documents, que cet ouvrage contient, ont été recueillis, et comment l'on a évité, autant qu'il était possible, la plupart des erreurs dont les recherches statistiques sont nécessairement entachées. Pour obtenir toutes les données nécessaires à l'accomplissement de cette vaste entreprise, et faire exécuter dans chacune des trente-sept mille communes de la France un cadastre de son domaine agricole, un inventaire de ses produits ruraux, un recensement de ses animaux domestiques, et un tableau de ses consommations, des instructions ont

été adressées aux préfets et transmises par ces magistrats à chacun des sous-préfets et des maires. A ces instructions était joint un tableau modèle, dont elles prescrivaient de remplir les colonnes par des chiffres exprimant, en mesures métriques et en monnaies décimales, l'étendue de chaque espèce de culture, des pâturages et des bois, la quantité et la valeur de leurs produits annuels, et la quantité de chaque sorte de consommation. Le revers de ce tableau indique le nombre des différentes espèces d'animaux domestiques, la valeur de chacun d'eux, et leur revenu annuel, moyen et total. Ces données sont complétées par celles du nombre des animaux abattus, et par tout ce qui est relatif à la consommation de la viande, soit en quantité ou en valeur, soit en totalité ou par habitant.

Ces instructions, en investissant le maire de chaque commune de la mission d'en dresser la statistique agricole, lui ont assuré, lorsqu'il en a besoin, d'habiles collaborateurs parmi les divers fonctionnaires publics, et parmi les citoyens notables dont l'aide et le concours pouvaient lui être le plus utiles. En outre, pour réparer les omissions ou corriger les erreurs qui, le plus souvent, existent dans les tableaux dressés en chaque commune, les préfets ont soumis ces tableaux à des commissions de révision formées par cantons et par arrondissements, et à une commission centrale créée au chef-lieu du département.

Ayant obtenu de la sorte une statistique par communes, mais ne pouvant la mettre au jour sous cette

forme, à moins de publier deux cent cinquante volumes in-4° de trois cents pages chacun, on a décomposé, chiffre par chiffre, les tableaux des communes, pour en former des tableaux d'arrondissements divisés par nature de produits. C'est le résultat de ce travail que le gouvernement publie sous le titre de *Statistique agricole de la France*.

Dans son rapport au roi, M. le ministre expose que, pour classer tous ces éléments, et pour grouper comme il convient les départements par régions, à l'effet de conserver leurs rapports de climat, de sol, de positions géographiques, et toutes les autres analogies existant entre des populations limitrophes, on a cherché une division large et très-simple, d'une conception et d'un souvenir faciles, et tirant sa base de l'ordre naturel; que le méridien de Paris, qui sépare la France en deux parties presque égales, et la quarante-septième parallèle, qui le coupe précisément au centre du royaume, ont fourni le tracé de cette division, par laquelle le territoire est partagé en quatre régions, contenant chacune vingt et un ou vingt-deux départements, et ayant à très-peu près la même étendue et la même population; qu'ainsi, de même que l'agriculture de chaque région peut être comparée à celle des trois autres régions séparément, on peut encore, si l'on en réunit deux ensemble, comparer une moité de la France avec l'autre moitié, et montrer les analogies et les différences qui existent entre elles, soit qu'on oppose le territoire oriental au territoire occidental, soit qu'on rapproche les départemens du nord de ceux du midi.

C'est par suite de cette division que les deux tomes déjà publiés, et dont nous vous entretenons, présentent la statistique des quarante-trois départements qui forment la région du nord oriental et celle du midi oriental.

Tous les documents qui s'y rapportent sont renfermés en deux cent quinze tableaux, qui se composent presque uniquement de chiffres, et dont un grand nombre se développent en huit pages du format grand in-4°.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous en présenter une analyse; car un tel ouvrage n'en est guère susceptible, et ce serait d'ailleurs donner à notre travail une étendue qui dépasserait de beaucoup celle qui convient aux lectures qui se font dans vos séances. J'ai pensé qu'il suffirait, tant pour appeler votre attention sur cette importante publication, que pour apporter quelques matériaux à la statistique générale de ce département que vous désirez publier, qu'il suffirait, dis-je, dans ce double but, de vous présenter un extrait des principaux résultats, et de renfermer dans une série de tableaux tous les documents qui concernent le département de l'Aube. J'ai jugé convenable de mettre en regard de celui-ci les départements limitrophes, afin de fournir à nos agriculteurs des points de comparaison, d'utiles renseignements, et plus d'un sujet de méditation, et même d'émulation.

Quelque nombreuses que soient les déductions qu'il serait facile de tirer de tous les documents contenus dans le grand ouvrage qui nous occupe, j'ai cru devoir

m'abstenir de le faire ; car c'eût été allonger notre travail démesurément et sans utilité réelle. Ces déductions ressortent trop naturellement et trop aisément des chiffres que nous présenterons, pour qu'il nous semble nécessaire de les suggérer aux lecteurs, quels qu'ils soient.

Comme aperçus généraux, je me contenterai de retracer les résultats principaux fournis par cette immense collection de documents qui remplissent les deux cent quinze tableaux précités, et qui concernent la France orientale. Le rapport soumis au roi par M. le ministre de l'agriculture et du commerce les résume avec une grande lucidité : nous ne pouvons donc mieux faire que d'en présenter un extrait aussi abrégé que possible. Tous ces résultats peuvent être rattachés aux dix articles ci-après.

1° *Étendue des cultures.*

Sur 26 millions d'hectares, 9,600,000, ou beaucoup plus d'un tiers, sont occupés par les cultures. Cette proportion s'élève à la moitié, si l'on ajoute aux terres actuellement cultivées les jachères et les plantations diverses comprises sous les noms de vergers, pépinières, oseraies, aulnaies, etc. Mais si l'on se borne à énumérer les cultures proprement dites, en rejetant même les prairies artificielles sur les pâturages, il y a seulement 8,863,702 hectares cultivés, ou 1 sur 3. Dans la région septentrionale, on compte à peu près 10 hectares cultivés sur 25 ; dans celle du midi, 10 sur 34.

La surface totale de ces cultures est distribuée en trois parties principales, savoir :

Céréales	6,538,198 hectares	les 3 quarts,
Vignes	897,423	un dixième,
Cultures diverses	1,428,081	un sixième.
Total	8,863,702	

C'est plus d'un hectare en culture pour chaque couple d'habitants.

2° *Quantité et valeur des semences.*

La masse de céréales prélevée sur la production pour l'ensemencement des terres s'élève annuellement de 14 à 15 millions d'hectolitres, dont 5 millions et demi de froment et d'épeautre, et plus de 3 millions et demi de seigle et de méteil. C'est, dans les années abondantes, une valeur de 162 millions de francs, qui, dans les autres, monte à plus de 250 millions.

La quantité de semence pour un hectare ne varie pas beaucoup : elle excède deux hectolitres pour les céréales principales, au nord ainsi qu'au midi. Elle est un peu plus grande pour l'orge, et plus encore pour l'avoine.

Les pommes de terre exigent plus de 6 millions d'hectolitres, à raison de 12 et demi par hectare : c'est une dépense moyenne de 13 millions de francs.

3° *Quantité et valeur de la production agricole annuelle.*

La masse entière des céréales produite, année moyenne, dans les 43 départements précités, forme 84 millions d'hectolitres, que le prélèvement des semences réduit à 70 millions. La région septentrionale en fournit les deux tiers, et celle du midi produit l'autre tiers. Les céréales appropriées plus particulière-

ment à la nourriture de l'homme, savoir : le froment, l'épautre, le méteil et le seigle, rapportent 52 millions d'hectolitres ; et les autres, l'orge, l'avoine et le maïs, environ 31 millions.

Les 70 millions d'hectolitres disponibles donnent à chaque habitant 4 hectolitres et demi pour sa nourriture et celle de ses animaux domestiques. Les espèces destinées spécialement à sa subsistance lui fournissent beaucoup au-delà de 2 hectolitres et demi, dont le froment forme les deux tiers, et le méteil et le seigle le surplus.

Dans les années abondantes cette subsistance n'excède pas une valeur de 786 millions de francs ; dans les temps moins favorables, elle en vaut 1,200. C'est, pour la dépense de chaque individu, une différence de 50 à 75 fr.

On récolte dans la France orientale 55 millions d'hectolitres de pommes de terre, ou 3 et demi par habitant.

La culture en grand des légumes secs en fournit 2 millions d'hectolitres, et la valeur brute des produits des jardins s'élève à près de 72 millions de francs.

La vigne, qui y occupe près de 900,000 hectares, rapporte au-delà de 20 millions d'hectolitres de vin, estimés à 231 millions et demi de fr., et à plus de 263, en y comprenant les eaux de vie. Dans le nord, l'hectolitre de vin vaut 29 fr., et 18 seulement dans le midi.

Il est fabriqué annuellement 3,360,000 hectolitres de bière et 461,000 de cidre de toute sorte. Leur va-

leur réunie n'excède pas 52 millions.

La betterave occupe moins de 37,000 hectares, qui rapportent environ 12 millions d'hectolitres, estimés 20 millions de francs.

Le colza couvre au moins 116,000 hectares, qui donnent 1,300,000 hectolitres de graines. Le revenu brut de l'hectare monte à près de 300 fr., et la valeur totale de la récolte à 35 millions de francs.

Les plantes textiles couvrent plus de 100,000 hectares. Le lin donne 12 millions de kilogrammes de filasse, et le chanvre 33 millions et demi; ensemble, avec leurs graines, ils donnent une récolte estimée à 64 millions et demi.

Les mûriers donnent un revenu brut, par hectare, qui dépasse 1,000 fr.; et le produit total des valeurs dont ils sont la première source n'est pas au-dessous de 42 millions de francs.

Estimée d'après les bas prix d'une année moyenne d'abondance, la production s'élève, suivant les évaluations les plus détaillées, aux sommes ci-dessous énumérées:

Céréales	950,000,000 fr.
Vignes	264,000,000
Bière et cidre	52,000,000
Cultures diverses	430,000,000
Total.	1,696,000,000

Mais, lors des hauts prix, les céréales atteignent une valeur plus grande de moitié en sus, et la production totale excède de beaucoup 2 milliards de francs.

4° Consommation.

Sur les 70,000,000 d'hectolitres de céréales qui, après le prélèvement des semences, restent libres pour la consommation et l'exportation, il s'en consomme 68,000,000 d'hectolitres, suivant des évaluations faites aussi approximativement qu'il est possible et avec le soin le plus minutieux. Ainsi la production moyenne pourvoit à l'ensemencement, aux besoins de la population et des animaux domestiques, et donne un excédent d'un trente-quatrième. Les départements du nord produisent plus qu'ils ne consomment; c'est le contraire dans ceux du midi.

Les céréales appropriées à la nourriture de l'homme, laissent, dans la France orientale, une différence en moins de 1,300,000 hectolitres entre les quantités disponibles et celles consommées. Cette différence, qui n'égale pas un cinquante-deuxième de la consommation, est la somme des importations nécessaires qui ont lieu dans cette partie de la France, soit des départements de l'ouest, soit de l'étranger. Il y a, d'un autre côté, un excédant de 3 millions et demi d'hectolitres produits, en sus de la consommation, par la culture de l'orge, de l'avoine et du maïs. Ce sont principalement les avoines du nord qui donnent cet excédant.

La consommation, par habitant, est à peu près ainsi qu'il suit, dans l'ensemble des départements de la France orientale:

	hect.		hect.
Froment	1	70	2 68
Méteil	0	28	
Seigle	0	70	

Orge, avoine, maïs, sarrasin	0	32
Pommes de terre	2	83
Légumes secs	0	11
Viande	20 kil.	53
Vin	0hect.	75
Bière	0	20
Cidre	0	3

La consommation du nord diffère beaucoup, et à tous égards, de celle du midi ; elle est plus grande en froment, en méteil, en pommes de terre, en légumes secs, en viande et en bière ; elle est moindre en seigle et en vin.

5° *Pâturages.*

La France orientale possède 10 millions et demi d'hectares en pâturages de toute espèce : un quart seulement est en prairies naturelles et artificielles, et les trois autres quarts en pâtures, pâtis et jachères. Leur produit brut annuel est évalué à 412 millions, savoir : pour la région du nord, 233 millions, et pour celle du midi, 179.

6° *Bois et forêts.*

Les quarante-trois départements, qui nous occupent, contiennent près de 5 millions et demi d'hectares de bois, dont trois cinquièmes au nord, et deux cinquièmes au sud. De ces deux catégories, la première fournit près de 6 stères par hectare, et la seconde 2 et demi seulement. Toutes ces forêts rapportent 137 millions par an, savoir : celles de la région septen-

trionale, 106 millions, et celles de la région méridionale, 31.

7° *Nombre et valeur des animaux domestiques.*

Leur nombre s'élève à près de 25 millions de têtes, dont le bétail forme moins d'un cinquième; les troupeaux, trois cinquièmes; les porcs, un dixième; les chevaux, un vingtième, etc.

Ces animaux représentent un capital de 877 millions, savoir : le bétail, 371 millions; les moutons, 157; les porcs, 87; les chevaux, 200; les mulets, 47, etc.

Le revenu total monte à 350 millions de francs : le bétail en produit 137; les moutons, 56; les porcs, 40; les chevaux 93; les mulets, 15 à 16. Le revenu moyen de chaque animal est généralement plus élevé dans le nord que dans le midi.

8° *Nombre des animaux abattus.*

On prend annuellement pour cet objet deux bœufs sur sept, une vache sur sept, et une quantité de veaux plus grande que celle qui est gardée pour l'élève. Sur 15 millions de moutons et d'agneaux, un cinquième est livré aux boucheries. Quant aux porcs, on en tue presque autant qu'on en nourrit. Au total, il faut 7 millions d'animaux pour la subsistance des 16 millions d'habitans de la France orientale.

9° *Quantité et valeur de la viande consommée.*

Il se consomme par an, dans les quarante-trois départements précités, 327 millions de viande, estimés 260 millions de francs. Les bestiaux fournissent à cette

quantité deux cinquièmes, les moutons un huitième, les porcs presque moitié.

La région du nord consomme presque deux fois autant de bœufs, vaches ou veaux, que celle du midi, et moitié en sus autant de porcs ; mais sa consommation en moutons n'est que du tiers de celle de la région méridionale.

10° *Valeur de la production agricole.*

Il résulte des documents analysés ci-dessus que, dans la France orientale, qui forme environ la moitié du territoire de ce royaume, la richesse publique reçoit annuellement de l'agriculture un revenu brut composé :

1° De produits ruraux, valant au moins	2,500,000,000 de fr.
2° De produits animaux, évalués à	610,000,000
Total	3,110,000,000

Après cet exposé sommaire de la production et de la consommation agricole des quarante-trois départements de la France orientale, il nous reste, Messieurs, à vous faire connaître, avec tous les détails et tous les développements fournis par l'important recueil dont nous vous rendons compte, quelle est la part du département de l'Aube, et même de chacun de ses arrondissements, dans cette production et dans cette consommation. Cette partie principale de notre tâche ne pouvait guère être accomplie qu'à l'aide de tableaux, qui

renfermassent, d'une manière aussi condensée que possible, tous les chiffres qui s'y rapportent, et qui sont plus ou moins épars dans ce grand ouvrage; et c'est, Messieurs, ce que j'ai l'honneur de vous offrir dans les tableaux suivants, qui présentent en outre, comme je l'ai dit plus haut, la statistique agricole des départements limitrophes de celui de l'Aube.

(Suivent les Tableaux.)

T DE OPHES.

DES PRODU

QUANTITÉ PAR HE			VALEUR MOYENNE PAR HECTARE EN FRANCS.		
	PRODUIT.	ON.	PRODUIT.	SEMENCE.	PRODUIT disponible.
r.					
	12. 08	98	71. 90	14. 65	57. 25
	9. 02	60	57 55	12 80	44 75
	» »		» »	» »	» »
	9 19	07	64 80	10 60	54 20
	7 58	61	47 40	4 45	42 95
	12 02	61	159 25	24 50	134 75
	8 84	65	114 50	25 10	89 40
	13 58	60	159 60	23 25	136 35
	10 12	04	153 80	29 20	124 60
	7 71	39	99 05	28 80	70 25
	10 29	29	136 85	26 20	110 65
	8 46	84	101 50	13 55	87 95
	12 94	15	187 00	36 85	150 15
	11 65	7	236 50	42 45	194 05
	7 58	6	120 50	18 75	101 75
	12 02	1	167 05	20 85	146 20

— Tableau N°

LIMITROPHES.

ANCS.		VALEUR MOYENNE PAR HECTARE EN FRANCS.		
	CONSOMMATION.	PRODUIT.	SEMENCE.	PRODUIT disponible.
43	2,862,835	162. 70	32. 05	130. 65
56	339,313	131 95	28 05	103 90
08	837,993	173 95	31 60	142 35
92	1,675,121	139 55	30 55	109 00
24	2,050,931	111 45	26 80	84 65
23	7,766,193	143 30	29 90	113 40
20	7,617,012	120 85	22 90	97 95
47	8,920,505	141 40	28 30	113 10
77	14,479,267	284 15	34 35	249 80
69	9,317,842	163 25	28 45	134 80
19	11,283,045	190 85	37 30	153 55
90	40,610	122 90	25 50	97 40
44	2,261	58 25	19 25	39 00
71	10,374	126 45	22 50	103 95
59	115,100	101 65	23 65	78 98
32	128,616	79 70	18 95	60 75
96	296,961	94 15	21 70	72 45

ROPHES.

UR PAR HECTARE EN FRANCS.

UIT.	SEMENCE en hectol.	PRODUIT DISPONIBLE.	
Kilog.		Hectol.	Kilog.
366. 40	32. 75	94. 80	366. 40
246 40	26 30	75 15	246 40
534 65	39 05	137 20	534 65
272 80	27 80	108 35	272 80
237 60	41 95	114 05	237 60
317 60	33 15	101 70	317 60
340 00	47 70	87 20	340 00
324 70	40 55	105 90	324 70
517 65	52 40	137 95	517 65
250 50	26 20	82 05	250 50
271 50	44 00	122 50	271 50

MITROPHES.

ATION.	VALEUR MOYENNE PAR HECTARE EN FRANCS. PRODUIT.	SEMENCE.	PRODUIT disponible.
,062	107.75	1.75	106.00
,561	249 70	3 00	246 70
,902	220 20	2 25	217 95
,153	249 00	1 90	247 10
,332	97 55	2 95	94 60
,010	161 00	2 15	158 85
,704	215 05	2 55	212 50
,519	183 25	2 00	181 25
»	» »	» »	» »
»	» »	» »	» »
,597	228 70	3 10	225 60

L'AUBE E

STATE

X.

c-	Prix moyen de l'hectolitre en francs.	
e.	Vins.	Eau-de-vie
ET EAU-DE-VIE		
00	»	1,148,6
CIDRE.		
00	»	210,
»	»	4,
00	»	2,
10	»	
»	»	815,
00	»	235

RAUX. — Tableau N

	Etendue des c	
	Valeur du pro	
	Valeur du pro	
	Étendue de la	
QUANTITÉ TOTALE.	Produit	
	Semence	
	Produit	
	Consomm	
QUANTITÉ par hectare.	Produit	
	Semence	
	Produit	
Prix moyen en francs.	Prix du	
	Prix du	
R TOTALE rages.	Produit	
	Semence.	

...T DES DÉPARTEMENTS

...artement de la Marne.	Département de Seine-et-Marne.	Département de la Côte-d'Or.	Département de l'Yonne.
141.68	6,530.89	3,351.39	3,526.86
47,519	1,380,066	5,233,751	3,257,303
418.00	211.00	1,561.65	923.55
88 04	650 91	461 92	204 19
21,384	148,047	76,264	39,504
779	4,360	2,771	1,239
21,384	148,047	76,264	39,504
21,384	148,047	76,264	39,504
242 89	227 45	165 00	193 47
9 00	7 00	6 00	6 00
242 89	227 45	165 00	193 47
1 90	1 70	2 00	2 20
1 50	1 60	1 40	2 55
40,485	249,659	152,528	87,303
1,169	6,976	3,936	3,130

LATIF

nt une année abonc

rtements limitrophes

s lieux de production.)

MARNE	SEINE-ET-MARNE.
8,920,505	14,479,267
465,792	1,225,968
3,394,889	1,003,381
1,316,464	862,251
5,565,844	6,872,586
» »	» »
19,663,494	24,443,453
4,817,683	4,753,538
626,639	1,782,350
415,586	197,236

Etendue des

Valeur du pr

Valeur du pr

Étendue en h

Quantité tota
en stères.

Produit par l

Prix moyen 7

Valeur totale en francs. { Proc / Cor

Valeur du pre

Etendue en l,

Quantité tot
en stères.

Produit par

Prix

ure de l'Aube. Nos 77 et 78, 1e

47.45	66 60	34 1
« «	« «	« «
43,819	118,188	189,50

Mémoires de la Société d'

	Département de la Marne.	Département de Seine-et-Marne.	Département de la Côte-d'Or.	Département de l'Yonne.
	13.91	87,726.63	88,745.54	120,697.81
	4,015	215,920	643,916	762,373
	3.15	2.45	7.25	6.30
	85.40	4,447.00	47,450.47	15,758.38
	28,280	40,090	271,101	103,113
	»	» »	» »	» »
	3 02	8 95	5 74	6 54
	35	9 50	8 40	7 60
	4,125	343,680	2,225,782	768,561
	»	» »	» »	» »
	8 95	85 00	48 20	49 70
	352.37	62,446.27	192,979.79	146,541.14
	51,365	448,574	841,934	618,829
	28,000	» »	856,830	72,460
	4 43	7 18	4 36	4 22
		9 50	8 40	7 60
		6,976	3,936	3,130

MENT[illegible]ÓPHIES.

ANIMAU[illegible]

DUTONS.	BRI[illegible]	Mules et Mulets.	Ânes et Anesses.	TOTAL général.
NOMBRE				
32,743	3	281	568	» »
16,739	2	10	129	» »
22,172	3	90	1,280	» »
18,326	2	447	484	» »
21,196	3	80	690	» »
3 00	1	28 00	11 00	» »
3 00	1	25 00	6 00	» »
3 00	1	24 00	9 00	» »
4 00	1	25 00	12 00	» »
3 00	1	22 00	9 00	» »
3 00	1	26 00	10 00	» »
2 75	2	49 00	12 00	» »
7 50	6	62 00	22 00	» »
6 00	6	54 00	31 00	» »
3 05	1	44 00	16 00	» »
7 50	1	84 00	25 00	» »
DOMESTIQUES.				

Total des chevaux.	Mules et Mulets.	Anes et Anesses.	Total général.
361,273	7,868	6,248	1,030,216
202,100	250	774	683,782
140,895	2,160	11,520	548,984
234,125	2,925	5,808	627,698
188,759	1,760	6,210	570,362
1,127,152	14,963	30,560	3,461,042
2,137,027	2,471	6,562	5,591,684
4,336,143	62,970	243,582	12,144,703
4,555,266	92,242	454,950	14,729,784
5,938,802	46,877	84,478	17,505,160
1,803,158	166,260	184,091	6,235,858

UES.

ilogrammes.)

et.	AGNEAUX.		PORCS.		CHÈVRES.	
	Poids brut.	Poids net	Poids brut.	Poids net.	Poids brut.	Poids net.
4	11	8	80	64	20	11
6	7	5	95	76	27	15
1	9	6	94	75	27	15
5	9	6	86	69	25	14
5	9	6	92	74	24	13
5	9	6	89	72	25	14
	12	7	88	70	15	8

1

RAPPORT

DE M. **GRÉAU** AINÉ, MANUFACTURIER, MEMBRE RÉSIDANT, SUR UN MÉMOIRE DE M. H. C. SCHLUMBERGER, CONCERNANT LA FIXATION DES MORDANTS DE FER SUR LES TISSUS DE COTON,

Lu en la séance du 16 *avril* 1841.

Parmi les divers ouvrages que vous avez renvoyés à mon examen, j'ai surtout remarqué un mémoire de M. H. Schlumberger, de Mulhouse, sur la fixation des mordants de fer employés dans l'impression des tissus de coton.

La réputation de M. H. Schlumberger est telle que si le titre de l'ouvrage n'annonçait pas déjà son importance, vous auriez la conviction, à l'avance, que cet industriel n'a pu traiter qu'un sujet de grande utilité.

Je vous rappellerai que M. H. Schlumberger, en composant un terrain factice avec de la craie de Champagne, a reconnu que notre sol devait contenir la substance dont la propriété est de neutraliser dans la racine de garance, celle qui peut altérer la vivacité et la richesse du beau rouge qu'elle produit.

Vous savez que ses prévisions se sont réalisées; les premiers essais ont eu, dans nos contrées, les résultats les plus satisfaisants. Nous attendons, maintenant, que nos agriculteurs confirment ces succès, en se disputant, à l'envi, l'honneur de la récompense promise à leurs travaux.

Nos espérances sont d'autant mieux fondées, que nous devons compter sur le concours éclairé du directeur de la Ferme-Modèle, dont les bons avis, et probablement l'exemple, serviront à l'adoption du meilleur mode de culture, pour faire fructifier, dans notre département, la plante si précieuse de la garance.

On ne peut trop répéter qu'elle produit un revenu annuel de 20 millions au département de Vaucluse, et qu'il sera toujours honorable d'avoir cherché à attirer sur notre sol, une partie de cette immense richesse.

Les sociétés académiques des provinces voisines de la nôtre, ont entendu l'appel que nous avons fait à nos agriculteurs, et il est probable qu'elles ne resteront pas en arrière. Il y a lieu d'espérer que nous, ne nous laisserons pas dépasser par leur zèle; nos premier succès sont des encouragements pour aller en avant, et vaincre les résistances des vieilles habitudes; et s'il ne fallait qu'augmenter les distinctions et les récompenses, je vous prierais d'employer ce moyen pour faire réussir complètement une culture qui intéresse à un aussi haut dégré la prospérité de nos industries agricoles et manufacturières.

Cette digression vous paraîtra peut-être étrangère à l'objet spécial de mon rapport, cependant les mordants ont, comme la garance, la propriété de fixer les couleurs. La garance a seulement cette *supériorité* que sa composition reste la même, tandis que celle des mordants varie selon les couleurs qu'on veut obtenir; vous ne serez donc pas surpris si je désire vivement que l'industrie de notre pays retire de ces substances, qui

ont entr'elles tant de connexité, tous les avantages qu'elles peuvent produire.

L'action des mordants s'explique par la double affinité qu'ils ont; l'une pour les tissus, l'autre pour les matières colorantes. La connaissance de ces affinités constitue la base des teintures et des impressions.

M. Schlumberger s'est occupé dans son mémoire, seulement des mordants de fer employés pour les noirs, les puces et les violets.

Il résulte de ses expériences les observations suivantes ;

1°. Il faut porter sur la toile les mordants de fer à l'état de protoxide.

Il le prouve par les résultats obtenus avec divers acétates et pyrolignites de fer, tels que :

L'acétate de fer préparé par l'acide acétique et le fer métallique ;

L'acétate de fer résultant de la double décomposition du protosulfate de fer et de l'acétate de plomb;

L'acétate de fer obtenu par le fer et le vinaigre rouge de Bourgogne ;

Le pyrolignite de fer épuré ;

Le pyrolignite de fer brut contenant un grand excès de goudron préparé avec le fer métallique;

Enfin le mélange de pyrolignite de fer brut et de pyrolignite de fer épuré.

2°. Les impressions doivent se faire dans une atmosphère un peu humide, et sécher promptement.

« Les mordants de fer ne passent à l'état de sous-sels qu'à l'aide de l'humidité, en cédant à l'air une portion de leur acide. »

3°. Les toiles imprimées doivent reposer à l'air, assez de temps pour opérer la décomposition de l'acétate ferreux en sous-acétate de fer oxidé.

« Un repos à l'air, variable de 6 heures à 48 heures, est bien suffisant si l'atmosphère est humide. »

« Les mordants de pyrolignite de fer exigent plus de temps que ceux d'acétate de fer : l'huile empyreumatique et le goudron des pyrolignites de fer sont des substances hydrogénées, par conséquent désoxidantes ; et elles retardent l'oxidation du fer. »

4°. Il faut éviter une oxidation trop faible, et une oxidation trop forte de l'oxide de fer fixé sur la toile. On obtient ce résultat en dégorgeant les toiles dans un bain de bouse de vache.

Lorsque la bouse est acide, on neutralise son acidité, en y ajoutant de la craie.

5°. Le dégorgeage dans un bain de phosphate alcalin unit au fer une petite quantité d'acide phosphorique, laisse, sur la toile, un sous-phosphate de fer, avec un excès d'oxide de fer, ainsi que l'analyse de M. Schlumberger le démontre.

6°. La fixation des mordants de fer concentrés produit une altération du tissu, qui paraît provenir de la combinaison de l'oxide de fer avec l'oxygène.

On serait tenté de conclure de ces faits et des expériences de M. H. Schlumberger, une théorie qui éclairerait les praticiens dans la marche qu'ils ont à suivre ; mais quand on considère toutes les anomalies produites par les plus petits changements, soit dans les doses des substances, soit dans la manipulation, soit dans la tem-

pérature ou l'état de l'atmosphère, on doit se borner à indiquer les faits qui servent de jalons pour reconnaître la route à parcourir. M. Schlumberger est resté dans la limite de cette réserve; et il y aurait de la témérité à ne pas l'imiter. Son mémoire est remarquable par sa concision et sa lucidité. On y reconnaît un homme consciencieux, un habile praticien, et un chimiste distingué.

J'ai l'honneur de vous proposer de citer honorablement son mémoire dans vos annales, et de le signaler à l'industrie de notre département, comme contenant des résultats d'expériences que tout praticien doit connaître.

MÉMOIRE

Sur l'origine du langage,

PAR M. CHÉRON, MEMBRE RÉSIDANT.

Dans les êtres inférieurs à l'homme, la vie passe sans conscience d'elle-même. Des lois mystérieuses président à la réunion de leurs éléments, ou à l'organisation de leurs tissus. Fatalement soumis à une attraction réciproque, ils ne ressentent aucune sympathie. Ils existent comme s'ils existaient seuls. Les animaux eux-mêmes ne paraissent guère sentir qu'ils ont des frères. Tout entiers à la sensation, elle est le principe et la fin de leurs mouvements; elle les renferme dans un cercle d'où ils ne peuvent sortir, cercle d'appétits grossiers, de jouissances individuelles. L'espace ne leur est rien, pas plus que le temps. Ils ne sentent qu'eux, ils ne sen-

tent que leur modification actuelle. C'est l'égoïsme inné. Si nous les voyons, parfois, exécuter des actes qui rappellent quelques-unes des vertus de l'être intelligent et libre, gardons-nous bien de leur en attribuer le mérite. Ils obéissent à une force dont ils n'ont pas la direction. Chez eux rien de délibéré, de libre; nul principe de détermination. Ils vont où les mène leur nature; êtres passifs sous l'action toujours exclusive des lois spéciales établies par le Créateur.

Au-dessous de l'homme, tous les êtres sont donc par eux-mêmes stériles les uns pour les autres. De leur fonds ils ne tirent rien qu'ils puissent communiquer. (1)

---

(1) Privés d'une activité qui leur soient propre, comment en auraient-ils les produits ?

La nature des animaux sera toujours un mystère pour l'homme. Mais si nous ne pouvons pas dire ce qu'ils sont, nous pouvons du moins dire ce qu'ils ne sont pas. A quelque dégré que leur organisation les éloigne ou les rapproche de l'homme, il y a un abyme entre eux et nous, et cette différence radicale se manifeste de la manière la plus évidente dans leur identité originelle. Les mêmes espèces sont aujourd'hui ce qu'elles étaient au commencement du monde. Elles n'ont rien perdu, elles n'ont rien acquis. Leurs divers degrés d'industrie ne sont que les effets d'une force intelligente qui se produit diversement au dehors, en raison de la diversité de leur organisation. Elle agit en eux, malgré eux. C'est la force qui dans les espaces célestes dirige et entretient l'harmonie des mondes; c'est elle qui élève sur sa tige la fleur qui embellit et parfume le nôtre; force universelle et souveraine, dont le point d'appui est partout et la résistance nulle part. Dans les êtres inanimés, comme dans les brutes, tout obéit à son action, et cela dans la limite des lois qu'elle même a

Privés d'une activité qui leur soit propre, comment en auraient-ils les produits? Jusque là je ne vois que des aggrégations, mais point de société.

Dans la sphère de la création soumise à notre expérience, l'homme seul a la conscience de sa vie, le sentiment réfléchi de son existence. Isolé par sa nature inférieure, l'intelligence en fait un être essentiellement sociable. La pensée, fruit de ses plus hautes facultés, ne s'éteint pas dans une solitaire impuissance, parce qu'il a reçu le don admirable de la faire rayonner autour de lui. Revêtue des voiles de la parole, elle va réveiller celle d'autrui, en recevoir à son tour une activité nouvelle; et, par cet échange mutuel des plus nobles produits, il se forme une société intime des intelligences, société qui devenant de plus en plus profonde, et se développant sans terme dans les voies que Dieu lui a tracées, doit aboutir au bonheur de ses enfants.

Puisque le langage, véritable manifestation de l'homme, est en même temps le lien qui nous unit les uns aux autres, son importance justifiera, j'ose l'espérer, l'application que j'en vais faire à la discussion de son origine.

Lorsque l'homme sort aujourd'hui des mains de la

établies. Voyez s'il y eut jamais réaction de la part de créatures autres que les intelligences libres. Les animaux sont donc privés du principe de détermination; ils obéissent en aveugles, et n'étant point *cause* comment pourraient-ils se proposer des effets?

nature, accueilli dans le sein d'une civilisation avancée, il y trouve une demeure toute prête, embellie par le travail de ses prédécesseurs, enrichie des trésors des siècles écoulés. Chaque génération y a laissé les traces vivantes de son passage, son tribut intellectuel dans l'accumulation des connaissances qui sont aujourd'hui le plus bel héritage de l'humanité. Les produits de la pensée des siècles couvrent notre globe; somme immense d'idées toutes faites, dont la clef nous est remise à tous entre les mains dans la langue de notre patrie, le plus grand des avantages peut-être dont nous devions remercier la société qui nous reçoit. Ainsi, sur quelque point du globe que nous venions au jour, notre oreille est caressée par des sons sortis d'une bouche qui nous sourit. La voix d'une mère provoque la nôtre. Comme l'oiseau voltige sur la branche voisine du nid où reposent ses nourissons, sa langue cherche à délier notre langue ; sa pensée couve, se hâte de faire éclore la nôtre ; et, tourmentée du besoin de jouir du bonheur d'être mère, infatigable institutrice, elle ne s'arrêtera pas même encore, lorsqu'elle aura obtenu de notre bouche ce nom, ce doux nom si cher à son cœur. Les secours nous viennent ensuite de toutes parts. Eveillée par les mille voix des contemporains plus âgés que nous, notre intelligence peut à peine suivre dans son développement, l'acquisition des signes d'idées qui se gravent dans la mémoire, et nous savons pour ainsi dire une langue avant d'avoir pu la comprendre.

Mais remontons les siècles, effaçons par la pensée les générations successives qui ont peuplé notre terre ;

que les produits de l'intelligence de nos devanciers rentrent dans le néant; que la terre soit vierge; que le monde soit muet. Le désert partout; rien que le souffle de Dieu se jouant dans l'univers qu'il vient d'animer. Figurons-nous alors notre premier père. L'intelligence vient d'être asservie à des organes. Vive de jeunesse et du besoin de se produire, elle trouve un obstacle dans cette matière que la sagesse éternelle lui a donnée pour vêtement. Comment le rompra-t-elle? L'homme, dans le berceau de la race humaine, n'a pas vu sa mère lui sourire, et recommencer avec lui les essais d'un langage tout formé. Sa bouche sera-t-elle donc éternellement close? Ses sensations, ses sentiments, ses pensées ne feront-elles que passer vagues et fugitives, sans laisser de traces durables, sans se stéréotyper, si j'ose parler ainsi, par des signes sensibles? Non, Dieu y a pourvu, et c'est ici que se trouve le point capital du sujet qui nous occupe.

Si l'on compare notre premier père à ses enfants, s'il est permis d'appliquer les mêmes expressions à des êtres dont l'origine est si différente, si l'on peut mesurer la nature avec la création, quoique nous ne sachions pas à quel âge de l'homme actuel correspondrait le degré de développement où se trouva le premier homme étonné de son existence nouvelle, on est cependant porté à croire qu'il ne connut point le premier âge. Il n'y eut point d'enfance pour lui. Je l'avance, sans en en avoir toutefois une certitude bien fondée. Dieu, qui lui avait donné l'être, aurait-il eu bien de la peine à suppléer à la mamelle et aux soins d'une mère? La na-

ture respectait son jeune maître. Une douce atmosphère eût enveloppé ses membres délicats; la verdure et les fleurs lui eussent formé une couche embaumée, et les prodiges de la fable auraient pu se réaliser autour de ce divin enfant. Le silence du livre saint, dépositaire des mystères de la création, semblerait autoriser cette riante supposition. Pour moi, je l'avoue, j'aimerais mieux qu'elle cessât d'en être une. L'enfance est si belle! Et puis la question que je traite y trouverait peut-être une solution plus facile.

Mais on nous a habitués à voir dans Adam un homme s'élançant dans la vie armé de toutes ses forces. Admettons le donc avec les attributs de l'humanité parfaite, et cherchons comment a dû naître le langage.

Nous trouverons l'explications de son origine dans sa nature même. Si l'homme n'eût été qu'un animal plus heureusement organisé que les autres, il n'aurait encore eu, comme les autres, que le cri de l'instinct; obéissant passivement à ses propres sensations, pour faire un appel aux sensations d'autrui. Jamais la parole ne serait venue luire sur ses lèvres. Mais en lui s'était opérée l'alliance de l'esprit et de la matière; un rayon céleste s'était incarné en sa personne. Unité intelligente, libre, active, telle était sa nature immuable, subordonnée, à la vérité, dans sa manifestation au développement et à l'exercice d'une savante aggrégation de molécules animées, mais aveugles, fatales et privées du principe interne de détermination. Le corps séparait l'homme de l'autre intelligence qui fut bientôt appelée à être sa compagne dans les mêmes conditions organi-

ques ; mais ce corps devint le moyen qui les réunit. Comme chacune des deux intelligences n'avait plus de rapports immédiats qu'avec les organes destinés à lui obéir, comme leur mystérieuse union avec le corps les initiait à toutes les impressions des sens, qu'arriva-t-il ? c'est que les sens servirent d'interprètes entre les intelligences, et le langage naquit.

Je m'explique.

Ma pensée en ce moment ne s'adresse point immédiatement à votre esprit. Toutes les intelligences, devant lesquelles j'ai l'honneur d'exposer mes conceptions, sont séparées de celle que Dieu m'a donnée par une double barrière, mon corps et le vôtre. Je n'ai d'action que sur le mien, je ne sens que par le mien, comme vous n'avez d'action que sur le vôtre, comme vous ne sentez que par le vôtre. Ma pensée va cependant trouver votre pensée. Comment cela ? C'est que je lui donne une enveloppe corporelle ; j'en anime les ondulations sonores, et votre oreille frappée des sons auxquels, par convention, vous avez donné la même signification que moi, éveille dans votre esprit l'idée qui est dans le mien. Vous ne voyez donc que ce qui se passe en vous ; mais comme nous avons adopté les mêmes signes d'idées, et que ce qui se passe en vous est identique à ce qui se passe en moi, l'idée est aussi la même des deux côtés. Espèce de cadran à double face, dont les aiguilles se correspondent d'une intelligence à l'autre.

Voilà, si je ne me trompe, quelle est la nature du langage. D'un côté, idée, parole ; de l'autre, sensation idée. Deux corps interceptaient la communication des

esprits; les corps se donnent la main, et les esprits sont en contact. Electricité intellectuelle, dont les corps sont les conducteurs. J'insiste sur ce point, parce que je suis au fond de la question. Nulle parole sans pensée, puisqu'elle n'en est que l'expression; or, la pensée n'est que l'action ou le résultat de l'action de nos facultés intellectuelles. Nous agissons pour la produire. Il nous a fallu sentir, discerner nos sensations, nos sentiments, percevoir leurs rapports, nous les affirmer intérieurement avant d'avoir la connaissance, l'idée. Cette idée vient donc de nous. Elle est comme la splendeur de l'intelligence que nous tenons de Dieu; mais cette splendeur, c'est notre activité qui la fait paraître. On peut nous aider dans sa production, on ne peut pas nous remplacer. Moisson de lumière, nous sommes en même temps et le sol sur lequel elle resplendit, et la puissance qui l'en fait sortir. Notre pensée, c'est nous; et puisque le langage est l'expression de notre pensée, peut-il venir d'ailleurs que de nous? Un son n'étant parole qu'autant qu'il est signe d'une idée, n'est-il pas évident que le signe ne peut être choisi que par l'être producteur de l'idée? Oui, l'homme a été lui-même l'artisan de son langage; et ce langage subissant les modifications diverses occasionnées par les diverses influences des circonstances physiques auxquelles l'homme s'est trouvé soumis, a formé cette variété d'idiômes qui se partagent aujourd'hui le genre humain. Nous ne pouvons donc admettre l'existence d'une langue naturelle primitive; à moins que l'on n'entende par là la langue dont nos premiers parents ont dû revêtir leurs propres conceptions.

Je viens d'essayer d'expliquer la nature du langage. Si j'ai été assez heureux pour bien faire sentir ma pensée, il ne me sera pas difficile d'exposer maintenant la manière dont il a dû prendre naissance.

L'homme entrant en possession de la vie fut assailli d'une foule de sensasions diverses et confuses. S'il n'eût été qu'un animal, la vie chez lui se fut bornée à ces sensations, et aux monvements qu'elles eussent instinctivement déterminés. Mais son activité réagit contre elles. Il dirigea l'œil de son intelligence sur chacune de ces modifications sensibles ; puis les comparant, il les discerna, il les connut. Il les rapporta ensuite aux objets extérieurs, dont la présence ramenait toujours la même impression, et l'idée del'impression se confondant avec l'idée de l'objet, il connut l'univers.

Mais ces nouvelles idées songea-t-il à les revêtir d'une enveloppe sensible ? Emprunta-t-il le ministère de la voix pour les porter au-dehors?

Vous savez que la nature nous a donné une langue que tout homme comprend, langue des sensations vives, le gémissement dans la douleur, l'éclat vif et bruyant dans la joie, et toutes ces expressions éloquentes que nous ne savons si bien que parce que nous ne les avons pas apprises. Eh bien ! ce furent là les rudiments de son langage. L'animal entend un cri et il nait chez lui une sensation correspondante à celle qui à fait naître ce cri. Mais à la même sensation l'homme joignit l'idée de cette sensation. Le cri fut donc son premier mot. Que riche d'une côte de moins, il ait vu sa compagne auprès de lui, le lien qui devait unir leurs cœurs était

formé ; ils avaient trouvé le moyen de correspondre, et la parole fut la messagère de leurs cœurs.

Il me reste à indiquer comment ils ont pu créer cette foule de sons articulés au moyen desquels ils auront cherché à éveiller réciproquement dans leur esprit l'idée qu'ils avaient des objets extérieurs. La nature fut encore ici leur guide. Après les cris dont je viens de parler, les premiers mots n'ont été qu'une peinture, une imitation éloignée de quelqu'une des qualités dont les objets, qu'ils voulaient désigner, avaient frappé leurs sens. D'ailleurs l'indication d'un objet quelconque, accompagné d'un parole jusque là sans emploi, suffit pour lier à cette parole l'idée de cet objet, de sorte qu'elle pût le représenter même en son absence. L'analogie fit le reste.

Il me semble que c'est ainsi que la langue de nos premiers parents a dû se former. Cette explication du moins est conforme à notre nature.

Cependant le langage étant en quelque sorte le complément de l'homme, il n'est pas étonnant que l'origine en ait été directement attribuée à Dieu même, qui n'aurait pas voulu laisser son œuvre imparfait. Nous devons tant à Dieu que l'on a voulu que nous lui dussions tout ; et pour lui faire honneur, on a refusé à sa créature le pouvoir de créer elle-même l'expression de sa reconnaissance et de son amour. C'était la méconnaître. On n'avait d'autre intention, je le sais, que d'exalter la munificence divine ; mais on n'avait pas réfléchi que la richesse est bien inférieure à la faculté de la produire et de la multiplier. Pour nous, nous

avons été plus justes, parce que nous avons été plus vrais; et notre hommage n'est pas moins glorieux au créateur, puisque nous reconnaissons que l'homme lui est redevable, non d'une langue toute formée, mais d'un don bien supérieur, je veux dire la faculté d'en former une lui-même.

L'homme dut bientôt à cette précieuse conquête, l'avantage de donner à ses idées plus de permanence et de précision; car le langage, expression de nos conceptions intellectuelles, en est aussi la formule intérieure. La pensée, dans son essence est, à la vérité, indépendante de la parole; mais sans la parole, qui en matérialise, pour ainsi parler, le produit, elle s'évanouit dans l'incessante activité de l'ame. Il ne resterait aucune trace de son travail, l'intelligence n'accumulerait point de trésors. Mais qu'une idée, fugitive de sa nature ait été attachée à un mot, ce mot gravé dans la mémoire y conservera fidèlement le dépôt de l'idée, et la représentera toujours au besoin. Ainsi le cercle des opérations de l'esprit s'agrandit. D'un plus grand nombre de termes de comparaison surgit un plus grand nombre de rapports. L'intelligence les saisit, en prend connaissance; et, confiés à une expression sensible, ils deviennent à leur tour le point de départ d'une opération analogue, qui, se multipliant sans fin, n'a d'autres limites que celles de notre capacité.

Ainsi cet admirable instrument que Dieu mit sur les lèvres de l'homme, non seulement lui servit à exprimer ses idées, mais encore éleva à une puissance indéfinie la faculté d'en produire de nouvelles.

Comme nous venons de le voir l'origine du langage s'explique par la nature même de l'homme. Être intelligent, il a su donner un corps et des ailes à sa pensée, et son ame n'a plus eu de mystères pour l'ame de son frère. Pauvre exilé, il a pu se faire entendre d'un exilé comme lui; heureux l'un et l'autre d'avoir trouvé le moyen de s'entretenir de l'espérance de revoir un jour leur douce patrie (*).

(*) La destination du langage implique la question la plus importante que nous puissions nous proposer, celle de notre propre destination. En effet, si l'existence de l'homme ne doit pas être circonscrite dans les bornes étroites que la nature a données au développement et à l'exercice de nos organes, si l'intelligence survit à la matière, et que le tombeau ne soit pas le dernier mot de notre passage sur la terre, il est évident que le langage, expression tout ensemble et provocateur de la pensée, ne doit pas se mettre exclusivement au service des sens, et épuiser ses artifices à procurer des jouissances que la brute trouve sans lui. Que nous l'employions à la satisfaction de nos besoins physiques, c'est une nécessité à laquelle nous condamne la complexité de notre nature. Mais, instrument de l'intelligence, qu'il soit stérile pour l'intelligence elle-même; qu'il ne cherche pas à faire prévaloir ses droits sur ceux de son vêtement d'un jour; que rayon de lumière et de vie, sa mission ne soit pas avant tout de porter la vérité dans les esprits, et l'amour dans les cœurs; en un mot que sa fin ne se confonde pas dans la nôtre, c'est ce que le plus grand abus qu'on en puisse faire ne viendra jamais à bout d'établir. La destination du langage est donc de rappeler sans cesse l'homme à ses hautes destinées, et pour cela il ne doit manifester que les idées les plus pures, et les sentiments les plus élevés. Que, par malheur, les passions le domptent et l'asservissent, esclave revêtu d'une ignoble livrée, il ne sait plus que provoquer les passions. Là où il devait porter la sérénité et le bonheur, il ne porte que le trouble et l'angoise. Bienfait perverti, il n'élève plus les ames, il les rabaisse, il est le fléau du genre humain.

ANALYSE

DE PLUSIEURS BROCHURES SUR L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE,

PAR M. BOUCHIER, MEMBRE RÉSIDANT.

Le Recueil agronomique de juillet 1839, du département de Tarn-et-Garonne, s'ouvre par un discours remarquable du président du comice de Montauban, dans lequel il exprime sa reconnaissance pour la vive sollicitude de M. Darcy, pour tout ce qui touche au département confié à son administration aussi active qu'éclairée. Là, comme ici, Messieurs, vous voyez qu'on a su apprécier et rendre justice à cet excellent administrateur.

Ce discours est suivi d'une notice intéressante sur la culture du mûrier. L'éducation des vers à soie est, dans ce département, l'occupation profitable d'une grande partie de la population.

J'arrive, Messieurs, aux éphémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre, pour 1839.

La question de la culture du blé, dit M. le Secrétaire, est une véritable question à l'ordre du jour.

«Pour que les vœux que je viens exprimer soient bien compris, il faut, dit-il, que je prouve aux plus incrédules, 1° que c'est de notre propre volonté et comme conséquence de notre méthode irrationnelle de culture, que nous avons forcé Thaer à nous dire qu'on considère comme de très-bonne qualité la terre qui rend dix

à douze fois la semence ; et M. Moll à nous confesser de son côté qu'on ne récolte en moyenne, en France, que cinq à six fois la semence ; tandis que dans d'autres pays moins favorisés par la nature, la moyenne du rendement est de huit à dix fois, et que c'est ainsi, ajoute le même agronome, qu'il a constaté dans beaucoup de nos départements, que le blé revient aux cultivateurs à $^1/_6$ et même à $^1/_5$ de plus qu'ils ne le vendent.

2°. Qu'avec des cultures méthodiques on obtient des produits dus en apparence, à une protection féerique.

3°. Que si l'aveugle routine s'opiniâtre à nier ces résultats, on lui ferme la bouche en la forçant d'assister à une récolte préparée avec les soins nécessaires.

4°. Qu'il y a même quelque probabilité qu'il suffirait de changer sur un point seulement notre méthode actuelle de culture pour que nous obtinssions de très-notables augmentations dans la masse annuelle de nos productions en blé. »

M. le secrétaire prouve ces assertions en citant de magnifiques résultats obtenus par MM. Trantemann, Wolf, Yverton, Duhamel et une foule d'autres : il dit que cultivé dans un jardin, un grain de blé peut se reproduire jusqu'à 5 et 6,000 fois ; que M. Crédo obtint, en Lorraine, 960 pour un : que deux grains de froment rouge, cultivés par M. Peyrot, rapportèrent chacun 140 épis ; que le nombre de tuyaux de froment rouge s'éleva ensuite jusqu'à 300 dans les cultures continuées par le même : que M. Poulet ayant transplanté

les 600 tiges qui provenaient de 600 grains de froment, il retira de cette culture 480 pour un.

« Et comment ne croirait-on pas à l'exactitude des calculs de MM. Duhamel du Monceau et Courset, dit-il, quand nous ne labourons et ne rendons nos terres pénétrables par les racines du blé qu'à 11 ou 15 centimètres au plus de profondeur, alors que dans son traité de l'agriculture pratique M. Ealy nous prouve que le blé agit sur la couche végétale tout à la fois comme plante tracante et comme plante pivotante; alors que des expériences diverses de MM. Duhamel du Monceau et Diancourt il résulte que tout grain de blé bien cultivé et pouvant se développer à son aise étend ses racines jusqu'à 50 centimètres de longueur dans le guéret et y enfonce verticalement ces mêmes racines à une profondeur de 41 à 50 centimètres.

Que voulais-je aujourd'hui, Messieurs, (c'est toujours le secrétaire qui parle) vous prouver que nous sommes tous des Vandales, des Visigots, des êtres presque privés de la faculté de la pensée, quand nous nous obstinons automatiquement à retirer depuis 4 jusqu'à 15 au plus pour un de produit de nos cultures en blé, alors que des hommes recommandables par le rang qu'ils occupaient parmi les savants, nous ont prouvé qu'il nous sufisait de ne pas briser les lois de la nature comme des enfants brisent leurs jouets, pour que nous obtinssions de nos cultures de céréales considérablement plus qu'elles ne nous produisent.

Que voulais-je encore? C'est que perdant sans utilité les $^4/_5$ de nos ensemencements en blé par la manière

dont nous les faisons, il nous suffirait de ne jeter en terre que le grain qui doit y prospérer pour faire annuellement en France l'économie de 7,748,224 hectolitres qui représentent la nourriture de 32 à 33 millions d'habitants de ce royaume pour 18 à 20 jours : c'est le vingtième de nos produits annuels et moyens en blé. »

Suit l'indication d'un moyen bien simple pour faire porter du froment à la même terre pendant une longue suite d'années : c'est de semer de la vesce aussitôt la récolte du blé : elle lève, pousse, on sème dessus un nouveau blé et la charrue enfouit le tout ensemble.

J'ai aussi à m'occuper, sur votre invitation, Messieurs, des 142e, 143e et 144e livraisons (août, septembre et octobre 1839) des Annales de la Société royale d'horticulture de Paris.

La première renferme une lettre de M. Buhler sur la taille du pêcher dans laquelle il donne la description d'un vieux pêcher qui existe dans les domaines de Galiveaux, près Villeneuve-le-Roi, département de l'Yonne.

Ce pêcher, greffé sur une tige d'amandier, à la hauteur de 1m 62, est planté contre le pignon de l'habitation principal et exposé à l'est ; il palisse complètement une étendue de 5m 25 de longueur, sur 2m 50 de hauteur. La circonférence de son tronc, prise à la moitié de sa hauteur, est de 0m 80. Cet arbre est très-vigoureux. Le propriétaire, M. Joubert, dit que son beau-père, qui aurait actuellement 93 ans, lui a assuré que depuis son enfance il connaissait ce pêcher et l'avait toujours vu dans le même état. Ainsi, en supposant

que ses souvenirs datent de l'âge de 13 ans, vous admettrez bien qu'il a fallu 20 ans pour que cet arbre ait acquis un développement voisin de celui qu'il a, et que dès-lors son âge n'est pas moins de cent ans.

Ce numéro renferme en outre un article sur les greffes d'arbres à fruits et à fleurs par M. Aiguillon, une note de M. Bottin sur la possibilité de multiplier les jacinthes de Hollande en France, et quelques notices sur plusieurs plantes économiques et d'ornement.

La 143e livraison est relative à l'exposition publique qui a eu lieu dans l'orangerie du Louvre, du 9 au 15 septembre 1839.

La Société a choisi cette époque espérant qu'alors la plupart des fruits, des légumes et la brillante famille des dahlias viendraient enrichir la fête; elle ne s'est pas trompée, et l'exposition n'avait pas encore compté autant d'exposants qu'il y en a eu cette année.

Après que cette exposition eut été visitée par les plus hautes classes de la société et par un public nombreux, M. le président a ouvert la séance par un discours dans lequel il donne d'intéressants détails : 1° sur les jardins potagers ou maraîchers; 2° sur les vergers; et 3° sur les jardins fleuristes.

« Le jardin potager est, dit-il, le premier, le plus ancien des jardins, et s'il paraît le plus simple il n'est pas celui qui demande le moins de soins, de peine et de travail. Il faut même des connaissances particulières, une pratique éclairée et de l'expérience pour obtenir sans cesse des produits sur le même terrain, pour avoir des primeurs et forcer des cultures.

Aux portes d'une grande ville, la profession de jardinier-maraîcher est une des plus essentielles, puisqu'elle doit fournir à tous les besoins de la consommation. Je vous dirai, pour vous mettre à même d'en apprécier l'importance, que plus de cent mille arpents du territoire français sont cultivés en marais potagers, que terme moyen, ces cent mille arpents rapportent, l'un dans l'autre, annuellement plus de 3,000 fr. de produit brut, qui donnent un total de cent millions; enfin que ces cent mille arpents de jardins procurent les moyens d'existence à plus de cent mille familles, composées l'une dans l'autre de cinq personnes, ainsi à plus de 500,000 individus.

Le jardin fruitier n'intéresse guère moins les populations des grandes villes que le jardin potager; sa culture exige des connaissances variées et approfondies en horticulture. Celui qui veut créer doit préalablement étudier la nature du terrain pour ne pas y planter indistinctement telle ou telle espèce d'arbres qui ne pourrait y convenir.

J'arrive aux jardins fleuristes; jardins des grâces et des amours. Les fleurs, dit M. le président sont un des besoins de l'époque; la jeune fille en pare son front virginal, qui défie leur fraicheur; dans l'âge mur, oubliant le feu des passions qui brûlèrent son âme, l'homme trouve un charme indicible daus leur culture, et, vieillard il va chercher le repos au milieu des fleurs. C'est un besoin pour tous, et je ne suis pas étonné quand M. Héricart de Thury dit, que le 14 août, veille de la

fête de la Vierge, il s'est vendu pour plus de 50,000 fr. de fleurs dans Paris.

Pour bien juger, pour bien apprécier les talents, les travaux, les peines de nos jardiniers-fleuristes, il suffit de voir et d'admirer le printemps qu'ils vous présentent à jour fixe au milieu des froids les plus aigus, les plus rigoureux.

Nous aimons les fleurs, ajoute M. le président, nous les cultivons pour en semer le chemin de la vie, mais avant tout, nous considérons, nous encourageons les utiles professions des horticulteurs-maraîchers et jardiniers-fruitiers. »

La 144e livraison renferme une lettre de M. le baron de Ponsort, de Châlons-sur-Marne, qui indique, pour préserver les plants d'artichauts de la gelée, un moyen qui consiste à les arracher avec leurs mottes et les conserver en cave jusqu'au moment où les gelées ne sont plus à craindre, époque à laquelle on peut les replanter. Ce procédé n'est pas nouveau, il est, dit-on, employé depuis plus de cinquante ans dans la plaine des Vertus.

Je crois devoir vous entretenir d'un procédé indiqué comme infaillible par un membre de la Société d'agriculture des Ardennes, M. Bouvart, pour détruire les vers et limaces. « J'emploie, dit-il, un mélange de suie de cheminée et d'urine ; je me sers d'un tonneau qui a contenu de l'huile commune, et que j'achète chez un épicier; je le défonce par le haut, le ferme et le surmonte d'un couvercle à échancrure pour laisser sortir le bâton qui doit servir de temps en temps à remuer le mélange.

Le tiers du vase est rempli de suie et le reste d'urine : la suie qui surnage d'abord se précipite au bout de quelques jours, alors on peut s'en servir, mais plus le mélange est vieux et mieux il vaut.

» Avant d'arroser, il faut enlever les plantes qui sont sur le sol ; il faut choisir un temps doux et humide et un terrain qui ne soit pas trop nouvellement cultivé, afin que les galeries des vers et limaces soient bien établies. Immédiatement après cet arrosement, les vers viennent mourir à la surface de la terre ou n'ont pas même la force de sortir de leur trou. Pas une limace ne résiste à ce moyen ; quelques gouttes suffisent pour les tuer en une minute. »

Parmi les nombreux envois que vous ont fait des Sociétés savantes, animées, comme la vôtre, Messieurs, d'un zèle éclairé, je trouve le journal d'agriculture et d'horticulture de la Côte-d'Or (septembre et octobre 1839).

Cette brochure contient l'analyse d'une notice sur la construction des écuries, étables et bergeries, par Hugon, vétérinaire. Ce travail, qui intéresse tous les pays, où généralement il y a encore beaucoup d'améliorations à opérer sous ce rapport, offre les recommandations suivantes :

Écuries.

Les écuries doivent être construites dans des lieux élevés, secs, aérés, éloignés des mares et des eaux stagnantes : elles peuvent être à un ou deux rangs.

L'écurie à un seul rang doit avoir une longueur proportionnée au nombre de chevaux qu'on veut y

placer; celle de 6m 50, par exemple, peut recevoir quatre forts chevaux ou cinq petits. La largeur doit être de 4m 22 à cause de l'espace occupé par la mangeoire et le ratelier et par le trottoir réservé pour la desserte en arrière des chevaux.

Les ouvertures ou croisées doivent être placées du levant au couchant au-dessus des chevaux et à 2 mètres du sol, afin que l'air ne les frappe pas directement; elles auront 1m 30 de largeur sur 1 mètre de hauteur, une seule à chaque extrémité suffit.

Deux portes doivent être placées aux extrémités et de préférence en arrière des chevaux, vis-à-vis du trottoir à cause du courant d'air; par cette disposition l'entrée et la sortie de l'écurie seront libres, et les accidents moins fréquents.

L'écurie à deux rangs aura 3m 25 de plus en largeur; deux ouvertures ou croisées de plus : le trottoir et les deux portes seront au milieu. Toutes ces portes auront 2m 10 de hauteur et 1m 62 en largeur. Elles seront, ainsi que les volets des croisées, à deux battants. La hauteur des écuries sera de 3m 25 à partir du sol : elles seront couvertes en planches gravées afin de prévenir l'altération des fourrages déposés dessus, ainsi que la chute de la poussière sur les animaux, inconvénients très-graves. Les voûtes seraient préférables aux planchers : elles préserviraient des incendies, conserveraient les fourrages plus intacts et rendraient les écuries plus fraîches en été, plus chaudes en hiver.

Le sol de l'écurie, incliné d'environ 15 centimètres, doit être fait comme les aires de grange, en glaise ou

crayon battu, et bien entretenu. Une rigole inclinée, longeant le trottoir en pierre, conduira les urines dans un réservoir placé à l'une des extrémités de l'écurie ou au dehors ; ces urines seront enlevées une fois par jour au moins et transportées sur les fumiers ou sur les terres.

Les mangeoirs peuvent être faites en bois ou en pierre, à 1m 14 du sol et être garnies d'anneaux. Les rateliers inclinés en avant auront des fuseaux carrés de 0m 81, y compris les perches, carrées aussi, et seront placés à 0m 32 au-dessus de la mangeoire. Les chevaux doivent être séparés par des perches vacillantes, horizontales ou par des stalles.

Étables.

La construction des étables devra être disposée sous les mêmes aspects et traitée à peu près de la même manière mais avec des dimensions un peu moindres. Les mangeoires ne seront élevées qu'à un demi-mètre du sol et les rateliers à 16 centimètres au-dessus.

Bergeries.

Une bergerie destinée à héberger 100 moutons, par exemple, doit avoir 10 m de longueur, 6 m 50 de largeur et 2 m 92 de hauteur. La porte à deux battants devra être placée au centre. Soit au levant, soit au couchant, et avoir 3 m 25 de large sur toute la hauteur de la bergerie, elle doit s'ouvrir en dehors, être pleine pendant l'hiver et à claire voie en été, mais seulement par le haut jusqu'à 0 m 65 de terre, pour qu'en

aucun temps le vent ne fatigue les animaux. Cette largeur de 3 m 25 a l'avantage de faciliter l'entrée et la sortie des moutons et l'introduction des voitures pour charger les fumiers, etc.; les croisées, établies à 1 m 30 du sol, doivent avoir cette largeur de 1 m 30 et 1m 62 de hauteur, être protégées par des barreaux de fer ; être garnies de volets fermant au dehors, au nombre de 5, savoir : une de chaque côté de la porte et 3 dans le mur opposé, vis-à-vis les deux premières et la porte. Il doit exister une autre porte de dimension ordinaire, correspondant à une pièce voisine et servant de desserte à la bergerie.

Le pourtour des bergeries doit être revêtu de râteliers et de mangeoires. Le plancher au-dessus sera fait en planches gravées.

Observations générales.

Il faut éviter l'encombrement trop commun dans le même local, de chevaux, bêtes bovines, ovines, cochons et volailles. Les boucs seront éloignés des habitations. Quant aux vieilles écuries qu'on ne veut pas reconstruire, il faut au moins les assainir par des ouvertures qui y entretiennent l'air inodore et pur, et tenir les croisées et portes constamment ouvertes tant que durera la fermentation des fourrages entassés dans leur voisinage ou au-dessus. La propreté des écuries influe sur la santé des chevaux, comme celle des habitations sur la santé de l'homme, ainsi il est urgent de les nettoyer tous les jours en été et tous les deux jours en hi-

ver. Les bergeries seront également nettoyées tous les quinze jours en été et tous les mois en hiver. Les fumiers seront éloignés le plus possible des habitations si on ne peut pas les transporter de suite sur les terres.

Je vais, Messieurs, vous entretenir des annales agricoles du département de l'Aisne, 10e et 11e livraisons 1837.

Au sujet du compte rendu sur le concours d'agriculture en 1837. La séance publique étant présidée par le prince royal, on cite ces belles paroles prononcées par M. Dupin, président de la chambre des députés au concours de la ferme de Champagne : « Voilà des assemblées vraiment utiles ! Voilà des réunions qui portent avec elles un caractère national et patriotique ! l'agriculture, c'est la richesse de la France ! la terre, c'est le sol natal, c'est la patrie ! On parle souvent d'égalité, quel plus touchant exemple en pouvons nous trouver que celui dont nous sommes témoins ! »

Plusieurs médailles ont été distribuées dans cette séance solennelle de Saint-Quentin, par son altesse royale qui, à chaque fois, rehaussait encore par des paroles flatteuses, les honorables récompenses qu'elle avait bien voulu se charger de décerner. Voilà comme les princes savent exciter à la fois l'amour dans les cœurs, et la fermentation utile dans les intelligences.

Vous le pensez comme moi, Messieurs, les concours d'instruments aratoires et de bestiaux qui se propagent, si heureusement dans un département voisin, notre frère à plus d'un titre, le département de la Marne, ne peuvent que produire les effets les plus

prompts et les plus généreux. L'homme n'a pas toujours besoin d'être stimulé pour marcher vers le progrès, mais jamais on ne s'est repenti de lui avoir offert la récompense matérielle ou morale qu'il a méritée.

Tout est digne de louanges dans les annales que j'analyse, et les considérations sur les machines et les instruments appliqués à l'agriculture, et le discours du président, dans la séance agricole du 23 février 1839, où il proclame que le progrès est le mot d'ordre du siècle ; que l'agriculture, le premier et le plus utile de tous les arts à dû recevoir comme tous les autres, une impulsion nouvelle de la révolution de 1789 ; que plus que tout les autres il s'est ennobli par la liberté qui ennoblit tout ; que la terre aime à être cultivée par des mains libres ; que le travail qui fut presque une honte, est devenu un honneur, lorsqu'il n'a plus servi qu'à nourrir le citoyen propriétaire du sol.

Dans les observations sur les concours des béliers, M. de Turenne se pose cette question : — attendu la position géographique et la constitution économique de la plupart des exploitations agricoles du département, y a-t-il avantage pour elles de produire de la viande, préférablement à la laine, conséquemment à entretenir un moindre nombre de très-gros animaux, plutôt qu'un nombre considérable d'animaux moyens ou petits ?

Des expériences comparatives ont constaté qu'un mouton consomme chaque jour pour s'entretenir en santé, la 31e partie de son poids en foin sec de bonne qualité. Deux moutons de 60 kilogrammes chacun en

3 moutons de 40 kilogrammes, se nourriront donc également bien avec des quantités identiques de fourrage; ainsi à égalité de race et de tempérament, ces poids vivants de 120 kilogrammes, présenteront de part et d'autre des quantités égales de viande, de sang, de suif et d'issues, à cette différence près que les élémens constitutifs étant plus déliés et plus divisés chez les petits animaux, le mélange de la fibre et de la graisse y sera plus homogène, plus parfait et la viande plus délicate. Ceci explique pourquoi les espèces hors de ligne par la saveur exquise de leur chair sont toutes de petite taille. Il n'y a donc aucun motif que l'assiette du droit d'octroi pour préférer les gros animaux aux petits, comme articles de boucherie. Mais lors même que la hauteur de la taille et l'ampleur des formes seraient des conditions indispensables à la production de la viande, il resterait à examiner si l'engraissement des moutons offre de tels avantages qu'il faille leur subordonner les autres bénéfices d'un troupeau. L'engraissement est sans aucun doute une spéculation lucrative pour les cultivateurs placés à 3 ou 4 journées du marché de Paris, mais pour ceux qui en sont éloignés de 7 ou 9 journées, il n'y a guère que des chances de perte.

Il est bien certain que la superfinesse des laines ne se rencontre que chez les petites espèces, et que dans chaque race plus les sujets sont forts et robustes, plus la laine est dure et grossière; et d'ailleurs le petit mouton en produit plus, proportion gardée, que le gros; et qu'on ne croie pas que cette différence soit insignifiante : un poids de 120 kilogrammes de viande ren-

fermé dans deux peaux de mouton, présente au-delà de 1/7 de moins que ce même poids renfermé dans 3 peaux, et nous avons vu que ces 120 kilogrammes de viande s'obtiennent de part et d'autre avec la même quantité de fourrage : c'est donc une perte de 1/7 en poids que font sur leur récolte en laine, et indépendamment de la perte en qualité, les propriétaires de moutons de grosse espèce ; perte énorme qui emporte les bénéfices fictifs de l'engraissement.

En admettant la justesse de ces raisonnements, je croirai de plus, avec leur auteur, que le vœu de la production de la viande en bonne qualité ne doit pas empêcher de prendre les mesures nécessaires pour avoir des laines variées en finesse et en longueur pour répondre aux divers besoins, et que les races hollandaises et anglaises qui donnent de longues laines si déliées et si souples, doivent être introduites dans nos localités, mais à condition de ne pas traiter fort différemment ces animaux chez nous, qu'ils ne le sont dans les pays dont nous parlons. La laine anglaise que le grand air entretien si blanche, se souille, se jaunit dans nos bergeries et perd en partie cet éclat qui fait son principal mérite. Les animaux qu'une perpétuelle indolence à la pâture, maintient à peu de frais dans un parfait état d'embonpoint, perdent cet embonpoint tout en consommant davantage lorsqu'ils sont soumis l'hiver à la nourriture sèche, et l'été au champiage : mais la France n'est pas partout riche en paturages ; il faut donc autant qu'on le peut y perfectionner l'éducation des bêtes à laine, et en assortir les races au sol varié du royaume.

Je terminerai le rapport dont vous m'avez chargé par l'analyse d'une brochure aussi importante que détaillée, intitulée : *Assolement et culture des plantes de l'Alsace.*

L'Alsace inférieure ou le département du Bas-Rhin, dont la latitude n'est que d'un demi degré supérieure à celle du département de l'Aube est d'une nature assez différente. Ses rivières ou ses fleuves navigables, sont au nombre 34 occupant avec les routes une superficie de 71,000 hectares, c'est-à-dire $^1/_7$ de celle du département, qui est de 495,575 hectares. Les Vosges qui y pénètrent sont bien moins élevées que les Alpes, puisqu'elles n'ont en général que 6 à 800 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, à l'exeption de quelques unes qui dans la haute Alsace atteignent celle de 1,400, exercent avec les rivières une grande influence sur le climat et la nature des plaines du pays : aussi n'aurons nous pas de rapprochements sensibles entre le climat de ce département et celui du nôtre.

Nos montagnes, qui ne sont à proprement parler, que de hautes collines ou des monts peu garnis de bois, portent généralement des céréales à leur sommet comme sur leurs versants, mais ceux-ci sont souvent dégradés par les eaux pluviales ; tandis que les montagnes du Bas-Rhin qui ont des rapports avec celles de la Forêt Noire, et dont la formation est probablement la même et date de la même époque, ont leurs sommets arrondis et souvent déprimés et boisés, et leurs versants au lieu d'être à pic, présentent une surface voûtée qui les rend

accessibles, et la couche d'humus qui les revêt en général, y détermine une brillante végétation.

Il existe aussi beaucoup de collines qui n'ont que de 100 à 200 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer, elles sont entièrement composées d'un calcaire coquillier très-fertile, à peu près comme celui des montagnes de Reims, et contiennent de même des couches abondantes de cette substance fertilisante, nommée *Marne*, que les cultivateurs de la Champagne sont si heureux de rencontrer à portée de celles de leurs terres qui ont besoin d'être marnées.

En comparant les divers sols de l'Alsace entr'eux, on trouve de grandes différences sous le rapport de la qualité, puisque ce pays renferme des sols précieux, bons, médiocres et mauvais ; mais en les comparant avec ceux d'autres pays, on peut dire qu'il n'y a pas de mauvaises terres en Alsace et que ce qu'on appelle médiocre serait classée ailleurs dans la bonne catégorie.

Cette déclaration n'a rien de chagrinant pour le département de l'Aube qui, à l'exception de l'arrondissement d'Arcis et une partie de celui de Nogent, formant environ le 1/4 de la superficie, est du reste assez bien partagée.

L'Alsace n'a pour ainsi dire ni printemps, ni automne, la neige qui dès le mois d'octobre couronne le sommet des montagnes de la Forêt Noire, et ne disparaît souvent qu'au mois d'avril refroidit l'atmosphère supérieure et réagit ainsi sur les couches d'air inférieur. Quelque soit alors le vent qui souffle, il amène le froid avec lui. Les hivers y sont plus froid que ceux des pays placés

sous le même parallèle et en revanche les étés y sont plus chauds. Les orages sont fréquens et la grêle nuit souvent aux récoltes.

Le Bas-Rhin est un des départements les plus peuplés de la France. Chaque myriamètre carré y nourrit 11,337 habitants et la moyenne pour tout le royaume n'est que de 6,035. Le département du Nord seul après celui de la Seine, présente 17,745 habitants par myriamètre carré. Le département de l'Aube, dont la superficie est de 609,000 hectares et qui a 253,870 habitants, n'en compte que 4,169 par myriamètre carré. Il n'est que le 74e des départements de la France pour la population.

A Strasbourg, d'après une longue série d'observations, il tombe chaque année 709 millimètres d'eau (26 pouces 2 lignes 1/3), et à Lyon 540 millimètres (20 pouces), tandis que dans nos pays il n'en tombe que 433 à 487 (16 à 18 pouces).

L'Alsacien en général n'en est pas moins d'une constitution robuste : il est de taille médiocre, fortement musculé, et possède une charpente osseuse solide.

Le tabac qui dans ces derniers temps était la plus importante de toutes les plantes commerciales de l'Alsace, y a été introduit en 1620 par un négociant de Strasbourg, nommé Konigsmann, qui en rapporta de la graine d'Angleterre C'est une culture misérable qui ruine la plupart des cultivateurs.

Garance.

On connaissait déjà cette plante en Alsace dès le 16e siècle, époque à laquelle Charles Quint l'y intro-

duisit; sa culture fut à peu près nulle jusque vers le milieu du 18e siècle, mais le gouvernement français voulant s'affranchir du monopole hollandais, fit entreprendre vers ce temps la culture de la garance, aux environs du Rhin, néanmoins ce ne fut véritablement que de 1738 à 1760 que Hoffmann, simple particulier des environs de Hagueneau, très-zélé, aidé et encouragé, imposa en quelque sorte la culture de la garance à ses concitoyens. Cependant la récolte ne s'élevait encore en 1766 et même en 1769 qu'à 5,000 quintaux par an : mais Hoffmann fils, poursuivit cette œuvre avec tant de courage qu'en 1778 la récolte des racines s'élevait à 50,000 quintaux, malheureusement ce fut le plus haut point de prospérité que la culture de la garance atteignit jamais en Alsace.

En 1794 le chiffre est tombé à 8000 quintaux, depuis il est remonté seulement à 30,000, tandis que les pays bas récoltent chaque année plus de 150,000 quintaux, aussi fixent-ils le prix de la garance dans le commerce.

Cette plante vient dans un sol sablonneux, mais une terre argileuse lui convient mieux.

La garance doit rester au moins 2 ans en terre : elle craint le froid, les gels et dégels ; l'arrachage beaucoup plus difficile que celui des pommes de terre exige des précautions.

Le seigle réussit à merveille après la garance, et là où le sol contient un peu d'argile, le froment vient aussi très-bien sans qu'il soit nécessaire de fumer.

On ne saurait mieux utiliser un champ de vigne dé-

friché, ni mieux préparer la terre à recevoir de nouveau la vigne, qu'en y plantant de la garance. Cette plante paie tous les frais de culture, et la vigne y réussit ensuite merveilleusement. On la plante au moyen de rejetons qu'on éclate au printemps quand ils ont 6 à 9 pouces de long. Dans le Comtat d'Avignon la plupart des cultivateurs ont adopté le semis. Le terrain où l'on veut tramplanter la garance, ne doit être ni humide, ni sec.

Dans le département du Bas-Rhin, on ne cultive que peu de colza, parce qu'il est trop sujet à la nielle, maladie dont souffre ce pays, et qu'on attribue aux brouillards du Rhin. C'est par la même raison qu'on n'y sème pas de seigle, à moins qu'il ne soit mélangé avec le froment. On sème beaucoup moins d'avoine que d'orge.

Il est prouvé que celui qui sème ensemble un hectare de froment et de seigle, récolte plus que s'il avait semé séparément chaque espèce de graine. Il est également digne de remarque, que comme dans les pays bas lorsqu'on sème du méteil immédiatement après du blé, ce mélange réussit à merveille, ce qui n'arriverait pas si on semait du froment immédiatement après du froment.

L'épeautre est une espèce de froment qu'on cultive fréquemment dans le Vissembourg et dans le Palatinat. Cette plante se contente d'un terrain médiocre, elle vient mieux après les navets qu'après le chanvre.

Le seigle peut réussir dans les terrains les plus ingrats, cette céréale est un véritable bienfait de la providence. Un sol argileux qui contient de la chaux, donnera plus de profit par la culture du froment, mais dans

un sol léger et calcaire le seigle sera certainement plus productif que le froment : il offre en outre cet avantage qu'il épuise moins le sol, et qu'il donne plus de paille que toute autre espèce de grain. Si nous considérons donc que cette double propriété d'épuiser moins la terre et de rendre plus de paille, est un puissant moyen d'enrichir de nouveau le sol, nous n'aurons pas de peine à admettre que 4 récoltes de seigle n'épuiseront pas plus le sol que 3 de froment. Aussi le proverbe qui dit que le cultivateur du seigle l'emporte sur le cultivateur du froment, pourrait bien être vrai, en supposant toutefois que le sol soit également propre à la culture de ces deux graines.

Les plantes légumeuses sont l'objet d'une culture très-soignée dans le département du Bas-Rhin. Les pommes de terre y occupent le 1er rang parmi les récoltes-racines.

La pomme de terre est une des quelques plantes qu'on peut faire revenir sur le même champ dans un court espace de temps. On dit qu'à Mistralzheim on les fait revenir six années de suite à la même place sans y mettre de fumier. On cite un champ qui dans l'espace de 20 années porta 19 récoltes de pommes de terre et une seule d'orge. C'est l'orge qui vient le mieux après ce tubercule.

Les habitants des pays de sable, ne mettent de fumier que dans les trous où ils plantent la pomme de terre, et prétendent que 4 charges de fumier appliquées de cette manière, profitent plus aux pommes de terre que si on en répandait une quantité double sur tout le champ,

mais quand les terres sont argileuses il est mieux de fumer la totalité. Quand lors de la plantation, au printemps, on manque de fumier, on attend l'époque du buttage pour en mettre au tour des plantes avec la pioche. Dans les années humides, cette manière de fumer les pommes de terre produit d'excellents effets et augmente singulièrement la récolte.

On plante partout en Alsace 23 hectolitres de pommes de terre par hectare et on en récolte en moyenne sur un bon sol 290 hectolitres, mais seulement 120 en sol ordinaire, chiffre bien inférieur à celui qu'on obtient dans les pays bas où on laboure à 32 centimètres de profondeur, tandis qu'en Alsace on laboure à peine à 16 centimètres.

Les navets qui sont la principale nourriture d'hiver, sont semés après le blé et quelquefois après l'orge, on les arrache à la Toussaint.

La culture des carottes n'est pas très-répandue, et cependant quant à leur valeur nutritive, elles l'emportent à poids égal sur toutes les autres racines, les pommes de terre seules font exception ; mais deux hectares de carottes donnent plus de fourrage que trois de pommes de terre, et c'est le meilleur qu'on puisse donner aux vaches et aux brebis. Elles sont un excellent régime pour les chevaux et remplacent très-bien l'avoine à leur égard.

La culture des betteraves est connue depuis longtemps en Alsace, mais elle n'y a pas fait de grands progrès. On les repique ; il ne faut les effeuiller que dans un pressant besoin.

Dans plusieurs endroits de l'Alsace, les choux sont l'objet d'une culture considérable. Il n'est pas rare d'en rencontrer dont les têtes pèsent 10 à 12 kilogrammes. Un hectare de choux bien réussis peut valoir 2,000 fr. Le blé qui succède aux choux est généralement bon, mais ne rend pas beaucoup. L'orge au contraire, y réussit à merveille.

Cette brochure, Messieurs, est une véritable statistique agricole du département du Bas-Rhin, telle qu'il serait à désirer que tous les autres départements en eussent une semblable. Plusieurs à la vérité sont dotés de statistiques générales, volumineuses et très-détaillées, où se trouvent les éléments nécessaires pour composer une statistique agricole, mais ces ouvrages estimables et qui exigent d'immenses recherches ne sont lus que par un très-petit nombre de cultivateurs, tandis qu'une bonne statistique agricole de 200 pages telle que celle que je vous ai analysée, se répandrait à peu de frais dans toutes les familles de cultivateurs et produirait, je pense, de très-bons effets, en enseignant les meilleures méthodes et en indiquant non seulement les succès obtenus, mais les revers même, qui sont aussi des enseignements. Déjà dans un département voisin, celui de la Marne, la Société d'agriculture, sciences et arts encourage de tous ses moyens un de ses membres qui tout en composant une statistique générale, donne annuellement au comice agricole la statistique rurale d'un arrondissement.

Il serait à désirer, Messieurs, que nous pussions suivre cet exemple qui produirait des fruits précieux dans

un département aussi interressant que le nôtre. Le climat et le sol du Bas-Rhin diffèrent assurément de notre climat et de notre sol, et le mode de cultiver n'est pas absolument le même dans les deux contrées, mais ce qu'on fait avec intelligence dans l'une, peut être imité avec les modifications nécessaires dans l'autre. Je crois que le département qui posséderait les statistiques agricoles bien faites de tous ceux de la France, serait celui où les progrès marcheraient avec le plus de promptitude.

NOTES

SUR QUELQUES PLANTES OBSERVÉES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

PAR M. S. DES ÉTANGS, ARCHIVISTE,

Lues dans la séance du 16 avril 1841.

Je me hasarde à faire connaître diverses observations que j'ai eu occasion de recueillir dans ce département. Les unes sont relatives à des caractères organiques qui ne paraissent pas avoir encore été indiqués, et qui devront rendre plus facile la connaissance des espèces auxquels ils se rapportent; les autres, concernent des végétaux que la position géographique et la constitution géologique du sol n'indiquent pas à l'avance, ou qui sont de quelqu'utilité dans la médecine, les arts ou l'agriculture.

Le petit nombre de ces notes ne permettant pas d'a-

dopter une classification méthodique, je les laisse à peu près dans leur ordre de rédaction.

I. Genre chara.

Il règne beaucoup d'incertitude sur le rang que l'on doit assigner à ce genre, dans la série des ordres naturels. Transporté successivement dans différentes familles, tantôt parmi les cryptogames, tantôt parmi les phanérogames (1), sa place est encore indécise, faute de bien connaître ses organes reproducteurs. On sait que les corps ovulaires que l'on voit sur les rameaux sont de véritables capsules, car on les a vus donner naissance à de jeunes tiges, mais on ignore encore quelle fonction est attribuée à ces tubercules ordinairement rouges, placés au-dessous des verticilles des rameaux. On est tenté de les considérer comme l'organe mâle, mais cette opinion est contestée par le motif qu'on n'a jamais vu ces tubercules s'ouvrir ; on n'a pu y découvrir ni étamines, ni anthères ; on ne conçoit pas alors comment la fécondation pourrait s'opérer.

Avant d'avoir été à même de faire l'observation qui est l'objet de cet article, je pensais qu'une plante d'une organisation toute particulière pouvait aussi avoir un mode de production qui lui fut propre ; que la masse gélatineuse contenue dans ces tubercules pouvait, par

(1) Linné, *species plantarum*, l'a placé dans la Cryptogamie parmi les Algues ; dans son *Systema vegetabilium*, 14e édition, il se trouve dans la Monoecie Monandrie.

exemple, être l'analogue de la matière fécondante du pollen et arriver à l'ovaire, en supposant un conduit partant du tubercule et traversant la tige, l'immersion continuelle de cette plante rendant difficile un autre mode de fécondation.

Mais le hasard m'a mis à même de reconnaître que ce tubercule est un véritable bouton de fleur ou périgone, qui s'ouvre en quatre parties. J'ai vérifié ce fait à diverses reprises, et sur plusieurs espèces. (*Ch. hispida, vulgaris etc.*)

Cette assertion toute nouvelle qu'elle est, acquerra la vraisemblance dont elle a besoin pour être admise, si on étudie la conformation de ce tubercule non épanoui, et dans l'état où il se présente ordinairement.

On y observe très-distinctement, à l'aide d'une forte loupe, deux bandes circulaires se coupant à angle droit au sommet, et indiquant déjà les lignes de séparation de ce tubercule en quatre parties formant les divisions d'un périgone; une troisième bande l'entoure horizontalement, ensorte que les surfaces comprises entre ces lignes sont au nombre de huit, deux pour chaque tépale, et de forme triangulaire; chacune d'elles est garnie d'une réunion de filets cylindriques, rouges, disposés en façon de palmette, assez semblables aux ornements d'architecture qui portent ce nom.

Ces filets convergent vers un centre commun, s'amincissent à la partie inférieure, et deviennent claviformes à leur extrémité supérieure. Ils sont composés de cellules plus grandes et plus allongées que celles de la membrane gélatineuse transparente qui les reçoit;

leur couleur d'un beau rouge, se détache très-distinctement de cette membrane. Les corpuscules rouges que l'on a remarqués dans cet organe, ne sont autre chose que des portions de ces palmettes déchirées et mêlées aux filaments gélatineux, par la section qui en avait été faite pour l'étudier.

Dans certaines circonstances favorables, notamment si la plante est émergée, ce globule s'ouvre en quatre parties, du sommet à la base, suivant les lignes qui se croisent au sommet.

Chaque partie ou tépale contient deux palmettes opposées base à base, séparées par une portion de l'anneau horizontal.

Je n'ai pu voir ni étamine, ni anthère au milieu de cette sorte de fleur, mais seulement une masse gélatineuse, composée de filets articulés.

D'autres seront sans doute plus heureux que moi, et jetteront probablement un nouveau jour sur cet objet, par des découvertes qui permettront d'assigner une place fixe à ce genre.

Peut-être devra-t-on le rapprocher des Nayadées, où il avait déjà été placé par de Jussieu, si ce tubercule est définitivement reconnu pour être l'organe mâle, et si on y découvre des anthères.

II. Genre saule, *Salix*, *L.*

Peu de genres sont composés d'espèces aussi difficiles à déterminer que le genre saule. Cette difficulté tient à plusieurs causes assez connues, pour que je me dispense de les rapporter.

La section *cinerella* n'est pas celle qui embarrasse le moins ; on distingue avec peine l'un de l'autre, des *salix caprea et cinerea*. (saule marceau et *S.* cendré). Cependant, le dernier porte un caractère qui le fait tout de suite reconnaître. Ne l'ayant vu mentionné nulle part, je vais l'indiquer.

En examinant le tronc et les branches de cette espèce, on voit que leur contour, au lieu d'être tout-à-fait uni et cylindrique, est composé de lignes formant des angles, et comprenant entr'elles des surfaces planes, en forme de losanges très-allongés. Il semblerait que l'écorce s'est ridée par suite de la mort de l'arbre et du retrait du corps ligneux qui en aurait été la conséquence. Les troncs les plus âgés ont, jusqu'à un certain point, l'apparence d'une barre de fer que l'on aurait voulu arrondir à coups de marteau sur une enclume, et qui porterait les marques du choc de cet instrument.

Cette disposition particulière n'est que le résultat de celle du corps ligneux ; car, si on soulève l'écorce, on trouve la surface du bois relevée de lignes ou stries longitudinales, amincies en angle tranchant, de longueurs variables, atténuées aux extrémités, distantes l'une de l'autre dans les jeunes rameaux, réunies en groupes, et séparées par des sillons profonds un peu obliques dans les vieux troncs. Ces stries sont d'autant plus prononcées qu'ils sont plus âgés ; elles ne paraissent pas avoir de rapport avec les prolongements médullaires et les bourgeons ; ces derniers les détournent au contraire, de leur direction. L'écorce exactement appliquée sur le corps ligneux, présente à l'intérieur

des sillons formés par ces mêmes stries qui la pénètrent. Il semblerait que ces sillons ou ces stries sont la cause des lignes observées à sa partie extérieure ; mais il en est autrement ; ils alternent avec elles et occupent précisément l'espace en forme de losange qu'elles comprennent, de sorte que l'écorce a plus d'épaisseur dans les parties où elle semble en avoir le moins ; dans les vieux troncs, elle adhère à ces stries par leur partie tranchante seulement ; elle y est comme soudée, et y laisse, lorsqu'on la détache, une portion de tissu cellulaire.

Ces caractères n'appartiennent pas exclusivement au *S. cinerea*, connu ici sous le nom de *Vodre* ; ils se retrouvent encore dans le *S. aurita*, et dans un saule voisin de ce dernier que j'ai recueilli au bord du lac Guéri (Mont-d'Or) ; il me paraît être le *S. holosericea*. Will.

On observe quelques individus assez semblables au *S. caprea*, qui ne présentent qu'un très-petit nombre de ces arêtes, ce qui semblerait devoir faire douter de l'exactitude de ce caractère ; mais on ne doit pas hésiter de les rapporter au *S. cinerea*, à cause de leurs bourgeons et de leurs rameaux pubérulens, quoique à un moindre degré. Le *S. caprea*, au contraire, doit les avoir glabres ; son écorce est unie, d'un gris clair, garnie de pores corticaux qui se développent avec l'âge, caractère qui n'existe pas dans le *cinerea* : peut-être est-ce une hybride de ces deux espèces.

Le *S. cinerea* offre un nombre considérable de variétés. On en voit à feuilles arrondies, d'autres à feuilles plus ou moins allongées et étroites. L'écorce passe

du gris cendré au noir presque complet (1) ; il semblerait qu'elle participe de la couleur tourbeuse du terrain sur lequel l'arbre se trouve. Le bois est d'autant plus chargé de stries, que le sol est plus marécageux ; aussi cette espèce croit-elle de préférence dans ces terrains : son bois est plus souple, plus résistant, et de plus longue durée que celui du marceau, qui préfère les lieux secs.

III. Acorus calamus. L.

Cette plante, connue sous le nom de *Calamus*, croît sur les bords de la Voire, depuis son embouchure dans l'Aube, au-dessous de Lesmont, jusqu'à Puelmontier, ce qui comprend environ 25 kilomètres de cours.

Elle est très-abondante dans quelques points, notamment à Chalette, Villerest, Lentilles ; en cet endroit, la Voire coule dans une prairie très-étendue, où elle déborde une grande partie de l'année. Le *Calamus* se répand dans les parties les plus inondées ; il remonte pendant un certain temps le cours des affluens que reçoit cette rivière, notamment la rivière de Soulaines.

---

(1) Il pourrait bien se faire que ces nombreuses formes se rapportassent à plusieurs des espèces décrites par divers auteurs, telles que les *S. nigricans Fries*, *Silesiacà Will.*, *grandifolia Seringe*, etc. ; faute d'objets de comparaison, je ne puis rien prononcer.

Le *S. rufinervis* que l'on rapporte au *S. cinerea* a le bois gatsi de stries, il croît dans les terrains secs ; celui du *S. repens*, placé dans cette section, est uni ; on devra sans doute la partager en deux groupes, dans l'un seraient les saules à bois uni, dans l'autre ceux à bois strié.

Depuis la Chapelle-aux-Planches jusqu'à Puellemontier, on le rencontre à peine dans le cours actuel de la Voire, mais il croît encore dans l'ancien lit, dont on suit la trace jusqu'à cette dernière commune. Quand ce lit ne serait pas indiqué par la dépression du sol et les parties basses où l'eau séjourne encore, que l'on nomme *noues* dans le pays, on le reconnaîtrait à la présence du *Calamus*, qui y est assez commun. Il fleurit vers la fin de mai, mais on a de la peine à se le procurer en fleur et en fruit, parce que les tiges, qui poussent abondamment, sont coupées de bonne heure, et à mesure qu'elles repoussent, pour en faire de la litière ou bien pour en nourrir les bêtes bovines, auxquelles on les donne mêlées à d'autres fourrages; elles s'élèvent à près de deux mètres.

Le *Calamus* passe, dans les lieux où il croît, pour avoir de grandes vertus médicinales. Sa racine, qui exhale ainsi que sa tige, une odeur pénétrante, est seule employée; elle entre dans la composition de la poudre dite *à la Maréchale*, dont on se servait pour poudrer les cheveux. On la mêle aussi à l'eau-de-vie de grains de Dantzick. On en transporte des quantités considérables dans diverses parties de la France, ce qui indique qu'elle n'est pas commune. Aussi n'ai-je pas vu figurer cette espèce dans les Flores que j'ai eu sous les yeux, notamment celles la de Normandie, de Paris, de Nantes, de la Côte-d'Or, et du centre de la France, que vient de publier M. Boreau; ce dernier dit seulement qu'on l'avait naturalisée autrefois au bord du ruisseau de Vallon, près d'Auxerre. Quelques botanistes pen-

sent qu'elle n'est pas spontanée en France, et la regardent comme originaire de l'Inde, d'où on l'apportait autrefois.

Si cette opinion était admise, il faudrait fixer à une époque très-éloignée son introduction sur les bords de la Voire, car elle y est répandue sur un cours de plus de six lieues, et s'y maintient malgré la quantité considérable qui s'en enlève chaque année, depuis un temps immémorial.

IV. Artemisia absinthium. L.

L'Absinthe croît très-abondamment à Montmorency (Aube), au sommet et sur le penchant du monticule crayeux qui supportait autrefois un château fort dont on ne voit plus que les fossés. Au château a succédé un grenier à sel qui a été transporté dans le village quelques années avant la révolution, il fournissait à la consommation d'une circonscription de cent communes. Dès cette époque cette plante médicinale croissait abondamment dans ce lieu et alimentait les pharmacies des villes voisines (1). Comme elle vient de préférence au bord de la mer et dans les lieux soumis aux émanations salines, on peut être fondé à croire que sa présence en ce lieu, était due à celles produites par le grenier à sel en question, et que si elle s'y est maintenu jusqu'à ce jour, c'est parceque le sol est resté imprégné de cette substance, bien que plus de cinquante années se soient écoulées

(1) Entre autres, à Troyes, celle de M. Delaporte, père de notre collègue.

depuis l'abolition de la gabelle. Ce qui viendrait confirmer cette opinion, c'est que les pigeons que l'on sait très-friands de sel, sont encore attirés vers ce lieu tout couvert des débris des constructions qu'on y remarquait; on est ici forcé de reconnaître l'influence qu'exercent certaines circonstances sur le développement des végétaux.

V. Hêtre des forêts. *Fagus sylvatica.* L. Foyard, Faîte.

Propriétés malfaisantes pour les Chevaux.

M. Lefort, vétérinaire à Champlitte (Côte-d'Or) a signalé, au mois de décembre dernier (1), plusieurs cas d'empoisonnement de chevaux auxquels on avait donné à manger du marc ou tourteau de fêne (ce qui reste après l'extraction de l'huile). Il annonce que jamais ce fruit n'a passé pour avoir des propriétés nuisibles à ces animaux.

Les symptômes se reconnaissent aux signes suivants : dilatation de la pupille, accélération du pouls, difficulté de respirer, spasmes cloniques, contraction des membres, suppression des exécrétions, etc. A l'autopsie on ne remarque qu'une légère rougeur de la muqueuse, de l'estomac et de l'intestin, ainsi que de la masse encéphalique et de ses enveloppes, ce qui paraîtrait une affection du système nerveux, et surtout des centres.

Les auteurs modernes n'ont pas signalé le hêtre

(1) Voir le Journal d'Agr. de la Côte-d'Or, t. IV, p. 304.

comme ayant des propriétés malfaisantes. Le Dictionnaire des Sciences naturelles, et le Dictionnaire classique d'Histoire naturelle, au mot hêtre, n'en font aucune mention ; ils disent seulement que son fruit peut servir de nourriture aux bestiaux. Le dernier ajoute cependant qu'il est un peu astringent, et que par la torréfaction, il développe un parfum qui approche de celui du café.

Linné parle du hêtre en plusieurs endroits. Ce qu'il en dit explique la cause des phénomènes signalés par M. Lefort. Dans les *Amœnitates academicæ*, au sujet des plantes alimentaires, il avance que son fruit, employé comme aliment, occasionne l'ivresse et la céphalalgie ; qu'il faut le torréfier légèrement, avant d'en faire usage, ou bien après l'avoir fait sécher, et réduit en farine, le faire cuire dans l'eau à la manière du *Cafa*, afin de lui enlever sa vertu narcotique, et de le rendre propre à servir de pain. Il ajoute qu'on l'emploie comme succédané du café (1).

---

(1) Linnæ amœnitates acad. v. 2, p. 450, plantæ esculentæ. Fagus sylvatica.

Glandes hujus si ad cibum applicantur temulentiam inducunt et cephalalgiam, leviter itaque more castanearum antea torrendæ sunt, aut etiam bene siccatæ et ad farinam redactæ in aqua coquendæ in modum Callæ, ut indè vi sua narcotica liberatæ ad *panem* magis idoneæ fiant; gravius vero igne maceratæ abeunt in succedaneum Coffeæ; oleo e nucibus expresso pauperes loco butyri utuntur.

Flora suec. sp. 871. Glandibus temulentis pinguescunt sues lardo laxo; oleum vix apud nos exprimitur.

Garidel (1), après avoir dit que son fruit engraisse les cochons, ajoute : Jean Baubin assure qu'il a la même vertu que l'ivraie, c'est-à-dire qu'il assoupit bien souvent ces animaux.

Comme on le voit, le fruit du hêtre a des propriétés malfaisantes, qui étaient connues, même avant Linné! Il n'est donc pas surprenant que des chevaux aient été empoisonnés pour en avoir mangé.

On doit savoir gré à M. Lefort d'avoir mis les agriculteurs en garde contre cet aliment dangereux pour ces animaux, et dont l'homme ne doit user qu'avec une grande précaution.

L'huile de faîne est assez estimée en France. Suivant Linné, il n'en était pas de même en Suède ; car il semble dire dans les ouvrages cités plus haut, que les pauvres seuls en font usage. Aujourd'hui que l'on emploie diverses graines torréfiées pour remplacer le café, on pourrait essayer celle-ci dans le même but.

VI. Panais des Champs. (*Pastinaca sativa*, L.)

La racine de cette ombellifère dont la tige ne peut que nuire aux moissons lorsqu'on la laisse monter à graines, pourrait fort bien être utilisée, soit pour la nourriture de l'homme, soit pour celle des animaux. Je l'ai cultivée pendant plusieurs années et toutes les personnes qui en ont mangé l'ont trouvée préférable

(1) Histoire des plantes qui naissent aux environs d'Aix. (Aix, 1715.)

au Panais des jardins, tant pour son goût agréable que pour sa tendreté ; elle acquiert par la culture un volume plus considérable que dans les champs ; comme elle pénètre assez profondément dans le sol et s'y bifurque une ou deux fois, on ne peut l'en extraire à la main comme on fait de celle qui est cultivée, il faut le secours d'un instrument, mais, cet inconvénient à peu d'importance et est compensé par l'avantage d'ameublir la terre ainsi que le font les autres racines alimentaires ; on ne saurait trop en recommander la culture : la graine demande à être semée avant l'hiver.

VII. *Culture du* PASTEL *comme fourrage en vert, à donner aux animaux au premier printemps*

En 1832, j'ai signalé (1) la présence spontanée du Pastel, *Isatis tinctoria* L. dans les terrains crayeux des environs de Troyes, en indiquant l'avantage que l'on pourrait tirer de sa culture par l'extraction de la couleur bleue qu'il contient.

Des expériences récentes faites par M. Villemorin, démontrent son utilité comme plante fourragère que deux qualités importantes peuvent rendre fort recommandable, c'est son extrême précocité et une rusticité telle que les froids les plus rigoureux arrêtent à peine sa végétation.

Un champ semé le 8 juin, a donné en avril 9,000 kilog. à l'hectare, sans engrais, ni façon. Les vaches et les moutons s'en nourrissent.

(1) N° 44, p. 161 de ces Mémoires.

VIII. Prêle d'Hiver. (*Equisetum Hyemale.* L.)

On sait que cette plante sert à polir le bois et les métaux; les doreurs l'emploient également pour adoucir le blanc qui sert de couche à l'or. Elle se trouve dans les parties humides de la forêt d'Orient, sur le bord d'un ruisseau entre la ferme de Maurepaire et le rendez-vous de chasse qui vient d'être construit; elle ne paraît pas y être connue, car les marchands chez lesquels les ouvriers qui l'emploient se la procurent la tirent d'autres lieux.

Bien que la consommation qui s'en fait ne soit pas considérable, il est utile de la signaler afin de ne pas aller chercher ailleurs ce que l'on a chez soi. Sa tige est droite, haute de 4 à 6 décimètres, cylindrique, ferme, fistuleuse, dépourvue de rameaux verticillés, garnie de gaines, âpre au toucher, terminée par un épi court : elle raie l'ongle lorsqu'on la passe dessus.

Elle doit à la grande quantité de silice qu'elle contient la propriété d'entamer le bois et les métaux, ce qui fait qu'on l'emploie pour polir divers objets d'art. *L'Equisetum sylvaticum* croît dans la forêt de Chaource.

IX. Genre Thrincia.

Ce genre créé aux dépens du genre *Leontodon*, L. s'en distingue par les graines de la circonférence dépourvues d'aigrettes; des doutes ont été élevés sur la fixité de ce caractère et par conséquent sur l'existence de ce genre, ayant été à même de me convaincre qu'ils n'étaient nullement fondés, je vais faire connaître ce qui a pu y donner lieu.

Les graines ou achènes de la circonférence, celles qui sont dépourvues d'aigrettes, sont en nombre égal aux folioles de l'involucre et leur sont opposées. Avant la maturité chacune d'elles est exactement appliquée contre la paroi interne de la foliole à laquelle elle correspond et qui l'embrasse en partie. Si à cette époque on détache une ou plusieurs de ces folioles, on peut sans s'en douter aucunement détacher aussi un pareil nombre de graines dépourvues d'aigrettes que l'on cherche ensuite inutilement sur le bord du réceptacle ; n'y voyant que celles qui en sont munies, on ne croit pas avoir sous les yeux une *Thrincia*, mais bien un *Leontodon*.

A l'époque de la maturité, l'union qui existait entre ces deux organes, cesse d'être aussi intime, il s'éloignent l'un de l'autre, les achènes déjà courbées en dedans s'y courbent encore davantage, leur sommet s'écarte de l'involucre et va se cacher vers le centre du réceptacle en passant entre les achènes plus intérieures.

Celles-ci obéissant à l'impulsion qu'elles reçoivent par l'expension des aigrettes qui les surmontent, prennent une direction opposée, s'inclinent vers la circonférence où elle rencontrent les folioles de l'involucre qu'elle poussent en dehors.

Dans ce cas encore, et par suite de ces divers changements de position, il ne se présente à la circonférence que des achènes munies d'aigrettes, et on croit encore avoir sous les yeux un *Leontodon*. Si la plante a été recueillie et dessèche avant d'avoir atteint sa

maturité les achènes restent enveloppées par les folioles de l'involucre.

Le *Barkhausia fœtida* présente une particularité de même nature, les graines de la circonférences sont munies d'aigrettes, comme dans le *Thrincia*, elles sont placées devant les folioles de l'involucre et lorsque celles-ci viennent à se réfléchir, à l'époque de la maturité, elles retiennent ces mêmes graines captives entre leurs bords.

X. Genre Ronce. (*Rubus L.*)

On trouve communément dans les bois de Gérodot, Bouilly, Fontvannes etc., un *Rubus* qui a les caractères du *Rubus Glandulosus* Bell. que quelques auteurs ont rapporté, peut-être à tort, au *Rubus Fruticosus*, comme je vais essayer de le démontrer.

Voici ses principaux caractères. Jets longs, sarmenteux, cylindriques, rouges, traînant à terre et *s'y fixant par leur extrémité*, garnis d'aiguillons presque droits, fins, couverts de poils blancs dressés et de poils plus gros, rouges, glanduleux, qui ne sont en réalité que des aiguillons plus fins que les autres, terminés par une glande; panicule peu fournie, pétales blancs ou légérement roses.

Un caractère remarquable par lequel la plante que je signale, s'éloigne du *R. fruticosus* et des espèces voisines, consiste en ce que l'extrémité de ses longues tiges se fixe constamment en terre, excepté dans le cas particulier dont je vais parler, et y prend racine pour émettre l'année d'après une nouvelle tige qui s'éloi-

gnera à une distance considérable de son point de départ. Ces jets ont jusqu'à 4 et 5 mètres de long ; il semble qu'une force irrésistible les pousses à s'enfoncer en terre, car si l'extrêmité vient à en être rompue, le bourgeon le plus rapproché de la rupture se développe et va s'enraciner comme l'aurait fait la tige elle-même, quelque fois, on en voit deux se développer et tous deux prendre également racine.

Dans sa jeunesse la tige s'élève d'abord obliquement, puis, en continuant de croître, elle s'incline vers le sol et finit par s'y attacher, malgré les obstacles qu'elle rencontre et qu'elle a soin d'éviter, soit en les surmontant, soit en s'en détournant ; elle ne manque à cette règle, et c'est l'exception annoncée plus haut, que si elle se trouve dans un lieu trop ombragé, dans un bois, par exemple, où elle ne prend qu'un faible développement et n'a pas la force nécessaire pour gagner le sol. Cela arrive lorsque le bois a atteint une certaine hauteur qui ne permet pour ainsi dire à aucune plante de végéter sous son ombre, et encore la première année de la coupe de ce bois ; mais ensuite, tant que le jeune taillis laisse pénétrer l'air et la lumière jusqu'à cette ronce elle reprend et conserve son mode ordinaire de végétation.

La constance de ce caractère, sauf le cas sus mentionnée, doit suffire pour faire reconnaître cette espèce et la séparer des autres ronces, et principalement du *R. fruticosus*, qui n'enracinent leurs extrémités que dans des circonstances exceptionnelles : lorsque celui-ci croît, par exemple, dans un terrain aride et pier-

reux, il pousse des jets qui rampent à terre et y prennent souvent racine en s'enfonçant au travers des pierres c'est la variété *prostratus* de Boreau, *fl. du Centre*.

L'étude de cette ronce m'a conduit à jeter un coup-d'œil sur les espèces indigènes de ce genre et a les envisager par rapport à la durée de leur tige. Voici ce que j'ai été amené à reconnaître.

Les ronces, en général, fournissent chaque printemps des tiges nouvelles partant de la souche; elles restent stériles la première année : au printemps suivant les bourgeons qui se trouvent à l'aisselle des feuilles se développent et forment les rameaux fructifères.

Les tiges des *R. glandulosus idœus* et *cœsius*, et probablement celles du *corylifolius* périssent après une seule émission de fleurs; celles du *R. fruticosus* semblent s'éloigner de cette règle : dans les terrains où cette espèce croît avec vigueur elles ne périssent qu'après avoir fructifié deux années de suite; dans les terrains moins riches, elles ne portent ordinairement qu'une seule fois des fleurs et meurent la troisième année, après avoir développé quelques feuilles jaunes et étiolées, enfin dans les terrains tout-à-fait arides, elles ne fleurissent qu'une fois, elles rampent à terre et s'y enracinent, c'est le cas du *R. prostratus* dont j'ai parlé plus haut.

On peut voir dans le courant de l'année ces trois ou quatre générations de tiges, les unes entièrement mortes ayant donné des fleurs, d'autres en fleurs et en fruit, et enfin celles qui se développent et n'en donneront que l'année d'après.

Dans les bois des environs des Riceys, on trouve une ronce qui se distingue par ses feuilles couvertes des deux côtés et principalement en dessous de poils peu appliqués qui lui donnent un aspect d'un blanc cendré, la tige est anguleuse, garnie ainsi que les pétioles, la panicule les pédoncules et les sépales, de poils naissant par faisceaux, toutes les parties de la tige sont couvertes d'aiguillons crochus, la panicule est rameuse et composée d'un grand nombre de fleurs assez petites. Les rameaux florifères peu nombreux, naissent comme dans les espèces ci-dessus sur les pousses de l'année précédentes, ils partent principalement des bourgeons inférieurs.

Quelquefois on n'en voit qu'un seul assez vigoureux dont l'origine est près du sol; si on n'y faisait attention on croirait que c'est un pousse de l'année qui a fleuri par anticipation, mais il est facile de s'assurer du contraire et de se convaincre que c'est un rameau florifère et que cette espèce est soumise au même mode de végétation que les autres.

Ses caractères s'accordent assez bien avec ceux du *collinus*, mais je n'ose affirmer que ce soit lui.

Le *R. saxatilis* qui a la tige herbacée et fleurit la première année, n'a pas encore été trouvé dans l'Aube; il croît au Val-des-Choues dans l'arrondissement de Châtillon.

Linné tout en plaçant ces Rubus dans la section *frutescentes* à varié dans la désignation de la durée de plusieurs d'entre eux, ce qui semble indiquer qu'elle ne lui était pas bien connue. Nous allons examiner comment il l'a exprimée.

1. *Rubus fruticosus*. Il indique sa durée dans le *Flora Suecica* et dans le *Species Plantarum* par le signe ♄ qui représente les plantes vivaces ligneuses et qu'indique le nom spécifique *Fruticosus*.

Il n'y a pas d'incertitude pour cette espèce; mais est-elle bien ligneuse dans la rigueur de ce mot? elle n'a pas beaucoup plus de titres à être considérée comme telle que le *R. Idæus* (le framboisier), car elle a à peine deux couches ligneuses, la deuxième floraison manquant souvent ou étant incomplète.

2. *R. Idæus*. Dans le *Flora suec*, il donne les deux signes ♄. ♂ (viv. lig. herbacée bisannuelle) qui semblent se contredire; cependant il n'ignorait pas que la tige du framboisier périt après avoir donné son fruit, car il s'exprime ainsi : *Caules biennes; altero anno fructificat et caulis perit* : ce qui est connu. Dans le *species* il remplace le signe ♄ par ♃ (viv. herb.) et le fait suivre du signe ♂ (herb. 2 annuelle), de sorte qu'il ne considère plus le framboisier comme ayant une tige ligneuse.

3. *R. Cæsius*. Il désigne ainsi sa durée dans le *Flora succ.* ♃ S. ♄ (viv. herb. ou viv. lig.) il ne savait pas alors s'il était herbacé ou ligneux.

Dans le *Spec.* postérieur au *Flora suec.* on ne voit plus que le signe ♄ , ce qui indique qu'il reconnaissait définitivement comme ligneuse, cette espèce, qui ne diffère cependant en rien, quant à la durée de la précédente.

4. *R. Saxatilis*. Il emploie pour cette espèce le seul signe ♃ (viv. herb.) ce qui indiquerait qu'elle fleurit la première année. Le *Species* ne désigne pas sa durée.

Il résulte des observations contenues dans cette note : 1° que les R. glandulosus et fruticosus diffèrent l'un de l'autre par leur mode de végétation.

Le premier rampe à terre et s'enracine lorsqu'il est à même de végéter vigoureusement ; quand il est gêné dans sa croissance par défaut d'air et de lumière, il ne pousse que faiblement et ne prend pas racine.

Le second placé dans un terrain favorable s'élève en buisson et fleurit deux fois sur la même pousse ; dans un sol maigre et aride, il rampe à terre et s'y attache.

2° Que les tiges des R. cæsius, idæus et collinus sont bisannuelles, non vivaces ligneuses, et celles du R. fruticosus 2-3 annuelles.

Linné donne au *R. fruticosus* des feuilles vertes mollement velues en dessous, *subtus villoso mollia viridia. fl. suec.* Dans ce département, lorsqu'il croît dans des lieux ombragés il a les feuilles ainsi caractérisées ; elles sont au contraire blanchâtres en dessous comme celles du framboisier qu'and il vient dans les lieux découverts, mais, celles qui sont à la base des rameaux florifères sont toujours vertes, velues et plus dentées.

C'est le *Rub. fruticosus*, (ronce arbrisseau) dont les feuilles sont recommandées en médecine comme *astringentes*, et non celle du *R. cæsius*, (*R.* à fruit bleuâtre) que les habitans des campagnes ont la coutume d'employer pour les maux de gorge.

X. Molène Batarde, (*Verbascum nothum.* Koch.)

J'ai trouvé en plusieurs endroits autour de Troyes, à Creney, à Sainte-Maure et à Foissy, un *Verbascum*

qui a tous les caractères du *V. nothum* de koch et auquel je n'hésite pas de le rapporter (1); il semble tenir le milieu entre le *V. thapsus*, (bouillon blanc) et le *V. floccosum* : ce n'est suivant moi qu'une hybride de ces deux espèces. Ses feuilles sont crénelées, *courtement ou demi-décurrentes* couvertes d'un duvet épais, de couleur jaune cendré, sa tige est cylindrique, les fascicules sont composés d'un grand nombre de fleurs, les filaments des étamines garnis de poils violets et les anthères des étamines inférieures subdécurrentes.

Il diffère principalement du *V. floccosum* par ses feuilles *decurrentes*, ses fleurs beaucoup plus grandes et les poils des étamines violets; du *V. thapsus* par ses feuilles seulement demi-décurrentes, sa panicule rameuse, ses fascicules interrompus, composés de fleurs nombreuses, et les anthènes des étamines inférieures beaucoup moins décurrentes.

Ce qui doit le faire considérer comme une hybride de ces deux espèces, c'est qu'il croissait avec elles dans les trois localités sus-mentionnées, et que tous les individus que j'ai rencontrés étaient entièrement stériles; les stiles restaient long-temps sans se flétrir. Celui de Creney paraissait avoir pour père le *V. thapsus* et pour

---

(1) Voici la description qu'il en donne dans son *Synopsis floræ germanicæ* : — Foliis crenatis, breviter vel semidecurrentibus tomentosis, tomento hiteo-cinerascente, superioribus longe cuspidatis, caule tereti, racemorum *fasciculis multifloris*, pedicellis florigeris calycem æquantibus, *filamentis omnibus dilute purpureo-lanatis, antheris filamentorum longiorum subdecurrentibus*.

mère le *V. floccosum* dont il avait le port et les fascicules multiflores.

Celui de Foissy au contraire, semblait avoir une parenté inverse; en effet il avait des feuilles plus épaisses, à duvet plus adhérent et plus jaune, la panicule moins rameuse et les fascicules moins garnis de fleurs. Je suis tenté de croire que c'est cette dernière plante que Koch a décrite.

La coloration en violet des poils des étamines de ce Verbascum, n'est pas comme l'a pensé Koch un obstacle à ce qu'il soit une hybride des *V. thapsus* et *floccosum* car ce dernier a quelquefois la tige et les rameaux légèrement colorés en violet; si cette coloration n'atteint pas les étamines, elle parvient jusqu'au pédoncule et même sur les nervures médianes de la corolle; les étamines en ont même une légère teinte, la tige du *V. nothum* est aussi colorée.

Cette espèce n'a pas encore, que je sache, été signalée en France d'une manière certaine; Boreau dit seulement dans sa Flore du centre, p. 352, avoir trouvé un *Verb.* voisin du *floccosum* qu'il présume être le nothum.

XI. Genre Millepertuis. (*Hypericum*. L.)

J'ai trouvé aux environs de Troyes, à la Chapelle-Saint-Luc, une plante qui semble intermédiaire entre l'*Hypericum quadrangulum*, *L.* (Millepertuis tétragone) et l'*H. tetrapterum* fries. (M. à quatre ailes) (1), ses

(1) Plusieurs auteurs modernes avaient pris à tort pour l'*H. quadrangulum* la plante à laquelle Fries a donné le nom de te-

fleurs grandes, ses feuilles peu ou point perforées, le rapprochent du *quadrangulum*, tandis que son calice aigu denticulé au sommet, le rapproche du *tetrapterum* dont les sépales sont lancéolés acuminés très entiers. Il fleurit en même temps que *l'h. perforatum*, (M. perforé) et plus tôt que *l'H. tetrapterum*.

M. J. Gay, l'un des plus savants botanistes de la Capitale, à qui je l'ai communiquée a bien voulu l'examiner avec intérêt ; il y a reconnu le vrai *quadrangulum* avec des sépales acuminés ou mucronés. Suivant lui, on a eu tort de fonder la distinction de ces deux espèces sur la forme des sépales acuminés dans le *tetrapterum* elliptiques-obtus dans le *quadrangulum* ; il n'est point vrai qu'ils aient constamment cette forme ; on trouve tous les intermédiaires entre elliptique-obtus, et linéaire lancéolé acuminé ; tantôt le sépale est oblong, lancéole obtusiuscule, tantôt acutiuscule avec un long mucron partant quelquefois d'une légère échancrure qui forme dent de chaque côté ; c'est cette dernière forme qui est la plus fréquente dans les fleurs de la plante de Troyes.

Il a trouvé la forme acutiuscule et obtusiuscule dans la forêt d'Hallate près de Senlis ; quant à celle oblongue décidément obtuse, il ne croit pas l'avoir vue ailleurs que dans le *dubium* des montagnes qui rentre

---

trapterum, à cause de sa tige pour ainsi dire ailée, tandis qu'ils appelaient *dubium* le véritable *quadrangulum* de Linné. Cette erreur n'a été reconnue que depuis peu.

aussi dans le quadrangulum dont il ne peut le distinguer que par son corymbe pauciflore.

Aussi ne pense-t-il pas que ce soit sur les caractères des sépales qu'il faille établir la différence du *quadrangulum* et du *tetrapterum*.

Le premier diffère essentiellement du second.

1° Par les angles de sa tige filiformes et presque capillaires, non membraneux et presque ailés.

2° Par ses feuilles moins ponctuées et quelque fois tout-à-fait dépourvues de points transparents ; ils sont toujours nombreux et plus petits dans le *tetrapterum*.

3° Par ses fleurs plus grandes et plus courtement pédonculées, enfin par ses sépales toujours sensiblement plus larges quelque soit d'ailleurs leur forme.

Il résulte de ce qui précède que si *l'Hypericum* de Troyes caractérisé par ses sépales acutiuscules et sa panicule ample ne doit pas être séparé de celui des montagnes, qui se distingue par ses sépales elliptiques obtus et sa panicule moins ample, il doit au moins être signalé comme forme remarquable de la plaine, surtout si ces différences sont constantes dans les deux régions, ce qu'il faudrait vérifier.

C'est en revenant d'un voyage botanique fait en Auvergne où j'avais constamment trouvé l'H. quadrangulum à sépales elliptiques obtus, que j'ai été frappé de la différence qu'il offre avec celui de Troyes. En les comparant l'un à l'autre on trouve quelques légères dissemblances dans la longueur, la forme et la position relative des organes floraux, mais elles ne sont pas assez prononcées pour s'y arrêter ; toutefois je dois

signaler dans la plante d'Auvergne les capsules plus grosses, dans celle de Troyes les pores pellucides des sépales plus allongés, plus nombreux sur les feuilles.

Mérat indique dans sa Flore (1) une variété de l'H. *perforatum* qu'il décrit ainsi : « Feuilles plus courtes, ovales, moins perforées ; divisions du calice ovales elliptiques. » Il dit qu'on l'avait prise à tort pour l'H. *dubium* d'All. Je trouve ici une forme à peu près semblable, mais la tige est munie dans le bas de quatre angles dont deux sont peu sensibles et disparaissent dans le haut, les sépales sont denticulés au sommet, caractère que je trouve aussi dans l'H. *perforatum* auquel on en attribue cependant, comme au quadrangulum, de *très-entiers*, cette forme ne me semble pas devoir rentrer dans le quadrangulum, car la tige n'est pas assez décidément quadrangulaire.

Depuis la rédaction de cette note et pendant l'impression, M. Gay me fait connaître qu'une nouvelle étude à pleinement confirmé tout ce qu'il m'a dit sur cette singulière forme d'*hypericum* dans laquelle il ne voit qu'un état exceptionnel produit par un des caractères qu'à tort, on avait regardé comme constant et non une espèce distincte de *quadrangulum*, ni même une variété constante ; qu'en ce point il est d'accord avec M. Spach qui donne à cette espèce des *sépales oblongs ou oblongs lancéolés, ou ovales lancéolés mucronés*. (Voir suites à Buffon, v. 5, p. 386.)

(1) V. 2, p. 556, 4e édit.

XII. Fraisier des collines. *Fragaria collina. Ehr.*

Ce fraisier n'est indiqué en France que depuis peu d'années, il est assez commun sur les montagnes calcaires de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, on le trouve aussi dans la Haute-Marne et dans la Côte-d'Or; il se reconnaît aux caractères suivans : hampes et pétioles garnis de poils roux, feuilles soyeuses en dessous, dentées, dent terminale plus courte, pédoncules longs, couverts de poils couchés, calice appliqué contre le fruit, pétales assez grands d'un blanc jaunâtre; fruit globuleux, velu, d'un rouge foncé, adhérent au calice, d'une saveur et d'une odeur approchant de la framboise et de la vanille; graines logées dans la pulpe.

Plusieurs personnes auxquelles j'en ai donné du plant, le cultivent, il croît dans les expositions sèches et chaudes : à l'ombre les feuilles prennent trop de développement, et nuisent à celui du fruit.

XIV. Fragaria elatior. Ehr. *F. vesca pratensis. L. F. magna* Thuil. *Fraisier Capern.*

Il est dioïque par avortement; je l'ai trouvé stérile à Ricey-Bas, M. le docteur Cartereau me l'a fait récolter en fruit à Bar-sur-Seine; nous l'avions d'abord pris pour le *collina*, mais un examen plus sérieux me l'a fait reconnaître pour l'*elatior* : il est élevé de deux à trois décimètres, les folioles sont pétiolées, les pédoncules couverts de poils droits, le calice dressé ou réfléchi sur le pédoncule, le fruit rouge, dépourvu de

carpelles à la base, irrégulier par avortement, garni de poils; adhèrent au calice, assez semblable à celui du *collina*, mais plus allongé, cette espèce bien distincte par la nature de son fruit du fraisier des bois auquel on l'avait réunie, doit être rapprochée du *collina*, avec lequel elle a beacoup d'analogie.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Nos 79 et 80.

IIIe et IVe Trimestres de l'année 1841.

RAPPORT

SUR LA FERME-MODÈLE DE BELLEY,

LU DANS LA SÉANCE DU 16 *JUILLET* 1841,

Par M. DE VILLEMEREUIL, membre résident.

Messieurs,

Les progrès de l'agriculture étant le but principal de vos travaux, vous avez naturellement exprimé le désir d'être éclairés sur l'état de la ferme-modèle de Belley, créée en 1839 par le conseil général du département de l'Aube.

C'est donc avec confiance que ceux de vos membres qui ont l'honneur de faire partie de la commission de surveillance de cet établissement mettent sous vos yeux un compte moral exact de cette ferme, habilement dirigée par M. Salmon, notre collègue.

Mobilier.

Conformément au traité qu'il a passé avec le département, M. le directeur de la ferme-modèle y a mis un mobilier qui dans quelques jours dépassera la valeur de 29,000 francs. Des instruments perfectionnés servent à toutes les cultures : l'araire, la charrue américaine, la houe à cheval, l'extirpateur, etc., sont successivement employés et ils fonctionnent avec facilité. Les attelages sont composés de quatre juments de forte taille et la vacherie contient onze vaches, un taureau et trois élèves.

Bâtiments.

Les écuries destinées à recevoir les vaches ont été reconstruites aux frais du département; elles sont convenablement établies de manière à rendre l'habitation saine aux animaux et le service et la surveillance faciles.

Porcherie.

Une porcherie a aussi été bâtie sur un modèle nouveau, simple et bien entendu. M. Salmon attend des porcs de la race anglaise de Hampsire et il compte donner de l'extension à l'élève de ces animaux domestiques. A la suite de cette porcherie se trouvent des boites à coulisses servant de couvoir, elles paraissent aussi remplir parfaitement le but que l'on s'est proposé.

Bergerie.

La bergerie n'est pas encore construite; le conseil général dans sa prochaine session s'occupera de cette

construction importante, dont le retard jusqu'à ce jour n'a été nullement préjudiciable à l'exploitation puisque ses ressources ne lui permettront qu'en 1842 de nourrir un troupeau.

Nous ne vous entretiendrons pas aujourd'hui des bestiaux; il vous suffira de savoir, messieurs, qu'ils satisfont aux besoins présens, et que M. le directeur a le projet d'introduire d'autres races quand les produits lui permettront de nourrir des bêtes d'un meilleur choix, et ayant par conséquent besoin d'une nourriture plus substantielle et plus abondante.

Culture.

La ferme-modèle de Belley contient 69 hectares de terres arables; la culture en est ainsi répartie en 1841.

Froment d'hiver. . .	6 hect.	Sarrazin.	0,14 ares.
Froment de mars. .	0,72	Haricots.	0,40
Pommes de terre. . .	6	Garance.	0,22
Sainfoin de 2 ans. . .	7	Moutarde blanche.	0,50
Vieille luzerne. . . .	1	Jachères.	8,16
Seigle.	8		
Avoine.	17	TOTAL. . . .	69 hectares.

Les froments tous semés sur jachères à l'exception de 1 hectare, ont été enterrés à la herse contrairement à l'usage local, ils sont beaux et ils nous ont paru supérieurs à ceux qui les environnent.

La plus grande partie des avoines est belle, celles qui ont été semées sur le défrichement d'une pâture située auprès des bâtiments de la ferme sont remar-

quables, une seule pièce dont le terrain est très-pauvre ne donnera pas un produit satisfaisant.

Les seigles sont médiocres ; la plus grande partie des sarrazins est destinée à être enfouie pour engrais.

Un semis de 22 ares de garance a parfaitement réussi, M. Salmon se propose d'offrir du plant à tous les cultivateurs qui voudront essayer cette culture. Les boutures que vous avez fait revenir sont arrivées détériorées par suite de la fermentation qui s'est établie dans le ballot, et malgré les soins elles n'ont pu reprendre.

Les prairies artificielles semées par M. Salmon sont bien levées ; nous appellerons surtout votre attention sur le semis de 4 hectares de luzerne fait en automne en même temps que celui du froment, il a parfaitement réussi et la luzerne donnera à la fin de l'automne au moins un pâturage, malgré ce résultat nous pensons qu'il faut en attendre encore d'autres avant de préconiser cette méthode, d'autres hivers, peut-être moins froids, pouvant détruire entièrement ces semis d'automne.

Six hectares sont occupés par des pommes de terre ; elles sont cultivées à la houe à cheval et au buttoir et généralement elles annoncent une bonne végétation ; quelques parties nous ont paru avoir encore beaucoup de progrès à faire pour donner des produits satisfaisants. Cette culture épuisante nous a semblé trop étendue dans cette ferme qui manque d'engrais et dont portion du sol est très-pauvre ; une plus grande quantité de prairies artificielles aurait donné à notre avis,

plus de ressources pour la nourriture des bestiaux et elles auraient en même temps amélioré les terres.

Jardin botanique.

Un jardin botanique contenant des échantillons de diverses espèces d'orge, d'avoine, de petits-pois, de jarosses, gesses et pommes de terre nous a paru établi avec intelligence; il sera utile à l'instruction des élèves. Une portion de ce jardin est en ce moment consacré à la culture des plantes potagères qui sera supprimée à mesure que le jardin botanique prendra de l'extension.

Ecole d'agriculture.

L'école destinée à l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture est composée en ce moment de quatre élèves (1), deux autres ont été obligé de se retirer par des considérations de famille totalement étrangères à l'établissement, le programme des cours enseignés est à peu près semblable à celui de l'école de Grignon et cette ressemblance ne peut être qu'un titre de plus à votre approbation. Les élèves rédigent les cours, leurs cahiers sont bien tenus ; ils paraissent animés du désir de s'instruire et sentir les avantages de leur position. Nous devons donc encore ici espérer un succès complet des sacrifices faits par le département. Les heures de la journée sont partagées entre l'étude, l'enseignement par le professeur et des occupations manuelles.

---

(1) Depuis la lecture de ce rapport, le nombre des élèves s'est élevé à neuf; trois ont des bourses entières, cinq ont des portions de bourse, et un paie la totalité de la pension.

Nous avons cru, Messieurs, avant de terminer ce rapport devoir rendre hommage au zèle et à la capacité de M. le directeur de la Ferme-Modèle. Dans son exploitation on reconnaît partout des principes sains de culture et d'économie rurale et nous devons bien augurer de l'établissement qu'il dirige. Il faut maintenant savoir attendre, ne pas vouloir des résultats trop prompts. Vous savez, messieurs, que les succès sont lents en agriculture, mais ils sont assurés quand ils ont pour base l'ordre, l'économie et une prudence éclairée et progressive.

MÉMOIRE

SUR LES BOIS EMPLOYÉS DANS LES CHARPENTES DES ANCIENS ÉDIFICES ET SUR LES CARACTÈRES DISTINCTIFS DES BOIS DE CHÊNE ET DE CHATAIGNIER.

PAR M. STANISLAS DES ÉTANGS, ARCHIVISTE,

Lu dans la séance du 20 *août* 1841.

Deux questions depuis longtemps agitées par beaucoup d'hommes éclairés, et même par des savants distingués, semblent encore indécises aujourd'hui, sinon pour tous ceux qui s'en sont occupés, du moins pour le plus grand nombre.

Il s'agit de savoir, d'abord si les charpentes des ca-

thédrales, des églises et des principaux édifices de certaines villes, telles que Troyes, Rheims, Sens et Chartres, et même celles d'un grand nombre de maisons particulières, sont en bois de chêne ou de châtaignier, et ensuite si les forêts situées autour de ces villes et d'où on les aurait tirées, étaient comme le prétend une tradition populaire, composées, soit en totalité, soit en grande partie de cette dernière essence qui ne s'y retrouve pour ainsi dire plus aujourd'hui?

Leur solution présente plus d'importance qu'on ne le croirait au premier abord : la première, par exemple, intéresse à un haut degré la conservation des édifices publics et particuliers ; il importe en effet, de savoir lequel du chêne ou du châtaignier est préférable, quant à la durée et à la solidité.

Cette incertitude aurait cessé depuis longtemps, si l'on avait eu un moyen sûr de constater à quelle espèce ou essence appartiennent les charpentes qui ont le mieux résisté à l'action destructive de plusieurs siècles, et que l'on voit encore saines et intactes, à quelle espèce au contraire on doit rapporter celles qui n'ont pu avoir une consistance aussi durable.

La seconde présente des idées d'un ordre différent. Si le châtaignier, comme on l'a dit, a existé autrefois dans les forêts qui avoisinent Troyes, Sens, etc. où il n'est pas certain qu'il croisse spontanément aujourd'hui, faut-il attribuer la cause de cette disparition au changement de climat, ou à quelque hiver rigoureux tel que celui de 1709, qui aurait, dit-on, fait périr tous ceux qui croissaient autour de Troyes, ou bien au sol

qui serait devenu impropre à la végétation de cette espèce.

S'il est vrai qu'il ait par une de ces causes cessé de croître dans nos contrées, doit-on s'attendre à voir un jour le chêne disparaître à son tour, et après lui le hêtre, ainsi que l'on a avancé que cela a lieu sur les côtes de la Normandie?

Hâtons-nous de dire que le décroissement de la température dans nos contrées n'est pas à redouter, ainsi que le démontrent avec évidence les savantes recherches de M. Arago insérées dans l'Annuaire du bureau des longitudes pour 1834, où il établit au contraire, que les hivers sont aujourd'hui moins froids, et les étés moins chauds qu'ils ne l'étaient autrefois en France, et que les extrêmes de température tendent à se rapprocher.

Bien que je fusse assez disposé à me ranger à l'avis de ceux qui rejettent l'existence de charpentes en châtaignier j'étais loin d'avoir une opinion arrêtée sur ce sujet. Je voyais beaucoup d'hommes éclairés soutenir une opinion contraire en s'appuyant sur le témoignage d'auteurs anciens, sur celui des ouvriers qui travaillent journellement les bois, et auxquels on ne peut refuser une sorte de compétence en cette matière, enfin sur de vieilles traditions.

Il en existe une entre autres à l'égard de Troyes qui fait arriver la forêt d'Othe, qui aurait été peuplée de châtaigniers, presque jusqu'aux portes de cette ville. A l'appui de cette tradition, et pour preuve irrécusable, il m'a été présenté, comme *châtaigne pétri-*

fée, une térébratule de fer hydroxidé trouvée dans les champs des Haut-Clos. La ressemblance de cette coquille avec une châtaigne était si frappante, qu'on aurait pu s'y méprendre, sans la présence de la perforation qui caractérise le genre auquel elle appartient. Cet exemple suffit pour faire voir quelle circonspection on doit apporter dans ces sortes de décisions.

M'occupant de recherches sur l'histoire naturelle et particulièrement sur la botanique, je me proposai de traiter à fond ce sujet qui se rattache directement à cette science, et d'essayer de résoudre les deux questions de manière à mettre fin à toute controverse.

J'avais déjà réuni quelques renseignements concernant cet objet, lorsque je pris connaissance d'un article inséré dans le *bulletin* du comité historique des arts et monuments, intitulé : *Charpentes anciennes des monuments chrétiens*, (1) dans lequel ces questions sont agitées et non entièrement résolues, car après avoir émis des opinions diverses, on invite les membres du comité « à faire de nouvelles recherches, et surtout à rapporter des échantillons des charpentes anciennes qu'ils auraient l'occasion de visiter. »

L'intérêt que des savants distingués, et un ancien ministre, M. le Comte de Gasparin, qui présidait la réunion, ont porté à la solution de cette difficulté, a été pour moi un nouveau motif de poursuivre mes recherches.

J'aurai occasion dans le cours de ce travail de présenter une opinion différente de plusieurs de celles qui

---

4e n°, p. 160, Session de 1840.

ont été émises à cette séance et que je ne puis partager.

Que l'on cherche des éclaircissements sur le sujet qui nous occupe dans les documents historiques, on ne trouve rien de positif, ni de concluant.

Si l'on possédait les devis et marchés faits et passés lors de la construction des édifices dont il s'agit, et qui désignaient sans doute, comme cela se pratique aujourd'hui, l'essence du bois à employer, on aurait une donnée certaine, et même une solution définitive des questions que nous venons de poser, mais ces documents manquent entièrement, ou sont ignorés, ou bien se rattachent à une époque toute récente.

Cependant on lit dans les Ephémérides de Grosley, dont le témoignage est invoqué lorsqu'il s'agit des annales Troyennes, et principalement dans cette circonstance, que l'abbé de St-Loup donna en 1413, six chênes pour la construction du clocher qu'il s'agissait d'élever au-dessus de la croisée de la cathédrale de Troyes. Il existait encore, il n'y a pas long-temps, dans les archives de la préfecture, plusieurs volumes de comptes relatifs à la construction de cet édifice qui ont été vendus en 1827, comme vieux papiers; leur perte est à jamais regrettable.

Le même Grosley, après avoir annoncé positivement l'existence du châtaignier dans les constructions de Troyes, a plus tard changé d'opinion comme on le verra plus bas. Dans l'ouvrage que je viens de citer, t. 2, p. 117, et dans ses mémoires historiques pour l'histoire de Troyes, t. 1er, p. 86, il dit : «qu'après le grand incendie

« qui le 5 mai 1524 réduisit en cendres la moitié de la « ville, le châtaignier fut employé concurremment avec « le chêne pour la reconstruction, que plusieurs des « poutres énormes qui forment l'encoignure des rues « sont de ce bois, ainsi que la charpente ou ramée des « anciennes églises.... Que l'on ne pourrait imaginer « d'où on les tirait, si on ne savait par tradition que « la forêt d'Othe qui comprend les bois de Bucey, « d'Estissac, etc., était alors presque toute en châtai- « gniers qui ont entièrement disparu. »

Les partisans du châtaignier s'appuient sur ce passage, ignorant que Grosley, mieux éclairé, a émis plus tard dans son voyage en Hollande, une opinion contraire, en parlant d'un chêne à gros glands qui y croît et acquiert dans certains terrains des dimensions considérables.

Après avoir dit que cette espèce était fort commune en France, et qu'on la préférait pour les édifices publics tant sacrés que profanes, il continue ainsi :

« Ce sont ces charpentes que l'on dit aujourd'hui « de châtaignier et qui se font distinguer par le lisse et « la belle couleur du bois ; je l'avais cru et je l'avais « écrit. J'ai su depuis, de l'interprète de la nature « parmi nous, que l'étude des bois l'avait convaincu « de la fausseté du préjugé dont lui-même avait été « la dupe : il s'était rendu certain que le châtaignier « fut toujours aussi étranger qu'il l'est encore ac- « tuellement dans les forêts de nos pays septentrio- « naux (1). »

---

(1) Œuvres inédites, v. 3. p. 125, publiées par M. Patris-Debreuil.

Buffon, qu'a voulu désigner Grosley dans le passage qu'on vient de lire, dit en effet que l'on a pris pour du châtaignier des charpentes d'un chêne à gros glands, qui croît dans les bons terrains, dont l'écorce est blanche, lisse et le bois blanc (1). Nous chercherons plus bas à préciser quelle peut être cette espèce.

A ce témoignage vient se joindre celui d'un écrivain également distingué. On lit dans l'encyclopédie méthodique (2) : que « Daubenton s'est convaincu que le pré-« tendu bois de châtaignier qui compose la charpente « du Louvre, était de véritable bois de chêne, le tissu « de ce bois, et la manière dont les productions médul-« laires y sont apparentes, ne permettant pas de se « tromper à cet égard. »

Cependant M. Parisot, vice-président de la société académique du département de l'Aube, dans un discours d'ouverture de la séance de cette société, prononcé le 20 brumaire, an XI, où il déplore la destruction des forêts, dit, sans toutefois étayer ce qu'il avance d'aucune espèce de preuve, que l'immense plaine de Fools, était autrefois couverte d'une superbe forêt de *châtaigniers* (3).

Après avoir vu ces assertions contradictoires, on ne doit pas négliger d'écouter celles des charpentiers et des menuisiers que leur habitude de travailler les bois rend en quelque sorte juges compétents en cette matière:

---

(1) 12e Mémoire, art. 5. n° VII.

(2) Bot. v. 1. p. 716.

(3) Mem. de la Soc. acad. de l'Aube, t. 2, p. 6.

si on les interroge on trouve que l'opinion favorable à cette espèce est encore dans toute sa force parmi eux, ils désignent des monuments, des maisons particulières où la charpente est de ce bois, d'autres où elle est en chêne.

Prenant en considération ces témoignages, émanés d'hommes spéciaux, si on examine la composition du sol des forêts situées autour de Troyes, on reconnait qu'elle ne s'oppose nullement à la croissance du châtaignier; cet arbre demandant un terrain silicieux, qui ne soit pas trop calcaire.

Plusieurs parties de la forêt d'Othe, quoique de cette dernière nature, sont mêlées d'une portion de sable silicieux; aussi y voit-on, dans quelques endroits, des arbres de cette essence qui y ont cru, soit spontanément, soit parce qu'on les y aurait plantés.

On en a abattu dans le bois de Chien-Loup, près d'Estissac, appartenant à M. de Larochefoucault, ayant une circonférence de 1 mètre 65, sur 8 à 9 de hauteur au-dessous des branches.

Il y en avait aussi d'assez gros à Rouilly-St.-Loup chez M. Laurot-Mullet qui ont été coupés il y a une douzaine d'années, et employés en menuiserie, ils avaient un diamètre de 25 à 30 centimètres.

J'en ai observé aussi quelques-uns à Montgueux, sur un petit dépôt de sable silicieux tertiaire, où ils ont été plantés il y a environ 50 ans par le père du propriétaire actuel du terrain sur lequel ils se trouvent.

Le sol des forêts d'Orient et de Chaource, est, comme

on le sait, de nature argilo-silicieuse, ainsi que tous les bois de cette zone d'argile gault et de grès vert qui s'étend du sud-est au nord-est du département. Le châtaignier y trouvant un terrain qui lui convient, pourrait y croître et y prospérer : on en voit même, m'a-t'on dit, de moyenne taille dans les bois de Chamoy.

Il n'est donc pas invraisemblable que cette espèce d'arbre ait pu croître abondamment aux environs de Troyes, et être employée dans les constructions, surtout quand on sait qu'elle vient naturellement à moins de 5 et 6 myriamètres de cette ville, dans les bois de St-Florentin au sud-ouest, et près de Villenauxe au nord-ouest.

Tels sont les seuls secours qu'on puisse trouver pour s'éclairer sur cette question, qui d'après l'exposé qui précède ne paraît pas entièrement résolue.

Au lieu de chercher en vain des preuves toujours incomplètes, soit dans les livres ou les témoignages traditionnels, soit dans la nature du sol, ou dans le jugement des ouvriers, auxquels on n'aurait du en référer qu'à charge d'appel, on arrivera plutôt et plus sûrement à la solution que l'on désire obtenir, s'il existe des caractères certains à l'aide desquels on puisse distinguer ces deux essences l'une de l'autre; car, après avoir reconnu et précisé ces caractères, il suffira de visiter les bois dont la nature est douteuse, pour déterminer à quelle espèce ils appartiennent. S'il résulte de l'examen auquel on se sera livré qu'ils doivent être rapportés au chêne, et non au châtaignier, nos deux

questions seront résolues et on devra regarder comme a peu-près erronnée l'opinion traditionnelle qui existe à l'égard de cette dernière espèce tant à Troyes, qu'à Rheims et autres lieux ; on devra aussi se rassurer sur la crainte de voir le chêne disparaître après elle.

Pour distinguer bien nettement le chêne du châtaignier, la seule chose à faire, et je m'étonne que depuis que la question est agitée on n'y ait pas, que je sache, encore eu recours, afin de la trancher d'une manière définitive, et qui mit fin à toute controverse, en fournissant un moyen facile de toujours les reconnaître, c'était de comparer l'une à l'autre ces deux espèces de bois, et de déterminer et bien préciser leurs différences.

Il était aisé de se procurer du chêne, il n'en était pas de même du châtaignier que l'on n'a pas toujours sous la main.

Ayant vu sur pied un certain nombre d'arbres de cette essence dans les bois de Montéguillon près de Villenauxe, je priai notre collègue M. Gérost de vouloir bien m'en procurer un échantillon, ce qu'il s'empressa de faire. J'en rapportai un autre morceau d'un voyage que je fis à Cherbourg ; il m'en vint également des environs de Lyon, et je parvins à en trouver ici chez un tonnelier.

Muni de ces échantillons, de comparaison je les rapprochai du chêne, et je ne tardai pas à reconnaître les signes distinctifs de chacun d'eux.

En effet : un caractère propre de ce dernier, est d'avoir outre une couche assez épaisse d'aubier. trop bien

connue pour la décrire, des lames ou prolongements médullaires, très-apparents, allant du centre à la circonférence, lames que les menuisiers désignent sous le nom de *maille*, ce sont des plaques étroites partant du centre ou de la moëlle, et aboutissant à la circonférence en traversant verticalement les couches concentriques.

Elles se présentent dans les trois directions suivantes où il est nécessaire de les suivre, car c'est là que git toute la difficulté.

1° *Coupe horizontale.* Les lignes en forme de rayon que l'on remarque sur la coupe transversale d'un chêne appartiennent à ces lames; les unes partent du centre, les autres naissent, à mesure que l'arbre s'accroît, dans les couches intermédiaires entre ce point et la circonférence où toutes elles aboutissent.

2° *Coupe longitudinale.* Si on fend ce chêne dans la direction des rayons, les surfaces que l'on obtient sont formés de fibres longitudinales appartenant aux couches concentriques, ainsi que de plaques distribuées d'espace en espace, et très-distinctes des fibres; ces plaques sont les lames médullaires; elles sont plus dures, lisses, luisantes, d'une couleur plus foncée, la direction de leurs fibres est horizontale; elles ne font qu'une seule et même chose avec les rayons convergents vers le centre signalés plus haut.

On serait dans l'erreur si l'on croyait que chacune de ces lames se continue dans toute la longueur de l'arbre, car elles n'ont pas plus de 2 à 5 centimètres de hauteur, ce dont on peut s'assurer, soit par l'examen de la coupe longitudinale, soit en enlevant successive-

ment des tranches parallèles à la coupe horizontale. On verra dans ce dernier cas, chaque rayon disparaître insensiblement, et d'autres qu'on ne remarquait pas dans les tranches supérieures, apparaître dans les espaces intermédiaires.

3° *Coupe perpendiculaire au rayon.* Les surfaces obtenues par cette coupe présentent encore les lames médullaires; elles ne s'y montrent que comme des lignes ou filets déliés de l'épaisseur et de la hauteur de la lame elle-même, s'amincissant aux deux extrémités, très-peu apparentes, surtout dans les anciennes charpentes qui ont pris, à la suite des siècles, une couleur foncée, rougeâtre que n'ont pas les bois neufs.

Ces lames donnent au chêne, par leur entre-croisement avec les fibres longitudinales, cette solidité et cette ténacité qui le caractérisent; elles facilitent la fente dans le sens du rayon ou du diamètre, et s'opposent au contraire à celle que l'on voudrait exécuter dans toute autre direction.

On conçoit que ce bois doit offrir plus de flexibilité dans le premier sens que dans le second, ce à quoi on devrait avoir plus égard qu'on ne le fait, lorsqu'il s'agit de lui faire porter un poids considérable. C'est parallèlement à ces lames que l'on fend le chêne que l'on veut convertir en lattes ou en merrain, etc. Le chêne dit de Hollande, qui se distingue par ses nombreux reflets n'est autre chose que du chêne ordinaire débité de cette façon : il a un retrait régulier et peu considérable, aussi l'emploie-t-on de préférence pour les parquets des appartements.

Si la coupe, au lieu d'être parallèle, horizontale ou perpendiculaire, est faite obliquement, on voit encore apparaître les lames médullaires, mais sur une plus ou moins grande étendue, suivant le dégré d'inclinaison des coupes.

Les tablettiers ont tiré parti des différentes nuances de couleurs qu'elles donnent à plusieurs espèces de bois, pour faire des ouvrages de leur état recherchés des curieux.

Portons maintenant nos regards sur le châtaignier. Sa couleur est à peu de chose près la même que celle du chêne, mais il n'a presque pas d'aubier. Une tranche de 14 centimètres de diamètre que j'ai sous les yeux, n'en a que 2 ou 3 couches sur 30 environ dont elle se compose, mais ce qui le distingue principalement du chêne, c'est qu'il n'a pas comme lui de lames médullaires; qu'on le coupe en tous les sens, on n'en trouvera nulle trace. Ce que j'énonce ne doit nullement être pris en ce sens, que le châtaignier est absolument dépourvu de cet organe, je veux seulement exprimer qu'il n'est pas apparent et reconnaissable à l'œil nu comme dans le chêne.

Voilà donc deux caractères bien tranchés pour distinguer ces deux espèces de bois.

Dans le premier, une couche épaisse d'aubier et des lames médullaires toujours reconnaissables sous quelqu'aspect qu'elles se présentent, et à quelqu'âge que ce soit, même à l'état de décomposition.

Dans le second, très-peu d'aubier, et point de la-

mes médullaires visible, et comparables à celles du chêne.

On peut en ajouter un troisième tiré de la pesanteur spécifique, bien moindre dans le châtaignier, qui ne pèse sec, par pied cube, que 41 livres 2 onces 7 gros, tandis que le chêne à glands sessiles en pèse 70, et le chêne à grappes 50. (Encyclop. méthod. agric. t. 7, p. 271 et 282.)

Un caractère qui leur est commun, et qui doit contribuer à les faire confondre, est d'avoir des vaisseaux propres ou tranchéens très-gros. Nous avons déjà dit qu'ils avaient presque la même couleur. Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que le châtaignier dont on veut faire des tonneaux, se débite, contrairement au chêne, sur la couche concentrique.

Les différences qui caractérisent ces deux essences viennent d'être rendues assez sensibles pour n'avoir pas à en chercher de plus intimes, et qui nécessiteraient l'emploi de vers amplifiants.

A la vue de ces différences, on s'étonne qu'on ait pu les confondre, cela tient d'une part, à ce que l'on n'était pas bien certain que le châtaignier fut dépourvu de lames, car les ouvriers ne sont pas tous d'accord sur ce point, d'autre part à ce que cet organe n'étant pas toujous apparent et reconnaissable au premier aspect dans les charpentes de chêne, on était amené à croire, lorsqu'on n'apercevait pas bien la *maille*, ou qu'elle ne se présentait pas avec son aspect habituel, que l'on avait sous les yeux, non pas du chêne, mais du châtaignier.

Ce que j'énonce deviendra sensible par des exemples.

1° Si ayant un gros chêne à employer on veut en faire une poutre, il sera équarri et plus ou moins purgé d'aubier; on conçoit que les lames médullaires aboutiront perpendiculairement aux quatre faces et apparaîtront par leur côté le moins visible, sauf celles qui parvenant aux angles s'y présenteront un peu obliquement : dans ce cas, il semblera aux observateurs peu attentifs que cette poutre n'a pas de *maille*, pour me servir de l'expression consacrée, et on dira qu'elle est de châtaignier; c'est ce qui a lieu à l'égard des grosses pièces du beffroi de la cathédrale de Troyes.

2° Si on suppose cette charpente partagée en quatre par des lignes perpendiculaires passant par le centre; chacun de ces morceaux aura deux côtés parallèles et deux autres perpendiculaires au rayon, on remarquera des lames ou plaques médullaires sur les premiers, tandis qu'on n'en verra pas sur les derniers. Il en sera de même si on divise la pièce de manière à en obtenir des chevrons : ceux qui mis en place présenteront le côté garni de lames seront reconnus pour du chêne, ceux au contraire qui offriront le côté opposé seront pris pour du châtaignier.

3° Au lieu d'être convertis en poutres, en solives ou en chevrons, si ce chêne est débité en planches voici ce qui adviendra: celles qui proviendront du centre, et dont le plan se confondra pour ainsi dire avec le diamètre de l'arbre, auront leurs surfaces recouvertes de plaques ou lames médullaires, celles qui viendront ensuite de chaque côté offriront des lames d'autant

moins larges que celles-ci y pénétreront sous un angle plus aigu.

Enfin les dernières, les plus éloignées du diamètre seront traversées perpendiculairement par les rayons, elles ne s'offriront plus à la vue sous forme de plaques, mais sous celle de lignes ou filets étroits qui n'en seront que la tranche antérieure ou postérieure, et la moins visible.

Ces dernières planches ne sembleront plus appartenir au même arbre que les premières ; on ne les reconnaitra pas pour du chêne, mais bien pour du châtaignier.

Il en est ainsi lorsque minces et larges elles ont été employées dans certains meubles, tels que les commodes et les armoires.

Pour voir distinctement ces lames, surtout sur la coupe perpendiculaire au rayon, et quand le bois a été scié ou fendu, la surface doit être rendue nette au moyen d'un instrument tranchant, car la rupture des fibres empêche l'œil qui n'est pas exercé de les reconnaître ; souvent aussi la fente parallèle au rayon passe entre les lames médullaires sans les rencontrer, ce qui ferait croire qu'elles n'existent pas ; un coup de rabot les mettra en évidence.

C'est pour n'avoir pas pris cette précaution, et s'être arrêté à une inspection superficielle, que l'on s'est laissé trop souvent induire en erreur, et que l'on a décidé mal à propos, que telle charpente était de châtaignier, tandis qu'elle était de chêne.

Fort des preuves résultantes de mes observations, j'étais en mesure de prononcer hardiment sur toutes celles qui me seraient désignées comme étant de châtaignier.

J'ai donc examiné successivement, 1° celles du Beffroi et des bas côtés de la Cathédrale de Troyes, épargnées par l'incendie de 1700 qui détruisit toute la nef; celles des églises St-Jean et St-Pantaléon, de l'Hôtel-de-Ville, des Boucheries, de diverses maisons particulières tant existantes qu'en démolition; plusieurs meubles très-anciens, les pieux que l'on découvre en creusant le canal dans l'intérieur de la ville, lesquels ont pris une couleur noire et sont en partie décomposés.

2°, Onze échantillons provenant tant des églises de Villenauxe et de Dival (Aube), datant des XV^e^ et XVI^e^ siècles, que de la Maison Prévotale de l'abbaye de Nesle-la-Réposte (Marne), d'une construction non moins ancienne, qui m'ont été envoyés comme châtaignier par M. Gérost que j'ai déjà eu occasion de nommer.

3° Deux extrémités de chevrons de la cathédrale de Sens, dont la contre partie a été envoyée au ministre des travaux publics, sur sa demande, comme étant de châtaignier, l'un provenant de la partie appelée Porte-d'Abraham, l'autre du Grand-Comble; ce dernier remarquable par sa longueur qui est de 16 mètres 40 centimèt. Je dois la communication de ces échantillons à l'obligeance de MM. Gounot et Tourneur, architectes à Sens.

4° Plusieurs morceaux de la charpente de la cathé-

drale de Rhiems pris tant dans la nef que dans le clocher à l'Ange, que M. de Saint-Marceaux, maire de cette ville, s'est empressé à ma prière de me faire parvenir, à deux différentes fois, comme étant de châtaignier, et reconnus tels par les charpentiers qui les ont coupés.

5° Un fragment de charpente, en partie consumé, que l'on croit être de châtaignier, échappé à l'incendie, qui le 5 juin 1836, porta ses ravages dans la cathédrale de Chartres, et provenant de cette basilique, lequel m'a été adressé par M. Durand, adjoint au maire de cette ville; à cet échantillon en était joint un autre en bois de chêne pour établir la comparaison.

M. le maire de Rheims invoque à l'appui de son envoi l'opinion des historiens qui ont fait la description de la cathédrale de cette ville; il cite une chronique du XVII^e^ siècle où l'auteur s'exprime ainsi : « La charpente de la cathédrale est des plus belles et des mieux assemblées; elle est tout en bois de châtaignier et parait nouvellement faite ». Il cite aussi l'opinion de M. Géruzet, dans sa description historique de Rheims, qui répétant ce qu'il a lu, termine ainsi sa phrase. « Cette charpente est en bois de *châtaignier*, bois qui a la propriété d'éloigner les araignées. »

A Rheims comme à Troyes, on veut que le sol qui environne cette ville, et même l'emplacement où elle est construite ait été couvert de châtaigniers; mais M. de St-Marceau ne partage pas cette opinion, il suppose que ces charpentes viennent plutôt de la forêt de Montchenot qui se trouve entre la Marne et la Vesle, et

dont le sol est composé d'un plateau de calcaire grossier superposé de parties argileuses et silicenses ; c'est principalement sur les pentes des collines où affleurent les sables marins, que l'on observe des châtaigniers en assez grand nombre, mais il est à remarquer que la plupart sont très-peu élevés.

M. Lejeune, dans une histoire de la cathédrale de Chartres (1), dit que si la charpente en châtaignier de cet édifice provenait du Danemarck et de la Norvège, elle n'a pu être due qu'à la munificence de Canut II, roi de Danemarck. M. Durand, sans repousser une pareille origine, pense que si elle n'est pas exacte, ces charpentes n'auraient pu être tirées que des antiques forêts du Perche, remplies de châtaigniers, mais il ajoute qu'ils ne s'y développent pas aujourd'hui d'une manière assez forte, pour produire des bois dans la dimension qu'exige une telle construction.

Malgré toutes les assertions en faveur de cette essence, un peu affaiblies cependant, par l'aveu qu'elle s'élève très-peu dans les forêts autour de Rheims et de Chartres, partout et dans tout ce que j'ai vu, j'ai reconnu le chêne, par la présence des lames médullaires, il était plus ou moins coloré, plus ou moins vieux et altéré, c'était toujours du chêne.

En indiquant ici les caractères attribués au châtaignier par les charpentiers et menuisiers, on verra qu'ils peuvent s'appliquer également au chêne, et on pourra

(1) Brochure in-18, 1839, p. 6.

se rendre compte de l'erreur qui les entretient dans le préjugé que je combats.

Outre l'absence de *maille*, sur laquelle ils ne sont pas d'accord, ainsi que nous l'avons vu, le châtaignier, selon eux, se distinguerait encore du chêne par ses dimentions plus considérables en hauteur et en diamètre, il serait plus droit, plus léger, moins flexible et plus doux à travailler; il ne se gercerait pas, et n'aurait pas de gros nœuds comme en a le chêne. Il est plusieurs autres caractères plus ou moins contradictoires que je passe sous silence, chaque ouvrier ayant une manière un peu différente de reconnaître ce bois, ce qui ne doit pas surprendre, puisqu'ils sont tous dans l'erreur: ainsi, par exemple, les uns veulent qu'il soit blanc, les autres qu'il soit rouge.

Les pièces principales du Beffroi de la cathédrale de Troyes, qui paraissent être de chêne blanc, sont particulièrement citées pour réunir les caractères énumérés plus haut; on y fait remarquer de petits nœuds, formés par la réunion de nœuds moins gros; leurs surfaces se distinguent par des lignes et des stries longitudinales, leur aspect blanchâtre, et de moyennes gerçures.

L'absence de gros nœuds dans ces pièces n'est pas extraordinaire, car rien n'empêche d'admettre que les arbres qui les ont fournies avaient un tronc suffisamment élevé au-dessous de la naissance des grosses branches; celle des fortes gerçures est la conséquence du manque de gros nœuds, qui les occasionnent dans les charpentes où on les observe, et où elles s'établissent plus communément d'un nœud à un autre.

Quant aux sillons et aux stries, les premiers résultent de l'altération du tissu cellulaire et des fibres longitudinales produite par les agents atmosphériques ; les stries au contraire, sont formées par la tranche des lames médullaires, qui offrant plus de résistance que les fibres longitudinales, sont demeurées intactes, tandis que celles-ci étaient détruites.

Cette altération commence à se manifester de bonne heure par de petites gerçures ou crevasses, au point de contact de chaque lame avec les fibres longitudinales; on l'observe très-bien sur les pieux que l'on retire de terre après un long séjour et sur l'extrémité des vieilles charpentes exposées à l'air et à la pluie. Les autres caractères énumérés plus haut sont aussi la conséquence de la vieillesse.

Le châtaignier mis hors de cause, est-il besoin de rechercher si les grosses charpentes que l'on croyait être de ce bois appartiennent, comme on l'a avancé, à une espèce de chêne qui n'existerait plus dans nos contrées, n'est-il pas plus naturel de supposer, que les bois plus étendus, la population moins nombreuse et la consommation moins grande, il y a trois siècles qu'aujourd'hui, permettait aux deux principales espèces de chêne que nous connaissons, d'atteindre une taille plus élevée que de nos jours. Ne sait-on pas que les taillis ne se coupaient qu'à 25 et 30 ans et les réserves à 40; ce qui donnait des baliveaux droits, sans branches jusqu'à une certaine hauteur, et formant de belles futaies, telles qu'on n'en pourra plus trouver par la suite, si l'on continue d'abattre les taillis à moins de 20 ans comme on le fait aujourd'hui.

Il suffit de parcourir les bois et de voir les maigres baliveaux qu'on y laisse, courbant la tête jusqu'à terre pour être convaincu de la vérité de ce que j'avance.

D'ailleurs la nature argilo-siliceuse du sol des forêts situées autour de Troyes, jointe à l'humidité constante qui y règne et en rend l'exploitation difficile, favorisait doublement la croissance remarquable de ces arbres, aux dépens de leur solidité et de leur pesanteur.

Les auteurs rapportent généralement, et avec raison au chêne à grappes, *(quercus racemosa L.)* nommé vulgairement *gravelin*, *chêne blanc*, les prétendues charpentes de châtaignier; il réunit comme elles tous les caractères attribués à ce bois, longueur, blancheur, fil droit et légèreté; mais le chêne sessile ou chêne *rouvre*, à des variétés décrites par Lamarck, qui, dit cet auteur, s'élevent presque autant que le précédent, ce sont : le *chêne à larges feuilles*, et le *chêne noirâtre*, dont le gland est assez gros, court, sessiles presque solitaire. J'ai rencontré fréquemment la première dans les bois des environs de Troyes, où elle croît avec le chêne à grappes, sans pouvoir découvrir lequel des deux était le plus élevé; M. Roley, garde général à Estissac, en a vu dans la forêt du Der (Haute-Marne) qui avaient environ 22 mètres de hauteur au-dessous des branches.

Je suis très-porté à croire que ces deux variétés, qui dans certains endroits portent le nom de chêne blanc, entrent pour beaucoup dans les anciennes charpentes, et que c'est à elles qu'appartiennent celles à bois plus ou moins léger et coloré que l'on signale pour du châtaignier; celles au contraire, qui ont de fortes gerçures et de gros nœuds, se rapporteraient au chêne sessile ordinaire.

Ici se présente une question que fait naître le passage de Buffon que j'ai rapporté. Le chêne à gros gland dont il parle, est-il le même que le chêne à grappes, ou une des variétés du chêne sessile ? Ce doute vient 1° de ce que cet écrivain ne fait pas connaître s'il a le gland sessiles ou pédonculé ; 2° de ce qu'il y a des chênes sessile à gros glands, dont le bois est assez blanc, ce sont les variétés qui viennent d'être signalées; 3° de ce que la couleur et la texture du bois varient avec les terrains et ne sont pas constantes ; 4° enfin, de ce qu'il dit avoir semé plusieurs années une très-grande quantité de ces glands, tantôt indistinctement et mêlés, et d'autre fois séparés , et n'avoir obtenu que des chênes à petits glands dans les mauvais terrains, et des chênes à gros glands dans quelques endroits de ses meilleures terres.

Dans son chêne à petits glands, qui les porte, dit-il, en bouquets ou trochets, comme les noisettes, de trois, quatre ou cinq ensemble, on reconnaît très-bien le chêne sessile ordinaire ; mais la description qu'il donne du chêne à gros glands ne désigne pas aussi nettement le chêne à grappes, et pourrait jusqu'à un certain point s'appliquer au chêne à larges feuilles; quoiqu'il en soit, comme le chêne à grappes croît dans la Côte-d'Or, Buffon n'a pas dû le méconnaître, et je suis tout disposé à y rapporter son chêne à gros glands.

A l'égard de ses semis qui n'ont presque produit que des chênes à petits glands, il vaut mieux supposer que parmi les gros glands qu'il a employés, il s'en trouvait qui appartenaient aux variétés du chêne sessile

qui en produisent de tels, que de croire au passage de ces deux espèces l'une dans l'autre.

Grosley est certainement dans l'erreur lorsqu'il rapporte le chêne à gros glands, à *l'esculus* des latins; cette espèce est de petite taille et se trouve en Grèce.

On voit par ce qui vient d'être dit, que l'on peut rapporter les prétendues charpentes en châtaignier, aussi bien aux variétés du chêne sessile, qu'au chêne pédonculé, et qu'il n'est pas plus nécessaire de s'occuper de la recherche d'une espèce étrangère, qui les aurait fournies, que de traiter la question climatologique.

D'ailleurs, le châtaignier croît et se plaît dans des régions plus froides et plus élevées que ce département. L'hiver de 1709 a fait sans doute périr un grand nombre de ceux qui pouvaient exister dans nos bois, mais il a aussi atteint beaucoup d'autres arbres qui cependant n'ont pas disparu; s'il en avait réellement formé comme on le prétend, la principale essence, il faudrait attribuer sa disparition à l'assolement séculaire auquel paraissent assujettis les forêts, duquel il résulterait qu'une espèce, après avoir longtemps dominé dans un lieu, serait remplacée par une autre qui dominerait à son tour, soit parce que les matières nutritives ou extractives auraient été épuisées, soit parce que les sucs excrémentitiels qui exsudent des racines seraient, pour les végétaux de même espèce, une sorte de poison qui nuirait à leur développement. On peut concevoir encore que les racines d'un arbre mort ou abattu, demeurant encore longtemps dans le sol, doivent

opposer un obstacle matériel aux racines d'arbres semblables qui croîtraient au même lieu, lesquelles devant s'étendre horizontalement ou perpendiculairement à la même profondeur, y rencontreront ces mêmes racines qui gêneront leur développement.

Bien que le châtaignier n'aurait pas été reconnu dans les constructions de Troyes et des autres villes où il est indiqué, il ne faudrait pourtant pas en conclure, comme on l'a fait, qu'il n'a jamais été employé en charpente de grande ou petite dimension, par exemple, dans les lieux où il croît naturellement et avec abondance, en alléguant qu'il se creuse avant d'avoir atteint la grosseur suffisante pour cet usage. Si l'on ne considère que ceux que l'on a plantés pour en obtenir le fruit, lesquels ont été étêtés et greffés, opérations qui occasionnent la carie intérieure, on devra être de cet avis ; mais on aura une opinion contraire, si on porte ses regards sur ceux qui croissent en pleine forêt, et n'ont subi aucune de ces altérations, car on verra qu'ils atteignent une taille élevée, qu'on peut en obtenir des charpentes droites et bien saines. Je suis confirmé dans cette opinion par des renseignements que me fournit le docteur Pailloux, d'Ahun, près de Guéret (Creuse) ; il m'écrit que le châtaignier non greffé fait un très-bon bois de construction, très-utile dans ce département, et qui résiste au dehors et à l'eau au moins autant que le chêne.

A l'appui de l'assertion qui voulait trouver le châtaignier dans les anciennes charpentes, on avait dit que les araignées n'attachent jamais leurs toiles après

ce bois, soit à cause de sa nature et de son odeur, soit à cause du soin avec lequel les charpentes auraient été menuisées. On aurait, dans le fait énoncé, s'il était exact, un assez bon moyen de reconnaître cette essence, mais cette opinion est encore erronée, ayant fait moi-même l'expérience du contraire, car j'ai vu de ces insectes tendre leurs toiles sur des tablettes de châtaignier, bien polies et même vernies, placées à dessein près des lieux où ils se tiennent : on sait d'ailleurs qu'ils les fixent sur les corps les plus unis, sur le verre même, au moyen d'une matière gommeuse qu'ils déposent à chaque point d'attache.

Il n'est pas non plus exact de dire que ces insectes ne vivent pas dans les combles des édifices élevés, qu'ils soient de chêne ou de châtaignier, car on peut voir leurs toiles dans plusieurs endroits et principalement aux angles que forment les chevrons avec la toiture qu'ils supportent. Ces toiles ne peuvent dépasser les chevrons, n'ayant rien pour s'attacher au-delà, mais les araignées, trouvant dans ces petits espaces, un abri suffisant contre les courants d'air, en profitent pour s'y établir.

Je crois avoir suffisamment indiqué, peut-être trop longuement, le moyen de distinguer le chêne du châtaignier, et établi que cette dernière espèce n'existe, ni dans les constructions de Troyes, ni dans les charpentes des cathédrales de Sens, Rheims et Chartres, à en juger du moins par les échantillons que j'ai eus sous les yeux.

Il sera facile maintenant, en cas de doutes, de les

dissiper promptement et de s'assurer d'une manière positive de quelle nature peuvent être les charpentes en litige.

J'aurais encore à rechercher l'origine du préjugé populaire que je viens de combattre, j'aime mieux croire que la ressemblance de ces deux bois les a fait prendre l'un pour l'autre, que de me hasarder dans le champ des conjectures, qui ne me conduirait à aucun résultat satisfaisant.

Je ne terminerai pas sans adresser des remercîments à toutes les personnes qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches.

Les échantillons qui ont servi de base à ce travail, retouché depuis sa communication à la Société, par suite de nouveaux renseignements qui me sont parvenus, sont déposés au cabinet d'histoire naturelle de Troyes, où ils pourront être consultés.

RAPPORT

FAIT PAR M. THIÉRION,

Sur un Mémoire de M. Gérost, Membre associé,

Concernant *le Pagus Mauripensis*.

M. Gérost, l'un de vos membres associés demeurant à Villenauxe, ayant dirigé plus particulièrement ses tra-

vaux vers les recherches relatives au pays qu'il habite, après vous avoir envoyé pour le Musée quelques objets d'antiquité locale, vous a adressé un mémoire sur le *Pagus Mauripensis*, dont suivant lui, Villenauxe et tous les pays voisins ont fait partie. Dans ce mémoire, il développe son opinion sur la situation, l'étendue et les limites de ce *Pagus* tel qu'il était du VII^e^ au IX^e^ siècle. La solution de la question que M. Gérost y traite, aurait le mérite de contribuer à déterminer et à fixer d'une manière plus précise qu'elle ne l'a été jusqu'ici, la géographie des Gaules après la domination Romaine et l'établissement des Francs. La connaissance exacte des diverses parties qui la composaient à telle ou telle époque, outre l'attrait qui nous porte vers ce que le pays que nous habitons peut nous offrir de curieux dans les temps les plus reculés de notre histoire, est une de celles qui doivent nécessairement contribuer à augmenter aussi l'intérêt que présente l'histoire de France au moyen âge. Or le travail de M. Gérost tend à déterminer d'une manière précise une des anciennes divisions de la France, et une portion de ses divisions principales, portion de territoire petite à la vérité, mais qui pourtant n'est pas sans quelque importance. Elle est en effet située dans une des parties les plus fertiles du centre de ce royaume ; et sa fixation pourrait jeter quelque lumière sur les détails toujours précieux de l'histoire encore bien confuse de ces temps reculés.

Après la lecture du premier Mémoire que M. Gérost vous avait adressé, la commission à laquelle vous en avez confié l'examen crut devoir lui demander quelques ren-

seignements qu'elle regardait comme nécessaires pour se fixer sur l'opinion qu'elle devait vous présenter. M. Gérost, en satisfaisant à la demande de votre commission, a beaucoup modifié son premier travail; et c'est sur ce nouveau mémoire, où il établit la position topographique d'une contrée de l'ancienne France appelée dans le moyen âge *Pagus Mauripensis*, *Pays de Mauripense*, que vous avez à prononcer.

M. Gérost prétend que le *Pagus Mauripensis*, sur la situation et l'étendue duquel plusieurs des Savants qui s'en sont occupés, ont émis différentes opinions, doit être regardé comme ayant été composé de tous les mêmes pays compris dans la division ecclésiastique des Doyennés de Pont-Sur-Seine, Traisnel et Montereau, et positivement déterminé par les limites même de ces doyennés, tels qu'ils existaient encore en 1789; qu'ainsi « il faut le »séparer du Gâtinais et du Hurepoix qui l'avoisinent à »l'ouest et au sud-ouest. » Ses limites aurait donc été « vers Nesle, le doyenné de Sézanne qui le contournait à »l'est, au nord et à l'ouest; vers Pont et Traisnel, le »Doyenné de Marigny-les-Étangs; et vers Montereau, le »pays du Gâtinais et du Hurepoix : la pointe qu'il faisait »au nord et au-delà de Nangis, aurait touché à la forêt »de Chenoise, et aurait été contournée par les Doyennés »de Rosay-en-Brie ou de Coulommiers et de Provins. » M. Gérost a joint à son mémoire une carte topographique très-détaillée, sur laquelle il a tracé le plan du *Pagus Mauripensis* tel qu'il a existé suivant lui; mais avant que de s'occuper des questions qu'il se propose de résoudre, et de leur solution, il expose l'opinion des savants ar-

chéologues qui en ont traité avant lui, en énonçant toutefois une grande défiance de lui-même, défiance qui va jusqu'à l'excès, car nous pensons que pour présenter son opinion avec plus d'avantage, peut-être aurait-il dû marcher plus hardiment dans les voies archéologiques où il s'est engagé.

M. Gérost, voulant donc, avec raison, s'appuyer sur des autorités respectables, commence par indiquer les sources où il a puisé, et les auteurs qu'il a consultés.

C'est d'abord A. De Valois qui, dans sa notice des Gaules, « parle du *Pagus Mauripensis*, d'après les annales »de Saint Bertin, les Capitulaires de Charles-le-»Chauve, année 853, et les actes du Synode de Soissons »année 826, etc., etc., comme d'une région s'étendant »depuis Montereau-faut-Yonne jusqu'à Buxoi (Boissy-le-»Repost), entre Sézanne et Montmirail, et dans laquelle »sont situés Nogent-sur-Seine, Pont-sur-Seine et Buxoi; »il la fait aller même de vers Melun, Corbeil, Paris et »plus loin encore. Il parait vouloir l'englober mal-à-»propos avec le Hurepoix et le Gâtinais, lesquels, au »temps des Gaulois, des Romains et du moyen-âge, »avaient, avec le pays des Cudèpes, fait partie de l'état »des Senonais, un des soixante-quatre peuples des »Gaules. »

Il est certain qu'A. De Valois ne se contente pas, comme l'énonce M. Gérost, de vouloir englober le *Pagus Mauripensis* avec le Hurepoix et le Gâtinais; De Valois pense que ce *Pagus*, et le *Pagus Huripensis* ne sont qu'un seul et même pays qu'il appelle aussi *Morivensis*, *Auripensis*, *Morvisus*, *ou Morvensis*; et il ne s'oppose pas, ajoute-t-il,

à ce qu'au lieu de *Norvisus*, on lise dans les capitulaires de Charles-le Chauve de 855 *Morivisus*, et au mot *Mauripensis* il dit *vel Morivensis Pagus*. Il l'étend jusqu'à Nogent-sur-Seine et Marnai. Les auteurs de l'annuaire historique publié par la société de l'histoire de France pour 1837. p. 113, se contentent d'indiquer l'opinion de A. De Valois qu'ils paraissent adopter; et ils ajoutent que ce pays est le *Montois*, suivant l'abbé Lebœuf.

Le second auteur consulté par M. Gérost est la Martinière qui reproche à De Valois d'avoir confondu cette contrée avec le Hurepoix, et qui dit, d'après l'abbé Lebœuf, que « le *Pagus Mauripensis* était une contrée »de la Brie et de la Champagne, étendue le long du »rivage droit de la Seine, lorsque la Seine a reçu l'Yonne; »et cependant que le territoire des bords de ce fleuve »au-dessus de Montereau est de ce pays; qu'ainsi »Nogent-sur-Seine, qui est au rivage gauche, est du »*Pagus Mauripensis*, de même que Marnai et Pont-sur-»Seine.». Et c'est cette opinion que M. Gérost paraît avoir adoptée en grande partie.

Le troisième enfin, est Dom Mabillon qui rapporte une charte de Nesle-La-Reposte près de Villenauxe, de laquelle il résulte bien clairement et bien certainement, que Nesle était située dans le Mauripense, *in pago Mauripensi*. M. Gérost a inséré textuellement et dans son entier dans le mémoire que j'analyse, cette charte relative au Monastère de Nesle-la-Reposte, et ce d'après une copie qu'il en a trouvée dans les archives de la Mairie de Villenauxe. Mabillon rapporte cette

charte à l'année 811, mais Dom Cadet en fixait la date à l'année 628; et il est même des archéologues qui ont fait remonter l'époque de la fondation de ce monastère à l'an 501. A cet égard M. Gérost pense, à peu près comme Dom Cadet, que Mabillon s'est trompé en prenant Lothaire pour Chlotaire, et il conjecture que cette charte serait de 668.

Mais quelque soit le parti que l'on prenne entre ces différentes époques, on doit admettre, d'après cette charte, que Nesle-la-Reposte était du VII^e^ au IX^e^ siècle située dans l'enclave du *Pagus Mauripensis* : et quant à Nogent-sur-Seine, Marnai et Buxoi, De Valois qui les y place, se fonde sur quelques lettres de Charles-le-Chauve, sur les annales de Saint Bertin, et sur le Synode de Soissons : il ajoute, que Nogent appartenait au Monastère de Saint Denys qui avait même, outre certains droits seigneuriaux, un fonds de terre situé à la Grande-Anne près de Nogent. Enfin M. Gérost donne au *Pagus Mauripensis*, pour limites de ce côté, le canton des Cupédes dont il rappelle que j'ai fait mention dans mon rapport sur *Agendicuum*, inséré dans vos mémoires ; et il a cru devoir dresser, et ajouter à sa dissertation un état nominatif de toutes les communes qu'il regarde comme ayant fait partie de ce canton. Ce sont celles qui composaient l'Archidiaconé et Doyenné de Sézanne, tel qu'il est décrit dans les Ephémérides de Grosley 1758, et dans la Topographie de Courtalon De Laistre, puis il continue ainsi :

« D'après ce que je viens de rapporter, je vais »hasarder d'exprimer mon opinion sur la topographie »du *Pagus Mauripensis*.

»Placé comme le pays des Cupèdes dans la Gaule »Celtique, et ensuite dans la quatrième Lyonnaise, »le Mauripense fut, à mon avis, remplacé plus tard »par les Doyennés de Pont-sur-Seine, Traisnel et »Montereau, tels qu'ils existaint encore au mo- »ment de la révolution de 1789. Je me fonde pour »cela sur ce que les circonscriptions ecclésiastiques »remplacèrent la division des Gaules par les Romains, »et sur la délimitation signalée par l'abbé Lebœuf. Dès- »lors, il me semble, qu'on ne doit plus faire aucune »difficulté de le séparer du Gâtinais et du Hurepoix qui »furent, et qui sont deux autres contrées distinctes, »quoique voisines de la nôtre à l'Ouest, et au Sud- »Ouest. »

M. Gérost discute ensuite la question relative à *Boissiacum*; et, contre l'opinion de Courtalon, mais en conformité de celle de Dom Cadet, il conclut que ce lieu est Bouchi près Villenauxe et non Boissi près Montmirail et Sézanne.

Après ces préliminaires que M. Gérost a crus nécessaires pour établir son opinion sur la situation, l'étendue et les limites du pays de Mauripense, il se propose la solution de deux questions.

La première : A quelle époque doit-on faire remonter l'existence du *Pagus Mauripensis* ?

La deuxième : Quels sont ses motifs pour le délimiter ainsi qu il l'a fait ?

Il répond ainsi à ces deux questions.

A la première ; 1°. Que les Romains, après s'être

rendus maîtres des Gaules remplacèrent les divers états qui les composaient par des provinces ; qu'ils divisèrent ces provinces en *Civitates* (cités ou diocèses) : les *Civitates* en *pagi* (pays ou contrées) et les *pagi* en *centenæ* (cantons) ; qu'ils appelèrent *Pagi* ce que les Celtes et les peuples de la Germanie nommaient *Gow*, *Gou* ou *Gau*, et même *go*. 2°. Que le nom de *Pagus* donné au *pays* dont il s'agit, étant Romain, son origine doit remonter au moins à la division des Gaules qui eut lieu en 418 sous Honorius.

A la seconde : Que lors de l'établissement de la religion chrétienne, dans les Gaules, elle modela sa hiérarchie sur l'administration civile établie par Honorius. Que vers le milieu du VI^e^ siècle, les *Provinces* donnèrent naissance aux Archevêchés, les *Cités* aux diocèses, les *pagi* aux Archidiaconés et les *centenæ* aux Doyennés. Que ce fut par ce motif, que les Evêchés de Sens et de Troyes, et celui de Meaux firent partie du Senonais ; et que le *Pagus Mauripensis* dépendit, pour les Doyennés de Traisnel et de Montereau du diocèse de Sens, pour celui de Pont du diocèse de Troyes, de même que le *Centena Cupedensis* dépendit de ce dernier, au moyen de sa séparation du *Pagus Meldensis* qui en aurait été faite vers le milieu du X^e^ siècle par Thibaut I^er^, comte de Brie et de Champagne, et qui d'après la carte annexée à son mémoire, ne faisant pas partie du *Pagus Mauripensis*, était avant 1789 représenté en totalité par l'Archidiaconé et doyenné de Sézanne ; ce qui a motivé sa délimitation vers ce côté du *Pagus Mauripensis* dont ce canton est exclus. Il regarde même cette division en trois

centena, savoir les doyennés de Pont-sur-Seine, Traisnel et Montereau comme bien indiquée par la nature.

Ce Pagus est traversé ou côtoyé dans toute sa longueur par la Seine jusqu'à Hérici ; il est terminé de ce côté par le lieu même où la rivière le quitte, et il l'est à l'autre extrémité par la forêt de la Traconne ou Draconne ; et à cette occasion, M. Gérost rapporte une anecdocte particulière sur cette localité, c'est qu'Adrien-le-pieux vint sacrifier à ses dieux dans cette forêt accompagné d'un prêtre du paganisme qui résidait à Béthon. Il ajoute ensuite que trois chemins importans, dont quelques vestiges subsistent encore, traversent ce *pagus* ; le 1^er^ de Châlons à Orléans par Brai ; le 2^me^ est l'antique voie Romaine connue sous le nom de chemin des Romains ou chemin Perré, dans la direction de Langres à Pont-sur-Seine ; le 3^me^ celui de Paris à Troyes par Mormans, Nangis, Traisnel.

Tels sont les motifs qui ont déterminé l'opinion de M. Gérost sur les deux questions qu'il s'est proposé de résoudre.

Votre commission pense que les preuves principales produites par M. Gérost en faveur de son opinion sur la délimitation du *Pagus Mauripensis*, telle qu'il a cru pouvoir la fixer, étant tirée des divisions territoriales ecclésiastiques qu'il regarde comme indiquant assez sûrement les divisions civiles auxquelles on était dans l'usage de les conformer, n'ont pas toute la force que l'on pourrait désirer ; qu'elles ne peuvent s'appliquer rigoureusement à tous les pays, surtout pris en détail, au lieu d'être pris en masse, attendu que ce principe, quand

il serait généralement assez vrai en partant de la première division qui a pu être faite pour les administration civiles et ecclésiastiques, soit avant Honorius, soit sous son gouvernement, ou sous celui de tout autre empereur, les changements survenus à différentes époques, et assez fréquemment dans les divisions civiles et politiques des divers territoires d'une part, le morcellement de quelques diocèses pour en composer de nouveaux d'autre part, doivent en modifier l'application, et atténuer beaucoup la confiance absolue qu'on se croirait en droit d'en tirer. Mais M. Gérost y joint des indications tirées de la nature des lieux et de leur position relativement à la Seine, à des forêts, et à divers chemins, pour déterminer à en faire l'application.

Après donc avoir ainsi établi son opinion, M. Gérost renvoie à la carte du *Pagus Mauripensis* qu'il a dressée, et jointe à son mémoire, comme nous l'avons dit plus haut ; carte destinée à mieux faire ressortir quelques motifs locaux qui ont pu déterminer les limites de ce pays telles qu'il a cru devoir les établir, Il donne ensuite la nomenclature des paroisses et des succursales des trois Doyennés telle qu'elle est pour ceux de Montereau et de Traisnel dans le pouillé du Diocèse de Sens dressé en 1668, dont il a dû la communication à M. Tarbé, imprimeur à Sens, auquel il en adresse des remercîments dans son mémoire ; et pour celle de Pont-sur-Seine dans les éphémérides Troyennes, et dans la Topographie du Diocèse de Troyes. Cette nomenclature est accompagnée du tableau de la population actuelle, de la désignation des cantons et des arrondissements, ainsi

que de l'expression en mesures métriques de leurs distances aux chefs-lieux de ces mêmes cantons et de ces arrondissements.

Avant que de terminer son mémoire, M. Gérost demande qu'il lui soit permis de poser une question dont il renvoie l'examen définitif aux géographes : cette question déjà intéressante par elle-même, l'est aussi plus particulièrement ici, en ce que, résolue dans le sens qu'il adopte, elle vient à l'appui de son opinion sur le *Pagus Mauripensis*. » C'est celle de savoir, si la rivière » *Lupa* ou *Lupam* (La Louve) dont parle A. De Valois, » est le *Loing* qui a son embouchure dans la Seine à » Moret en Gâtinais, ou si ce ne serait pas plutôt le » ruisseau nommé *l'Orvain* qui prend sa source à « Somme-Fontaine ou *Saint-Lupien* (Aube), et qui « aurait pu dans ces temps reculés, s'appeler *Lupam* « (Louve) du mot *Lupien* ou *Loup* où naissait sa « source » : Ces deux mots lui paraissant avoir la même origine. Il fait observer que ce ruisseau est, aussi bien que le Loing, entre l'Yonne et la Seine dans laquelle il vient se jeter par deux embouchures.

Mais si la rivière *Lupam* dont parle De Valois était *l'Orvain*, qui alors aurait perdu son nom latin, et non le *Loing*, la position de Lothaire, dont il est parlé dans les Annales de Saint-Bertin, au lieu d'être dans le Hurepoix et le Gâtinais, comme il le pense, et c'est ce qui l'a déterminé à joindre ces pays au *Pagus Mauripensis*, aurait été entre Villeneuve-l'Archevêque, Marcilly-le-Hayer, Gelannes et Romilly, ayant la Seine à droite,

l'Yonne à gauche, et la Louve, aujourd'hui Lorvain au milieu de ses camps.

Cette nouvelle preuve en faveur du système de M. Gérost sur la délimitation du Pagus Mausipensis, et aussi il en fait l'observation, en faveur du système ou l'*Agendicum* des commentaires de Jules-César, serait Provins ou un pays des environs, et non Sens, mérite d'être mûrement examinée et discutée; elle jetterait un grand jour sur ces deux questions, et l'on doit savoir gré à M. Gérost de l'avoir posée, et de l'avoir appuyée de motifs qui lui donnent quelques degrés de probabilité.

Enfin M. Gérost termine ainsi son mémoire.

» Voilà jusqu'à présent, Messieurs, ce que j'ai pu » rencontrer de plus satisfaisant sur la délimitation du » *Pagus Mauripensis*. Je vous prie de croire qu'il n'a » pas tenu à moi d'éclairer davantage la question qui » a occupé plusieurs savants hommes, et si j'ai erré » sur quelque point, de vouloir bien faire la part des » difficultés qui se rencontrent dans ces sortes de re- » cherches. Néanmoins je m'estimerais heureux si j'a- » vais pu jeter un peu de jour sur ce vieux pays de » l'ancienne France, si mes recherches peuvent don- » ner occasion aux érudits de s'en occuper à l'avenir, » et surtout, Messieurs, si j'ai pu pendant quelques » instants, captiver votre attention, et mériter vos » honorables suffrages. »

Avant que de terminer ce rapport, je dois dire quelque chose de l'étymologie de *Mauripensis*, mot que M. Gerost dans un *post-scriptum*, à la suite de son Mémoire, titré du

Celtique *Mud* ou *Mo*, et du latin *riparius*, contraction, suivant lui, de *riparienses*, *garde-côtes*, soldats que les Romains plaçaient sur les frontières pour les garder, et ainsi appelés, surtout à cause du voisinage des rivières confiées à leur garde.

Le champ des étymologies est souvent trop vaste, et par conséquent peu sûr, sans vouloir pourtant appliquer précisément ici cette réflexion, votre commission croit toutefois devoir faire observer que si la science étymologique fournit quelquefois un rayon lumineux, souvent aussi ses principes négligés, ou appliqués au hasard, deviennent dans la route des conjectures un fanal trompeur.

Telle est, MM. l'analyse du Mémoire de M. Gérost; vous penserez sans doute, comme votre commission, que, sans rien préjuger sur le fond des questions présentées et résolues dans ce Mémoire, ni sur les opinions adoptées par M. Gérost, vous lui voterez des remercîments pour cette communication, et que son Mémoire, résultat d'un travail important, et qui peut jeter quelque jour sur la géographie des Gaules au moyen âge, mérite d'être honorablement déposé dans vos archives; et telle est la résolution que votre commission vous propose d'adopter.

La Société a adopté les conclusions de sa Commission.

RAPPORT

LU DANS LA SÉANCE DU 16 JUILLET 1841,

SUR L'ÉCOLE GYMNASTIQUE DE TROYES,

Par M. le Docteur BÉDOR, Membre résidant.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, accueillant la proposition que j'eus l'honneur de vous soumettre, dans votre séance du 16 avril dernier, arrêter qu'une commission, prise dans les quatre sections de la Société, et composée de MM. l'abbé Hubert, président annuel, Thiérion, Baltet, Gayot et moi, serait chargée de visiter l'école de gymnastique ouverte à Troyes, pour lui faire un rapport sur l'état actuel de cette école encore naissante, sur les avantages que peut en attendre le pays, et sur l'appui ou les encouragements qu'elle pourrait mériter.

Voici, messieurs, le rapport de cette commission, qui m'a fait l'honneur de me charger d'être son organe et dont je vais, en conséquence, vous présenter les observations.

Votre commission, réunie le 29 avril, à deux heures de l'après midi, s'est rendue au gymnase, dont le professeur-directeur, avait préalablement reçu avis de

sa visite. Il avait pris, en conséquence de cet avis, les dispositions nécessaires pour qu'elle pût assister à la répétition de tous les exercices enseignés dans son école.

Je n'ai garde de vouloir décrire ou même inventorier ici, par une énumération, évidemment superflue, toutes les machines, tous les instruments, toutes les appropriations locales si multipliées qui ont été offerts à l'attention de votre commission : soit dans l'extrémité nord de l'enceinte parallélogramme de l'école, où se trouve le *gymnase couvert*, soit dans le reste de son étendue, qui en forme la partie laissée en plein air, et appelée *le parc*. Ce serait, en effet, se laisser entraîner à multiplier les 227 variétés des 21 exercices gymnastiques énumérés par mon docte ancien chef de l'armée des Antilles, M. Bally, dans sa dissertation sur la somascétique.

Tout le monde ou à peu près, d'ailleurs, dans notre ville a déja visité cet établissement au moins une fois, depuis sa fondation, et a pris ainsi connaissance de ce que je crois pouvoir me dispenser de détailler dans ce rapport.

Notre visite a été favorisée par un temps magnifique. Il nous a, seulement, laissé à regretter son excessive chaleur.

M. le principal du collège, appréciateur éclairé de l'utilité de cet établissement, pour lequel sa bienveillance et ses sympathies se sont déjà manifestées en d'autres occasions, avait accédé à la demande qu'on lui avait faite de vouloir bien envoyer, à cette séance, la

première division des élèves, composée des *grands*. Elle formait le peloton d'élite, que cet honorable fonctionnaire avait lui-même accompagné. Grâce à la présence des collégiens, choisis le matin dans cette classe, qui en sont les plus forts et les plus adroits, le professeur-directeur a pu faire assister votre commission, non-seulement aux manœuvres de la première catégorie, ou exercices élémentaires; mais aussi à tous ceux de la seconde, appelés d'application. Elle a ainsi pu juger du succès réel qu'ont obtenu les leçons déjà données, malgré la nouveauté de l'établissement, et quelque restreint que fût encore le nombre de ces leçons.

Voici l'indication sommaire des exercices dont nous avons été témoins.

Les élèves, rangés en ligne et placés par rang de taille, ont d'abord exécuté les luttes générales avec et sans instruments; puis la grande lutte de traction à la longue corde. Il se sont ensuite exercés aux flexions des membres supérieurs et inférieurs réitérées avec une stricte régularité; répétant les différents pas gymnastiques et le pas de course, sur place, en se réglant d'après un rithme, ou une cadence, dont le résultat est que l'on parcourt ainsi, en 20 minutes, une distance équivalente à l'ancienne lieue de poste française de 2,000 toises ou, à quelque différence près, à quatre kilomètres.

Eu égard à l'élévation brûlante de la température atmosphérique, encore accrue par l'heure du jour qui était consacrée à cette séance, on a dû renoncer à la répétition de quelques exercices qu'aurait rendus par

trop pénibles une telle chaleur. Nous n'avons donc pas vu exécuter la course de 20 minutes autour du parc, ou gymnase découvert, dont le trajet, parcouru trente-deux fois, est reconnu égal à la lieue dont je parlais.

La formation des élèves en plusieurs pelotons ayant ensuite été opérée, sous la direction de leurs moniteurs respectifs, ils ont exécuté, successivement, les exercices de fermeté, ou de suspension par les bras; la marche au moyen des bras; le tremplin debout, à bras raccourcis, le passage à califourchon, en avant et en arrière sur la grande poutre inclinée; le même passage debout, en avant et en arrière; le passage du grand portique, aussi à califourchon d'abord, puis debout, en avant et en arrière. Celui-ci, exécuté en manœuvre de secours, pour les cas d'incendie, l'a été, par deux des moniteurs, avec une circonstance particulière. C'est que l'un, apportant deux seaux pleins d'eau, et l'autre, les recevant de lui au milieu du portique, dans leur rencontre, face à face, tous deux se sont retournés hardiment sur place et debout, au milieu de cette poutre cylindrique étroite et élevée, pour regagner ensuite, chacun, leur point de départ. L'un d'eux a même fait plus encore; il a réussi, en se servant d'une seule main et portant de l'autre un seau plein d'eau, à monter sur ce même grand portique en gravissant par un mat incliné. Un autre moniteur qui est, en même temps, le plus jeune, le plus agile et le plus intrépide des élèves, s'y est également distingué. Il avait pour digne émule, dans ses brillants exercices, la fille du professeur, qui n'est encore âgée, comme lui, que

de douze ans. Ces deux remarquables enfants, marchant d'un pas ferme l'un vers l'autre, se sont aussi rencontrés face à face, debout, au milieu de la même poutre cylindrique. L'un deux, alors, s'y est couché la face tournée en bas, l'autre a continué sa marche, en lui posant un pied sur le dos pour traverser, et le premier qui s'est immédiatement remis debout a poursuivi la sienne en sens inverse, avec un calme imperturbable. Les élèves ont ensuite opéré leur descente du même grand portique, d'abord par les mats fixes, ensuite par ceux inclinés; puis par les mats mobiles, ou suspendus, et enfin par les guirlandes de corde. Ensuite sont venues les exécutions des sauts en hauteur, aux colonnes sautoirs, et de ceux en largeur, au fossé. Puis la marche sur les piquets; l'assaut aux mats fixes et à ceux vacillants du hangard; les ascensions aux échelles de cordes; aux cordes à nœuds; les exercices divers au trapèze; aux barres parallèles; aux échelles de bois; à la perche armée d'un crochet d'incendie et agraffée contre une muraille, etc., etc.

Dans ces diverses manœuvres, que nous avons vues exécuter, avec résolution et ardeur, par un nombre considérable d'élèves, tout s'est passé d'une manière digne d'éloges et, de plus, ce qui mérite bien d'être noté dans ce rapport, sans qu'il se soit manifesté la moindre confusion, ni qu'il soit arrivé le plus léger accident.

Aussi votre commission, Messieurs, s'est-elle fait un devoir, avant de quitter le gymnase, à l'issue de cette remarquable séance, d'en féliciter hautement le pro-

fesseur-directeur. Elle a même cru pouvoir ne pas lui taire l'entière satisfaction dont elle se proposait de vous soumettre le témoignage, dans le compte rendu de sa visite à cet intéressant et très-utile établissement. J'ai dit *très-utile*, et je pourrais dire véritablement précieux, sans craindre ici d'exagérer. Cependant tout le monde, il faut bien l'avouer, quoiqu'à regret, ne partage pas encore l'intime conviction dont je suis pénétré à cet égard. Les plus puissants motifs d'une telle conviction pouvant ainsi n'être pas inutiles à consigner sommairement dans le présent rapport, je vous demanderai, Messieurs, la permission, avant de m'arrêter, d'en exposer ici les principaux. Je m'appliquerai, d'ailleurs, à le faire avec d'autant plus de brièveté que l'on ne peut guère dire aujourd'hui, à ce sujet, que des choses déjà dites et même redites; mais dont la connaissance, pourtant, n'est pas encore assez généralement répandue.

On ne sait pas assez que des milliers d'élèves, appartenant aux professions périlleuses de couvreurs, charpentiers, maçons, etc, etc., ainsi que le corps des sapeurs-pompiers de Paris, après avoir fréquenté l'Ecole de Gymnastique, y sont devenus plus aptes à leurs travaux, et rendent chaque jour avec une incontestable supériorité, les plus signalés services dans la capitale.

Il n'est, du reste, aucune partie de notre population à laquelle on ne puisse espérer de voir cette heureuse importation étendre, à l'avenir, le bienfait de ces exercices, pour peu que, comme on est fondé à le croire, l'Ecole de Gymnastique, ouverte dans nos murs, s'y popularise et prospère autant qu'elle y a droit. Alors

des heures et des jours consacrés à des séances gratuites, y feront participer les classes laborieuses et peu aisées de la société, ainsi que les familles indigentes ; comme l'administration municipale a déjà pris le soin de les leur réserver en fondant notre école de natation.

Cette espérance, Messieurs, est d'ailleurs appuyée sur sa conformité avec l'un des vœux récemment exprimés, au nom d'une commission, devant le conseil communal de Troyes.

On m'excusera bien, je crois, de le reproduire ici, comme un document à conserver, malgré les termes bienveillans employés par mon honorable collègue, au sujet de l'opinion que j'avais, moi-même, exprimée à cet égard devant le conseil.

« Un dernier vœu que forme la commission, (a dit, le 29 juin dernier, dans son rapport au conseil municipal, M. Isidore Doé) serait, pour mieux se rapprocher du but de l'institution, de pouvoir faire participer aux exercices les enfants des classes pauvres qui fréquentent les écoles primaires. C'est dans cette classe surtout, ainsi que nous l'exprimait si bien, il y a quelque temps, notre collègue M. le docteur Bédor, que, par suite d'une constitution rachitique, le besoin de ces exercices se fait particulièrement sentir. Cependant comme à cause de leur grand nombre, il serait impossible de les y appeler tous : il serait bon, et nous venons solliciter de l'administration, de faire faire, par un médecin, une visite dans les différentes écoles, pour désigner ceux qui en auraient le plus besoin. » Il y aurait alors à pourvoir, ajoute M. Doé, aux achats de

ceintures pour les garçons, ainsi que de ceintures, pantalons et blouses pour les jeunes filles ; mais, si l'on pouvait, plus tard, s'imposer ce nouveau sacrifice, dans la conviction de l'honorable rapporteur que je partage entièrement, jamais argent ne pourrait être mieux employé.

A ceux qui nous objecteraient, comme cela s'entend si souvent, qu'ils ne veulent pourtant faire des élèves de nos institutions, *ni des danseurs, ni des athlètes, ni des gymnasiens proprement dits* : les réponses ne nous manqueraient certes pas. Nous leur répliquerions, d'accord avec les Docteurs Bally, Barbier, Bégin, Briand, Casimir-Broussais, Londe, Pariset, avec Jules Hatin, prématurément ravi à la science médicale, et avec une foule d'autre bons esprits contemporains, qu'assurément tous nos contradicteurs, aussi prévenus qu'ils soient contre les leçons de gymnastique, veulent du moins fortifier les membres des élèves autant que possible ; ils souhaitent, du moins, affermir leur constitution ; les rendre capables d'exécuter, à la guerre, des actions difficiles et par cela même éclatantes ; les disposer à être pendant la paix, utiles à leurs semblables ; en un mot leur fournir les moyens de se tirer, eux-mêmes, d'une foule de situations périlleuses, où il peuvent être entraînés ; qu'ils ont enfin le désir d'endurcir jusqu'à un certain point leur corps à la fatigue, à la douleur, et de lui communiquer une énergie qui est la *condition première de sa conservation et de sa durée*.

En s'exerçant deux fois par semaine, a dit M. le docteur Briand (dans son manuel complet d'hygiène),

des hommes faits acquièrent, en très peu de temps, un quart de force de plus que celle qu'ils ayaient auparavant; on sait même que souvent quelques mois suffisent pour produire d'étonnantes métamorphoses. L'on a vu des jeunes gens, d'une maigreur et d'une faiblesse extrêmes, dont les épaules très-rapprochées, gênaient la respiration, dont les extrémités inférieures pouvaient à peine supporter le poids du corps, et dont la force éprouvée par le dynamomètre, ne dépassait guère celle d'un enfant : acquérir, en moins de deux ans d'exercices bien dirigés, une bonne santé, un embompoint convenable, une force proportionnée à leur âge et de l'aptitude aux travaux de tout genre.

Afin de tirer le meilleur parti de notre charpente osseuse, et de nos muscles, il faut donc manifestement remplir les trois conditions suivantes : 1° répéter les mouvements articulaires, en les variant dans tous les sens possibles, afin de les rendre applicables à tous les exercices; 2° exécuter ces mouvements d'après les règles de l'art qui augmente leur efficacité; 3° les multiplier, suivant une progression toujours ascendante, afin d'accoutumer les parties à les rendre chaque fois plus durables.

Les percussions exercées sur la poitrine, avec les poings, durant les exercices élémentaires des membres supérieurs, en communiquant un ébranlement rapide, une sorte de commotion au poumon, favorisent encore, et rendent plus puissante, l'action simultanée de la voix (qui articule, avec continuité, les mots *une*, *deux*), et du mouvement des membres thoraciques. Il résulte de ces percussions que les muscles du thorax sont for-

tifiés ; que les parois de la poitrine deviennent plus solides, plus résistantes ; que les organes respiratoires s'accoutument à supporter sans inconvénient, des chocs multipliés que, chez les militaires surtout, ils sont exposés à recevoir. La circulation elle-même devient sous l'influence de ces mouvements élémentaires, plus régulière et moins disposée à se déranger.

Le jour qui suit ces exercices, on ressent dans les bras et les parois de la poitrine, des douleurs qui ne doivent pas être confondues avec celles qu'aurait pu sentir un malade avant l'exercice et qui, loin de faire interrompre celui-ci, indiquent au contraire qu'il doit être continué.

Ces exercices comme l'a écrit, entr'autres, le docteur Londe, dans sa gymnastique médicale, sont inventés et réglés de manière 1° à servir à l'entretien de la santé, et au développement progressif et régulier de toutes nos facultés physiques, 2° à corriger certains vices de conformation, qui souvent sont la cause prédisposante des affections les plus redoutables et notamment de la phthisie, 3° à rétablir l'équilibre entre certaines parties du corps, en rendant à des systèmes d'organes, tout entiers, l'énergie et le développement dont les avait privés la prédominence congéniale ou accidentelle de ceux d'entre eux qui détournaient, à leur profit, les principes réparateurs, et qui s'opposaient ainsi à leur égale répartition ; enfin à pouvoir être employés, avec beaucoup de succès, dans le traitement d'un grand nombre d'affections.

Il suffirait, pour se convaincre de ces importantes

vérités, si elles pouvaient, toutefois, être encore sérieusement révoquées en doute, par des esprits vraiment éclairés et dignes de faire autorité sur cette matière, d'aller jeter un seul coup d'œil sur quelques élèves précédemment maladifs de M. Amoros. Leurs parents avaient d'abord invoqué pendant longtemps, pour eux, et constamment en vain, les ressources attribuées à la polypharmacie ; celles mêmes de l'art diététique, si généralement plus puissantes et plus heureuses ; quand les ayant enfin conduits au gymnase, ils ont vu, avec une joie égale à leur admiration, ses exercices rationellement dirigés, obtenir un succès dont ils avaient désespéré si longtemps qu'il leur semblait, à notre époque même de septicisme, un véritable prodige. C'est que, comme l'a prédit M. Bally, plus que toutes les panacées, les philtres et les secrets que le charlatanisme emprunte à l'ignorance, pour exploiter la crédulité, les jeux gymnastiques opéreront les prodiges que l'humanité sollicite de l'art.

Voilà donc, incontestablement, une branche nécessaire de l'éducation, qui non seulement fortifie et améliore la constitution individuelle, mais encore la rétablit dans une foule de cas où elle est languissante, et parvient à la rendre, sinon toujours parfaite, au moins toujours plus vigoureuse qu'elle ne semblait appelée à le devenir.

Aussi demeurera-t-il désormais évident, pour quiconque y voudra bien réfléchir, qu'entre les fondations les plus humainement appropriées aux besoins très-réels de la santé publique, dans Troyes, et dont cette ville devra

reconnaître et apprécier de plus en plus le bienfait, en continuant d'avancer dans l'ère de progrès qui s'ouvre devant elle, il sera juste de compter, au premier rang, la fondation de l'école de gymnastique ouverte, dans ses murs, sous les auspices de son administration municipale.

Sans vouloir m'arrêter beaucoup plus à l'examen des effets particuliers de chaque exercice, examen qui nous entraînerait trop au-delà des limites naturelles de mon rapport, souffrez pourtant que j'emprunte encore ici à l'excellente gymnastique de M. Londe, qui n'a pas dédaigné de pratiquer lui-même les exercices dont il parle, ce qu'a écrit cet auteur de ceux du portique en particulier.

« Ils sont, dit-il, imaginés, non-seulement pour donner de la force aux muscles, mais encore pour en donner à ceux de l'action et du développement desquels dépend directement la vigueur de certains organes. Rendons notre assertion sensible par un exemple : qu'une jeune personne à qui on aura ordonné l'exercice pour développer une poitrine qui, par sa mauvaise conformation et le trop peu d'étendue de ses axes costal et sterno-dorsal, comprime les poumons, gêne leur circulation, empêche ces organes de se développer, rend la respiration incomplète, etc. ; que cette personne, dis-je, se livre à l'exercice de la promenade ou de la danse (beaucoup de médecins prescrivent ce dernier exercice pour remédier aux conformations vicieuses du thorax) : elle pourra danser fort longtemps avant d'avoir obtenu une meilleure conformation de la poi-

trine, une plus grande vigueur du poumon et plus de liberté dans l'acte respiratoire.

» Les muscles des membres abdominaux se développeront en s'appropriant les sucs nourriciers, sans que la poitrine puisse tirer aucun avantage de leur développement.

»La circulation pourra cependant devenir momentanément plus libre, par la diversion du surperflu des sucs qui gênaient des poumons trop comprimés ; mais, la cause subsistant toujours, l'effet reparaîtra aussitôt que l'interruption de l'exercice, une nourriture plus succulente, ou toute autre cause, auront ramené une certaine pléthore dans l'économie ; et cela, parce que dans les danses, les tractions opérées sur les parois de la poitrine, sont nulles ou presque nulles. Cette cavité sera donc tout aussi peu développée qu'elle l'était avant l'emploi de la danse, et les muscles thoraciques, brachiaux, etc., seront dans une plus grande faiblesse encore. Dans les exercices du portique, au contraire, les jambes sont peu exercées, tous les muscles de la moitié supérieure du corps sont dans une action étonnante ; le torse est le siége de tiraillements considérables ; le diamètre sterno-costal du thorax s'agrandit, les cartilages costo-sternaux éprouvent une extension réelle, et l'on obtient bientôt, pour résultat, le développement de la poitrine et la largeur des épaules. »

C'a été, trop souvent, faute d'avoir pu recourir à ces précieux moyens de guérison, dont notre ville restait privée, qu'une foule d'êtres intéressants, moissonnés à la fleur de l'âge, n'ont pu se trouver ainsi

défendus, à l'approche de l'adolescence, contre une fin prématurée.

Combien de pères de famille, aussi bien que celui qui vous parle en ce moment, Messieurs, n'ont-ils pas eu à déplorer de semblables malheurs, et n'ont-ils pas dû se demander souvent, après qu'ils étaient accomplis, si rien au monde, et si surtout le bienfait de la gymnastique, n'eût pu les conjurer !

Voici pourtant enfin que cette utile école, si longtemps réclamée par nos besoins locaux et trop longtemps attendue, est ajourd'hui fondée. Elle est même, dès son début, proclamons le bien haut, en pleine activité dans notre ville, qui montre ainsi en comprendre les avantages, comme elle en éprouvait le besoin.

Encourager, autant qu'il est en nous de le faire, son maintien en prospérité ; veiller à sa conservation ; stimuler, par des avis scientifiques, et favoriser en tout le parfait achèvement de cette précieuse école : c'est accomplir, Messieurs, une mission bien digne de vous ; c'est progresser de mieux en mieux vers le bien du pays, en y arrivant d'un pas qui, nous ne devons plus hésiter à le reconnaître, n'était vraiment point assez dans notre allure locale, habituellement un peu craintive en matière d'innovation ; c'est avancer résolument vers les temps les plus consolants à prévoir pour tous les vrais amis de l'humanité et, parmi eux surtout, pour les médecins observateurs trop longtemps et trop souvent découragés par la méconnaissance ou l'oubli des plus utiles préceptes de l'hygiène dans nos contrées.

Ici peut-être, un jour, grâce aux effets de la popularité que vous aurez donnée à ces bienfaisants exercices, en même temps que grâce à l'assainissement qui s'opère, sous nos yeux, de divers quartiers naguère insalubres de notre ville, une bienheureuse amélioration sanitaire devra se manifester. Il se pourra que nous ne voyons plus s'amasser aussi nombreux, dans la salle d'admission des malades ou blessés de l'Hôtel-Dieu, ni se porter en foule aussi pressée, aux portes de nos cabinets de consultations pour les externes, tous ces groupes souffreteux des deux sexes, et de tout âge, dont le seul aspect suffit pour exciter vivement la compassion, en révélant combien ils sont à plaindre.

Heureux le temps où ces groupes ne seraient du moins plus grossis par tant d'êtres débiles, étiolés, blaffards et apathiques, évidemment rendus victimes, dans les tristes réduits qui recèlent leur misère, d'une privation non moins fatale que celle du pain, le manque d'air et de lumière. Heureuse l'époque où ces infortunés seront enfin épargnés plus souvent, soit par les scrophules, plaie de notre localité, si tristement protéiformes, soit surtout par cette invinciblement meurtrière phthisie qui les décime, à nos yeux, avec une persévérance qu'on ne saurait ni trop déplorer ni assez combattre. Eh ! ne la voyons nous pas, chaque jour, porter dans les familles, au sein même d'une brillante aisance, comme chez les plus nécessiteux, le deuil et la douleur.

Un des moyens préservatifs de tant de chances de maux, ne craignons donc pas de trop le dire et le redire,

la gymnastique bien dirigée, Messieurs, ressource hygiénique précieuse, fut trop longtemps méconnue ou du moins négligée dans Troyes. Elle y a acquis ce droit de cité que déjà lui accordaient tant d'autres villes, et qui lui appartenait, autant et plus qu'ailleurs, au milieu de nous.

Sa favorable action sur la santé des jeunes générations troyennes suivra de près, n'en doutons pas, son introduction dans nos murs. Il faut seulement, dès à présent, qu'elle soit assez bien soutenue pour continuer à prospérer, pour voir s'agrandir chaque jour le cercle où se répandent ses bienfaits.

Entre les éléments de réussite qu'elle présente, on doit tout particulièrement compter l'aptitude et le talent du professeur-directeur actuel de ce gymnase.

A l'issue de la séance, il a mis sous les yeux de votre commission, Messieurs, le registre journalier de son école.

Ce registre est tenu avec un ordre et une régularité remarquables.

D'abord, huit colonnes distinctes y présentent, de gauche à droite : 1° le numéro d'inscription de l'élève ; 2° la date de son inscription ; 3° son nom ; 4° ses prénoms ; 5° son âge ; 6° sa demeure ; 7° le nombre des cachets ; 8° enfin, les sommes qu'il a versées.

Ensuite : chaque jour de séance, les personnes qui y ont pris part, ainsi que les exercices enseignés, sont inscrits à leur date.

Toutes les fois qu'une interruption survient, elle y est aussitôt notée.

La température de l'atmosphère, et son état météorologique, sont en outre inscrits sommairement en regard des heures de séances.

Dès sa première année (1840), 925 élèves ont pris des leçons au gymnase, dont l'ouverture ne date pourtant que du 24 août.

Au jour de la visite de votre commission, Messieurs, l'effectif des élèves tous exerçant, inscrits sur le registre, était de 219. Sur ces 219 on n'en comptait encore que 15 du sexe féminin ; mais nous savons que depuis le nombre s'en est accru.

Dans la tenue de ce livre-journal, comme dans les exercices dont nous avons été témoins, tout démontre à la fois l'expérience consommée du maître et sa connaissance bien acquise du meilleur mode à suivre dans la direction d'une semblable école. C'est qu'assez heureux pour avoir pu puiser cette connaissance à sa source première, il ne l'a pas été moins de pouvoir, en même temps, tout réunir pour en bien profiter.

On ne doit pas laisser ignorer, en effet, qu'il fut, pendant plusieurs années, l'un des élèves les plus affectionnés, l'un des sous-maîtres les mieux en possession de la confiance entière du colonel Amoros. Or, ce nom restera désormais inséparable de celui du précieux enseignement qu'il a naturalisé en France. N'est-ce donc pas de cet illustre colonel, qu'entre les milliers d'éloges retentissants des compagnies savantes, et d'autres honorables suffrages conquis par ses travaux, on a vu le célèbre secrétaire de l'Académie royale de médecine de Paris, écrire, à son tour, ces paroles :

Heureux les peuples où s'élèvent de tels instituteurs, que n'a-t-il été celui de PARISET !

Votre commission, Messieurs, fondée sur ce que je viens de vous exposer trop longuement, je l'avoue, mais du moins avec une entière conviction partagée par des autorités respectables, vous propose de vouloir bien adopter la conclusion suivante : la Société, réunie en séance générale, vote des témoignages de haute satisfaction à M. Caron, professeur-directeur de l'école gymnastique ouverte à Troyes, pour l'habileté, l'esprit d'ordre, le zèle et le succès déjà brillant, dès son début, avec lesquels il s'acquitte de l'enseignement qui lui est confié.

Nota. Les conclusions du présent rapport ayant été unanimement adoptées par la Société, son Secrétaire a écrit, en son nom, à M. le Directeur de l'école gymnastique.

RAPPORT

Fait par M. PILLARD-TARIN,

SUR LES NOUVELLES EXPÉRIENCES DU SIEUR LANIER, JARDINIER A TROYES,

CONCERNANT

LA TAILLE ET LA CULTURE DU PÊCHER.

MESSIEURS,

Votre section d'agriculture, à laquelle vous avez renvoyé une lettre du sieur Lanier, tendante à faire

connaître à la Société de nouvelles expériences sur la taille du pêcher, et à l'engager à venir les vérifier, a été convoquée le 31 juillet dernier à l'effet de répondre au désir exprimé par cette lettre.

Les membres, qui s'étaient rendus à cette convocation, se sont transportés le même jour, accompagnés du sieur Lanier chez M. Trotrot, propriétaire, mail de la Madeleine, pour voir et juger une taille raisonnée, appliquée à la localité.

Lanier nous a montré 4 pêchers de 7 à 8 ans assez vigoureux, taillés à la Montreuil par un autre jardinier, mais qui, d'après le dire de M. Trotrot, n'avaient encore produit aucun fruit.

Il avait déjà plusieurs fois remarqué, que la taille de Montreuil ne pouvait et ne devait pas être appliquée sur tous les espaliers, ni à toutes les expositions, et les essais qu'il avait faits le lui avaient clairement démontré.

Dans certaines localités, les branches à fruits n'ont pas de fleurs à leur base, et si l'on suit la méthode de Montreuil, qui consiste à tailler en couson, l'on n'a point de fruit : c'est donc par l'expérience, l'application et les soins qu'on y apporte, que l'on peut obvier à cet inconvénient.

Il laisse à ses branches à fruits, dont la fleur ne se montre qu'au cinquième ou sixième œil, 35 à 40 centimètres de longueur : il est même des brindilles garnies de fleurs qu'il ne coupe pas, en ayant le soin pendant l'action de la sève de surveiller son espalier et de s'assurer si la force de la végétation ne se porte pas à

l'extrémité de la branche, de manière à la dégarnir à sa base des yeux nécessaires à la taille de l'année suivante, inconvénient auquel il remédie par le pincement de cette même branche.

Avec ce procédé il obtient de beaux fruits et en quantité. A la taille suivante il rabaisse cette même branche au deuxième œil, et ne dérange nullement la charpente de son arbre.

La journée étant trop avancée votre commission s'est ajournée au lendemain, 1er août, et s'est donnée rendez-vous chez M. Pillard, à St-Parres-aux-Terres.

Là, le sieur Lanier lui a montré 3 murs ayant chacun une exposition différente : le midi, le levant et le couchant. La beauté et la belle tenue de ces espaliers font honneur à celui qui les dirige.

L'espalier du midi, composé de pêchers de 4 ans, mais replantés seulement depuis deux ans, présente une charpente admirable ; plusieurs ayant déjà 4 mèt. 50 centimètres de longueur, sur 2 mèt. 50 centimèt. de hauteur, ont passablement de fruits et garnissent parfaitement le bas du mur, chose essentielle dans un espalier.

Voici comment il établit sa charpente :

La première année de la plantation, il coupe la tige du jeune pêcher à 15 ou 18 centimètres de la greffe, il choisit deux bourgeons bien placés, pour faire les deux branches mères.

La deuxième année il taille les deux branches mères à 20 centimètres de longueur, en ayant le soin de

laisser un œil en-dessus, pour le prolongement de cette même branche ; en-dessous de chacune il choisit un bourgeon pour former une sous-mère, qu'il laisse monter verticalement, de manière à ce que la sève monte également, et la rende aussi forte que l'autre.

La troisième année il taille les branches mères et sous-mères, suivant leur force, à 40, 50 et quelquefois 80 centimètres de longueur, et commence à les incliner légèrement.

La quatrième année il tire les membres inférieurs qu'il distribue à 80 centimètres l'un de l'autre et obtient par ce procédé que tous ces membres inférieurs soient forts et vigoureux avant d'établir les supérieurs ; ce qui n'a lieu qu'à la cinquième année, et à une époque où le développement des inférieurs n'a plus rien à redouter pour leur conservation.

L'espalier du levant, élevé et dressé par lui depuis 7 ans, ne présente pas cette taille augmentée et raisonnée du premier ; mais il est très-beau, garnissant parfaitement son mur, et chargé de très-beaux fruits, et en quantité.

Celui du couchant, espalier planté depuis 28 ans, repose sur des troncs mutilés, couverts de chancres, résultat d'un mauvais traitement. Le sieur Lanier ayant recépé tous ces pêchers à 40 et 50 centimètres environ du sol, en obtint de nouveaux rejets qu'il dirigea d'après sa nouvelle méthode, de manière qu'à l'exception des vieilles souches on croirait voir un jeune espalier.

Il ne suffisait pas, Messieurs, d'être appliqué à bien

tailler un espalier, à lui donner de belles formes et même à lui faire produire des fruits, il fallait encore pourvoir à sa conservation et le préserver des maladies auxquelles les espaliers principalement sont exposés.

Le chancre, la gomme, sont pour les pêchers des maladies terribles, contre lesquelles jusqu'alors on n'a employé que des moyens insuffisants.

Eh bien ! Messieurs, Lanier à force de soins, de recherches et d'essais a résolu le problème : il les guérit radicalement.

Il recommande d'abord l'empaillement de la charpente des espaliers, qui consiste dans le tronc, les branches mères et sous-mères. Cette précaution les préserve de la brûlure occasionné par la force des rayons solaires, qui ont d'autant plus d'action, que souvent l'écorce exposée aux verglas et aux neiges qui y séjournent, a déjà reçu une atteinte de gelée. Si malgré ces soins un chancre apparaît, ou que la gomme vienne à se montrer dans certaines parties, il gratte fortement la plaie avec le dos de sa serpette, enlève tout autour de l'écorce les parties chancreuses et gommeuses, qui y sont adhérentes, y applique du pain bien desséché et réduit en poudre, la couvre de feuilles de pêchers qu'il attache avec du jonc, et au bout de quelques jours, obtient une guérison complète.

Est-il forcé de couper ou de recéper une branche nuisible ou cassée, soit au printemps, en juin ou juillet, il recouvre la plaie de deux feuilles du pêcher, fixées l'une sur l'autre au moyen de jonc, et aussitôt la cicatrice a lieu, sans que la gomme cherche à s'é-

chapper à ce qui est inévitable dans le moment de la sève surtout.

Il a renouvelé ces expériences le 26 juin, le 17 juillet, et toujours avec avantage, mais avec la feuille du pêcher, prétendant l'avoir tentée sans succès avec d'autres feuilles. Ce que votre commission l'a engagé de renouveler encore.

Parmi les insectes qui attaquent les arbres, le puceron est sans contredit le plus nuisible, pour les espaliers surtout.

Il est des arbres qui, certaines années, en sont tellement couverts que la végétation est arrêtée dans plusieurs parties; les feuilles sont crispées, l'extrémité des branches meurt, et les fruits tombent avant leur maturité. Voici le moyen qu'il emploie pour détruire ces insectes : il met du tabac à fumer, légèrement humecté, dans un soufflet dont on se sert pour tailler les mouches à miel; il y introduit un peu d'amadou allumé et dirige facilement la fumée qu'il en fait sortir, sur toutes les parties de l'arbre attaqué; il s'arrête une ou deux minutes aux endroits fortement couverts de pucerons. Il fait cette opération par un temps calme; la réitère 3 jours après, et tous les pucerons tombent et meurent.

Lorsqu'un arbre est attaqué par des pucerons, on voit les fourmis s'y porter en masse, pour sucer les excréments de ces animaux, qui se nourrissent de la sève; ce qui a fait penser à plusieurs personnes que c'étaient les fourmis qui causaient ce ravage aux arbres; mais une fois le puceron détruit, la fourmi n'y revient plus.

Vous voyez, messieurs, que ce sont là des moyens bien simples mais il fallait les trouver, il fallait l'application, le zèle et les soins qu'y apporte Lanier.

Il faut le voir dans la direction de ses arbres : maître de la sève, il la conduit et la dirige à son gré. Une branche mère attire-t-elle plus la sève que l'autre, et menace-t-elle de la détruire, vous le voyez de suite l'arrêter et la faire passer dans cette branche dont la perte était imminente. L'écorce de cette branche amaigrie est-elle trop endurcie, la sève y passe-t-elle trop difficilement, une incision longitudinale faite avec la serpette ouvre de nouveaux pores, la grossit, et permet un prompt et beau développement : un membre vient-il à périr et l'arbre menace-t-il d'être épaulé, de suite il y applique un écusson et obtient un membre fort et vigoureux, qui remplace celui qu'un accident a fait périr.

Vous voyez donc, Messieurs, dans le sieur Lanier un jeune homme laborieux, assidu, entièrement dévoué au bien public, qui, fier d'avoir obtenu une médaille d'encouragement, n'en a que redoublé de plus de zèle et de courage ; un jeune homme, qui loin de tirer avantage de sa science, la livre ainsi que ses travaux, et ses expériences à la publicité. Il veut que l'horticulture s'en enrichisse, et que la société entière en profite.

Aussi votre commission, considérant, que le sieur Lanier a de nouveau justifié qu'il avait bien mérité la médaille d'encouragement que lui a décernée la Société d'Agriculture de l'Aube ; que son travail, son

application et ses découvertes sont livrés à la publicité dans le but seul d'être utile à tous, vous propose d'insérer ce rapport dans le recueil de vos Mémoires, avec cette mention :

La Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, voit avec la plus grande satisfaction que depuis qu'une médaille lui a été décernée, le sieur Lanier s'est livré à des recherches et à des expériences très-utiles et très-avantageuses; elle lui adresse des remercîments pour les lui avoir soumises, et engage cet horticulteur distingué à les continuer et à en faire de nouvelles.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par la Société dans sa séance du 17 décembre 1851.

MOUVEMENTS DE LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE,

Pendant la période décennale de **1831 à 1840** *(1).*

ANNÉES.	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Naissances.										
Enfants légitimes . . garçons . .	3246	2980	3139	3073	3257	3141	2829	2761	2764	2666
Enfants légitimes . . filles . . .	2953	2761	2919	2931	3012	2857	2632	2714	2623	2492
Enfants naturels reconnus . . . . garçons . .	30	66	40	37	52	67	47	41	54	43
Enfants naturels reconnus . . . . filles . .	40	53	47	54	41	49	45	41	46	47
Enfants naturels non reconnus . . . garçons . .	167	163	197	165	207	176	173	184	207	186
Enfants naturels non reconnus . . . filles . . .	189	163	181	179	186	173	178	177	197	158
Récapitulation des naissances . . . garçons . .	3428	3209	3376	3275	3516	3384	3049	2986	3025	2895
Récapitulation des naissances . . . . filles . . .	3182	2977	3147	3164	3239	3079	2855	2932	2866	2697
Totaux des naissances par années. .	6620	6186	6523	6439	6755	6463	5904	5918	5891	5592

Total des naissances de 1831 à 1840 . . . . garçons . . 32,153 / filles . . 30,138 = 62,291.

Moyenne des Naissances par année . . . . 6,229.

Mariages.

Entre garçons et filles	1445	1575	1715	1676	1587	1579	1581	1650	1650	1985
Entre garçons et veuves	59	66	80	76	80	92	78	72	60	69
Entre veufs et filles	195	305	338	263	265	237	213	206	178	204
Entre veufs et veuves	87	99	154	121	101	114	112	94	83	103
Total des Mariages par années	1786	2045	2287	2136	2033	2022	1984	2026	1971	2311

Total des Mariages de 1831 à 1840 . . . 20,601.

Moyenne des Mariages par année . . . . 2,060.

Décès.

Enfants morts-nés, ou décédés avant la déclaration de naissance	garçons	»	»	»	»	»	114	117	124	119	»
	filles.	»	»	»	»	»	96	109	82	80	»
Au-dessous de trois mois	garçons	574	566	648	857	592	542	439	527	489	667
	filles.	475	432	465	698	455	440	331	434	439	457
De 3 à 6 mois	garçons	107	71	63	478	85	118	63	116	110	87
	filles.	89	81	72	176	86	112	52	84	79	75

(1) Suivant les recensements officiels, en 1831, la population du département de l'Aube était de 246,561 habitants.
— — en 1836, — — de 253,870 —
— — en 1841, — — de 258,180 —
La population moyenne du département a donc été, pour ces dix années, de . . . . 252,803 —

Suite *du Tableau des Mouvements de la Population du département de l'Aube, de 1831 à 1840.*

ANNÉES		1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Suite des **Décès.**											
De 6 à 12 mois . .	garçons . . .	114	113	103	251	101	112	85	120	104	102
	filles	103	121	111	228	105	131	78	95	113	112
De 1 à 2 ans . . .	garçons . . .	148	151	95	245	81	100	102	137	101	126
	filles	118	148	81	256	107	116	84	98	110	118
De 2 à 3 ans . . .	garçons . . .	63	71	50	73	58	60	51	64	52	61
	filles	50	81	42	66	53	27	55	59	44	47
De 3 à 4 ans . . .	garçons . . .	45	73	33	56	42	34	40	29	36	51
	filles	43	54	26	50	42	25	20	38	19	37
De 4 à 5 ans . . .	garçons . . .	23	55	16	37	41	29	41	20	20	34
	filles	23	45	16	32	51	20	29	24	14	37
De 5 à 6 ans . . .	garçons . . .	23	34	25	32	35	27	20	34	14	33
	filles	30	41	25	38	24	15	16	14	12	22
De 6 à 7 ans . . .	garçons . . .	13	36	20	31	21	20	18	16	7	15
	filles	28	27	19	21	28	9	15	16	10	23
De 7 à 8 ans . . .	garçons . . .	20	34	11	18	23	16	20	16	10	13
	filles	22	23	10	24	23	19	11	23	10	18
De 8 à 9 ans . . .	garçons . . .	10	23	13	16	23	14	18	13	8	16
	filles	16	23	15	17	15	15	15	12	6	13

De 9 à 10 ans . .	garçons . . .	14	17	7	23	8	18	12	12	11	23
	filles	11	13	12	7	12	10	9	12	7	10
De 10 à 15 ans . .	garçons . . .	44	69	41	64	56	35	51	48	39	64
	filles	42	81	48	64	63	45	57	46	50	55
De 15 à 20 ans . .	garçons . . .	48	75	48	56	67	53	61	60	57	57
	hommes mariés	»	4	»	»	1	1	1	5	»	»
	filles	46	70	34	79	76	51	38	51	51	69
	femmes mariées	6	8	2	6	6	4	2	»	1	3
	veuves . . .	1	1	»	»	»	1	»	1	»	»
De 20 à 25 ans . .	garçons . . .	82	88	74	83	93	67	68	74	71	76
	hommes mariés	10	12	6	6	7	»	7	4	5	2
	veufs	»	1	»	»	»	»	»	»	5	»
	filles	34	66	52	44	43	48	51	41	40	43
	femmes mariées	21	24	25	24	27	14	11	26	10	16
	veuves . . .	»	2	1	»	1	»	1	»	»	»
De 25 à 30 ans . .	garçons . . .	45	67	27	34	37	54	66	42	37	41
	hommes mariés	29	66	20	21	37	32	22	17	25	14
	veufs	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»
	filles	16	37	20	26	22	22	30	22	20	24
	femmes mariées	31	65	47	37	47	31	36	43	28	47
	veuves . . .	»	3	1	1	3	»	1	»	»	1
De 30 à 35 ans . .	garçons . . .	21	40	22	10	20	17	16	12	17	11
	hommes mariés	55	106	48	42	54	32	22	28	26	45

Suite *du Tableau des mouvements de la Population du département de l'Aube, de 1831 à 1840.*

ANNÉES.		1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Suite des **Décès.**											
De 30 à 35 ans . .	veufs	»	4	3	2	»	1	»	»	»	3
	filles	17	42	18	19	13	14	8	12	14	13
	femmes mariées	45	118	54	52	48	48	28	43	32	45
	veuves . . .	4	5	2	1	»	2	9	2	»	3
De 35 à 40 ans . .	garçons . . .	16	16	13	12	13	8	16	10	6	9
	hommes mariés	54	104	50	57	63	46	59	51	44	53
	veufs	2	3	2	2	4	5	2	3	»	4
	filles . . .	13	26	12	13	12	9	20	9	12	15
	femmes mariées	59	121	61	59	70	50	53	49	47	50
	veuves . . .	5	11	2	6	3	3	4	1	»	2
De 40 à 45 ans . .	garçons . . .	1	8	6	8	7	3	8	10	8	13
	hommes mariés	44	75	40	54	61	65	63	63	72	55
	veufs	2	9	4	»	1	4	5	3	1	4
	filles.	9	26	10	15	17	11	13	16	10	13
	femmes mariées	56	137	41	77	76	63	68	66	59	61
	veuves. . . .	4	14	4	5	3	3	3	9	10	8
De 45 à 50 ans . .	garçons . . .	3	11	6	10	9	4	8	6	4	8
	hommes mariés.	53	160	51	61	72	60	61	42	36	57

	veufs	3	18	3	7	4	2	6	7	3	3	
	filles. . . .	13	19	14	7	12	17	6	11	14	6	
Idem	femmes mariées	53	116	52	64	59	63	64	59	59	49	
	veuves. . . .	6	22	6	12	14	9	10	4	10	6	
	garçons . . .	5	9	9	6	14	4	8	8	9	13	
	hommes mariés.	70	151	68	86	69	72	85	75	56	59	
	veufs	4	21	13	6	15	10	15	12	7	5	
De 50 à 55 ans . .	filles. . . .	12	19	16	15	23	15	13	14	16	9	
	femmes mariées	76	136	51	67	54	51	63	63	61	79	
	veuves. . . .	13	52	26	16	17	16	11	10	11	19	
	garçons . . .	8	6	3	4	8	6	10	4	3	5	
	hommes mariés.	79	143	57	91	92	91	102	77	95	104	
	veufs	8	21	14	7	9	16	10	13	19	23	
De 55 à 60 ans . .	filles	8	19	6	16	11	8	10	17	14	14	
	femmes mariées	78	160	64	57	81	68	81	62	75	90	
	veuves. . . .	28	66	33	30	32	26	32	27	24	28	
	garçons . . .	7	10	1	6	5	9	4	8	10	4	
	hommes mariés.	90	156	79	83	90	93	84	98	104	112	
	veufs	29	38	14	24	22	16	25	24	24	21	
De 60 à 65 ans . .	filles. . . .	19	26	11	12	14	15	14	19	16	14	
	femmes mariées	82	154	62	94	80	89	108	88	82	106	
	veuves. . . .	48	117	43	57	50	42	55	57	52	50	

Suite *du Tableau des Mouvements de la Population du département de l'Aube, de* 1831 *à* 1840.

ANNÉES.		1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
Suite des **Décès.**											
De 65 à 70 ans	garçons	16	6	3	11	7	7	12	7	9	12
	hommes mariés.	122	187	100	109	136	107	117	101	98	100
	veufs	39	61	55	50	38	30	40	30	33	36
	filles.	11	28	15	27	20	17	19	11	16	20
	femmes mariées	87	163	79	91	79	84	100	80	89	94
	veuves.	79	157	78	88	107	95	110	81	63	76
De 70 à 75 ans	garçons	3	5	7	10	5	13	8	10	12	11
	hommes mariés.	128	144	105	117	122	124	128	114	107	150
	veufs	63	110	54	90	77	70	82	68	70	75
	filles.	13	28	9	11	25	11	24	16	17	18
	femmes mariées	71	109	62	69	71	72	68	77	59	100
	veuves.	128	194	102	122	131	130	141	120	117	165
De 75 à 80 ans	garçons	9	14	7	12	8	5	4	8	3	5
	hommes mariés.	106	138	98	108	112	103	108	102	104	112
	veufs	104	130	91	86	88	99	74	95	84	103
	filles.	20	35	13	22	23	9	18	18	8	17
	femmes mariées	33	61	41	51	56	49	46	40	45	58
	veuves.	179	242	116	121	151	151	154	145	120	167

	garçons	8	5	6	7	4	6	3	5	8	7
	hommes mariés.	40	68	49	55	47	62	66	56	60	57
	veufs	56	104	84	88	94	91	104	109	91	112
De 80 à 85 ans	filles.	10	14	6	22	13	13	11	10	10	17
	femmes mariées	18	28	22	29	24	28	24	14	23	13
	veuves	109	126	120	140	117	138	119	142	101	123
	garçons	5	1	»	1	5	3	2	»	»	»
	hommes mariés.	11	17	6	14	13	13	17	»	»	»
	veufs	28	26	22	27	40	39	49	»	»	»
De 85 à 90 ans	filles.	4	5	3	5	»	1	9	»	»	»
	femmes mariées	6	6	3	4	4	3	4	»	»	»
	veuves	36	45	35	47	40	52	62	»	»	»
	garçons	»	2	1	»	2	»	»	»	»	»
	hommes mariés.	4	2	1	4	4	1	»	»	»	»
	veufs	7	8	8	11	19	15	14	»	»	»
De 90 à 95 ans	filles.	5	2	2	1	1	1	2	»	»	»
	femmes mariées	1	»	1	»	1	2	1	»	»	»
	veuves	10	9	6	10	9	12	11	»	»	»
	hommes mariés.	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
	veufs	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»
De 95 à 100 ans	femmes mariées	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
	veuves	»	»	2	2	4	»	»	»	»	»
De 100 à etc.	veuves	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»

Suite *du Tableau des Mouvements de la Population du département de l'Aube, de* 1831 *à* 1840.

ANNÉES.		1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840
		Suite des **Décès.**									
Récapitulation des décès par années.	garçons	1472	1676	1358	2151	1470	1498	1371	1542	1375	1567
	hommes mariés.	895	1535	778	918	984	902	942	847	859	963
	veufs	345	561	367	401	413	398	429	436	397	459
	filles	1295	1632	1185	2006	1389	1342	1164	1313	1258	1326
	femmes mariées	723	1426	667	782	783	719	759	720	676	818
	veuves	650	1066	577	658	683	680	725	680	572	757
Totaux des Décès par années.		5380	7896	4932	6906	5719	5539	5390	5538	5137	5890

Total des décès de 1831 à 1840 . . . . . 58,327.

Moyenne des décès par année . . . . . 5,832.

Relevé des naissances de 1831 à 1840 . . . garçons . . 32,153 } 62,291.
filles . . . 30,138 }

Relevé des décès. . . . . garçons . . 29,291 } 58,327.
filles . . . 29,031 }

Différence ou excédant des naissances pour les dix années. . . . . 3,964.

En présentant le tableau ci-dessus à la Société, qui en a voté l'insertion dans le Recueil de ses Mémoires, ainsi que dans l'Annuaire de l'Aube, l'auteur de ce travail, M. Delaporte, l'a fait précéder des observations suivantes :

Les tables de mortalité, dressées par Duvillard, servent à présent encore, aux compagnies d'assurances sur la vie, pour régler le taux des mises de leurs assurés aux différents âges. Ces tables, publiées en 1806, et composées à l'aide de faits recueillis avant la révolution, en divers lieux de la France, nous paraissent être loin de représenter maintenant, d'une manière exacte, les lois de la mortalité en ce royaume.

Le gouvernement, qui reçoit annuellement de chaque département des tableaux détaillés du mouvement de la population, a bien publié n'a guères, dans un des volumes de la statistique de la France, un résumé de ces tableaux offrant les résultats des naissances, mariages et décès de tous les départements de la France depuis l'année 1800 jusqu'à 1835 inclusivement; mais ce résumé ne présente les décès qu'en masse, et non point les décès divisés par âges. Cette division est cependant indispensable pour dresser de nouvelles tables de mortalité, qu'il importerait d'autant plus de faire, que l'amélioration apportée à la santé publique par une plus grande aisance répandue dans quelques classes de la société, semble avoir causé un changement favorable dans les lois de la mortalité établies sur des calculs faits au commencement du siècle actuel.

En attendant que le gouvernement publie un travail

de ce genre pour la France entière, j'ai cru utile de déposer dans vos archives un relevé des mouvements de la population de ce département pour la période décennale de 1831 à 1840. Les décès y sont divisés en trente-une catégories d'âges différents. Vous verrez, messieurs, par la seule inspection du tableau que je mets sous vos yeux, combien on a compté, chaque année, dans ce département, de naissances et de décès de l'un et de l'autre sexe; combien de mariages; quelle a été l'année la plus ou la moins féconde, la plus ou la moins meurtrière; quelles sont les périodes de la vie les plus ou les moins difficiles à passer; quels sont les rapports de la population aux décès et aux naissances, et par conséquent quelle est la durée de la vie moyenne dans le département de l'Aube.

Je crois inutile de faire ressortir ces divers résultats que déjà je vous ai signalés, en comparant ce département avec la France entière, dans un travail analogue à celui-ci, mais plus étendu, dont vous avez ordonné l'insertion dans vos Mémoires, en 1839. En vous soumettant aujourd'hui ce tableau, j'ai principalement pour but de combler en partie, pour ce qui concerne le département de l'Aube, la lacune dont je vous avais fait remarquer l'existence dans les publications du gouvernement sur les mouvements de la population en France, et de donner ainsi à ceux de nos citoyens qui veulent prendre part aux associations d'assurance sur la vie, le moyen de calculer les mises et les chances avec des éléments meilleurs que ceux qui leur sont fournis par les tables de Duvillard précédemment citées.

J. L. Delaporte.

Mouvements de la Population de la Ville de Troyes, de 1821 à 1840.

ANNÉES.	NAISSANCES.					MARIAGES.	DÉCÈS.		
	ENFANS LÉGITIMES.		ENFANS NATURELS.		TOTAL des naissances.		masculins.	féminins	TOTAL des décès.
	garçons.	filles.	garçons.	filles.					
1821.	376	371	35	34	816	205	260	303	563
1822.	338	346	88	86	858	227	320	359	679
1823.	357	376	90	78	901	251	287	313	600
1824.	416	315	71	56	858	259	361	340	701
1825.	306	354	89	66	875	254	354	431	785
1826.	363	354	82	65	864	231	313	370	683
1827.	365	367	82	71	883	218	299	347	646
1828.	334	321	68	75	795	181	341	328	669
1829.	332	279	56	67	734	174	301	411	712
1830.	316	293	70	65	744	192	310	383	693
1831.	305	308	72	65	748	198	331	351	682
1832.	285	268	50	67	670	198	676	809	1,485
1833.	312	313	92	69	787	234	291	285	576
1834.	299	291	62	77	729	186	346	383	729
1835.	331	303	105	77	816	172	345	368	713
1836.	345	326	83	76	830	194	376	385	761
1837.	346	275	71	77	769	199	388	359	747
1838.	313	329	78	72	783	200	380	345	725
1839.	313	294	83	78	771	183	362	368	730
1840.	298	268	83	62	711	170	439	454	876
Totaux.	8,705	6,548	1,312	1,377	15,942	4,056	7,080	7,672	14,752

La population moyenne de la ville de Troyes, non compris la population flottante, peut être évaluée, suivant les recensements de 1821, 1831, 1836 et 1841, à 24,423 habitants.

Suivant le tableau ci-dessus, la moyenne des naissances, par année, est de 797
savoir : 410 garçons et 387 filles.

La moyenne des naissances légitimes est de . 652
savoir : 335 garçons et 317 filles

La moyenne des naissances d'enfants naturels est de. 145
savoir : 75 garçons et 70 filles.

La moyenne des mariages, par année, est de. . 202

La moyenne des décès est de. 738
savoir : 354 hommes et 384 femmes.

L'excédant des naissances sur les décès a été, pour lesdites vingt années, de 1,190 individus.

En prenant pour bases des calculs, d'une part la population de Troyes et ses mouvements moyens tels qu'ils sont établis au présent tableau, de l'autre la population du département de l'Aube et ses mouvements moyens tels qu'ils sont déterminés au tableau qui précède celui-ci, et enfin pour la France entière, sa population et ses mouvemens moyens de 1817 à 1837 inclusivement, on obtient les résultats suivants :

La population est aux naissances annuelles, savoir :
Pour la ville de Troyes, comme 100 est à 3, 26
— le département de l'Aube 2, 46
— la France entière 3, 04

Les naissances masculines sont aux naissances féminines,

Pour la ville de Troyes, comme 100 est à 97
— le département de l'Aube, ... 98
— la France entière, ... 94

Les naissances des enfants légitimes sont à celles des enfants naturels,

Pour la ville de Troyes, comme 100 est à 22, 18
— le département de l'Aube 7, 86
— la France entière 7, 15

Le chiffre qui représente le rapport des naissances des enfants légitimes à celles des enfants naturels est encore beaucoup plus élevé, pour la plupart des grandes villes, qu'il ne l'est pour la ville de Troyes. En prenant la moyenne de onze années (depuis 1825 jusqu'à 1836), on trouve que ce rapport est, savoir :

à Auch, comme 100 est à	117, 64
Rodez	117, 55
Pau	97, 85
Domfront (Orne)	88, 89
Périgueux	87, 26
Grenoble	86, 93
Mont-de-Marsan	84, 28
Bayeux	80, 87
Mâcon	77, 02
Perpignan	58. 73
Aurillac	57, 51
Aubusson	57, 44

Tours 57, 17
Bourg (Ain) 55, 10
Laval 54, 98
Arras 54, 94
Langres 54, 11
Guéret 53, 59
Paris 53, 23
Saint-Flour 53, 10
Lisieux 51, 89
Le Mans 50, 58
Angoulême 49, 74
Agen 49, 42
Lyon 48, 33
Nancy 46, 65
Bordeaux 44, 23
Orléans 41, 76
Auxerre 41, 11
Caen 40, 34
Blois 39, 66
Alby 39, 06
Dijon 34, 44
Evreux 33, 83
Digne 32, 79
Toulouse 32, 24
Limoges 30, 94
Rouen 29, 32
Strasbourg 29, 18
Nantes 27, 98
Lille 27, 89
Avignon 26, 47

Reims 25, 21
Metz 24, 27
Versailles 22, 78
Poitiers 22, 49
Et à Dax (Landes). 136, 28

Les naissances masculines sont aux naissances féminines, pour les enfans naturels,

Dans la ville de Troyes, comme 100 est à 93, 33
— le département de l'Aube 97, 48
— la France entière, ... 95, 84

La population est aux mariages dans les rapports suivants:

Pour la ville de Troyes, comme 100 est à 0, 827
— Le département de l'Aube 0, 814
— la France entière 0, 772

Les rapports de la population aux décès sont les suivants:

Pour la ville de Troyes, comme 100 est à 3, 02
— le département de l'Aube 2, 30
— la France entière 2, 52

Les décès masculins sont aux décès féminins, savoir :

Pour la ville de Troyes comme 100 est à 108, 47
— le département de l'Aube 99, 09
— la France entière 98, 31

Les rapports de la population à l'excédant annuel des des naissances sur les décès sont:

Pour la ville de Troyes comme 100 est à 0, 243
— le département de l'Aube 0, 156
— la France entière 0, 515

Enfin, les rapports des mariages aux enfants légitimes sont, savoir:

Pour la ville de Troyes comme 100 est à 323
— le département de l'Aube 280
— la France entière 366

J. L. Delaporte.

ARCHÉOLOGIE DÉPARTEMENTALE.

NOTICE

LUE DANS LA SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1842.

Par M. CORRARD DE BREBAN,

MEMBRE RÉSIDANT;

Messieurs,

Nous avons réuni sous ce titre, plusieurs faits archéologiques intéressant la localité, qui sont venus à notre connaissance dans le cours de l'année. Comme ils n'ont aucun rapport entr'eux, nous vous en entretiendrons, si vous le permettez, sans transition et sous la forme d'un bulletin.

Variétés

Découverte d'un Cimetière à Marcilly-le-Hayer.

C'est encore dans l'arrondissement de Nogent (où déjà deux cimetières antiques vous avaient été signalés), qu'un troisième a été découvert l'été dernier par suite des travaux de terrassement de la route n° 4 de Nogent à Tonnerre, entre Marcilly et Villadin

M. Joseph Bonnin, fils du maire de cette dernière commune, avait appris par la lecture de vos mémoires quelle importance vous mettez à ces sortes de découvertes. Dans une lettre du 24 Juin il vous transmit quelques détails sur celle qui avait eu lieu sous ses yeux et vous adressa un vase funéraire qui en provenait. Cette lettre nous ayant été renvoyée pour y donner la suite convenable, nous nous sommes déterminés à nous rendre sur les lieux à la date du 13 août afin de constater avec toute la précision possible l'état et le mode des sépultures par des fouilles pratiquées *ad hoc*. L'assistance empressée de M. Bonnin, sa parfaite connaissance des lieux ont beaucoup facilité nos observations dont voici le résumé.

Les terrassiers étaient parvenus à une espèce de plateau très peu élevé, nature de terre jaune argileuse, à trois kilomètres de Marcilly et à deux kilomètres de Villadin, lorsque traversant un champ emblavé en avoine n° 1539 de la section C du plan cadastral, ils mirent à découvert à des profondeurs de 60, 70 et 80 centimètres des squelettes humains, des vases en terre de diverses formes et couleurs, et de gros clous oxidés. Les corps étaient dirigés de l'ouest à l'est: leurs débris étaient po-

reux, légers, mais très consistants. Des dents étaient encore fortement fixées aux alvéoles. On a évalué à trente le nombre qu'en a fourni une surface de trois ares environ, sur laquelle la route a passé. Aucune médaille n'a été recueillie. Ce n'a pas été sans étonnement qu'on a reconnu un cimetière (car on ne peut y voir autre chose) au milieu d'une campagne aride, découverte, sur un point éloigné des routes, des cours d'eau, et des centres de population. Le moindre sondage indiquait la place occupée par les cadavres, tant était encore distincte après tant d'années, la consistance du sol fouillé, et celle du sol vierge. Nous étant assuré de la présence d'une de ces sépultures, nous avons fait procéder au déblaiement avec un ordre et un soin assez minutieux pour qu'il fût presque impossible qu'aucun objet nous échappât, fût-ce une médaille.

Les terres du déblai étaient mélangées d'ossements sans aucune relation entre eux, et de nombreux débris de vases, ce qui prouve qu'on avait déposé là plus d'une génération. L'excavation en forme de rectangle reconnaissable dans toutes ses parties et sur les parois de laquelle se voyait encore la trace de la pioche, avait, de longueur, 2 mètres 80 centimètres : de largeur 1 mètre 30 centimètres: de hauteur, jusqu'à l'affleurement du sol, 1 mètre 20 centimètres; des clous et crochets oxidés portant jusqu'à 15 centimètres de longueur, étaient tout ce qui restait du sarcophage dont les ais devaient avoir beaucoup d'épaisseur. La disposition de ces clous, que nous avons pu suivre sur le terrain, nous a permis de reconnaître qu'entre les parois du sarcophage

et ceux de la fosse on avait ménagé un espace libre de 28 centimètres de large. C'est là qu'on avait placé et que nous avons recueilli quatre vases funéraires, savoir : à la tête du corps, une espèce d'amphore en terre jaune pâle d'environ 50 centimètres de haut; aux pieds un plat en terre d'un beau rouge de 18 centimètres de diamètre; à droite, un vase en terre noirâtre de 14 centimètres de haut sur 10 de large dans la forme de ceux qui servaient aux anciens de pots à boire; à gauche un second plat d'un rouge pâle, plus petit que le premier. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que dans l'usage domestique deux de ces vases étaient destinés à recevoir des aliments solides, et les deux autres à contenir des liquides. Leur long séjour dans la terre les avait pour ainsi dire *décuits*, de sorte que malgré toutes nos précautions nous n'avons pas pu les extraire sans fracture. Ils ont été, ainsi que les autres produits de la fouille, déposés au musée.

D'après le rapport de M. Bonnin et des ouvriers, les autres sépultures ont présenté à peu près les mêmes particularités. La poterie est grossière de matière comme de forme, et bien inférieure sous ce double rapport aux poteries d'Arcis, de Saint-Loup et de Courceroy. Elle n'a pas offert une seule marque de fabricant. Il a été vérifié par des experts en cette matière qu'elle avait été fabriquée exclusivement avec l'argile de Villadin dont elle reproduit toutes les variétés. On sait que cette commune de temps immémorial, est en possession de ce genre d'industrie bien déchu chez elle aujourd'hui. Ses bois et ses pâtures communales ont été excavés sur un nom-

bre infini de points à de telles profondeurs, qu'on peut en conclure une exploitation remontant à plusieurs siècles.

Les données manquent pour assigner à ce cimetière une date certaine. Nous espérions que l'état matériel des ossements pourrait fournir quelques indices mais nous avons été désabusé par deux médecins nos collègues à qui nous les avons soumis.

Ce dépôt est certainement fort ancien. En effet on sait que dans les cas les plus ordinaires la profondeur des inhumations ne descend guère à moins de deux mètres, et pour se trouver réduite des deux tiers de cette mesure comme il est arrivé sur plusieurs points il a fallu une bien longue action, soit de la charrue, soit des eaux pluviales, sur un versant dont, comme nous l'avons dit plus haut, la pente est peu sensible.

Mais, d'une autre part, la coutume payenne de l'obole à Caron ne se reproduit point ici. Il est certain aussi que les vases ne contenaient aucune substance (du moins ceux que nous avons vus). Le plus grand des deux plats était renversé, présentant en dessus sa partie convexe, un autre était sur le côté. En général il a paru qu'on s'était peu préoccupé de leur conservation en comblant la fosse. Cette autre pratique payenne de laisser des alimens aux morts avait donc alors disparu ou du moins on n'en avait retenu qu'une sorte d'image, Enfin ici, aucune trace de crémation, c'est à dire d'un usage à l'abandon duquel on suppose que le christianisme n'a pas été étranger.

En conséquence, il est permis de conjecturer que l'usage du cimetière de Marcilly se reporte aux premiers âges de la religion chrétienne dans les Gaules.

Médailles d'or trouvées près la porte Saint-Jacques de Troyes.

Plusieurs découvertes d'objets anti[illegible] eurent lieu dans le siècle dernier en dehors et à gauche de la porte Saint-Jacques, aux environs du cimetière actuel tendent à établir que dans l'âge romain quelqu'établissement important occupait cette contrée. (1) Des observations récentes viennent de fortifier cette supposition.

Lorsqu'à une époque peu éloignée, on construisit la maison sise faubourg Saint-Jacques n° 7 habitée par le Sr Benoist sur un terrain où ni les titres ni la tradition n'indiquaient de constructions antérieures, on ne fut pas peu surpris de rencontrer presque rez-terre de larges substructions qui servirent à asseoir le corps d'une cheminée.

Au mois de septembre 1838, le Sr Benoist avait fait répandre dans son jardin des terres extraites de sa vinée; il apprit qu'un des ouvriers qu'il avait employés avait trouvé une pièce d'or; des recherches auxquelles il se livra dans son jardin amenèrent la découverte d'une

(1) V. les Ephémérides de Grosley, tome 1, page 24, tome 2, page 288.

seconde pièce du même métal ; toutes deux étaient à l'effigie d'Antonin le pieux ; elles ont passé dans le commerce.

Dans le cours de l'automne 1839 nous fûmes instruits de ces faits, et que le S. Benoist en cultivant le jardin rechargé par les déblais, venait d'y recueillir deux nouvelles pièces d'or. Elles se trouvent aujourd'hui au musée; l'une est à l'effigie de Néron avec la déesse *Salus* au revers; l'autre est d'Antonin le pieux l'an 19e de la puissance tribunitienne, correspondant à l'an 157 de l'ère chrétienne; cette dernière est à fleur de coin.

Nous nous sommes transporté sur le point de l'héritage du sieur Benoist, où les fouilles avaient eu lieu. — La couleur noire, la consistance onctueuse du terrain, les débris de charbon dont il est mélangé, et d'autres indices, tout annonce que ce lieu a été le théâtre de quelque grande ruine. Le sieur Benoist nous a déclaré en avoir extrait une quantité considérable de tuiles convexes et à rebord, de poteries de toutes couleurs et de toutes formes, d'instruments en os, de cornes de cerf, etc., etc. — Malheureusement tout a disparu, c'est à peine si nous avons pu retrouver quelques débris de tuilerie et de poterie que nous avons déposés au musée comme témoignages irrécusables de l'existence en cet endroit de constructions gallo-romaines. — L'un des fragments de vase est revêtu d'un bel enduit métallique. — Un autre fragment laisse lire en relief les premières lettres du nom du potier SACRI...

Nous nous sommes rappelé que l'un des vases trouvés à Arcis par M. Camus-Chardon portait en relief le

mot *Sacrilli* (n° 22 des figures, année 1837). La forme et la matière des deux vases présentent la plus grande analogie. — Le nom de ce fabricant ne figure sur aucune des listes publiées.—Il y a donc lieu de croire que l'un et l'autre vases sont sortis d'une fabrique voisine où avaient coutume de se pourvoir les habitants d'Arcis et de Troyes, *ex officinâ Sacrilli*. Le sieur Benoist se montre disposé à pratiquer de nouvelles fouilles sur sa propriété. Nous tiendrons la Société au courant de leur résultat.

Dessin conservé d'un Bas-Relief qui se voyait autrefois à Troyes.

Il n'y a pas 20 ans qu'on voyait encore à Troyes un bas-relief en pierre, encastré, à hauteur d'appui, dans le mur de clôture de la maison qui forme l'angle septentrional de la rue des Tournelles et du Grand-Cloître-Saint-Pierre. Ce bas-relief était formé d'une pierre étrangère au pays et d'une extrême dureté; sa largeur était d'environ 1 mètre 20 cent., sa partie supérieure était arrondie et entourée d'un toreépais, il représentait un personnage vêtu du *sagum*, tenant à la main un instrument de forme indécise avec lequel il abattait, sur un chêne occupant le milieu du plan, des glands dont la forme était parfaitement caractérisée; autour de cet arbre se groupaient un levrier et des cochons de grosseurs différentes; ces derniers avaient de temps immémorial donné leur nom à cette partie de la rue. Chose remarquable! au-dessus de ce morceau et im-

médiatement au-dessous du larmier du mur se trouvaient engagées dans la maçonnerie deux têtes formées de la même matière, travaillées dans le même style, représentant Jupiter et Cérès avec les attributs distinctifs de leur divinité; ajoutons que dans cette partie de la rue on remarquait, tenant lieu de pavés, un petit nombre de dalles en granit rouge, qui, évidemment avaient eu originairement une autre et plus noble destination.

Le vulgaire croyait retrouver dans ce bas-relief l'enfant prodigue dans une des phases de son histoire, mais les connaisseurs en avaient une toute autre opinion. M. De Montabert, notre collègue, qui s'en était beaucoup occupé, s'autorisait de la rudesse du travail, de la dureté à la matière, et des détails de costume du personnage, pour reporter cette œuvre à la période Gallo-Romaine. — Cette scène champêtre lui paraissait former un des mythes du culte de Cérès, à laquelle le cochon était particulièrement consacré. — Il regardait en outre comme très-probable, à raison de la réunion des circonstances énoncées ci-dessus, qu'il existait dans le voisinage, peut-être sur l'emplacement de Saint-Quentin, un temple consacré à Cérès, dont les débris auraient été employés et conservés dans des constructions postérieures. — Toutefois, en défiance de son opinion comme le sont toujours les vrais savants, il en mit un dessin sous les yeux d'un homme qui était à bon droit regardé comme un oracle en matière d'érudition monumentale, c'est-à-dire de Visconti. Visconti en jugea à la première vue comme avait fait notre collègue,

il déclara qu'incontestablement cette scène se rattachait au culte de Cérès et décélait un ciseau celtique ; il était déplorable qu'un pareil monument, dans cette cité qui en est si pauvre, restât exposé à toutes les chances d'avarie. M. De Montabert s'adressa successivement au préfet et au maire de cette époque, pour obtenir qu'il fût enlevé avec ses accessoires et placé dans un cabinet ou musée, dont il serait le plus précieux ornement. Ce vœu de la formation d'un musée, que votre Société ne devait réaliser que 20 ans plus tard, ne trouva pas alors de faveur. Les enfants et les oisifs continuèrent donc à barbouiller d'ordures et à saper en détail le bas-relief en question. La tête de l'homme fut enlevée, puis celle du chien, puis l'arbre, incessamment assailli à coup de pierres, perdit sa physionomie. Enfin, un jour un cri d'alarme fut jeté au sein de cette assemblée, le vieux bas-relief était en péril, on reconstruisait le mur auquel son sort était attaché ; une Commission fut nommée séance tenante, elle arriva trop tard, le tout avait été brisé et employé comme un vil moellon.

Or, il arriva, et c'est l'objet de la présente communication, qu'en 1823, un jeune étranger (1), ami des arts, fut frappé du caractère primitif de cette sculpture, et en traça au crayon une reproduction qui est loin d'être élégante, mais qui permet du moins d'en concevoir l'ensemble et la disposition. Nous avons cru

(1) M. Eugène Lami, aujourd'hui conseiller à la Cour royale de Paris.

entrer dans vos vues en obtenant l'abandon de ce dessin pour la Société.

Soit qu'elle se borne à le déposer dans ses archives, soit qu'elle en assure encore mieux la conservation par un simple trait lithographié qui pourrait être complété par maints souvenirs encore vivants, il sera permis du moins d'avoir quelque chose de plus satisfaisant qu'une tradition fugitive, sur un monument longtemps populaire dans cette ville, à laquelle la science mettait un haut prix, et sur la provenance duquel quelque découverte pourrait d'un jour à l'autre apporter la lumière. Nous n'avons pas été assez heureux pour sauver l'original, hâtons-nous de conserver l'image, bientôt celle-ci elle-même aura péri (1).

Remarques auxquelles a donné lieu le creusement du canal, à Troyes.

Il est rare que la science archéologique ne fasse pas

---

(1) La Société ayant décidé qu'un trait du bas-relief dont s'agit serait lithographié et joint à ses Mémoires.

De nouvelles recherches ont été faites depuis la lecture de cette notice, pour en découvrir d'autres copies, elles ont eu un heureux résultat.

Un dessin de *cet antique*, comme le nomme l'abbé Tremet, fait partie des collections de ce savant, possédées aujourd'hui par M. Patris-Dubreuil.

D'un autre côté, M. Arnaud, notre collègue, en a retrouvé une esquisse qu'il avait exécutée antérieurement aux dernières dégradations. C'est ce dernier travail, plus complet et plus exact que les autres, qui est reproduit par la lithographie ci-jointe.

son profit des déplacements de terrains nécessités par les travaux d'art, sous ce rapport nous avons dû suivre avec attention le creusement de notre canal.

Constatons d'abord quel emplacement il occupe par rapport à l'ancien état de choses et la nature du sol fouillé.

Le canal entre dans la ville au nord en traversant la rampe qui, de la porte de Preize, s'élevait au rempart, il suit une ligne parallèle au cours d'eau nommé Rup-Cordé, dont il a absorbé les eaux en faisant disparaître les ponts des Cordeliers, de la Girouarde et de la Salle, jetés sur ce cours d'eau ; son lit a remplacé exactement la partie bâtie au nord de la rue des Bains, dite autrefois des Etuves-aux-Femmes, puis la partie bâtie au même aspect de la rue du Mouton-Blanc, dite autrefois des Etuves-aux-Hommes. Après avoir dépassé l'Hôpital, le canal s'élargissant en bassin recouvre successivement : 1° l'emplacement du palais des comtes de Champagne, démoli vers 1805 ; 2° celui de l'église de Saint-Etienne, qui faisait suite au palais, en retour d'équerre ; 3° le jardin du palais ; 4° le Préau-aux-Duels (1), il passe ensuite derrière le chevet de l'église

(1) Il faut se garder de le confondre avec le préau de Saint-Etienne. Celui dont il est question constituait le champ clos où nos comtes admettaient leurs vassaux au combat judiciaire, auquel ils présidaient d'une des croisées de leur palais. — *Nos et aliqui nostri prædecessores, in eo claustro duella fieri fecimus*, dit Thibault Ier, dans une charte de 1270. Au mois d'août 1041,

des Jacobins, et sort par une autre brèche faite aux remparts de la ville, après avoir tenu le milieu entre l'ancien jardin des Jacobins et ceux des propriétaires du cloître Saint-Etienne.

Après l'enlèvement des terres rapportées qui avaient une grande épaisseur, on a extrait jusqu'à la rencontre du tuf crayeux un limon argileux, passant à la tourbe, d'un gris foncé, et de la tourbe même. Cette région paraît avoir été ennature de marais avant d'avoir été conquise pour l'habitation par l'industrie des hommes.

Voici les découvertes qui jusqu'à ce jour sont parvenues à notre connaissance :

En ouvrant le canal à gauche et à 70 pas au nord de l'axe de la rue du Chant-des-Oiseaux, on a extrait le contenu de plusieurs tombereaux de fragments de tuiles, de briques et de poterie romaines. Nous avons placé au Musée un spécimen de ces objets.

Le point où se trouvait cet amoncellement de matériaux antiques, correspond précisément à celui où dans les anciens plans de la ville, s'élève le bâtiment des étuves-aux-femmes. Celles-ci, ainsi que celles de la rue du Mouton-Blanc, décrites par Grosley, et plus modernes, ont été brûlées plusieurs fois, et à partir de la fin du XVII^e^ siècle ne se sont plus relevés. Elles ont dû, dès l'origine, être placées sur le cours d'eau qui, avant l'introduction de la Seine à Troyes, formait le lit de la

---

ce qui restait de ce terrain (un arpent et demi) fut donné par Louis XIII à Notre-Dame-aux-Nonnains, qui n'en était séparé que par la rivière.

Vienne. Il existait des étuves à Troyes au IXe siècle. Nithard dit positivement que Charles-le-Chauve s'y baigna. Elles devaient exister dès longtemps. — On ne voit pas de raison pour que l'emplacement, une fois choisi, ait été changé. — Il y a donc grande vraisemblance que les débris auxquels nous faisons ici allusion ont appartenu aux étuves fréquentées par les anciens habitants *d'Augustobona*.

Les médailles par leur petit volume échappent à la surveillance exercée sur les ouvriers. Nous savons qu'une médaille en or de Sevère III a passé à Dijon dans le cabinet de M. Baillet. Un monétaire ayant pour légende IMP. CIVT. a été acquis pour M. Bourlon.

En général, on a recueilli peu de médailles romaines, presque toutes en billon, d'une mauvaise conservation, et appartenant plus particulièrement au siècle des Antonins. Les monnaies du moyen-âge, tant des rois de France que de leurs grands vasseaux, étaient beaucoup plus nombreuses, et mélangées de pièces suisses et allemandes et de méreaux de divers types.

Dans une partie des déblais, voisine du pont de la Salle, il a été trouvé un poids romain en cuivre du poids de 637 grammes, arrondi dans son pourtour, aplati aux deux pôles, c'est-à-dire de la forme qui se présente le plus souvent. On lit sur sa partie supérieure les mots suivants incrustés en argent :

Polychrons vivas tuis.

Formule de vivat ou d'acclamation en l'honneur du prince régnant. La place de cet objet, qui ne manque point d'intérêt, était au musée, pour lequel il a été acquis.

Les sépultures que les travaux des terrassiers ont mis à découvert, et qui presque toutes étaient placées aux abords des Jacobins, renfermaient un grand nombre de ces petits vases de terre, à panse percée, dont nous vous avons déjà entretenus. — Une tombe portait en lettres gothiques le nom de *Nicolaus dictus de Rumiliaco.* Dans une autre on a retrouvé un calice et une patène en étain, de la forme la plus simple et sans ornement. Ces deux objets étaient placés à droite et à gauche du mort dont ils caractérisaient la profession. M. Payen, commis-marchand à Troyes, qui en était possesseur, a bien voulu en faire hommage à votre musée. — Enfin, il a encore été recueilli des clefs de toutes les formes, mais ne remontant pas à l'âge romain, quelques armes oxidées, des ustensiles de ménage et des outils peu différents de ceux en usage aujourd'hui (1).

Vous trouverez sans doute, comme nous, Messieurs, que ces résultats n'ont pas répondu à ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'un creusement d'une telle étendue et d'une telle profondeur au sein même de la cité. — Point d'inscription votives ou funéraires, point de statues, ni même de bustes, point de chapiteaux, de fûts de colonne, de ces débris d'ornementation qu'on trouve à profusion dans les anciennes villes de la

(1) La Société d'Agriculture doit beaucoup de reconnaissance à M. Le Basteux, ingénieur en chef du canal, qui n'a épargné aucun soin pour assurer la conservation des objets découverts, et qui a fait hommage au musée de tous ceux qu'il a eus à sa disposition.

Gaule. — On pourrait jusqu'à un certain point en induire que l'importance de celle que nous habitons ne date véritablement que du moyen-âge, qu'avant cette époque elle était peu riche en grands établissements, et ne renfermait qu'une population fort restreinte. Notre amour-propre national pourra ne pas y trouver son compte; mais, dans les sciences historiques comme dans l'ordre moral, ce qui importe avant tout, c'est de reconnaître et de proclamer la vérité.

Fer de lance trouvé à Menois.

En défrichant dans le parc de Ménois un terrain, nature de grève, emplanté en bois, on a trouvé un fer de lance oxidé, d'une forme très-remarquable. — La douille servant à recevoir la hampe a 20 centimètres de longueur sur 3 centimètres 1/2 de diamètre à sa base. Le surplus de cette arme, c'est-à-dire la partie offensive, se compose, dans une longueur de 11 centimètres, de deux fers de flèches superposés, dont les crochets acérés et recourbés en hameçon, se développent sur deux plans diamétralement opposés. On conçoit combien une pareille disposition rendait cette arme meurtrière, puisque, dans quelque sens qu'on la tournât, on ne pouvait l'extraire des chairs sans déchirement.

On serait tenté d'y voir cette lance propre aux guerriers Francs, *lancea uncata*, nommée aussi *angon*, et que mentionne Sidoine Apollinaire dans la vingtième lettre de son quatrième livre, où il décrit l'équipement de la brillante suite du prince Sigismer.

M. Ch. Doé en a fait présent au musée.

Pierre Lerouge reconnu le premier Imprimeur à Troyes.

Dans nos recherches sur la typographie troyenne, nous disions (pages 4 et 5) que les plus fortes présomptions se réunissaient pour indiquer Pierre Lerouge comme l'imprimeur anonyme de notre Bréviaire de 1483. Nous ajoutions que toute incertitude cesserait si le Bréviaire d'Auxerre de la même année, qu'il a signé, offrait les mêmes caractères.

Un bibliographe distingué de la capitale, M. Warée, a eu la curiosité de faire cette confrontation. — Il s'est procuré un feuillet de l'exemplaire sur vélin (fort incomplet) du Bréviaire conservé à la bibliothèque d'Auxerre, et il s'est convaincu que ce que nous présentions comme probable était la vérité.

Nous venons de répéter la même épreuve par le même moyen, grâce à la complaisance de M. le bibliothécaire d'Auxerre, et nous avons trouvé une identité complète entre l'une et l'autre impression : les caractères de deux hauteurs dans l'un et l'autre livre, offrent exactement la même forme, les mêmes liaisons, la même ponctuation, les mêmes abréviations, les capitales sont dessinées et coloriées de la même manière ; en un mot, l'examen détaillé confirme sur tous les points une conviction que l'aspect général suffirait pour inspirer.

Il en résulte qu'il est aujourd'hui démontré que *le premier livre imprimé à Troyes, est sorti des presses de Pierre Lerouge.*

PROGRAMME

DES PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS

EN 1842, 1843, 1844 ET 1845.

Prix à Décerner en 1842.

Deux prix, l'un de cent francs et l'autre de cinquante francs, seront décernés par un jury, pris au sein de la Société, le dimanche 6 novembre 1842, en la ferme-modèle de Belley, pour les labours exécutés avec le plus de perfection et d'économie comparatives, et avec des charrues de toute espèce, sur un terrain qui sera fourni par la Société pour servir à ce concours.

Les prétendants aux prix devront amener tout ce qui leur sera nécessaire pour concourir, savoir : chevaux, charrues, etc.

Prix à Décerner en 1843.

1. Importation de la teinture du coton en *rouge d'Andrinople*, dans le département de l'Aube.

Il sera décerné, en décembre 1843, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, au teinturier habitant le département de l'Aube, qui aura produit les couleurs les

plus belles et les plus solides sur les matières désignées ci-après, savoir :

Rouge andrinople, sur 50 kil. de coton, nos 29 à 32, ou sur 10 pièces de calicot de 90 centim. de largeur, finesse de 75 à 80 portées, et aunage de 36 à 45 mètres.

Rose, sur 5 kilog. de coton ou 2 pièces de calicot.

Violet, *idem*. — —

Lilas, *idem*. — —

Paliacat, *idem*. — —

Mordoré, *idem*. — —

Le coton ou les pièces de calicot, teints en ces diverses couleurs, devront avoir la finesse et les dimensions indiquées ci-dessus pour le rouge andrinople.

Conditions du Concours.

Les prétendants au prix devront se faire inscrire avant le 1er juin 1843 chez M. Delaporte, secrétaire de la société, qui leur fera connaître les membres de la commission chargée d'apprécier le mérite des couleurs obtenues.

Les concurrents devront se concerter avec le Président de cette commission, afin que les membres puissent assister aux opérations principales de la teinture des matières détaillées dans le programme ci-dessus.

Les couleurs devront soutenir la concurrence avec celles qui proviennent des établissements de Rouen, de Mulhouse et de Sainte-Marie-aux-Mines, tant pour la modération des prix, que pour la beauté, l'intensité, la richesse et la solidité des nuances.

Le prix qui précède a été mis au concours par la société, conformément à l'avis de sa section des sciences, et sur la proposition de M. Gréau aîné, manufacturier, membre résidant, ainsi conçue :

Messieurs,

Lorsque j'ai entretenu la section des sciences de l'état actuel de l'industrie dans le département de l'Aube, je crois avoir démontré que toutes les idées, mises en avant par la société dans l'intérêt de cette industrie, avaient du retentissement au dehors, et qu'il ne fallait à la société qu'une publicité plus étendue, pour produire un grand bien dans le pays, en attirant par des propositions de prix l'attention des fabricants sur des moyens de progrès qu'ils savent atteindre toujours de la manière la plus satisfaisante.

C'est ainsi qu'au lieu d'un tissu nouveau, pour lequel la société avait promis un prix, la fabrique de Troyes a mis en circulation une si grande quantité de produits nouveaux qu'il serait difficile d'en évaluer le nombre.

La plupart des produits que les Anglais importent à chaque saison, tant en tissus de coton qu'en tissus de fil, à l'aiguille comme à la navette, sont importés chaque année par nos fabricants, et presque toujours avec des améliorations remarquables.

On a vu souvent la mode rechercher nos étoffes, et en faire la parure des élégants, sans que ces succès fissent abandonner la fabrication de ces tissus excellents, qui par leurs prix modérés sont à la portée de tous les con-

sommateurs, et qui ont de plus le mérite de soutenir la concurrence sur les divers marchés de l'Europe, sous la protection de la faible prime de sortie accordée par le gouvernement.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur le nombre des travailleurs dans notre département, nombre qui s'accroît sans cesse, et qui aujourd'hui ne s'élève pas à moins de 50,000, pour reconnaître qu'il est l'un des plus importants et des plus intéressants de la France industrielle et manufacturière.

Une médaille d'or avait été proposée par la société pour la fabrication de la bonneterie en laine du pays. L'effort tenté par la société n'a point été vain, et maintenant ce genre de produit n'a besoin que d'un peu plus d'extension et de développement pour devenir l'une des branches de commerce les plus vitales de notre département. Depuis le bas drapé jusqu'au tricot en laine peignée la plus fine; on trouve, dans la fabrique de Troyes, toutes les qualités qui peuvent satisfaire aux besoins des consommateurs de toutes les classes.

La société avait fait un appel pour l'importation des machines qui facilitent et abrégent le travail; non seulement cet appel a été entendu, mais encore le génie de nos mécaniciens en a créé une plus grande quantité qu'il n'en a été importé : de là cette activité toujours croissante que l'on remarque aussi bien dans nos campagnes que dans notre cité.

Un prix pour la teinture du coton en noir solide avait été également proposé. C'est sans contredit l'une des découvertes les plus fécondes en résultats productifs pour

le département, on peut maintenant garantir la solidité de cette teinture!

Les couleurs dites *petit teint* se réussissent d'une manière admirable dans la ville de Troyes; elles font à elles seules la base d'un commerce considérable, et ce serait y introduire l'élément d'une richesse de plus que d'y faire développer la teinture du coton en *Rouge Andrinople*, ainsi que toutes les couleurs solides où entre la garance comme agent principal.

C'est par milliers de pièces que la Normandie et l'Alsace fournissent à la consommation ces étoffes variées et diaprées de ces riches et éclatantes couleurs, rouges, roses, violettes, lilas, etc., dont la garance est la base.

En décembre 1843, la société doit décerner une médaille d'or pour l'importation de la culture de la garance: elle doublerait le bienfait de sa naturalisation sur le sol de notre département, si en même temps elle récompensait le teinturier, qui produirait avec cette plante le beau rouge d'Andrinople. C'est pourquoi j'ai eu l'honneur de proposer à la section des sciences de vous inviter à offrir une médaille d'or de 200 francs, au teinturier établi dans le département de l'Aube, qui réussirait le mieux à teindre en diverses couleurs détaillées dans le programme ci-joint, 75 kilogrammes de coton, ou 20 pièces de calicot d'une mesure déterminée. Votre section des sciences a approuvé cette proposition, ainsi que le programme que je suis chargé de vous présenter.

La société, en sa séance du 8 mars 1842, a accueilli cette proposition, ainsi que le programme tel qu'il est transcrit ci-dessus.

2. Une médaille d'or de 200 francs à celui des agriculteurs du département de l'Aube, qui aura cultivé, en garance, au moins 40 ares de terrain crayeux, sans interruption depuis le mois de mars 1841, jusqu'au mois de décembre 1843. Ce prix, mis au concours en 1839, n'est mentionné ici que pour rappel. (Voir pour ses développements le programme publié en ladite année.)

Prix à décerner en 1844.

1. Une médaille d'or de 150 francs à l'auteur de la meilleure notice sur la vie et les travaux d'un des hommes remarquables nés dans le département de l'Aube.

2. Une médaille d'or de la valeur de 150 francs à l'auteur d'un manuel pratique d'hygiène, à l'usage des cultivateurs du département de l'Aube, pour les animaux domestiques, Cette hygiène doit s'étendre à toute espèce de bétail, tels que chevaux, ânes, bêtes bovines et bêtes à laine, chèvres etc., enfin à tous les animaux qui sont en état de domesticité, et dont le cultivateur tire ou peut tirer service ou produit; ce qui comprend, outre les quadrupèdes ci-dessus, les chiens et les chats, les lapins de clapier, les oiseaux de basse-cour, poules, oies, dindons, canards, faisans, pigeons, et les volailles de toute espèce; les poissons des étangs et viviers, et les insectes utiles, savoir: l'abeille et le ver à soie.

Ces deux derniers prix, déjà mis au concours en 1839 n'ayant pas été remportés, la société a jugé convenable de les offrir de nouveau.

Les concurrents devront avoir transmis leurs ouvrages au secrétaire de la société, francs de port, avant le 1er août 1844. Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise répétée sur un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra point se faire connaître, sous peine d'être exclu du concours.

Ces prix seront décernés en la séance publique de 1844. La société ne rendra aucun des mémoires qui lui seront adressés.

Prix à Décerner en 1845.

Quatre primes, dont la première de 100 francs, la deuxième de 80 francs, la troisième de 60 francs, et la quatrième de 40 francs, aux éleveurs, propriétaires dans le département, des plus belles génisses, âgées de 18 mois à 2 ans et issues des taureaux déjà placés ou à vendre par la société.

Un concours sera ouvert à cet effet, dans le mois de mai 1845; et les primes seront distribuées par un jury, pris au sein de la société. Ce concours aura lieu à Troyes, aux lieu, jour et heure indiqués par des annonces.

TABLEAUX DES MERCURIALES DE 1840.

QUANTITÉS D'HECTOLITRES DE GRAINS VENDUS SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, ET PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE PAR QUINZAINE.

MOIS	MARCHÉS par Quinzaine	FROMENT. QUANTITÉS.	FROMENT. PRIX MOYEN.	MÉTEIL. QUANTITÉS.	MÉTEIL. PRIX MOYEN.	SEIGLE. QUANTITÉS.	SEIGLE. PRIX MOYEN.	ORGE. QUANTITÉS.	ORGE. PRIX MOYEN.	AVOINE. QUANTITÉS.	AVOINE. PRIX MOYEN.	HARICOTS vendus sur le marché de Troyes. QUANTITÉS d'hecto.	HARICOTS vendus sur le marché de Troyes. PRIX MOYEN.
			f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.
Janv.	1re	4682 20	23 49	295 80	17 20	2420 40	14 26	2476 »	11 20	6112 80	5 92	236 80	23 92
	2e	6498 60	23 82	345 »	17 42	3447 60	14 18	3352 60	11 24	7987 20	5 83	231 80	24 80
Fév.	1re	6318 60	23 24	363 40	16 63	3577 90	14 96	4159 80	11 28	7561 40	5 96	309 »	26 65
	2e	4771 60	23 04	342 20	16 89	2704 20	14 19	2763 »	11 70	7191 80	6 12	252 [illegible]	26 69
Mars	1re	3716 »	24 29	295 80	17 47	1700 80	14 78	2183 60	11 50	5901 40	6 19	237 40	29 20
	2e	3952 40	25 »	237 40	19 [illegible]	1651 20	16 15	1857 »	12 44	6182 60	6 45	222 20	33 62
Avr.	1re	4526 80	26 23	233 »	20 42	1901 60	17 72	2723 60	13 74	5651 »	6 75	162 »	33 87
	2e	5153 80	25 95	318 60	20 52	2416 20	17 88	3252 »	13 69	5486 »	6 87	157 40	31 25
Mai.	1re	4535 80	25 58	297 [illegible]	20 57	1887 80	17 15	1962 80	13 45	4839 20	7 21	167 60	33 87
	2e	6424 60	24 42	443 20	19 50	2851 40	16 49	2429 80	12 86	6821 60	6 85	200 20	34 58

Juin.	1re	5787	40	24	38	328	»	18	58	2647	40	15	94	2134	40	12	52	6238	60	6	54	62	28	28	»
	2e	5787	40	23	33	282	40	17	27	3049	20	14	73	2354	»	11	95	6527	»	6	05	39	40	29	27
Juil.	1re	4359	»	22	45	299	»	17	16	1586	»	14	36	1163	40	10	37	5708	»	6	82	22	80	29	75
	2e	4246	49	21	75	167	80	16	29	2314	80	13	22	979	40	10	31	5889	40	6	60	9	80	28	72
Août	1re	4782	40	20	43	134	»	15	29	2109	40	12	70	557	40	10	38	5275	»	6	63	3	40	34	36
	2e	7103	60	17	32	198	40	13	54	2369	»	12	18	817	60	9	20	4063	60	6	54	3	»	32	60
Sept.	1re	7897	10	17	11	227	60	13	45	3150	40	11	02	1334	40	7	56	5186	20	5	56	107	»	26	20
	2e	10886	80	17	50	217	80	12	43	3473	80	10	71	2044	»	7	79	6345	80	5	73	94	20	26	»
Oct.	1re	5572	20	18	07	152	60	12	32	1977	»	10	74	1295	80	9	23	4624	60	5	97	77	60	26	95
	2e	14442	25	17	19	404	60	12	29	1969	60	10	71	2288	»	8	82	8156	»	6	01	427	80	27	33
Nov.	1re	10724	40	16	28	289	80	12	02	1872	»	10	22	2386	80	7	81	8045	20	5	82	445	80	27	77
	2e	9909	60	16	87	324	20	12	50	2162	20	10	82	2754	80	7	75	8340	80	5	81	378	40	28	15
Déc.	1re	11689	»	16	75	439	80	12	77	2791	40	10	78	2633	60	7	70	8378	40	5	87	559	40	30	37
	2e	6725	60	16	40	314	20	12	21	2189	60	10	62	1599	80	7	62	6459	20	5	94	200	80	27	45
Prix moy. de l'année.				21	28			18	»			13	60			10	49			6	25			29	22

Suite *des Tableaux des Mercuriales de* 1840.

MOIS.	MARCHÉS PAR QUINZAINE.	COMESTIBLES DIVERS. (Prix moyen par quinzaine) — PAIN (le kilogramme.) — Blanc.	PAIN (le kilogramme.) — Bis-blanc.	Pommes de terre vendues sur les marchés de Troyes. (l'hectol)	VIANDE (le kilogramme.) — Bœuf.	VIANDE — Vache.	VIANDE — Veau.	VIANDE — Mouton	VIANDE — Cochon	FOURRAGES. (Le quintal métrique.) — Foin.	Paille.	COMBUSTIBLES. — Bois (le stère.) — Chêne.	Essences diverses.	CHARBON de bois. L'hectol.
		c »	c »	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c	f c
Janvier. .	1re	36 75	32 85	4 »	» 88	» 85	» 95	» 94	1 07	7 11	4 68	12 01	14 25	3 18
	2e	36 62	32 02	0 »	» 87	» 85	» 92	» 94	1 07	6 88	4 68	12 10	11 42	3 18
Février. .	1re	36 62	32 08	4 25	» 88	» 86	» 94	» 94	1 07	7 »	4 68	12 03	11 40	3 18
	2e	36 25	32 14	4 37	» 88	» 85	» 94	» 94	1 08	7 11	4 68	12 28	11 41	3 18
Mars.....	1re	36 56	32 14	5 12	» 90	» 86	» 94	» 94	1 10	7 14	4 81	11 97	11 40	3 18
	2e	37 75	33 57	5 75	» 87	» 85	» 94	1 03	1 08	7 31	4 85	12 07	13 50	3 18
Avril.....	1re	38 »	33 92	6 »	» 87	» 84	» 89	1 06	1 10	7 34	5 08	12 09	13 50	3 18
	2e	38 66	34 64	5 »	» 88	» 86	» 89	1 »	1 11	8 05	5 47	12 16	11 72	3 18
Mai.....	1re	38 54	34 64	6 20	» 90	» 87	» 87	1 09	1 13	8 78	6 02	11 90	11 43	3 31
	2e	37 91	33 92	5 55	» 88	» 86	» 87	1 05	1 12	9 28	5 96	11 77	11 42	3 31

Juin.....	1re	37	57	33	54	»	»	»	90	»	86	»	89	1	05	1	15	9	41	6	12	11	78	11	43	3	31
	2e	37	»	33	21	»	»	»	88	»	86	»	87	1	04	1	16	8	62	6	15	11	84	11	43	3	31
Juillet...	1re	35	79	31	72	»	»	»	87	»	83	»	86	1	03	1	15	10	24	6	80	9	85	10	33	3	31
	2e	34	87	30	89	»	»	»	87	»	83	»	87	»	99	1	17	10	91	6	48	11	89	11	43	3	31
Août.....	1re	33	41	29	16	»	»	»	86	»	83	»	87	»	91	1	16	11	88	6	60	11	92	11	43	3	31
	2e	30	45	25	83	»	»	»	86	»	83	»	87	»	93	1	16	12	30	6	71	11	89	11	41	3	31
Sept.....	1re	29	75	25	35	»	»	»	87	»	84	»	88	»	87	1	17	12	75	7	10	11	85	11	37	3	31
	2e	29	62	25	»	»	»	»	88	»	83	»	89	»	88	1	13	13	65	7	16	11	89	11	40	3	31
Octobre.	1re	29	12	24	64	»	»	»	86	»	82	»	90	»	91	1	13	13	68	6	78	11	94	11	43	3	31
	2e	29	16	24	64	»	»	»	87	»	83	»	92	»	88	1	13	13	57	7	92	11	97	11	32	3	31
Novemb.	1re	28	12	23	57	3	75	»	86	»	83	»	92	»	88	1	11	13	35	6	71	11	93	11	24	3	31
	2e	27	62	23	03	3	75	»	88	»	83	»	93	»	88	1	12	13	50	6	71	11	98	11	39	3	31
Décemb.	1re	27	33	22	85	»	»	»	86	»	83	»	94	»	88	1	11	13	35	6	64	12	11	11	41	3	31
	2e	27	32	22	84	»	»	»	87	»	83	»	95	»	95	1	12	13	42	6	64	13	27	11	22	3	31
Prix moyen de l'année.....		33	78	29	50	4	88	»	87	»	84	»	90	»	96	1	12	10	23	6	06	11	93	11	65	3	26

TABLEAUX DES MERCURIALES DE 1841.

MOIS	MARCHÉS par Quinzaine.	QUANTITÉS D'HECTOLITRES DE GRAINS VENDUS SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, ET PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE PAR QUINZAINE.										HARICOTS VENDUS SUR LE MARCHÉ de Troyes.	
		FROMENT.		MÉTEIL.		SEIGLE.		ORGE.		AVOINE.			
		QUANTITÉS.	PRIX MOYEN.	QUANTIT.	PRIX MOYEN.	QUANTITÉS	PRIX MOYEN.	QUANTITÉS	PRIX MOYEN.	QUANTITÉS	PRIX MOYEN.	QUANTITÉS d'hecto.	PRIX MOYEN.
			f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.		f. c.
Janer	1re	5605 »	16 52	216 »	12 60	1793 60	10 84	1681 20	7 66	5525 »	6 14	140 »	27 85
	2e	10571 20	16 24	402 40	12 05	2682 20	10 51	3131 60	7 25	7320 40	6 25	284 20	28 76
Fév.	1re	5630 80	15 91	279 20	11 75	1567 60	10 09	2099 40	7 52	5203 60	6 42	248 80	30 50
	2e	5050 40	16 »	246 80	11 71	1409 20	9 94	2081 80	7 37	6066 »	6 69	207 20	29 82
Mars	1re	5826 20	15 72	264 60	11 57	2107 »	9 37	2370 80	7 11	6858 »	6 41	201 40	30 05
	2e	5057 20	15 09	216 60	11 16	1662 20	8 70	1568 40	6 63	4732 20	6 30	161 20	30 50
Avr.	1re	5631 60	14 40	319 40	10 38	1832 20	7 90	2607 »	6 22	5611 40	5 91	179 60	28 40
	2e	5126 20	15 04	253 »	10 56	1943 60	7 99	1616 80	6 03	6223 80	5 75	148 40	26 72
Mai.	1re	8490 »	14 51	358 60	10 14	2129 »	7 33	1912 60	5 72	7166 »	5 74	221 80	25 42
		6718 80	14 33	516 60	9 70	1674 80	6 90	2128 80	5 76	5935 40	5 71	138 20	21 92

Juin.	1re	5107	80	14	07	475	20	9	42	1419	80	7	»	1505	40	5	65	5314	80	5	57	113	20	22	65
	2e	5880	80	15	39	356	60	10	03	2128	»	6	95	1905	60	5	70	5213	»	5	59	80	»	24	37
Juil.	1re	6240	60	15	73	460	60	10	12	2128	80	6	94	1855	60	5	63	4435	60	5	66	43	70	22	72
	2e	8960	80	17	21	729	80	11	32	2066	»	7	77	1975	»	5	68	6211	60	5	70	30	20	21	95
Août	1re	3483	60	18	67	245	40	11	81	1836	40	8	06	804	50	7	27	2992	»	5	67	10	40	22	82
	2e	4636	80	19	62	290	»	12	35	2422	60	8	59	775	40	5	96	2967	20	5	96	7	20	18	77
Sept.	1re	7189	40	19	60	340	»	11	72	3002	70	8	38	1013	40	5	71	2544	50	5	40	12	20	20	17
	2e	8919	»	18	93	367	50	11	38	3823	60	8	02	1133	80	5	75	4417	20	5	08	32	80	15	45
Oct.	1re	6459	»	18	31	285	20	10	56	2953	20	8	06	886	60	5	66	3366	20	5	01	122	20	17	12
	2e	7604	80	18	79	410	40	11	06	3430	60	8	76	1047	40	6	24	5073	20	5	44	574	60	18	03
Nov.	1re	8861	40	17	99	370	40	11	09	4035	80	8	69	1949	20	6	54	5798	80	5	63	705	»	16	25
	2e	9358	40	17	85	549	80	11	48	4692	20	8	67	3050	60	6	35	6433	20	5	38	797	»	15	87
Déc.	1re	10060	20	17	89	444	20	10	91	5202	60	8	73	2990	10	6	47	5528	90	5	30	609	80	15	02
	2e	9674	40	17	72	496	20	10	82	4637	80	8	37	3257	40	6	05	6637	»	5	14	532	40	14	23
Prix moy. de l'année.				16	73			11	07			8	44			6	33			5	74			22	72

Suite *des Tableaux des Mercuriales de* 1841.

MOIS.	MARCHÉS PAR QUINZAINE.	COMESTIBLES DIVERS. (Prix moyen par quinzaine)												FOURRAGES. (Le quintal métrique.)				COMBUSTIBLES.					
		PAIN (le kilogramme.)				POMMES de terre vendues sur les marchés de Troyes. (l'hectol.)		VIANDE (le kilogramme.)										Bois (le stère.)				CHARBON de Bois.	
		Blanc.		Bis-blanc.				Bœuf.		Vache		Veau.		Mouton		Cochon		Foin.		Paille.		Chêne.		Essences diverses.		l'hectol.	
		f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c	f	c
Janvier.	1re	27	33	22	85	»	»	»	87	»	83	»	95	»	95	1	12	13	52	6	64	12	09	13	50	3	31
	2e	26	75	22	23	3	75	»	87	»	83	»	93	»	95	1	12	13	55	6	71	12	36	11	35	3	31
Février.	1re	26	08	21	42	»	»	»	87	»	83	»	96	1	»	1	12	13	64	6	67	12	15	13	50	3	31
	2e	25	75	21	25	»	»	»	87	»	83	»	95	1	»	1	11	13	64	6	64	12	04	13	50	3	31
Mars.....	1re	25	50	21	25	3	162	»	87	»	83	»	93	1	02	1	12	13	57	6	51	12	27	13	50	3	31
	2e	25	25	20	93	3	10	»	87	»	83	»	94	1	»	1	13	13	19	6	45	12	07	13	50	3	31
Avril.....	1re	24	87	20	78	»	»	»	88	»	84	»	91	1	17	1	10	12	71	6	14	11	95	11	35	3	18
	2e	24	75	20	»	2	75	»	87	»	84	»	92	1	12	1	08	11	02	5	88	11	85	8	50	3	18
Mai.	1re	24	50	20	»	»	»	»	87	»	84	»	92	1	12	1	10	9	46	5	69	11	88	11	24	3	18
	2e	24	50	20	»	2	82	»	88	»	85	»	93	1	10	1	12	8	41	5	22	11	88	11	48	3	18

Juin....	1re	24	50	20	»	2	90	»	90	»	86	»	95	1	10	1	16	8	12	5	15	11	89	11	45	3	18
	2e	24	50	20	»	»	»	»	88	»	85	»	94	1	10	1	15	7	25	5	25	11	88	12	17	3	18
Juillet...	1re	24	75	20	35	»	»	»	88	»	85	»	92	1	08	1	16	7	16	5	25	11	89	12	33	3	18
	2e	26	07	21	60	»	»	»	89	»	85	»	94	1	06	1	20	7	61	5	17	11	95	12	34	3	31
Août.....	1re	27	27	22	91	»	»	»	91	»	88	»	99	1	06	1	15	7	83	4	91	11	96	11	43	3	31
	2e	28	75	24	58	»	»	»	92	»	88	»	98	1	06	1	15	7	87	4	91	11	93	11	45	3	31
Sept..,...	1re	28	87	23	75	»	»	»	92	»	88	»	98	1	02	1	15	7	91	4	83	12	02	11	45	3	18
	2e	28	91	24	02	»	»	»	92	»	88	»	98	»	99	1	13	7	66	4	80	11	96	11	51	3	18
Octobre :	1re	29	»	24	16	2	50	»	93	»	90	1	01	1	01	1	14	6	75	4	75	11	98	8	69	3	33
	2e	29	41	25	»	2	58	»	93	»	88	1	04	»	97	1	13	6	87	4	74	12	02	11	45	3	18
Novemb.	1re	29	25	24	58	2	52	»	85	»	91	1	05	»	98	1	10	6	95	4	44	12	03	11	43	3	18
	2e	28	50	23	33	2	47	»	94	»	90	1	07	»	95	1	10	6	92	4	42	12	02	11	45	3	18
Décemb.	1re	28	37	23	33	2	45	»	94	»	89	1	07	»	97	1	11	7	07	4	42	12	02	11	44	3	18
	2e	27	91	22	77	2	45	»	94	»	90	1	08	»	97	1	12	7	07	4	42	12	01	11	44	3	18
Prix moy. de l'année.		26	72	22	13	2	82	»	89	»	86	»	97	1	03	1	13	9	41	5	42	12	00	11	78	3	23

TABLE

des Matières contenues dans les n^os 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80, formant les 19^e et 20^e années des Mémoires de la Société.

19^e ANNÉE.

Pages.

Discours d'ouverture prononcé par M. Darcy, Préfet de l'Aube. 1

Compte rendu des travaux de la Société, depuis la séance publique du 8 décembre 1835, jusqu'à celle du 17 décembre 1839, par M. Delaporte, secrétaire adjoint. 8

Influence de l'usage du Vin et du Café, sur la littérature française et principalement sur la poésie, par M. Thiérion, président annuel 81

Le Jardinier et le Rossignol, apologue oriental, traduit par M. J.-J. Clément-Mullet 98

Le Calme après l'orage. Stances par M. A. Gayot . . . 102

Notice biographique sur M. Pierre-Nicolas Buret de Longchamps, Membre associé, par M. Adolphe Buret, membre associé 105

Notice sur le Cadastre, par M. Bouchier, Géomètre en chef, Membre résidant. 117

Rapports géologiques entre les terrains des environs de Boulogne-sur-Mer et ceux du département de l'Aube, par M. J.-J. Clément-Mullet, membre résidant. . . 133

Notice historique sur le Collége de Troyes, par M. Fornéron, Principal, Membre résidant. 144

Extrait d'un rapport fait à la société par M. Paillot de Saint-Léger, sur diverses Brochures qui avaient été renvoyées à son examen. 174

Rapport fait à la Société, par M. l'Abbé Hubert, Vice-Président. 188

Rapport sur des transplantations de pêchers, fait par M. Paillot de Saint-Léger, Rapporteur. 208

Archéologie départementale, par M. Corrard de Breban. 212

Pages.

Calendrier du cultivateur algérien, par M. JULES VALLIER, colon français en Algérie, membre correspondant de la Société. 221

Notice sur la race bovine de Durham, présentée à la Société par MM. DAUNAY et LIGNÉE, élèves à l'école Royale d'Alfort. 257

Notice sur la race ovine de Dishley, par MM. DAUNAY et LIGNÉE 265

Rapport sur un mémoire intitulé : *le Joyeux avènement des Évêques de Troyes*, par M. Vallet de Viriville, lu par M. CORRARD DE BREBAN, rapporteur. 274

Extrait d'un rapport fait à la société par M. DE VILLEMEREUIL, membre résidant, sur l'emploi des animaux morts. 282

20e ANNÉE.

Propositions faites au Conseil municipal de Troyes, en sa session de février 1841, par M. J. L. DELAPORTE, l'un de ses membres, concernant les moyens d'éteindre la mendicité dans cette ville, et d'y compléter l'organisation des secours publics en faveur des indigents de tous les âges et de toutes les classes, tant en état de santé qu'en état de maladie. 1

Documents statistiques agricoles concernant le département de l'Aube et les départements limitrophes, par M. DELAPORTE. 27

Rapport de M. GRÉAU ainé, manufacturier, membre résidant, sur un mémoire de M. H. C. SHLUMBERGER, concernant la fixation des mordants de fer sur les tissus de coton. 41

Mémoire sur l'origine du langage, par M. CHÉRON, membre résidant. 45

Analyse de plusieurs brochures sur l'agriculture et l'horticulture, par M. BOUCHIER, membre résidant. 57

Notes sur quelques plantes observées dans le département de l'Aube, par M. DES ÉTANGS, archiviste. 80

§ I. Genre chara. 81

§ II. Genre saule. 83

§ III. Acorus calamus. L. 86

Pages.

IV. Artemisia absinthium. L. 86
V. Hêtre des forêts. 89
VI. Panais des champs. 91
VII. Culture du pastel. 92
VIII. Prêle d'hiver. 93
IX. Genre thrincia. 93
X. Genre ronce. 95
XI. Molène bâtarde. 100
XII. Genre millepertuis. 102
XIII. Fraisier des collines. 105
XIV. Fragaria elator. 106

Rapport sur la Ferme-Modèle de Belley, par M. De Villeneuil, membre résidant. 109

Mémoire sur les bois employés dans les charpentes des anciens édifices et sur les caractères distinctifs des bois de *chêne et de chataignier*, par M. Stanislas Des Etangs, Archiviste. 114

Rapport fait par M. Thiérion, sur un mémoire de M. Gérost, membre associé, concernant le *Pagus Mauripensis*. 140

Rapport sur l'Ecole gymnastique de Troyes, par le docteur Bénor, membre résidant 153

Rapport fait par M. Pillard-Tarin, sur les nouvelles expériences du sieur Lanier, jardinier à Troyes, concernant la taille et la culture du pêcher 170

Mouvements de la population du département de l'Aube, pendant la période décennale de 1831 à 1840 178

Mouvements de la population de la ville de Troyes de 1821 à 1840. 180

Notice sur l'Archéologie départementale, par M. Conrard de Bréban, membre résidant. 194

Programme des prix proposés par la société, pour être décernés en 1842, 1843, 1844 et 1845. 211

Tableaux des Mercuriales du prix des grains et des comestibles divers, etc., dans le département de l'Aube, pendant les années 1840 et 1841. 218

Table des Matières 226